



**RAPPORT**  
**SUR L'ÉTAT DU SYSTÈME ÉDUCATIF NATIONAL**  
**POUR L'ANNÉE SCOLAIRE ET ACADÉMIQUE**  
**2023 - 2024**



**« Pour l'accomplissement de ses missions, les autorités, instances et institutions compétentes sont tenues, chacune en ce qui la concerne, de fournir au HCE les informations, les facilités et l'assistance nécessaires à cet effet ».**  
**(Article 3)**

Décret n°2022-073 du 23 mai 2022  
relatif aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement du HCE

Décembre 2024

# S O M M A I R E

Abréviations et acronymes	8
Graphiques, tableaux et encadrés	13
Résumé exécutif	16
Introduction	21
<b>I. REVUE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT HCE 2023</b>	<b>24</b>
1. Suivi des recommandations de portée générale	24
2. Suivi des Recommandations Spécifiques	25
2.1. Enseignement originel	25
2.2. Enseignement Préscolaire	25
2.3. Enseignement de Base et enseignement secondaire	26
2.4. Formation Technique et Professionnelle	29
2.5. Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	30
2.6. Alphabétisation et Education non formelle	31
2.7. Enseignement privé	32
2.8. Curriculum et politique du Manuel scolaire	32
2.9. Ressources Humaines	33
2.10. Enseignement des Langues nationales et étrangères	34
2.11. Gouvernance et Gestion du SEN	34
2.12. SEN et prise en compte du Genre	35
2.13. Rôle que joue le SEN pour promouvoir l'inclusion/unité nationale/cohésion sociale	35
2.14. Financement du SEN et dynamiques partenariales	35
2.15. HCE : Première année d'existence	36
<b>II - ENSEIGNEMENT ORIGINEL, ALPHABÉTISATION ET EDUCATION NON FORMELLE</b>	<b>37</b>
1. EO et alphabétisation : Eléments de référence	38
2. EO et alphabétisation : Etat des lieux	38
2.1. Par rapport à l'Enseignement Originel et islamique	38
2.1.1. Offre et équité	38
2.1.1.1. Ecoles coraniques et mahadras communautaires	38
2.1.1.2. Mahadras pilotes	39
2.1.1.3. Instituts Régionaux de l'Enseignement Originel (IREO)	39
2.1.1.4. Etablissements supérieurs d'enseignement islamique	42
2.1.2. Qualité et pertinence	42
2.1.2.1. Programmes et supports de formation	42
2.1.2.2. Encadrement	43
2.1.2.3. Redoublements et déperditions	44
2.1.2.4. Réussite / insertion	44
2.1.3. Pilotage et gestion	45
2.2. Par rapport à l'alphabétisation et à l'ENF	45
2.2.1. Offre et équité	45
2.2.2. Qualité et pertinence	47
2.2.3. Pilotage et gestion	47
3. Principaux dysfonctionnements et défis	48
3.1. Au niveau de l'enseignement originel	48
3.1.1. Nécessité de prendre conscience des atouts mais aussi des insuffisances du sous-secteur	48
3.1.2. Du retard dans l'élaboration et la révision des textes	48
3.1.3. Des défis en matière d'accès, de qualité et de gestion	49
3.2. Au niveau de l'alphabétisation et de l'ENF	48
3.2.1. Aspect institutionnel et réglementaire	48
3.2.2. Aspect offre d'alphabétisation et d'ENF	48
3.2.3. Aspect ingénierie curriculaire et gestion des programmes	49
4. Recommandations du HCE	49
4.1. Pour l'enseignement originel	49
4.2. Pour l'alphabétisation et l'ENF	49

III- L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE	50
1. Le préscolaire : Eléments de référence	50
Tableau 04 : PNDSE III- Préscolaire : principaux Indicateurs	50
2. Le préscolaire : Etat des lieux	51
2.1. Offre et équité	51
2.1.1. TBS du préscolaire	52
2.1.2. Equité zonale	52
2.1.3. Année préparatoire (5 ans)	52
2.1.4. Inscrits au préscolaire selon les structures d'accueil	52
2.2. Qualité et pertinence	54
2.3. Pilotage et gestion	55
2.3.1. Gestion, système d'information et normes	55
2.3.2. Budget et partenariat	56
3. Principaux dysfonctionnements et contraintes	57
3.1. Par rapport aux aspects institutionnels et réglementaires :	57
3.2. Par rapport à l'offre et à l'équité :	57
3.3. Par rapport à la qualité et à la pertinence :	57
3.4. Par rapport à la gestion et au pilotage :	58
3.5. Par rapport au financement du préscolaire :	58
4. Recommandations du HCE	58
IV- L'EDUCATION DE BASE	59
1. L'éducation de base : Eléments de référence	59
2. L'éducation de base : Etat des lieux	60
2.1. Offre et équité	60
2.1.1. Offre et équité au niveau de l'Enseignement Primaire	60
2.1.1.1. Capacités d'accueil au primaire en 2023/24	60
2.1.1.2. Carte scolaire et effectifs scolarisés	62
2.1.2. Offre et équité au niveau de l'Enseignement Collégial	66
2.1.2.1. Structures d'enseignement secondaire au niveau du Public	67
2.1.2.2. Effectifs et TBS au collégial	68
2.2. Qualité et pertinence	70
2.2.1. Langues d'enseignement	70
2.2.2. Programmes, manuels et supports didactiques	74
2.2.2.1. Programmes scolaires	76
2.2.2.2. Manuels scolaires et supports didactiques	76
2.2.3. Ressources humaines	78
2.2.3.1. Effectifs et ratios d'encadrement au primaire	78
2.2.3.2. Encadrement pédagogique	80
2.2.3.3. Niveau des enseignants	81
2.2.3.4. Motivation et fidélisation au métier	83
2.2.4. Environnement des études	84
2.2.5. Rendement scolaire	85
2.3. Pilotage et gestion	88
3. Principaux dysfonctionnements et défis au niveau de l'éducation de base	93
3.1. Offre et équité	93
3.2. Qualité et pertinence	93
3.3. Pilotage et gestion	94
4. Recommandations du HCE au sujet de l'enseignement de base	94
4.1. Au niveau de la carte scolaire et des infrastructures d'accueil	94
4.2. Au niveau de la formation, des curricula et du rendement scolaire	94
4.3. Au niveau de la gestion et du financement	95
V. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	96
1. L'enseignement secondaire : Eléments de référence	96
2. L'enseignement secondaire : Etat des lieux	97
2.1. Offre et Equité	97
2.1.1. Structures et effectifs	97
2.1.2. Les Salles de classes et les sections pédagogiques	99

2.2.2.	Ressources humaines	103
2.2.3.	Environnement des études	106
2.2.4.	Rendement scolaire	108
2.3.	Pilotage et gestion	109
3.	Principaux dysfonctionnements et défis au niveau de l'ES	110
4.	Recommandations du HCE au sujet de l'ES	111
<b>VI.</b>	<b>LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (FTP)</b>	<b>112</b>
1.	La Formation Technique et Professionnelle : Eléments de référence	113
2.	La FTP : Etat des lieux	113
2.1.	Offre et équité	113
2.1.1.	Structures d'accueil et effectifs	113
2.1.2.	Types de formation	114
2.2.	Qualité et pertinence	116
2.2.1.	Programmes et supports de formation	116
2.2.2.	Encadrement	117
2.2.3.	Redoublement et abandons	119
2.2.4.	Taux de réussite	121
2.2.5.	Taux d'insertion	122
2.3.	Pilotage et gestion	123
3.	Principaux dysfonctionnements et défis au niveau de la FTP	129
3.1.	Les aspects institutionnels et réglementaires :	129
3.2.	L'offre de formation et l'équité :	129
3.3.	La qualité et la pertinence :	129
3.4.	La gestion et le pilotage :	129
3.5.	L'efficacité interne et externe de la FTP :	130
3.6.	Le financement de la FTP :	130
4.	Recommandations du HCE au sujet de la FTP	130
<b>VII.</b>	<b>L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (ESRS)</b>	<b>131</b>
1.	L'enseignement supérieur et la Recherche scientifique : Eléments de référence	131
2.	L'ESRS : Etat des lieux	131
2.1.	Par rapport à l'Enseignement Supérieur	132
2.1.1.	Offre et équité	132
2.1.1.1.	Institutions et effectifs	133
2.1.1.2.	Concentration des établissements supérieurs à Nouakchott	133
2.1.2.	Efficacité interne	136
2.1.2.1.	Taux d'abandons et de redoublements	136
2.1.2.2.	Encadrement	138
2.1.2.3.	Bibliothèques, laboratoires, salles informatiques et ateliers	140
2.1.2.4.	Gouvernance et Gestion	141
2.1.3.	Efficacité externe	143
2.2.	Par rapport à la recherche scientifique	144
2.2.1.	Des avancées notoires et des contraintes non négligeables	144
2.2.2.	La recherche appliquée et des priorités à privilégier	144
2.2.3.	Pilotage et gestion de la recherche	146
2.3.	Budget de l'ESRS	148
3.	Principaux dysfonctionnements et défis au niveau de l'ESRS	150
3.1.	Au niveau de l'Enseignement Supérieur	150
3.1.1.	Par rapport aux aspects institutionnels et réglementaires :	150
3.1.2.	Par rapport à l'offre et à l'équité :	150
3.1.3.	Par rapport à la qualité et à la pertinence :	150
3.1.4.	Par rapport à la gestion et au pilotage :	150
3.1.5.	Par rapport au financement du supérieur :	150
3.2.	Au niveau de la recherche scientifique	150
4.	Recommandations du HCE au sujet de l'ESRS	151
4.1.	Au niveau de l'enseignement supérieur :	151

4.2. Au niveau de la recherche scientifique :	151
<b>VIII. L'ENSEIGNEMENT PRIVE</b>	<b>152</b>
1. Cadrage référentiel	152
2. Eléments de situation	153
3. Principaux défis	155
4. Recommandations	156
<b>IX. THEMATIQUES TRANSVERSALES</b>	<b>157</b>
1. Genre	157
1.1. Cadrage référentiel	157
1.2. Eléments de situation	158
1.3. Principaux défis	161
1.4. Recommandations	161
2. Inclusion	162
2.1. Cadrage référentiel	162
2.2. Eléments de situation	162
2.3. Principaux défis	163
2.4. Recommandations	164
<b>X- GOUVERNANCE, GESTION ET FINANCEMENT DU SEN</b>	<b>164</b>
1. La Gouvernance et le Financement du SEN : Eléments de référence	164
2. La Gouvernance et la gestion du SEN : Eléments de situation	165
2.1. Les outils de pilotage	165
2.2. La gestion des ressources humaines	166
2.3. La gestion administrative	166
3. Le Financement du Système éducatif	167
4. Recommandations du HCE au sujet de la Gouvernance et du Financement du Système	170
<b>XI. RÔLE DU SEN DANS LA PROMOTION DE L'UNITÉ NATIONALE/COHÉSION SOCIALE</b>	<b>172</b>
1. Rappel historique : de l'Ecole élitiste à la démocratisation de l'enseignement	172
2. La nouvelle réforme du SEN : une opportunité pour l'unité nationale et la cohésion sociale	173
3. Le SEN et la promotion de l'unité nationale : des atouts et des faiblesses	173
3.1. Des atouts	174
3.2. Des défis et des contraintes	175
4. Des pistes pour promouvoir un système éducatif au service de l'unité et de la cohésion sociale	175
4.1. L'ancrage des symboles nationaux	176
4.2. La valorisation et la transmission des valeurs nationales	176
4.3. L'école comme espace de dialogue	177
5. Recommandations :	177
<b>XII. LE HCE : DEUXIEME ANNÉE D'EXISTENCE</b>	<b>178</b>
1. Bilan des activités de l'année II du HCE	178
1.1. Production de rapports	178
1.2. Renforcement des capacités techniques	178
1.3. Etudes, recherches et production des avis	179
1.4. Visites de terrain	179
1.5. Partenariat	181
2. Éléments généraux d'appréciation du HCE	181
2.1. Politique sectorielle et mise en œuvre de la réforme	181
2.2. Coordination au sein du système éducatif national	182
2.3. Respect des engagements internationaux	182
3. Contraintes et perspectives	183
3.1. Contraintes.	183
3.2. Perspectives.	183
4. Recommandations	183

## Abréviations et acronymes

AECID	Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement
AF	Année du Fondamental
AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ALECSO	Organisation Arabe pour l'Education, la Culture et les Sciences
AMAQ-ES	Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur
AMAQES	Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité
AMM	Association des Maires de la Mauritanie
ANAPEJ	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANN	Académie Navale de Nouadhibou
ANRSI	Agence Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
ANSADE	Agence Nationale de la Statistique, de l'Analyse Démographique et Economique
APC	Approche par les compétences
APE	Associations de Parents d'Elèves
ASEM	Programme d'Appui au Système Educatif Mauritanien
ASS	Afrique Subsaharienne
AUF	Agence Universitaire de la Francophonie
BAD	Banque Africaine pour le Développement
BCI	Budget Consolidé d'Investissement du gouvernement
BEB	Brevet de l'enseignement de base
BEP	Brevet d'Enseignement Professionnel
BEPC	Brevet des Etudes du Premier Cycle secondaire
BES	Baccalauréat de l'enseignement secondaire
BET	Brevet d'Enseignement Technique
BID	Banque Islamique de Développement
BID – Covid	Projet pour la Continuité de l'Apprentissage et de Renforcement de la Résilience de l'Education de Base
BM	Banque Mondiale
BMZ	Ministère fédéral de la coopération économique et du développement
BT	Brevet de technicien
BTS	Brevet de technicien supérieur
BUC-PU-CED	Travaux de construction, sur le nouveau campus universitaire, de la bibliothèque centrale, du centre d'enseignement à distance et de la présidence de l'université
C2D	Contrat de désendettement financé par l'AFD
C2D4	Quatrième contrat de désendettement financé par l'AFD
CAMPUS	Financement sur ressources nationales dédié au financement des réseaux des voiries du nouveau campus
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CC	Certificats de Compétences
CDC	Centre de Développement des Compétences
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CDMT	Cadre des dépenses à Moyen Terme
CDS	Comité de Développement Sectoriel
CEP	Certificat d'études primaires
CFED	Centre de Formation et d'Echanges à Distance
CFPE	Centre de Formation pour Petite Enfance
CFPP	Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnels
CNC	Commission Nationale des Curricula
CNC	Cadre National de Certification

CNCQ	Cadre National de Certification et de Qualification
CNE	Cellule Nationale d'Evaluation
CNESRS	Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
CNOU	Centre national des œuvres universitaires
CNR -PS	Cadre national de référence pour les programmes scolaires
CNRADA	Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole
CNRE	Comité National de Suivi de la Réforme de l'Éducation
CNSRE	Comité National de Suivi de la Réforme de l'Éducation
COGES	Comités de gestion des écoles
CONFEMEN	Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie
CONTREPART	Organisation non gouvernementale américaine
COVID19	Maladie à coronavirus 19
CRN	Cadre de Référence National
CS	Carte scolaire
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSET	Centre Supérieur d'Enseignement Technique
CVC	Compétences de la Vie Courante
DAO	Dossier d'appel d'offres
DD	Dividende Démographique
DES	Direction de l'Enseignement Secondaire
DGFTP	Direction Générale de la Formation Technique et Professionnelle
DPEF	Direction des Projets Éducation-Formation
DREN	Direction Régionale de l'éducation nationale
DSPC	Direction de la statistique, de la prospective et de la coopération
EDSM	Enquête démographique et de santé Mauritanie
EE	Etablissement d'Enseignement
EES	Etablissement d'Enseignement Secondaire
EF	Enseignement fondamental
EFTP	Enseignement et Formation techniques et professionnels
EHEC	Ecole des Hautes Etudes Commerciales
EMVM	Ecole de médecine vétérinaire de Mauritanie
ENAS	École Nationale pour l'Action Sociale
ENF	Education Non Formelle
ENI	Ecole normale d'instituteurs
ENS	École normale supérieure
EO	Enseignement Originel
EPCV	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages
EPS	Education Physique et Sportive
EPT	Education Pour Tous
ERAM	Enquête de Référence sur l'Analphabétisme en Mauritanie
ES	Enseignement Secondaire
ESAM	Ecole supérieure d'Agronomie de Mauritanie
ESP	École Supérieure Polytechnique
ESRS	Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique
FAP-FTP	Fonds d'Appui et de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle
FKDEA	Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe
FLSH	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
FMI	Fonds monétaire international
FMI	Fonds Monétaire international

FMPOS	Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie
FNAR	Fonds National de la Recherche
FSD	Fonds Saoudien pour le développement
FSJE	La nouvelle faculté des sciences juridiques et économiques
FST	Faculté des sciences et techniques
FTP	Formation technique et professionnelle
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GLPE	Groupe local des partenaires à l'éducation comprenant PTFs et membres du Comité de Pilotage (Gvt et FNAPEE)
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences
GPS	Global Positioning System
GVT	Gouvernement
HCE	Haut Conseil de l'Éducation
HCRSI	Haut conseil de la recherche scientifique et de l'innovation
HCS	Haut Conseil de la Santé
IDEN	Inspection départementale de l'éducation nationale
IGEN	Inspection générale de l'éducation nationale
IIEP	Institut International de Planification de l'Éducation
INAP-FTP	Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle
IPELAN	Institut pour la Promotion et l'Enseignement des Langues Nationales
IPGEI	Institut Préparatoire aux Grandes Ecoles d'Ingénieurs de Nouakchott
IPN	Institut pédagogique national
IREO	Instituts Régionaux d'Enseignement Originel
ISERI	Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Islamiques
ISESCO	Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture
ISGI	Institut Supérieur de Génie Industriel
ISMBTPU	Institut Supérieur des Métiers du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'Urbanisme à Aleg
ISME	Institut Supérieur des Métiers de l'Energie
ISMM	Institut Supérieur des Métiers de la Mine à Zouerate
ISMS	Institut Supérieur des Métiers de la Statistique
ISPLTI	Institut Supérieur Professionnel des Langues, de la Traduction et de l'Interprétariat
ISTI	Institut Spécialisé des Technologies Industrielles
ISTIC	Institut des Services et des Technologies de l'Information et de la Communication
IUP	Institut universitaire professionnel
KFW	Établissement de crédit pour la reconstruction (institution de droit public allemande)
LFTP	Lycée de Formation Technique et Professionnelle
LM	Lettres Modernes
LMD	Licence - Master - Doctorat
LO	Lettres originelles
M	Mathématiques
MAEPSP	Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs
MAIEO	Ministère des Affaires Islamiques et de l'enseignement originel
MASEF	Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la famille
MCJSRP	Ministère de la Culture de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement
MCK	Mahdara Chinguitya Al Koubra
MDN	Ministère de la Défense nationale
Mds	Milliards
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances

MEFP	Ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MENFTR	Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Technique et de la Réforme
MENRSE	Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Secteur Educatif
MESRS	Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique
MF	Ministère des Finances
MFPAM	Ministère de la Formation Professionnelle de l'Artisanat et des Métiers
MFPT	Ministère de la Fonction publique et du Travail
MHUAT	Ministère de l'Habitat, Urbanisme et Aménagement du Territoire
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MRO	Ancienne ouguiya
MRU	Nouvelle ouguiya
MS	Ministère de la santé
MSP	Mécanisme de Soutien aux Politiques
MST	Mathématiques, Sciences et Technologies
MTNMA	Ministère de la Transformation Numérique et de la Modernisation de l'Administration
NBS	Nouakchott Business School
NNI	Numéro national d'identification
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
OEACP	Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAAB	Plan d'actions annuel budgétisé
PAENSUP	Projet d'appui à l'enseignement supérieur. Financé par le FKDEA, le FSD et une contrepartie gouvernementale
PAFEJ	Programme d'Appui à la Formation et à l'Emploi des Jeunes
PAM	Programme alimentaire mondial
PASEB	Projet d'appui à l'éducation de base
PATB	Plan d'Action Triennal Budgétisé
PEFOP	Plateforme d'expertise en formation professionnelle
PFC	Protocole de Financement Concerté
PIB	Produit Intérieur Brut
PISFTP	Programme d'Investissement dans le Secteur de la FTP
PME	Partenariat Mondial pour l'Education (GPE en anglais)
PNDSE	Programme national de développement du secteur éducatif
PPP	Partenariat Public- Privé
PR	Présidence de la République
ProPEP	Programme prioritaire Elargi du Président de la République
PTF	Partenaires techniques et financiers
R&I	Recherche et innovation
REDP	Ratio élèves / division pédagogique
REM	Ratio élèves / maître
RESEN	Rapport d'état sur le système éducatif national
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAQ	Système d'Assurance Qualité
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SDC	Salle de classe
SDI	Indicateurs de prestation de services de l'éducation
SEFM	Système d'Education et de Formation Mauritanien

SEN	Système éducatif national
SIG	Système d'Information Géographique
SIGE	Système d'information et de gestion de l'éducation
SIMT	Système d'information sur le Marché de Travail
SIOP	Système d'Information et d'Orientation Professionnelle
SIRAGE	Système d'Information pour la Réforme Administrative et la Gestion de l'Éducation
SMT	Sciences, Mathématiques et Technologies
SN	Sciences naturelles
SNDEP	Stratégie Nationale de Développement de l'Education Préscolaire
SNE	Stratégie Nationale de l'Emploi
SNES	Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur
SNIM	Société nationale industrielle et minière
SP	Section Pédagogique
SWEDD	Projet d'autonomisation des femmes et dividende démographique
TAAZOUR	Délégation Générale à la Solidarité nationale et à la Lutte contre l'exclusion
TAMA	Taux d'Accroissement Moyen Annuel
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TC	Tronc Commun
TDR	Termes de références
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TICE	Technologie de l'information et de la communication au service de l'éducation
TNS	Taux net de scolarisation
TP	Travaux pratiques
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UN	Université de Nouakchott
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
USD	Dollars des Etats Unis
USIA	Université des Sciences Islamiques d'Aioun
VAE	Valorisation des Acquis d'Expériences
ZEP	Zone d'Education Prioritaire

# Graphiques, tableaux et encadrés

## Graphiques :

Graphique 01 – Effectifs élèves des IREO par sexe, 2023/24	40
Graphique 02 – Inscrits dans les IREO, 2023/24	40
Graphique 03 – Evolution des effectifs élèves des IREO par sexe	40
Graphique 04 – Participation des filles dans les IREO : évolution (%)	41
Graphique 05 – Institutions universitaires publiques relevant du MAIEO: effectifs des étudiants en 2023/24	41
Graphique 06 – Etablissements supérieurs relevant du MAIEO: évolution des effectifs enseignants	43
Graphique 07 – Licence et Master à l'USIA et l'ISERI: effectifs des admis en 2023/24	44
Graphique 08 – Principaux taux d'analphabétisme en 2019	46
Graphique 09 – Evolution du budget alloué à l'alphabétisation	47
Graphique 10 – Evolution du TBS du préscolaire au cours des trois dernières années	52
Graphique 11 – Répartition des inscrits au préscolaire en 2023 selon le type de structure (%)	54
Graphique 12 – Budget du Préscolaire/MASEF : évolution au cours des trois dernières années	58
Graphique 13 – Capacités d'accueil au primaire en 2023/24	63
Graphique 14 – Effectifs du primaire en 2023/24	63
Graphique 15 – Ecoles à structures incomplètes en 2023/24 (%)	66
Graphique 16 – EES et poids démographique des wilayas en 2024	70
Graphique 17 – TBS au collège en 2023/24	71
Graphique 18 – Le primaire en 2023/24: répartition des enseignants	81
Graphique 19 – Enseignants du primaire en 2023/24 par wilaya et par catégorie	82
Graphique 20 – Ratio élèves/SDC: évolution entre 2022/23 et 2023/24	88
Graphique 21 – Acquis des élèves de la 1AS: seuils de réussite en arabe	89
Graphique 22 – Acquis des élèves de la 1AS: seuils de réussite en français	90
Graphique 23 – Acquis des élèves de la 1AS : seuils de réussite en mathématiques	90
Graphique 24 – Taux de réussite au concours d'entrée en 1AS et au CEP - 2024	91
Graphique 25 – Taux de réussite au BEPC - 2024	93
Graphique 26 – EES en 2023/24: répartition par wilaya	106
Graphique 27 – Répartition des effectifs élèves du lycée de Tidjikja en 2023/24	107
Graphique 28 – SDC et SP au secondaire en 2023/24	108
Graphique 29 – Professeurs du Secondaire, 1er et 2nd cycles: évolution (%)	112
Graphique 30 – Recours aux prestataires de service: évolution	113
Graphique 31 – Recours aux chargés de cours dans les EES	114
Graphique 32 – Taux de réussite au baccalauréat par sexe, en 2024	117
Graphique 33 – Taux de réussite au baccalauréat par statut du candidat, en 2024	118
Graphique 34 – Evolution des inscrits en FTP (%)	124
Graphique 35 – Inscrits en FTP par type de formation (%)	125
Graphique 36 – Evolution des effectifs en FTP, par spécialité	126
Graphique 37 – Evolution du ratio élèves/ formateur en FTP	129
Graphique 38 – Redoublements et abandons en FTP, en 2023/24	131
Graphique 39 – Taux de réussite en FTP: évolution par type de formation	132
Graphique 40 – Evolution des budgets de fonctionnement et d'investissement alloués à la FTP	136
Graphique 41 – Répartition des étudiants au sein de l'UN en 2023/24	145
Graphique 42 – Quatre instituts supérieurs relevant du MESRS: répartition des étudiants en 2023/24 (%)	146
Graphique 43 – EES relevant du MESRS: évolution des effectifs	146
Graphique 44 – EESP: Redoublements et abandons en 2023/24	148
Graphique 45 – EESP: Evolution des redoublements et des abandons (%)	149
Graphique 46 – EESP: Effectifs des professeurs en 2023/24	150
Graphique 47 – UN: Evolution des taux d'encadrement	151
Graphique 48 – ISPLTI et ISET : Evolution des taux d'insertion des diplômés	155
Graphique 49 – EES: Evolution du budget de fonctionnement (%)	161
Graphique 50 – Public et Privé: réussite au concours d'entrée en 1AS, session 2024 (%)	167
Graphique 51 – Public et Privé: réussite au BEPC, session 2024 (%)	168

Graphique 52 – Public et Privé: réussite au baccalauréat, session 2024 (%)	168
Graphique 53 – Réussite au concours d'entrée en IAS, par sexe, en 2024 (%)	173
Graphique 54 – Réussite au BEPC, par sexe, en 2024 (%)	174
Graphique 55 – Réussite au baccalauréat, par sexe, en 2024 (%)	174
Graphique 56 : Répartition de la population des réfugiés par âge et par sexe	177
Graphique 57 - PNDSE III : Évolution des dépenses d'éducation, 2015-2023	183

### Tableaux :

Tableau 01 - PNDSE III- EO et alphabétisation : principaux Indicateurs	38
Tableau 02 – Evolution des écoles coraniques et mahadras communautaires de 2009 à 2024	38
Tableau 03 - Instituts Islamiques privés domiciliés à Nouakchott en 2023/24 :	41
Tableau 04 : PNDSE III- Préscolaire : principaux Indicateurs	51
Tableau 05 – Préscolaire : évolution des capacités d'accueil pour l'année préparatoire	53
Tableau 06 – Préscolaire : Besoins en enseignants et en SDC	56
Tableau 07 – Evolution du budget du MASEF au cours des trois dernières années (MRU)	58
Tableau 08 - PNDSE III : Indicateurs de scolarisation	62
Tableau 09 – Catégorisation des écoles primaires en 2024	65
Tableau 10 – Répartition des écoles et des effectifs scolarisés entre les différentes catégories	65
Tableau 10 – Répartition des écoles et des effectifs scolarisés entre les différentes catégories	65
Tableau 11 - Taux d'achèvement (6ème année) par wilaya en 2023/24	68
Tableau 12 – Structuration des EES	69
Tableau 13 - Localités d'expérimentation des langues nationales	75
Tableau 14 - Expérimentation 2023-2024 pour améliorer la distribution du manuel scolaire	80
Tableau 15 – Evolution des différentes catégories d'enseignants entre 2022/23 et 2023/24	81
Tableau 16 – Seuil de réussite en Arabe	85
Tableau 17 – Seuil de réussite en Français	85
Tableau 18– Seuil de réussite en Mathématiques	85
Tableau 19 – Budget MENRSE (en MRU)	96
Tableau 20 – Contribution des PTFs à la mise en œuvre de la nouvelle réforme	97
Tableau 21 - PNDSE III : Indicateurs retenus pour l'enseignement secondaire	105
Tableau 22 – Effectifs élèves au second cycle secondaire en 2023/24	106
Tableau 23 – Evolution d'effectifs enseignants entre 2022/23 et 2023/24	113
Tableau 24 – Résultats du baccalauréat, session 2023	117
Tableau 25 – PNDSE III : Effectif des élèves et étudiants	123
Tableau 26 – Offre publique en FTP par wilaya, en 2023/24	123
Tableau 27 – Encadrement en FTP par wilaya, en 2023/24	128
Tableau 28 – Redoublements et abandons en FTP entre 2022/23 et 2023/24	131
Tableau 29 – Taux d'insertion des diplômés de la FTP	133
Tableau 30 – Taux d'insertion des bénéficiaires de formations courtes en FTP	133
Tableau 31 – Projets d'appui à la FTP	137
Tableau 32 – Principaux programmes et projets FTP en cours	137
Tableau 33 - Cadre de suivi du PNDSE III : Indicateurs de l'enseignement supérieur	143
Tableau 34 – Principaux établissements supérieurs publics relevant du MESRS	144
Tableau 35 : Présence des vacataires dans des établissements supérieurs en 2023/24 (%)	150
Tableau 36 – Priorités d'intervention de la recherche et de l'innovation en Mauritanie	157
Tableau 37 – Principaux établissements supérieurs publics relevant du MESRS	160
Tableau 38 - Les dépenses pour l'éducation dans la loi de finances rectificative pour 2023	183
Tableau 39 - PNDSE III : Répartition des Coûts pour le secteur de l'éducation	184
Tableau 40 - PNDSE III : Le besoin de financement de la stratégie 2023-2030	185

## Encadrés :

Encadré 01 – HCE / Les Mahadras	39
Encadré 02 – HCE / Jardins d'enfants publics	53
Encadré 03- Plan stratégique national de développement de l'enseignement préscolaire 2022-2024	55
Encadré 04 – L'ENAS un outil de formation au service du préscolaire	57
Encadré 05 – HCE / Des constats	67
Encadré 06 – HCE / Constats	71
Encadré 07 – De l'enseignement des langues nationales, selon la Loi d'Orientation	74
Encadré 08 – Le Cadre de Référence National (CRN) des programmes d'enseignement	77
Encadré 09 – Des résultats catastrophiques en mathématiques	91
Encadré 10 – Cohérence des politiques sectorielles et les réformes engagées et système de suivi-évaluation	109
Encadré 11 – Principes de planification des objectifs du cycle secondaire :	111
Encadré 12 – Domaines pour enrichir les programmes l'enseignement secondaire	116
Encadré 13 – HCE / Centre Supérieur d'Enseignement Technique (CSET)	125
Encadré 14 : Modes de formation FTP	126
Encadré 15 : Cycle des diplômes délivrés dans le cadre de la FTP	128
Encadré 16 – L'INAP FTP : Cheville ouvrière du dispositif de la FTP	130
Encadré 17 – HCE / Ecole d'EFTP, Commerciale	132
Encadré 18 – Emploi & Chômage	134
Encadré 19 – Partenariat de l'EFTP	136
Encadré 20 – Fonds d'appui à la formation	139
Encadré 21 – Difficultés liées à l'organisation et au suivi des stages	153
Encadré 22 – ESRS : Réalisations phares en 2023	154
Encadré 23 – Développement du système d'Assurance Qualité	158
Encadré 24 – Remarques relatives à la loi n°2010-043 /ESRS modifiée par la loi n°2016-028	159
Encadré 25 – HCE /Ecole privée « Générations du futur » au Ksar	169
Encadré 26- Les trajectoires d'apprentissage dans le cadre des ODD	171
Encadré 27 – HCE / Des suggestions et doléances	196

# Résumé exécutif

Le présent rapport est le second produit par le HCE. Il porte sur l'état du système éducatif national pour l'année scolaire et académique 2023-2024, conformément aux dispositions de son décret de création n°2022-073. Il est adressé au Président de la République. Il est partagé avec les Ministres concernés par la réforme, puis rendu public.

Les revues et analyses produites dans le rapport permettent de mettre en exergue les points suivants.

## 1. Recommandations du rapport 2022-2023.

La revue indique un niveau moyen de prise en compte des recommandations adressées aux ministères sectoriels, parties prenantes de la réforme. Le HCE observe une faible appropriation de ses missions et compétences par les dits ministères qui sont réticents à fournir des informations documentées. Le point critique étant un faible dialogue HCE et Ministères concernés.

## 2. Mise en œuvre de la Loi d'Orientation 2022-023 par les sous-secteurs

### 2.1. Les réalisations

Au niveau de l'enseignement originel, de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, un décret portant établissement de passerelles entre l'enseignement originel et l'enseignement formel a été récemment adopté en Conseil des Ministres. L'élaboration d'une stratégie nationale de l'enseignement originel vient d'être lancée et les TDR pour la réactualisation de la stratégie nationale d'alphabétisation ont été élaborés.

Au préscolaire, grâce au programme présidentiel Taahoudaty qui a impulsé la dynamique engagée en faveur du sous - secteur par la Loi d'Orientation 2022/023, le TBS a augmenté de plus de sept points de moyenne en trois ans, à travers notamment un renforcement de l'offre publique et un partenariat mobilisant le Public, le Privé et le Communautaire. La promulgation en 2024 de la Stratégie Nationale de Développement de l'Éducation Préscolaire (SNDEP) 2025 - 2030 vient renforcer cet engagement en faveur du sous - secteur.

Au niveau de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire, des investissements importants ont été consacrés pour disponibiliser les infrastructures et les équipements scolaires, notamment dans le milieu urbain et pour recruter et motiver les enseignants. 2300 professeurs ont été formés sur les programmes scientifiques nouvellement écrits ou révisés et 2 700 tablettes contenant l'ensemble des cours, manuels scolaires et exercices corrigés ont été distribuées aux enseignants des disciplines principales. Pour les élèves, des annales du baccalauréat ont été produits et diffusés et, en classes de fin de cycles, les candidats aux examens nationaux ont pu bénéficier, dans des dizaines d'établissements, de l'accès à l'enseignement numérique via des plateformes éducatives (leçons numériques, soutien à distance ...).

Le Comité National de Suivi de la Réforme de l'Éducation (CNSRE) et la Commission Nationale des Curricula (CNC) ont été mis en place. Des textes règlementaires ont été adoptés (obligation scolaire, atlas sur l'expérimentation de l'enseignement des langues nationales, décret sur la révision de l'enseignement secondaire général...). Une réflexion a été engagée sur la carte scolaire, une expérimentation relative aux manuels scolaires est en cours et des études ont été réalisées (cadrage relatif à l'enseignement privé en Mauritanie, Cadre de Référence National des Programmes d'Enseignement, etc.).

En FTP, les effectifs ont connu, entre 2022/23 et 2023/24, un accroissement supérieur à 25 %. Une diversification des filières a été engagée et le département a récemment créé trois écoles de FTP (technologies de l'information et de la communication à Nouadhibou, mines, pétrole et gaz à Nouakchott, BTP à Aleg et cellule de création à l'école d'Akjoujt).

Au Supérieur, face à un afflux massif de bacheliers, d'importants efforts ont été consentis pour améliorer les capacités d'accueil et favoriser les parcours professionnels, notamment à travers la construction d'un nouveau campus à l'Université de Nouakchott, la réalisation d'extensions dans les établissements existants (ISERI, USIA, ISET, etc.) et l'ouverture d'une nouvelle école supérieure (Nouakchott Business School -NBS). Il est prévu également, dans un effort de décentralisation, la création d'une université à Nouadhibou, l'ouverture de deux instituts supérieurs spécialisés en sciences de l'éducation et en management, respectivement à Tidjikja et Kiffa, d'une Ecole Supérieure d'Agronomie à Kaédi et d'une Ecole de Médecine Vétérinaire à Néma.

Au nouveau campus, deux résidences ont été ouvertes, l'une pour les jeunes filles avec une capacité d'accueil de 500 places, l'autre pour les garçons (capacité 1500). En matière de formation, deux nouveaux parcours ont été créés à l'Université de Nouakchott et une filière « communication et multimédia » a été ouverte à la FLSH.

De façon globale, il y a lieu de noter au niveau systémique que (i) le PNDSIII 2024-2030, outil opérationnel de la réforme, a été adopté, (ii) la deuxième année de l'Ecole Républicaine a été effective, marquée par une rentrée scolaire 2023-2024 qui s'est, dans l'ensemble, bien déroulée (enseignants /enseignantes et élèves présents dans leur grande majorité) et (iii) le Président de la République s'est engagé à consacrer au minimum 5,5% du PIB à l'éducation, avant 2030 (programme électoral 2024 « Mon Ambition pour la Patrie »).

## 2.2. Les dysfonctionnements

Des défis et des dysfonctionnements pour la plupart structurels-persistent et constituent de puissants ralentisseurs dans la mise en œuvre, avec succès, de la réforme du SEN. On peut les regrouper en quatre domaines de haute préoccupation.

### Domaine 1 : Un rythme lent dans l'application de la Loi d'Orientation

- Un retard est noté dans l'élaboration des textes réglementaires prévus par la Loi d'Orientation et devant permettre la mise à l'échelle des différents sous-secteurs du SEN (enseignement originel et alphabétisation, préscolaire, éducation de base et secondaire, formation technique et professionnelle, enseignement supérieur et recherche scientifique);
- Un retard dans la mise en place de l'institution autonome d'évaluation dont le rôle est majeur pour la promotion de la qualité (article 73 de la Loi d'Orientation);
- Un retard dans la mise en place de l'institution autonome pour le développement du préscolaire, conformément à l'article 22 de la Loi d'Orientation ;
- Un retard dans l'adoption d'une nouvelle carte scolaire, conformément à l'article 57 de la Loi d'Orientation ; Une faible fonctionnalité du Comité national de suivi de la réforme de l'Éducation, structure qui doit jouer un rôle de pilotage stratégique, technique et dynamique de la réforme;
- Un retard au niveau institutionnel et réglementaire de mise à niveau du secteur privé de l'éducation, conformément à l'article 50 de la Loi d'Orientation.

### Domaine 2 : Les infrastructures et les apprentissages

Au niveau de l'enseignement originel, de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle :

- Absence de stratégies efficaces pour l'intégration de certaines disciplines (mathématiques, disciplines scientifiques, numérique et langues d'ouverture) dans le curriculum des mahadras, avec comme conséquences de faibles taux d'insertion des sortants de l'EO dans plusieurs secteurs vitaux ;
- Programmes d'alphabétisation et supports andragogiques quasi obsolètes (absence de révision, faible utilisation du multimédia et du numérique, etc.), peu diversifiés et peu sensibles aux besoins des groupes spécifiques (adolescentes déscolarisées, jeunes vivant avec un handicap, etc.).

### Au préscolaire :

- Infrastructures peu adaptées et absence d'équipements d'éveil dans les garderies communautaires et les écoles coraniques qui accueillent plus du tiers des effectifs actuels ;

### Au niveau de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire :

- Déficit dans l'offre éducative : pléthore des classes en milieu urbain, manque de SDC, surtout en milieu rural où près de 60% des écoles sont à structure incomplète, infrastructures inadéquates (bâtiments délabrés, absence de clôture et de gardien, problèmes d'accès à l'eau, à l'électricité et aux équipements) et usage excessif du multigrade ;
- Problème de qualification des enseignants (Voir notamment, in Chapitre IV du présent rapport, les évaluations CNE 2021 et 2023, ainsi que le SDI 2022), dans un contexte où prévaut la faible professionnalisation de la formation initiale, la quasi absence de formation continue, le nombre de plus en plus croissant de prestataires de services recrutés sur le tas, l'enseignement théorique (carence en manuels et supports didactiques, en laboratoires et bibliothèques, usage très limité et tardif au numérique...), le faible attrait de la profession enseignante (conditions de travail précaires, salaires peu motivants...), etc. ;
- Insuffisance de l'encadrement de proximité des enseignants au primaire et au collégial, notamment à cause du faible ratio inspecteur/enseignants, de l'inexistence de moyens de mobilité à la disposition des encadreurs et du faible impact des notes d'inspection dans la promotion des enseignants ;
- La faiblesse des acquis des élèves particulièrement en langues et en mathématiques (Voir Evaluations CNE 2021 et résultats des examens et concours nationaux 2024 in chapitres IV et V du présent rapport).

### Au niveau de la FTP et du Supérieur:

- Concentration des établissements supérieurs et FTP à Nouakchott (iniquité zonale...) ;
- Faiblesse de l'offre en FTP, avec un taux de 228 élèves pour 100 000 habitants, alors que la moyenne pour les pays africains frise les 500 (PNDSE III, 2024) ;
- Faible diversité de l'offre en FTP et au Supérieur et des filières professionnelles n'accueillant que des effectifs réduits ;
- Forte prévalence de l'enseignement théorique, notamment due aux carences en équipements de laboratoires et d'ateliers et aux problèmes d'habilitation des personnels ;
- Faible efficacité interne que reflètent notamment les taux de redoublement et d'abandons particulièrement élevés qui affectent sérieusement l'efficacité et surtout l'efficience des sous - systèmes ;  
Faible adéquation entre les programmes de formation et les besoins de l'économie nationale.

### Domaine 3 : Inclusion

- Absence d'une stratégie nationale multidimensionnelle de promotion du vivre ensemble et de consolidation de l'unité nationale et de la cohésion sociale à travers l'éducation ;
- Faible fonctionnalité des APE et des COGES, faute de moyens et de formation des membres ;
- Systèmes d'information, programmes et budgets qui ne sont pas toujours sensibles au genre et ce dans les différents paliers du système d'éducation /formation ;
- Coûts de scolarisation élevés pour les familles les plus démunies surtout dans certaines wilayas et particulièrement en milieu rural.

#### Domaine 4 : Gestion et gouvernance

- Difficulté pour les différents sous – secteurs de l'éducation/ formation à asseoir un SIGE (ou SIRAGE) viable à même de rendre disponible, en temps opportun, des données pertinentes, fiables et actualisées sur les différentes composantes du système (infrastructures, personnel, curriculum, rendement...);
- Un retard dans l'adoption des outils de gouvernance et de redevabilité de la réforme aux différents niveaux;
- Une gestion erratique des ressources humaines et des déficits en enseignants;
- Une faible capacité de pilotage et de gestion de la réforme;
- Une faible application de la décentralisation éducative, conformément à la Loi d'Orientation;
- Un besoin de financement plus accru de la réforme, avec des allocations inter et intra sectorielles plus équitables.

### 3. Activités du HCE

Le HCE a réalisé son plan d'action, avec un focus sur la remise officielle, au cours d'une audience le 13 février 2024, de son rapport à Son Excellence le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, rapport en versions arabe et française, assorties de résumés exécutifs. Ce rapport a été ensuite rendu public.

Le HCE a effectué une série de missions dans les Wilayas pour observer l'état du SEN (février et Juin 2024). Il a engagé des sessions de formation pour le renforcement des capacités de son personnel et a élaboré un guide des avis du HCE. Il s'est doté d'une stratégie de communication et dispose désormais d'une plateforme en ligne. Sa première saison annuelle de réflexion, lancée en 2024, a été axée sur différents thèmes dont : les passerelles entre l'enseignement originel et l'enseignement formel, l'éducation de base obligatoire, l'atlas des langues nationales, le cadre de référence des programmes éducatifs, la gratuité de l'enseignement, les filières de l'enseignement secondaire et les corps de l'enseignement primaire et secondaire.

Sollicité par le MERSE, le HCE a formulé deux avis relatifs à l'obligation scolaire et les passerelles entre l'enseignement originel et l'enseignement formel. D'autres avis à l'intention du MERSE et du MASEF sont en cours de finalisation.

Avec l'appui du projet PAIRE/UE, le HCE a produit deux études, l'une sur l'analyse et le renforcement de la cohérence des politiques éducatives sectorielles avec les réformes engagées ; l'autre, sur la mise en place d'un système de suivi-évaluation des politiques éducatives. Dans le domaine du partenariat, le HCE a mené un plaidoyer multidirectionnel, participé à plusieurs rencontres au niveau national et international et noué un accord de partenariat avec le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique du Maroc, instance constitutionnelle qui dispose d'une longue expérience et de fortes compétences.

### 4. Recommandations du rapport

Une matrice des recommandations est proposée. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Réforme de l'Enseignement, en sa qualité de pilote de la réforme, doit être, en particulier, vigilant sur l'application des mesures urgentes suivantes :

- La révision de la composition du Comité National de Suivi de la Réforme de l'Éducation pour en assurer une plus grande fonctionnalité au vu de ses missions décrites à l'article 87 de la Loi d'Orientation (appuyer et suivre l'élaboration de tous les textes d'application de la Loi d'Orientation et des objectifs prévus pour la réforme);

- La mise en place, sans délai, de l'institution autonome d'évaluation, conformément à l'article 73 de la Loi d'Orientation;
- L'application rigoureuse des droits de l'élève consacrés par la Loi d'Orientation, dont notamment l'accès aux manuels scolaires (article 47 de la Loi d'Orientation);
- L'élaboration de la nouvelle carte scolaire, avec un accent sur les infrastructures scolaires, en milieu rural, conformément à l'article 57 de la Loi d'Orientation ;
- L'élaboration d'une stratégie nationale multidimensionnelle de promotion du vivre ensemble et de consolidation de l'unité nationale et de la cohésion sociale à travers l'éducation ;

L'application des principes de moralisation et de rationalisation de la gestion du système éducatif conformément au titre VII relatif à la gouvernance et la gestion du système éducatif (Articles 78,79, 80, 81 et 86 de la Loi d'Orientation);

La révision des données du SIRAGE à la lumière des résultats du récent Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2024), tout en veillant à la fiabilité, à la cohérence, ainsi qu'à l'actualisation des données, car le pilotage et la gestion du système à tous les niveaux en dépendent (carte scolaire, formation des personnels, gestion des ressources humaines et pédagogiques, gestion administrative, financière et du patrimoine ...).

## Introduction

Il est désormais établi que l'investissement dans le capital humain constitue un levier stratégique pour assurer un développement durable et inclusif. Il permet d'améliorer la qualité de vie des individus (développement des compétences techniques et transversales favorisant l'autonomie, l'innovation et le bien-être), tout en posant les bases d'une croissance économique robuste (ressources humaines qualifiées, compétitivité ...) et d'une société équilibrée et égalitaire (mobilité sociale, chances égales à tous, réduction des disparités, cohésion sociale).

C'est ce qui explique l'intérêt accordé à l'investissement dans l'éducation / formation, notamment à travers la promotion de « l'Ecole Républicaine » dans le premier Programme quinquennal 2019, « Taahoudaty », de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, pour maximiser les retours à moyen et long terme. C'est ce qui explique également la place qu'occupent toujours les principales composantes de l'investissement dans le capital humain (à savoir l'éducation, la santé et l'emploi) dans le nouveau programme « Mon Ambition pour la Patrie » de 2024 qui met en exergue la problématique du capital humain dans notre pays :

- « Des goulots d'étranglement persistent et continuent de peser négativement sur notre capital humain comme : le faible rendement de notre système éducatif qui constitue un sérieux handicap à notre développement individuel et collectif ; la faible performance de notre système de santé, qui continue de souffrir de taux relativement élevés de mortalité infantile et maternelle et d'un faible accès aux soins de qualité ; la prévalence du chômage particulièrement chez les jeunes ; et les inégalités liées au genre.
- « Or, le développement de ressources humaines compétitives, épanouies et capables de prendre valablement en charge la destinée du pays est incontournable pour assurer à notre pays un avenir à la mesure de ses légitimes ambitions. Par conséquent, ce volet constitue, pour moi, une priorité cardinale au cours du prochain mandat ».

Ce volet qui constitue la « priorité cardinale » dans le nouveau programme, c'est le système éducatif national et la mise en œuvre réussie de sa nouvelle réforme qui consacre l'Ecole Républicaine, une œuvre à laquelle s'adonnent différentes structures en charge du pilotage du SEN dont notamment le Haut Conseil de l'Education (HCE).

En effet, conformément à ses attributions liées à la fonction de conseil à l'évaluation, le Haut Conseil de l'Education (HCE) « soumet au Président de la République, pour chaque année scolaire et académique, un rapport sur l'état du système éducatif national ».

Cette deuxième édition du rapport consacrée à l'état du système pour l'année scolaire et académique 2023

2024 intervient dans un contexte marqué par trois éléments structurants :

- Le Programme quinquennal « Mon Ambition pour la Patrie » qui intervient au terme de « Taahoudaty » et consacre l'éducation en tant que priorité nationale et s'engage à agir « sur tous les leviers du système afin d'infléchir les tendances et faire sortir notre éducation de la situation de crise, en l'engageant résolument sur la voie de la modernité et de la compétitivité ».
- La réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2024), rendant disponibles des données socioculturelles et démographiques fiables qui favorisent la planification en éducation/formation sur des bases solides (et non sur des projections à base du RGPH 2013) ;
- La validation du PNDSE III (2024 – 2030) en tant que référentiel d'opérationnalisation de la Loi d'Orientation 2022/023 et de mise en œuvre de la nouvelle réforme du SEN, doté d'indicateurs de suivi pour tous les paliers du système éducatif.

Tout en tenant compte profondément de ces trois éléments structurants, tant au niveau méthodologique que du contenu, le présent rapport veille notamment à :

- ▶ Mettre en exergue « les avancées enregistrées, les déviations observées, ainsi que les actions correctives entreprises ou à entreprendre » au vu de la triptyque structurant la Loi d'Orientation et le PNDSE (accès/équité, qualité/pertinence et pilotage/gestion) (évolution des indicateurs par rapport à 2022/23) ;
- ▶ Relever et analyser les dispositions prises pour la mise en œuvre de la réforme et la réussite de l'Ecole Républicaine (suivi de la mise en application de la loi n°023/2022) ;
- ▶ Emettre un avis argumenté sur le caractère inclusif du système éducatif et le niveau de coordination entre les différents départements en charge de l'éducation/ formation (appréciation du caractère systémique et intégré du SEN) ;
- ▶ Faire le point sur le « rôle de l'éducation nationale » dans le domaine du renforcement de « l'unité nationale, la cohésion sociale et l'émancipation de la société » (avis et recommandations sur le rôle de l'Ecole républicaine dans la promotion de l'égalité des chances et la consolidation de l'Unité nationale).

Au cours du processus de réalisation du rapport, plusieurs techniques de collecte et d'analyse des données ont été mobilisées. On peut noter parmi celles-ci :

Une revue documentaire qui a porté essentiellement sur les principales sources disponibles (études, enquêtes, évaluations, statistiques scolaires, etc.), tout en veillant aux sources récentes dont :

- Les textes législatifs et réglementaires récemment élaborés par les différents départements en charge de l'éducation/formation ;
- Le RESEN (Rapport d'Etat sur le Système Educatif National) 2022 ;
- La dernière revue annuelle conjointe du PNDSE (2023) ;
- Le PNDSE III (2024 - 2030) ;
- Les visites de terrain effectuées par les missions du HCE dans toutes les wilayas du pays;
- La collecte auprès des services compétents des données récentes non fournies par la revue documentaire ;
- Des entretiens semi dirigés avec des personnes ressources parmi les acteurs et les partenaires du système éducatif.

Dans ce cadre, le HCE qui a noté, dans son premier rapport (2023), « un accès difficile aux informations détenues par certains ministères », ne peut, par rapport à la collecte des données en 2024 et malgré les lettres de rappel aux départements concernés, que mentionner avec une émotion teintée de regret :

- ▶ La réticence de plusieurs départements ministériels à fournir au HCE les informations qu'il sollicite pour documenter ces avis, pour assurer le suivi des avis et recommandations formulées et pour élaborer son rapport annuel;
- ▶ Des lacunes manifestes en matière de qualité et de fiabilité de certaines données transmises au HCE,

Bref, d'importants efforts nécessitent encore d'être déployés pour amener certains départements en charge de l'éducation et de la formation à (i) se conformer aux dispositions du décret créant le HCE qui prévoient (article 3) que les Administrations sont tenues de fournir les informations et toute assistance sollicitée par le HCE, à (ii) garantir la fiabilité des données produites (cohérence interne et externe), et (iii) à œuvrer pour l'actualisation des données, notamment à la lumière des résultats du récent Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2024).

Quoiqu'il en soit et malgré les problèmes de collecte des données en temps requis, le HCE a réussi à présenter, à travers le présent rapport, l'état du SEN dans cette année scolaire et universitaire.

2023/2024 qui a été riche en enseignements, marquée à la fois par des avancées significatives et des défis persistants dans le domaine de l'éducation/ formation.

- ▶ Pour ce faire, le présent rapport s'articule autour de 12 chapitres pouvant être déclinés en quatre parties :
- ▶ La première passe en revue le niveau de réalisation des recommandations du rapport 2023 du Haut Conseil de l'Éducation (HCE) ;

La deuxième présente l'état de la situation des différents paliers du système éducatif : enseignement originel, alphabétisation éducation non formelle, préscolaire, éducation de base (primaire et collégial) enseignement secondaire général, Formation Technique et Professionnelle (FTP) et enseignement supérieur et recherche scientifique ;

La troisième partie traite des thématiques transversales liées au genre, à l'inclusion, à la gouvernance, à la gestion et au financement du système éducatif national ;

La quatrième et dernière présente des éléments d'appréciation du HCE concernant :

le rôle que joue le SEN dans la promotion de l'inclusion et le raffermissement de l'unité nationale et de la cohésion sociale;

- le respect des engagements éducatifs de la Mauritanie notamment au niveau sous régional et international;
- le niveau de coordination entre les différents départements en charge de l'éducation/formation; et
- le bilan de la deuxième année d'existence du Haut Conseil de l'Education (HCE).

# I. REVUE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT HCE 2023

Conformément aux missions qui sont les siennes notamment en matière de veille au respect des grandes options éducatives de l'État, d'évaluation de la mise en œuvre des lois portant sur les réformes et orientations du Secteur de l'Education, de veille au caractère inclusif du système éducatif national et à la contribution de l'éducation au renforcement de l'unité nationale, de la cohésion sociale et de l'émancipation sociétale, le Haut Conseil de l'Education (HCE) élabore un rapport annuel sur l'état du système éducatif national au cours de l'année scolaire et académique écoulée.

Ce rapport, adressé au Président de la République, puis ventilé auprès des départements en charge de l'éducation et de la formation, aux principaux acteurs et partenaires du SEN, avant d'être rendu public, comporte un ensemble de recommandations ciblées visant à améliorer l'efficacité interne et externe du système éducatif Mauritanien.

Pour aider les différents départements ministériels concernés à prendre en charge les recommandations qui sont de leur ressort, l'édition 2023 du rapport HCE les a catégorisées par structure ministérielle compétente. Pour faciliter davantage la tâche aux différents ministères, chaque lettre de transmission du rapport mettait en exergue les recommandations ciblant le département concerné.

Dans ce premier chapitre du Rapport HCE 2024, nous passerons en revue le niveau de mise en œuvre de ces recommandations, principalement au vu des informations communiquées par les départements concernés, en commençant par les recommandations de portée générale.

## 1. Suivi des recommandations de portée générale

### 1). Mise en place du Comité national de suivi de la réforme de l'Éducation prévu à l'article 87 de la Loi d'Orientation du SEN (MERSE)

Le Comité National de Suivi de la Réforme de l'Éducation (CNSRE) a été créé en vertu de l'arrêté n° 1110/2023 du MENRSE en application des dispositions de l'article 87 de la loi n° 2022/0 23 en date du 17 août 2022 portant Loi d'Orientation du système éducatif national. Aucune concertation n'a eu lieu avec le HCE avant la prise de cet acte qui aurait dû être acté sous forme de décret pour lui donner un caractère plus important qui sied à la nature du comité et à ses missions.

Signalons aussi que ce comité composé principalement des secrétaires généraux des départements en charge de l'éducation/formation et leurs homologues des autres structures concernées, ne peut jouer le rôle d'outil de pilotage technique et dynamique de la réforme, les membres étant absorbé par une gestion complexe de leurs ministères respectifs où s'entremêle souvent le stratégique avec l'opérationnel. Pour corroborer cette idée largement partagée par les acteurs du SEN contactés, des responsables interrogés déplorent qu'aucune réunion n'a été organisée par cette structure qui a été créée depuis plus d'une année.

### 2) Mise en place de l'institution autonome pour le développement du préscolaire conformément à l'article 22 de la Loi d'Orientation du SEN (MASEF)

Un Projet de décret portant création, organisation et fonctionnement d'un établissement public à caractère administratif dénommé « Agence nationale de Promotion de l'Enseignement Préscolaire » a été élaboré par le MASEF qui en a transmis une copie, fin novembre 2024, au HCE pour avis.

Ledit projet de décret place « l'Agence nationale de promotion de l'enseignement préscolaire » sous la tutelle du Ministère en charge de l'enfance.

### 3) Actualisation de la stratégie Nationale d'Alphabétisation et de son plan d'action (MAIEO)

Selon le MAIEO, une commission a été créée au sein du département pour la révision de la stratégie nationale d'alphabétisation et de son plan d'action, conformément aux indications de la Loi d'Orientation et de la réforme du système éducatif.

### 4) Création de la Commission Nationale des Curricula (CNC) (MERSE)

Le MERSE précise que « la Commission Nationale des Curricula a été créée. Elle est en place et opérationnelle ».

Il est toutefois utile de souligner que l'arrêté n°1023/MENRSE du 08 novembre 2023 créant la Commission Nationale des Curricula (CNC) et fixant ses missions, sa composition et son fonctionnement a retenu une composition de la CNC où près de la moitié des membres représentent les élus (Assemblée nationale, Région), la société civile et le Conseil Economique, Social et Environnemental, loin de toute expérience en matière de curricula, ce qui a fortement handicapé cette importante structure dont dépend largement la réussite de la nouvelle réforme du système éducatif.

Il est à signalé, d'une part, que cet acte a été pris sans aucune concertation avec le HCE et que, d'autre part, la Commission Nationale des Curricula (CNC) mérite d'être créée par décret et non par simple arrêté.

## 2. Suivi des Recommandations Spécifiques

### 2.1. Enseignement originel

#### 5) Élaboration d'une stratégie de l'enseignement originel en conformité avec les articles 52 et 53 de la Loi d'Orientation du SEN (MAIEO).

Selon le Ministère des Affaires Islamiques de l'Enseignement Originel, plusieurs étapes ont été franchies sur le chemin de l'élaboration de cette stratégie. Il s'agit de :

- L'élaboration des Termes de références de la stratégie de l'enseignement originel souhaitée ;
- La contractualisation avec un bureau d'études pour l'élaboration de cette stratégie, conformément aux dispositions de la Loi d'Orientation ;
- La mise en place d'une commission d'élaboration des textes de l'enseignement originel, en conformité avec la Loi d'Orientation ;

Le département a aussi donné son avis sur un projet de décret élaboré par le MERSE, portant sur les passerelles à mettre en place entre l'enseignement originel et l'enseignement formel.

#### 6) Réalisation, en étroite collaboration avec l'ANSADE, d'un recensement général des structures de l'enseignement originel (écoles coraniques, mahadras, instituts...), couronné par la mise en place d'un SIGE utilisant le GPS et interconnecté avec les bases de données de l'État civil (NNI) et du MERSE (SIRAGE) (MAIEO)

Le MAIEO précise qu'une « base de données informatisée a été réalisée pour la gestion des mahadras et le département procédera très prochainement à l'actualisation des données s'y rapportant ».

Il est à souligner cependant que le recensement général des structures d'enseignement originel est à la fois nécessaire et urgent pour disposer de données fiables et actualisées sur le sous-secteur, la dernière opération crédible dans ce domaine remonte à 2009/2010. L'expertise technique, notamment de l'ANSADE, est indispensable pour réaliser un recensement de qualité, selon les règles de l'art. Tout retard dans ce domaine impactera négativement cet important volet de la réforme du SEN.

### 2.2. Enseignement Préscolaire

#### 7) Elaboration d'un système d'information sur le préscolaire, en lien avec le SIRAGE (MASEF)

Le département en charge du préscolaire (MASEF) est conscient de la nécessité d'un tel système d'information

pour une gestion efficace et efficiente du sous-système, en étroite collaboration avec le SIRAGE. C'est un projet que le département compte réaliser dans les meilleurs délais pour éviter un retard qui impacterait la réussite de la mise en œuvre de la réforme.

**8) Mise en place de mesures d'incitation permettant au préscolaire privé d'accueillir des dizaines d'enfants issus de milieux déshérités pour favoriser le vivre-ensemble et consolider l'unité nationale (MASEF)**

Le département a entamé une telle opération depuis 2022/23 avec un accord tripartite mobilisant l'État, le secteur privé et le communautaire. À ce titre, le préscolaire privé a été mis à contribution pour accueillir des centaines d'enfants issus de milieux défavorisés, pour améliorer le taux brut de préscolarisation d'une part et consolider l'unité nationale et le vivre-ensemble d'autre part, moyennant une contribution financière de la part de l'État. Le choix des sites d'accueil doit être effectué à base de critères pertinents et transparents.

**9) Promotion du brassage culturel au niveau des établissements du préscolaire (MASEF)**

Ce brassage est envisagé dans de nombreux jardins d'enfants publics et privés. Avec les nouveaux programmes et supports d'éveil, le département compte passer au niveau supérieur en matière de brassage culturel conformément aux dispositions de la Loi d'Orientation (avec le rôle dévolu à l'arabe, aux enseignements islamiques et avec l'utilisation également des autres langues nationales).

**10) Mise à contribution des opérateurs économiques du pays pour la création de jardins d'enfants favorisant le multiculturalisme (MASEF)**

Le département compte faire un plaidoyer dans ce sens en direction des opérateurs économiques du pays.

**2.3. Enseignement de Base et enseignement secondaire**

**11) Plus de fonctionnalité du SIRAGE pour garantir la production et diffusion de données pertinentes, fiables et constamment actualisées (MERSE)**

Le MERSE assure que « les sorties du SIRAGE exploitent convenablement toutes les données du système, en allant du primaire au secondaire ».

Des perfectionnements ont certes été apportés au SIRAGE en vue d'améliorer la qualité et la fiabilité de ses données. Mais, d'importants efforts doivent encore être déployés pour garantir la fiabilité des données produites (cohérence interne et externe) et leur actualisation, notamment à la lumière des résultats du récent Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2024).

**12) Un cadre juridique et normatif de la carte scolaire, impliquant les APE, les COGES et les collectivités territoriales (MERSE)**

Le MERSE précise qu'« un contrôle et des régulations de la carte scolaire ont été instaurés pour une meilleure répartition des élèves en fonction des établissements et des moyens d'enseignement en attendant les textes juridiques la régissant. Concernant ces textes, une large concertation incluant tous les acteurs de l'Éducation a été faite dans ce cadre et des projets de texte ont été élaborés ».

Notons toutefois qu'il s'agit d'un défi majeur auquel fait face la nouvelle réforme du système éducatif. Les simples retouches des textes existants ne peuvent apporter une solution pérenne à un défi de cette taille. Par conséquent, il est impérieux de veiller à la mise en place, sans délai et en concertation avec tous les acteurs et partenaires concernés, d'une carte scolaire pour l'ensemble des paliers du SEN, en commençant par l'enseignement de base (primaire et collégial) et l'enseignement secondaire. Cette carte scolaire doit reposer sur des normes et des critères transparents, alliant à la fois, autant que faire se peut, la réalisation de l'objectif cardinal de scolarisation universelle inclusive et équitable et les impératifs de gestion rationnelle, viable, efficace et efficiente des ressources (continuité scolaire, gestion des moyens humains, matériels...), tout en mettant à contribution l'ENF pour la prise en charge des scolarisations en milieu ne répondant pas aux normes et en programmant l'appui à travers des cantines scolaires et/ou des internats pour favoriser des regroupements scolaires (réels et durables) et aider à la scolarisation des enfants issus de foyers de milieux démunis.

**13) Lutte contre l'absentéisme du personnel enseignant à travers l'application, de façon rigoureuse, des dispositions du décret n° 2019-038 du 01 mars 2019 (MERSE)**

Selon le MERSE, « le département a établi des normes régissant les mutations, les promotions, les justificatifs médicaux et les sanctions strictes en cas d'absence non justifiées des enseignants ».

La communauté scolaire a été mise à contribution à travers la création de commissions de veille pour assurer le suivi de la ponctualité des élèves et des enseignants et participer à la résolution des problèmes qui se posent localement au niveau scolaire.

**14) Réflexion au sujet du redéploiement des enseignants du niveau central, pour répondre au déficit en matière de ressources humaines dans les établissements scolaires (MERSE)**

Des efforts sont déployés par le département en vue de trouver une solution à cette question. Les premières réflexions montrent toutefois que de nombreux enseignants concernés ont une ancienneté supérieure à 20 ans, ce qui rend difficile leur adaptation en cas de retour à la pratique enseignante et limite considérablement leur rentabilité pédagogique.

**15) Texte réglementaire pour l'application de la durée de l'année scolaire de 36 semaines de travail pour les élèves (article 62 de la Loi d'Orientation du SEN) (MERSE)**

Ce texte a été élaboré. Il s'agit de l'arrêté n°65/2024 relatif à la modification du calendrier des examens de l'enseignement fondamental et secondaire 2023/2024. Les Examens nationaux sont dorénavant programmés au mois de juillet.

Le MERSE doit aussi veiller aux autres aspects connexes, notamment ceux liés au changement de climat et à la planification raisonnable des contenus curriculaires tout au long de l'année scolaire, pour une gestion rationnelle et un meilleur rendement du système éducatif.

**16) Cahiers de charges/ guides ou référentiels fixant les missions et les compétences des cadres éducatifs, administratifs et techniques appartenant aux différentes catégories professionnelles du système éducatif national (MERSE)**

Outre le Guide de l'Ecole Républicaine élaboré par le ministère au terme d'une large concertation, le MERSE envisage de réaliser de tels cahiers des charges, guides ou référentiels.

**17) Code ou contrat social éducatif pour garantir pleinement le droit de l'enfant à une éducation complète, performante et de qualité (MERSE)**

Un dialogue est entamé avec les différents partenaires concernés, notamment le corps des enseignants, en vue d'établir des formules opérationnelles dans ce sens sous forme de code ou de contrat social éducatif.

**18) Réflexion associant les Ministères en charge de l'Education Nationale et de la Santé, pour revoir la réglementation dans le domaine de la délivrance des certificats médicaux (MERSE)**

Des efforts ont été déployés dans ce sens, notamment avec le Haut Conseil de la Santé (HCS).

**19) Accélération de la mise en œuvre de la politique du livre (permettre à l'élève de disposer de livres utiles à son apprentissage) (MERSE)**

Sur la base d'un diagnostic établi de la chaîne du livre et du manuel scolaire, une expérimentation est actuellement effectuée dans deux wilayas (Brakna et Nouakchott Nord) pour améliorer la qualité des manuels scolaires et leur mode de distribution et s'assurer de leur disponibilité au sein des classes et de leur gratuité. Cette expérimentation est effectuée grâce à l'appui du projet PAIRE et implique hautement les COGES.

**Dans les écoles et établissements scolaires (MERSE)**

L'action menée l'année passée « sera poursuivie cette année en se focalisant sur les wilayas ayant les taux de

réussite les plus faibles et en augmentant le nombre de salles multimédia dans certaines wilayas. C'est ainsi qu'il y a une institutionnalisation du programme « JOUSSOURS », visant à augmenter les taux de réussite dans les wilayas ayant les plus faibles taux de réussite aux examens nationaux ». Un partenariat avec le Centre de Formation et d'Echanges à Distance (CFED) doit être envisagé pour améliorer l'efficacité, l'efficacité et la pérennité de ce programme.

### **21) Réinstauration, au primaire et au collège, de la pratique de l'éducation physique, sportive, artistique et culturelle (MERSE)**

C'est toujours un objectif auquel tous les acteurs du système aspirent, mais qui nécessite une réflexion profonde et des moyens pour le mettre en œuvre, en concertation avec le ministère en charge de la jeunesse des sports.

### **22) Promotion de l'éducation environnementale, en favorisant la mise en place, entre autres, d'espaces verts (MERSE)**

En 2021, un Protocole d'Accord a été signé entre le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Technique et de la Réforme (MENFTR) et le Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD), pour la Mise en place du programme National « Ecoles-vertes ». Depuis lors, ce programme, piloté par l'un des conseillers du ministre de l'éducation nationale, a effectué plusieurs réalisations dont :

#### **L'identification des 63 écoles et établissements secondaires pilotes ;**

- L'élaboration de contenus de sensibilisation sur des thématiques en lien avec la conservation de la biodiversité, la gestion des déchets, la gestion de l'eau et la gestion de l'énergie;
- L'élaboration d'un plan d'aménagement de huit écoles;
- L'organisation de sorties pédagogiques au Trarza, à Nouakchott et à Nouadhibou (bénéficiaires: 329 élèves, 55 Enseignants et 11 responsables APE) ;
- Renforcement des capacités des enseignants sur l'approche éducation environnementale (Nouakchott, Gorgol et Guidimagha);
- Aménagement de 18 écoles (Nouakchott, Hodh Charghui et Assaba);
- Organisation, en 2024, d'un atelier sur l'état des lieux de l'éducation environnementale au niveau national, en collaboration avec le PNUD et l'UNICEF.

### **23) Étude/réflexion sur établissements d'excellence (MERSE)**

La problématique qui sous-tend cette étude/réflexion sur les écoles et établissements d'excellence ne semble pas être posée, du moins avec acuité, au MERSE. Le souci principal du département est de voir comment intégrer à ces établissements d'excellence, même avec des effectifs réduits, des élèves issus de milieux défavorisés. D'où la réponse que « le département a créé le programme « TEKAMOUL » qui a permis à des élèves issus de milieux défavorisés inscrits au registre social de solidarité (de Taazour) d'accéder aux établissements d'excellence, en les faisant bénéficier d'une formation intensive pour accroître leurs performances et accéder ainsi à l'excellence ».

### **24) Planification annuelle rigoureuse des mutations en début d'année scolaire (MERSE)**

Le ministère assure qu'il partage les mêmes convictions et compte faire respecter cette consigne de ne procéder aux affectations qu'en début d'année scolaire. L'annulation de nombreuses notes de service effectuées en dehors de cette période s'inscrit dans ce cadre.

### **25) Elaboration des textes fixant au secondaire « les normes et les modalités relatives à la mise en œuvre des pôles, leur répartition en séries et options » (MERSE)**

Une étude qui instaure une réorganisation de l'enseignement secondaire avec une année de Tronc Commun (T.C) où des enseignements optionnels et de deux années de spécialisation organisées en deux voies a été réalisée et transmise au HCE pour avis.

## 26) Mise en place d'un système d'orientation pertinent au secondaire (MERSE)

En cours de réalisation.

## 27) Etude relative à la restructuration du baccalauréat (en étroite collaboration avec le MESRS) (MERSE)

Pour le MERSE, cette étude relative à la restructuration du baccalauréat ne semble pas prioritaire pour le moment, étant donné que le train de la réforme n'atteindra le secondaire (second cycle) qu'après plusieurs années. Autant donc gérer les chantiers prioritaires, notamment ceux du primaire et du collégial.

Pourtant, certains aspects du processus méritent d'être revus, même avant la restructuration d'ensemble.

## 28) Stratégie de rénovation de la formation initiale dans une optique de professionnalisation (sciences de l'éducation, simulation et stages) (MERSE)

Une réflexion est en cours pour améliorer la formation initiale dans les Ecoles Normales d'Instituteurs (ENIs) et à l'École Normale Supérieure (ENS) dans une optique de professionnalisation.

## 29) Elaboration et mise en œuvre, à base d'une enquête sur les besoins des différentes catégories de personnels, d'un plan de renforcement des capacités et de perfectionnement mobilisant les différentes formules (présentielles et à distance) (MERSE).

Malgré les entraves qui ont ralenti par le passé la réalisation d'enquêtes sur les besoins des enseignants en formation continue, il est envisagé de mettre en place des mécanismes permettant d'élucider les besoins différenciés de toutes les catégories des personnels de l'éducation. Le ciblage pertinent des formations en dépend (l'enquête SDI 2022 n'ayant balisé que le primaire et de façon partielle).

### 2.4. Formation Technique et Professionnelle

## 30) Elaboration et mise en œuvre d'un plan de densification et de diversification de l'offre de l'EFTP pour les cohortes de sortants du collégial et du secondaire sans diplôme (FTP)

Lors de la conception de la carte de formation de l'année 2024/25, le département a décidé d'augmenter les effectifs de tous les établissements. Cette augmentation sera de 65 % pour les effectifs en formation qualifiante et de 36,52 % en formation diplômante par rapport à l'année précédente.

L'élaboration de ladite carte de formation, totalement basée sur les études sectorielles récentes qui définissent les besoins réels en formation du tissu économique, prennent en compte les sortants et les échecs sans diplôme du système éducatif national, en intégrant les niveaux de formation de certificats de compétences (CC) et la formation qualifiante.

## 31) Amélioration de la qualité et la pertinence de l'offre de l'EFTP (FTP)

En réponse à la demande croissante et à la forte diversification en qualification, guidée par la demande des différents secteurs économiques du pays, le département a récemment créé trois écoles de formation technique et professionnelle et une cellule de création à l'école d'Akjoujt.

Il s'agit de :

- L'École d'enseignement technique et de formation professionnelle des technologies de l'information et de la communication de Nouadhibou ;
- L'école d'enseignement technique et de formation professionnelle dans le domaine des mines, du pétrole et du gaz ;
- L'École d'enseignement technique et de formation professionnelle dans le domaine du bâtiment et des travaux publics ;

La cellule de l'école d'enseignement technique et de formation professionnelle d'Akjoujt.

**32) Promotion de l'innovation et de l'utilisation des TICs pour améliorer les pratiques en FTP et accroître leur rendement (FTP)**

Le plan d'action triennale 2024 -2026 constitue la réponse adéquate à ces défis.

## **2.5. Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique**

**33) Harmonisation des approches et des procédures de collecte, de traitement et de publication des données effectuées par le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (CNESRS), l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQES) et l'Agence Nationale de Recherche Scientifique et d'Innovation (ANRSI) (MESRS)**

Les décideurs sont conscients de la nécessité d'une telle harmonisation des approches et des procédures entre les différentes entités de pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Au niveau technique, il est envisagé de prendre en charge ces défis dans les plus brefs délais.

**34) Création d'un observatoire national de veille à la formation et à l'emploi au supérieur, doté de dispositifs d'alerte et de mécanismes prospectifs (MESRS)**

Cette structure est envisagée. Elle doit être prioritaire vu son double rôle d'outil de pilotage prospectif d'une part et d'évaluation de la pertinence et de la qualité de la formation académique d'autre part.

**35) Amélioration de la compétitivité des filières professionnelles du supérieur (création d'établissements professionnels compétitifs arrimés aux pôles socioéconomiques du pays ; modules facultatifs de psychopédagogie et de didactique) (MESRS).**

Le département de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique est conscient de la nécessité de cibler l'amélioration de la compétitivité des filières professionnelles du supérieur.

Des pas ont été franchis dans ce sens lors des dernières années et seront consolidés par d'autres mesures en cours.

**36) Etude sur la décentralisation des établissements d'enseignement supérieur dans une optique de prise en compte des spécificités socioéconomiques et culturelles zonales (MESRS)**

A l'intérieur du pays, sont implantés des établissements d'enseignement supérieur bien qu'en nombre limité :

l'Institut Supérieur de l'Enseignement Technologique (ISET de Rosso), l'Institut Supérieur des Métiers du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'Urbanisme à Aleg (ISMBTPU), l'Institut Supérieur des Métiers de la Mine à Zouerate (ISMM), l'Académie Navale de Noudhibou (ANN), l'Université des Sciences Islamiques d'Aioun (USIA) avec ses trois facultés (FC, FLASH et FOE) et l'Université El Mahdara Chinguitya Al Koubra à Akjoujt. A cela s'ajoutent deux projets d'établissements supérieurs en cours de réalisation à l'intérieur du pays avec l'appui du Fonds Saoudien pour le Développement (FSD). Il s'agit de :

- l'Institut supérieur spécialisé dans les sciences de l'éducation à Tidjikja; et
- l'Institut supérieur spécialisé dans les sciences du management à Kiffa.

Il est prévu également la réalisation de deux autres projets d'établissements supérieurs sur financement BID :

- L'Ecole supérieure d'Agronomie de Mauritanie (ESAM) à Kaédi; et
- L'Ecole de médecine vétérinaire de Mauritanie (EMVM) à Néma.

**37) Création d'un vivier suffisant d'hommes et de femmes, investis dans la recherche à tous les niveaux (constitution d'une masse critique de chercheurs de hauts niveaux) (MESRS)**

La création d'un tel vivier de chercheurs est un défi qu'il y a lieu de relever de façon collégiale. Tous les départements et institutions concernés doivent y contribuer, dans une optique de mutualisation des ressources et des moyens pour faire avancer la recherche et la recherche-action en particulier en Mauritanie.

**38) Promotion de la recherche et de l'innovation en tant que levier de transformation économique et sociale, de création de valeur et d'emplois, d'impulsion de la croissance et du bien-être social (recherche appliquée, notamment au service du système éducatif) (MESRS)**

Bien que nécessitant des investissements importants, ce créneau de recherche et innovation est indispensable, compte tenu de son rôle dans la création d'emplois, dans l'impulsion de la croissance et du bien-être social.

Renforcées par la loi 2022/0 23 qui sous-tend la nouvelle réforme, les structures de pilotage du système éducatif national sont de nature à favoriser la recherche appliquée au service du système éducatif.

**39) Mise en place de programmes de soutien à l'innovation, d'appui au dispositif d'incubation et d'émergence des startups (mise à contribution des grandes sociétés comme la SNIM, des entreprises agissant dans les domaines du gaz, de l'hydrogène, etc.) (MESRS)**

Un Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS) existe déjà. Ses interventions seront renforcées et un plaidoyer sera effectué en direction des grandes sociétés de la place et des autres opérateurs économiques œuvrant en Mauritanie pour soutenir la recherche et l'innovation. Un autre plaidoyer sera orienté vers les décideurs pour favoriser la recherche-action au niveau national (confier, autant que faire se peut, les études et recherches commanditées par les différents départements ministériels aux unités nationales de recherche).

**40) Augmentation du budget consacré à la recherche et à l'innovation, de 0,3% à 0,6% du PIB en 2026 et promotion de l'autofinancement, de la diversification des sources et la mise à contribution des acteurs au développement (MESRS)**

La stratégie nationale de la recherche scientifique et de l'innovation abonde dans le même sens (promotion de l'autofinancement, diversification des sources de financement, mise à contribution des acteurs au développement). Les récents engagements du Président de la République dans Mon Ambition pour la Patrie permettent d'espérer une augmentation du budget national consacré à la recherche et à l'innovation.

**41) Appui à l'émergence d'un enseignement supérieur privé solide capable d'être mis à contribution pour résoudre les problèmes posés en matière d'offre et de qualité (MESRS)**

Le département en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique n'épargnera aucun effort pour se concerter avec les opérateurs de l'enseignement supérieur privé et voir dans quelle mesure le département pourra les appuyer afin d'améliorer la contribution du Supérieur privé aux efforts engagés pour la promotion de l'offre, de l'équité et de la qualité du système.

## **2.6. Alphabétisation et Education non formelle**

**42) Elaboration des textes règlementaires prévus par l'article 54 de la Loi d'Orientation du SEN au sujet de l'ENF (MAIEO)**

Un projet de décret portant établissement de passerelles entre l'enseignement originel et l'enseignement formel au niveau de l'éducation de base a été soumis au HCE pour avis. Ce projet de décret vient d'être approuvé par le Conseil des Ministres en date du 11/12/2024.

**43) Elaboration d'un curriculum d'alphabetisation et d'ENF diversifié selon les zones et les publics cibles (MAIEO)**

Pour une prise en charge réelle de l'éducation non formelle (ENF), les instances de pilotage du PNDSE III doivent trancher dans les meilleurs délais qui en est responsable. Le MAIEO considère qu'au niveau institutionnel, il est

chargé, en plus de l'alphabétisation, de l'enseignement des adultes et non de l'enseignement non formel ciblant des catégories d'enfants et de jeunes non scolarisés ou ayant abandonné l'école de façon précoce.

**44) Capitalisation de l'expérience du département en matière d'alphabétisation à travers la radio et le multimédia et mise à profit d'une acquisition quasi universelle du téléphone mobile en Mauritanie (MAIEO)**

Le département en charge de l'alphabétisation compte réhabiliter l'expérience d'alphabétisation à travers la radio et le multimédia dans le cadre de la nouvelle révision de la stratégie d'alphabétisation et de son plan d'action. Il sollicitera à cet effet le budget de l'État, ainsi que les partenaires techniques et financiers.

**45) Motivation des personnes alphabétisées pour servir de modèles aux autres (bonification, AGR ...) (MAIEO)**

Différentes formules de motivation seront programmées dans le cadre des nouveaux projets d'alphabétisation à mettre en place, conformément aux dispositions de la Loi d'Orientation (2022/0 23) qui sous-tend la nouvelle réforme du système éducatif.

## 2.7. Enseignement privé

**46) Révision de l'arsenal juridique et réglementaire régissant l'enseignement privé en Mauritanie dans un souci d'harmonisation avec les dispositions de la loi n° 2022-023 (MERSE)**

Une première ébauche de projet de texte régissant l'application des programmes particuliers dans les écoles privées mauritaniennes (contenu et champ d'application) a été élaborée. Par contre la révision proprement dite de l'arsenal juridique reste toujours en suspens.

A signaler toutefois qu'une lettre circulaire, récemment élaborée, exige, dans les établissements privés, l'enseignement de la langue arabe, de l'instruction islamique, de l'Histoire et de la Géographie de la Mauritanie, ainsi que l'Instruction civique.

**47) Instauration d'un contrôle périodique du niveau de respect des cahiers de charges par les établissements d'enseignement privé (MERSE)**

Le MERSE précise qu'« autant les établissements publics sont suivis périodiquement par l'IGEN, autant les établissements privés le sont. Toutefois, les cahiers de charges n'ont pas été jusque-là révisés à la lumière de la nouvelle Loi d'Orientation ».

**48) Inscription d'élèves issus de milieux défavorisés dans les établissements scolaires privés en contrepartie d'exonérations fiscales, partielles ou totales (MERSE)**

Cette disposition est prévue dans la Loi d'Orientation. Elle est pertinente pour réduire les inégalités en matière de scolarisation sur la base du niveau économique des parents. Mais, faut-il pour l'appliquer, que le ministère en charge du budget et des finances l'entérine.

**49) Appui à l'enseignement privé, au même titre que le public, en matière de formation initiale et continue et de distribution des manuels scolaires (MERSE)**

Les cahiers de charges qui seront élaborés prochainement définiront le type d'appui qui sera mis en place pour assister le privé. Notons cependant que l'IPN a déjà procédé à la numérisation des manuels ce qui les met à la disposition de tous.

## 2.8. Curriculum et politique du Manuel scolaire

**50) Elaboration d'une politique du manuel scolaire reposant sur un partenariat public-privé (MERSE)**

Le projet PAIRE de l'Union Européenne est essentiellement axé sur les manuels scolaires et les outils didactiques. Sur la base du diagnostic qu'il a établi de la chaîne du livre et du manuel scolaire, une expérimentation dans deux wilayas (Brakna et Nouakchott Nord) a été lancée. Elle sera couronnée par l'élaboration d'une politique du manuel scolaire, avec notamment le partenariat qui s'impose entre le public et le privé.

**51) Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action de fabrication/acquisition et de distribution des autres supports pédagogiques (planches didactiques, cartes, matériels collectifs, etc.) (MERSE)**

Des mécanismes sont envisagés en vue de la fabrication/ acquisition et distribution des autres supports pédagogiques et didactiques dans le cadre du projet PAIRE et en étroite collaboration avec l'Institut Pédagogique National (IPN) dont les conseillers pédagogiques seront mis à contribution, tout comme l'appui de l'imprimerie nationale qui sera sollicité.

**52) Poursuite du processus de lancement d'une chaîne de télévision éducative déjà engagé avec le ministère de la culture, ainsi que des programmes éducatifs à la radio (MERSE)**

Le programme de lancement d'une télévision éducative est très avancé : la TV scolaire produit et diffuse, sur la chaîne mauritanienne 2, sur YouTube..., des cours. Jusqu'à présent, cela a permis de produire et de diffuser des leçons numériques pour les différentes séries scientifiques.

**53) Une réflexion sur l'opportunité d'initier l'élève, dès le primaire, à l'apprentissage de la Technologie et de l'Informatique, prévu seulement en 1AS (article 34 de la Loi d'Orientation du SEN) (MERSE)**

L'introduction de l'enseignement de la Technologie et de l'Informatique dès la première année de l'enseignement du collège et de la physique à partir de la deuxième année a débuté cette rentrée scolaire 2024-2025. Concernant une éventuelle initiation à la technologie et à l'informatique dès le primaire, les écoles en Mauritanie ne sont pas pour le moment équipées pour le faire.

## 2.9. Ressources Humaines

**54) Revalorisation du métier d'enseignant (incitations, amélioration des conditions de travail) pour le rendre suffisamment attractif et relever le défi de la concurrence (MERSE)**

Des augmentations de salaire et des majorations des primes ont été effectuées au cours des dernières années et le département, renforcé par les engagements récents du chef de l'État, n'épargnera aucun effort et saisira toutes les opportunités pour améliorer la condition enseignante, tant au niveau du salaire qu'au niveau des conditions de travail.

**55) Redynamisation des écoles de formation initiale (capacités d'accueil suffisantes, professionnalisation au niveau des programmes, des supports de formation et des stages, tout en profitant des valeurs ajoutées que confèrent le numérique et le multimédia ...) (MERSE)**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNDSE III 2024 – 2030, plusieurs actions phares sont prévues pour améliorer les capacités d'accueil, la professionnalisation et le rendement des établissements de formation initiale, pour un meilleur accompagnement de la mise en œuvre de la nouvelle réforme.

**56) Elaboration et mise en œuvre d'un plan de carrière concerté pour les enseignants (MERSE)**

Des concertations sont engagées avec les différents partenaires, y compris les syndicats enseignants en vue d'asseoir et de mettre en œuvre un plan de carrière concertée qui valorise la carrière et contribue à la fidélisation au métier.

**57) Elaboration d'une stratégie de gestion des ressources humaines (MERSE)**

Une stratégie de gestion des ressources humaines a été élaborée. Elle est en phase de finalisation.

**58) Des mesures d'incitation matérielles et institutionnelles, par ordre d'enseignement, des prix annuels aux plus méritants dans chaque wilaya, dans le cadre de la Journée nationale de l'École Républicaine (MERSE)**

La célébration de la Journée nationale de l'École Républicaine a été marquée cette année par l'octroi de prix aux méritants dans les différentes wilayas du pays, stimulant ainsi la dynamique engagée en faveur de l'excellence.

**59) Gestion transparente des primes, respect des normes, amélioration des conditions de travail des enseignants et élaboration et mise en œuvre d'une charte déontologique pour l'éducation/formation (MERSE)**

Des critères ont été établis avec transparence et en concertation avec les acteurs et les partenaires de l'école, dont les syndicats. Le MERSE veillera au respect strict de ces critères, dans un souci d'équité, de justice et de saine émulation.

**60) Réflexion sur la problématique de l'authenticité des diplômes de certains enseignants au niveau des différents paliers du système (MERSE)**

Des contacts ont été engagés avec le ministère chargé de la fonction publique qui est mieux habilité à mener des investigations dans ce domaine.

## **2.10. Enseignement des Langues nationales et étrangères**

**61) Dotation de l'IPELAN des ressources humaines et matérielles lui permettant d'assumer correctement et dans les délais les missions qui lui sont confiées (MERSE)**

"L'IPELAN a reçu les ressources humaines et matérielles nécessaires et a commencé l'expérimentation de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif".

Certes, l'IPELAN a commencé l'expérimentation, ce qui est en soi louable. Mais, au regard du nombre limité d'enseignants que le département a pu mobiliser en faveur de cette nouvelle institution, l'expérimentation s'est limitée à 25 classes (18 classes pour les locuteurs des langues nationales et sept classes pour les enfants arabophones).

**62) Opérationnalisation des mesures prévues par la Loi d'Orientation en matière de langues (texte fixant les lignes directrices de l'ingénierie linguistique à adopter, élaboration d'une stratégie globale et cohérente de promotion de l'enseignement des langues d'ouverture...) (MERSE)**

Ce chantier d'ingénierie linguistique commence lentement mais sûrement son activité. La réflexion a commencé au sujet des lignes directrices à adopter.

**63) Mise en place d'un groupe de travail spécifique pour préparer la rentrée scolaire et académique 2024-2025, marquée par le démarrage de la phase expérimentale de l'enseignement en langues nationales (MERSE)**

Le groupe de travail a été mis en place au sein du MERSE, avec une participation de l'IPELAN, de l'IGEN, de l'IPN et des directions centrales concernées. C'est ce groupe qui a aidé au démarrage de l'expérimentation.

**64) Préparation du développement des activités ludiques et d'éveil au préscolaire en langues nationales (arabe, Poular, Soninké et Wolof) (MERSE)**

Ce travail a été mené dans le cadre de la dynamique accompagnant la mise en œuvre de la nouvelle réforme du système éducatif national. En ont bénéficié les structures préscolaires publiques, mais aussi les structures privées et, de façon plus limitée, les structures du préscolaire communautaire.

## **2.11. Gouvernance et Gestion du SEN**

**65) Mise en place, en concertation avec les experts de l'éducation et les acteurs et partenaires au niveau régional et local, d'une carte scolaire, à la fois simple, fonctionnelle, efficace et efficiente, alliant -autant que faire se peut- le souci de scolarisation universelle et de rapprochement de l'offre avec les impératifs de viabilité et de gestion optimale d'infrastructures et de ressources humaines et matérielles limitées (MERSE)**

Comme développé supra, le MERSE a fait part de l'instauration d'un contrôle et de régulations pour une meilleure répartition des élèves en fonction des établissements et des moyens d'enseignement, en attendant la promulgation des textes juridiques régissant la carte scolaire. Ces textes ont été élaborés sous forme de projet à valider avec les partenaires.

Notons toutefois que de simples réaménagements de textes ne suffisent pas pour asseoir un tel outil de pilotage et de gestion programmatique et pratique du système éducatif, en particulier au niveau du primaire, du collégial et du secondaire.

**66) Campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale pour faire adhérer les leaders politiques, religieux et communautaires aux critères retenus pour la carte scolaire (MERSE)**

Il est prévu, une fois les textes de la carte scolaire adoptés, de mener des campagnes intenses pour faire adhérer les forces vives et les leaders d'opinion aux critères qui les sous-tendent.

**67) Décentralisation progressive, mais effective, favorisant plus d'autonomie en matière de prise de décision (au niveau de la carte scolaire notamment), de gestion des ressources et des moyens (recrutement, affectations, promotions, gestion des carrières ...) au niveau régional et départemental (MERSE)**

Le recrutement des enseignants à former dans des écoles normales d'instituteurs est désormais effectué de façon décentralisée. D'autres mesures suivront pour faire progresser cette importante option de décentralisation.

**68) Elaboration de référentiels et guides de gestion des ressources humaines, pédagogiques matérielles et financières dotés de mécanismes de suivi-évaluation et de normes, conformément aux dispositions de l'article 81 de la Loi d'Orientation (MERSE)**

Un référentiel a été déjà élaboré. Actuellement, on est au stade du recueil des observations sur la mouture finale, avant la finalisation.

**69) Organisation d'une retraite institutionnelle avec les différents ministères pour renforcer l'appropriation de la loi 2022/023 et la coordination pour la mise en œuvre de la réforme (MERSE)**

Cette retraite institutionnelle n'a pas pu être jusque-là réalisée.

## 2.12. SEN et prise en compte du Genre

**70) Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'accélération de l'élimination des inégalités en matière de genre, en contexte scolaire et universitaire (MERSE)**

D'importantes mesures ont été prises en faveur de l'élimination des inégalités en matière de genre, avec l'appui de PTFs dont l'Unicef.

L'élaboration d'un plan d'accélération de l'élimination des inégalités en matière de genre en contexte scolaire et universitaire est une idée qui fait son chemin.

**71) Etude sur les causes de l'absentéisme des enseignantes (MERSE)**

Un plaidoyer a été mené auprès des partenaires techniques et financiers pour prendre en charge cette étude.

## 2.13. Rôle que joue le SEN pour promouvoir l'inclusion/unité nationale/cohésion sociale

**72) Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale multidimensionnelle de promotion du vivre-ensemble et de consolidation de l'unité nationale et de la cohésion sociale à travers l'éducation (MERSE)**

Quoiqu'importante, cette stratégie nationale multidimensionnelle de promotion du vivre ensemble et de consolidation de l'unité nationale et de la cohésion sociale via l'éducation n'a pas pu voir le jour jusqu'à présent, faute de moyens.

**73) Renforcement de la mesure courageuse consistant à scolariser progressivement tous les élèves du primaire au sein de l'Ecole républicaine (MERSE)**

Cette mesure courageuse qui limite progressivement la scolarisation au primaire au système public uniquement, afin de consacrer le droit à l'éducation et le respect du principe de gratuité de l'éducation de base est respectée sur l'ensemble du territoire national depuis le début de sa mise en œuvre en 2022.

**74) Mise en œuvre des dispositions prévues par la Loi d'Orientation en matière de financement du SEN et de mise en place des dynamiques partenariales (allocation de ressources conséquentes ; mobilisation de l'ensemble des sources de financement, répartition des ressources conformément aux priorités de la politique éducative; moralisation et rationalisation de la gestion) (MERSE)**

Un plaidoyer a été effectué auprès des décideurs (responsables des arbitrages budgétaires, parlementaires, ...). Des circulaires ont été élaborées et adressées aux différents acteurs et partenaires concernés par la gestion et sa moralisation.

**75) Une dynamique partenariale mobilisant l'ensemble des acteurs concernés par l'éducation /formation, qui doivent prendre conscience des enjeux et des défis posés et chercher en commun des solutions innovantes aux problèmes prioritaires (sous financement du SEN, faible appui des bailleurs dans certains sous-secteurs, absence de fonds d'appui à l'éducation /formation, faible intérêt manifesté par les gestionnaires de l'éducation au jumelage avec les institutions similaires) (MERSE)**

Des actions sont programmées en vue de renforcer cette dynamique partenariale et mener le plaidoyer nécessaire auprès des partenaires concernés.

**76) Organisation, au terme de la finalisation du RESEN 2023, du PNDSE III et du Plan d'action budgétisé (PATB) 2024 - 2026, d'une table ronde pour la mobilisation de financements conséquents susceptibles de garantir une mise en œuvre réussie de la nouvelle réforme du SEN (MERSE)**

Malheureusement, cette table ronde pour la mobilisation des financements n'a pas eu lieu. Un atelier de lancement du PNDSE III a toutefois été une opportunité pour sensibiliser les partenaires techniques et financiers sur la nécessité de contribuer au financement de la mise en œuvre de la nouvelle réforme du système éducatif.

**77) Redynamisation des COGES, en les dotant des moyens nécessaires (MERSE)**

Outre les textes qui ont été élaborés et promulgués en faveur d'une participation active des COGES, le département saisit toutes les occasions pour impliquer davantage les COGES dans la vie scolaire et les activités du système éducatif. La participation active des COGES à l'expérimentation d'une nouvelle approche de distribution du manuel scolaire dans les wilayas pilotes (Brakna et Nouakchott Nord) en est une illustration.

**78) Adoption des budgets-programmes, conformément à la loi organique relative aux lois de finances (MERSE)**

Globalement, le budget- programme est adopté par le Ministère de l'Education et de la Réforme du Système d'Enseignement (MERSE), même si la programmation qui le sous-tend nécessite d'être plus rigoureuse.

## **2.15. HCE : Première année d'existence**

**79) Evaluation rigoureuse de la 3ème année de mise en œuvre de l'Ecole Républicaine (MERSE)**

Cette évaluation n'a pas pu être réalisée, malgré son importance en tant qu'outil de pilotage formatif, permettant d'effectuer les ajustements qui s'imposent et de rectifier le tir si besoin est.

**80) Campagne de sensibilisation des acteurs de la communauté éducative sur la nouvelle Loi d'Orientation du SEN (MERSE)**

A défaut de l'organisation de telles campagnes de sensibilisation, des ateliers régionaux de vulgarisation du PNDSE III ont été programmés et réalisés au niveau de six regroupements retenus à cet effet (Néma, kiffa, Aleg, Rosso, Nouakchott et Nouadhibou)

**81) Réadaptation de l'organigramme du HCE aux exigences de ses missions, en le dotant d'un personnel technique (évaluateur, juriste, socio-économiste, spécialiste en sciences de l'éducation, structures déconcentrées) (PR)**

Cette réadaptation de l'organigramme du HCE est toujours pertinente et à l'ordre du jour.

## 82) Renforcement des moyens budgétaires du HCE afin de lui permettre de jouer comme il se doit son rôle d'institution consultative indépendante au service de l'ensemble du secteur de l'Education /formation (PR)

Le renforcement des moyens budgétaires du HCE est toujours posé afin de permettre à cette institution consultative de jouer le rôle qui lui revient en tant que cheville ouvrière pour le système éducatif et pierre angulaire pour la réussite de la mise en œuvre de la nouvelle réforme.

## II - ENSEIGNEMENT ORIGINEL, ALPHABÉTISATION ET EDUCATION NON FORMELLE

Dans la Mauritanie pré et post coloniale, différentes formules d'enseignement originel profondément ancrées au niveau sociétal, se pratiquaient dans des écoles coraniques et des mahadras (Dudal en Pulaar – Khragnibé en Soninké et Dara en Ouolof) largement disséminées à travers le pays et qui couvrent des niveaux allant du préscolaire à l'érudition.

Aujourd'hui, ces écoles coraniques et mahadras, ainsi que les structures islamiques connexes (instituts régionaux de l'EO, ISERI, université des sciences islamiques d'Aioun, Grande Mahadra Chinguittiya d'Akjoujt...) relèvent du Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel (MAIEO), département dont relève également l'alphabétisation et qui assure la tutelle des établissements privés et communautaires voués à l'EO et islamique, tous niveaux confondus.

Mais, au sein du SEN intégré, qu'attend -on de ces sous composantes sectorielles (éléments de référence) ? Quel état des lieux peut-on en faire ? A quelles contraintes font-elles face ? Et, comment les surmonter ?

### 1. EO et alphabétisation : Eléments de référence

En conformité avec la loi n° 2022-023 du 17/08/2022 portant Loi d'Orientation du Système éducatif national (articles de 52 à 55), le nouveau programme électoral quinquennal (2024 – 2029) du Président de la République « Mon Ambition pour la Patrie » s'assigne notamment comme objectifs dans ce domaine de « valoriser le rôle de l'enseignement originel dans le développement de l'éducation et de renforcer les passerelles avec l'éducation formelle ». A cet effet, une stratégie pour la préservation de l'héritage de l'enseignement originel sera élaborée et « veillera, notamment, à :

L'établissement d'une typologie propre prenant en compte la nature et la diversité de ses programmes et les différentes modalités d'accréditation et de validation de ses acquis ;

- L'identification des niveaux de passerelles appropriées et pertinentes, avec l'enseignement formel, en définissant les dispositifs institutionnels, réglementaires, pédagogiques et matériels pour leur mise en place ;
- La création de Mahadras en ligne pour accroître les possibilités d'accès à ce type d'enseignement, notamment au niveau international ;
- L'introduction de disciplines de l'éducation formelle dans des Mahadras pilotes, dans des zones de moindre accès à l'enseignement moderne pour faciliter leur inclusion dans le système éducatif ;
- L'augmentation de l'offre en matière d'alphabétisation pour atteindre une capacité annuelle de 20.000 apprenants à l'horizon 2030, en partenariat avec l'école formelle et avec des ONG locales, en vue d'assurer un ciblage adéquat des populations défavorisées et non alphabétisées ;
- La mise en place de programmes adaptés aux besoins des bénéficiaires (les femmes surtout et les adolescents déscolarisés) ; et
- La modernisation des approches et supports d'alphabétisation et l'amélioration des compétences des alphabétiseurs pour adultes ».

Quant au modèle de simulation du PNDSE III (2024 – 2030), il prévoit : (i) une participation constante (4%) de l'enseignement originel à l'effort national de scolarisation universelle, (ii) un apport au préscolaire des enfants scolarisés de 5 ans dans des mahadras renforcées qui passe de 4.7% en 2024/2025 à 33% en 2030/2031, (iii) un renforcement des compétences des enseignants des écoles coraniques (400 en 2023/24) et des cheikhs de mahadras (145 en 2023/24) et (iv) des effectifs alphabétisés progressant de 5000 en 2023/24 à 20.000 en fin de programme :

	Base	PNDSE III (2024 – 2030)							
		Plan d'action triennal			Moyen terme		Long terme		
	2022-23	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Scolarisation universelle : EO seul	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%
% enfants de 5 ans scolarisés dans des mahadras renforcées		0,0%	4,7%	9,4%	14,1%	18,9%	23,6%	28,3%	33,0%
Nombre d'enseignants des écoles coraniques formées		400	200	200					
Alphabétisation des adultes nombre d'apprenants		5 000	7 143	9 286	11 429	13 571	15 714	17 857	20 000
Cheikhs bénéficiant de renforcement des compétences		145	160	175	175	175	175	175	175

Source : Cadre de suivi du PNDSE III, 2024

La question du financement du sous-secteur de l'alphabétisation reste intimement liée à celle de l'éducation de base. Dans ce domaine, l'UNESCO recommande aux gouvernements d'allouer « au moins 3% à 5% de leur budget national pour l'éducation de base, y compris les programmes d'alphabétisation ».

## 2. EO et alphabétisation : Etat des lieux

Pour le MAIEO, une actualisation des données s'impose, aussi bien pour l'enseignement originel que pour l'alphabétisation. Le recensement des écoles coraniques et des mahadras remonte à 2009/2010 et les données récentes sur l'alphabétisation sont celles de l'EDSM 2019-2021.

En attendant la réactualisation de ces données, les principales sources d'information disponibles sont celles des services administratifs du département et les constats des visites de terrain du HCE en 2024.

### 2.1. Par rapport à l'Enseignement Originel et islamique

Comme retenu dans la structuration méthodologique du PNDSE, nous aborderons l'état des lieux de l'enseignement originel et islamique à travers le triptyque « offre et équité », « qualité et pertinence » et « pilotage et gestion ».

#### 2.1.1. Offre et équité

A travers l'offre et l'équité sont abordés les capacités d'accueil, les effectifs et les structures autant que le permettent les données disponibles en particulier au niveau du département des affaires islamiques de l'enseignement originel.

##### 2.1.1.1. Ecoles coraniques et mahadras communautaires

Les données fiables et récentes concernant les écoles coraniques et les mahadras communautaires font malheureusement défaut. Les plus fiables remontent au recensement de 2009/2010. Les services du département avancent toutefois certaines indications ainsi qu'il suit :

	Structures EO recensées en 2009	Structures EO agréés 2010 - 2024	Accroissement sur la durée	Accroissement moyen annuel
Hodh Charghi	1209	628	51,9	3,5
Hodh Gharbi	642	342	53,3	3,6
Assaba	825	264	32,0	2,1
Gorgol	265	74	27,9	1,9
Brakna	588	129	21,9	1,5
Trarza	982	312	31,8	2,1
Adrar	104	93	89,4	6,0
Dakhlet NDB	180	340	188,9	12,6

Source : Cadre de suivi du PNDSE III, 2024

Tagant	145	147	101,4	6,8
Guidimagha	293	98	33,4	2,2
Tiris Zemour	51	24	47,1	3,1
Inchiri	29	12	41,4	2,8
Nouakchott	1405	1560	111,0	7,4
<b>National</b>	<b>6718</b>	<b>4023</b>	<b>59,9</b>	<b>4,0</b>

Selon les données du tableau supra, une dynamique communautaire existe en matière de création de structures d'éducation islamique. Elle a permis l'ouverture en moins de 15 ans de 4023 structures d'enseignement originel, soit un accroissement annuel de 4 % qui atteint des maxima dans des régions comme Dakhlet Nouadhibou (12,6%), Nouakchott (7,4 %) et le Tagant (6,8 %).

Il y a lieu de souligner qu'en dépit de leur importance, ces chiffres ne couvrent que les structures déjà agréées par le ministère.

### 2.1.1.2. Mahadras pilotes

Les Mahadras pilotes constituent une autre facette des structures de l'enseignement originel. Elles ont été créées par le département en charge de l'enseignement originel pour combler un déficit en matière de scolarisation dans des zones reculées du pays où les normes de la carte scolaire rendent souvent difficile l'ouverture d'écoles formelles. Il s'agit de mettre à contribution l'ingénierie de l'enseignement originel tout en l'adaptant aux exigences d'une scolarisation de base assurant l'alphabétisation irréversible et l'acquisition des compétences de la vie courante, notamment en mathématiques, en hygiène, en éveil civique, etc.

L'effectif de ces Mahadras pilotes est passé de 1 400 en 2023, fréquentées par 84 000 élèves, à 1 600 en 2024, où étudient environ 96 000 élèves.

#### Encadré 01 – HCE / Les Mahadras

Visites de terrain HCE/ Wilayas du Trarza, du Gorgol et du Brakna, 28 Janvier – 03 Février 2024

L'équipe du HCE a visité la mahadra El Veth Elmoubine localisée à Aleg, qui enrôle une centaine d'enfants. C'est une ancienne mahadra dont certains élèves ont pu obtenir le baccalauréat, série lettres originelles et ont pu poursuivre des études au niveau Master. L'un des élèves a pu obtenir une bourse pour l'étranger.

La mahadra est dans un grand dénuement. Le maître indique qu'il ne bénéficie d'aucune aide de l'Etat. Des mécènes apportent des appuis à la mahadra, en plus des modestes contributions des parents.

Lors d'une séance de travail, les acteurs, les responsables de l'enseignement originel ont pointé du doigt l'absence de moyens, la mendicité des enfants dans certaines écoles coraniques et la question de la certification.

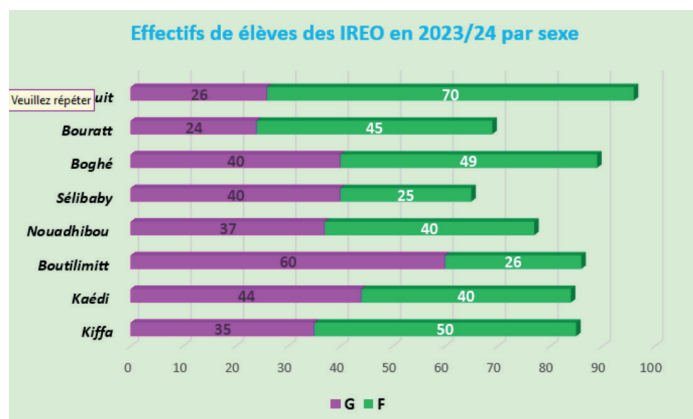
Certains acteurs du formel ont souhaité la modernisation des mahadras et l'intégration des disciplines scientifiques dans les programmes de ces établissements.

### 2.1.1.3. Instituts Régionaux de l'Enseignement Originel (IREO)

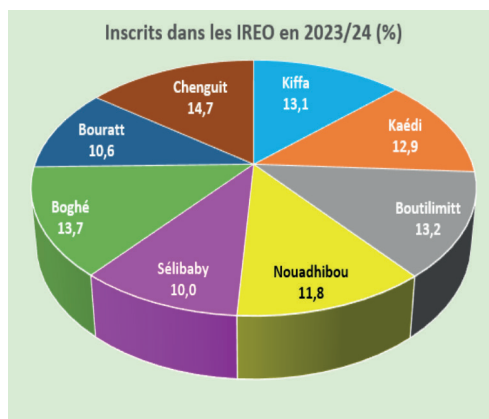
Dans le souci de rapprocher les programmes de la mahadra avec les curricula modernes pour favoriser l'insertion des sortants de l'enseignement originel, le MAIEO a créé également huit Instituts Régionaux d'Enseignement Originel dont 4 ouverts en 2007 (à Kiffa, Kaédi, Boutilimit et Nouadhibou) et 4 en 2020 (à Sélilaby, Boghé, Bouratt et Chinguity).

En 2023/ 24, ces instituts régionaux de l'enseignement originel n'accueillent globalement que 651 élèves répartis par sexe comme suit :

Graphique 01 – Effectifs élèves des IREO par sexe, 2023/24



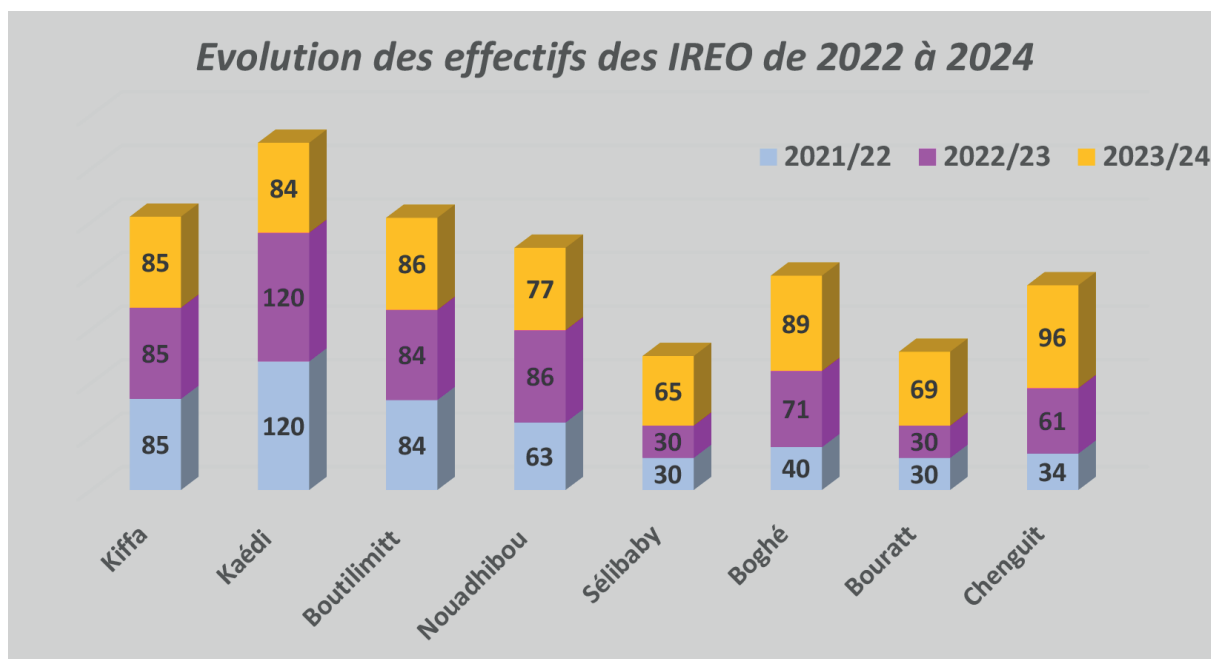
Graphique 02 – Inscrits dans les IREO, 2023/24



Vient en tête des effectifs l’Institut régional de Chenguiti avec près d’une centaine d’étudiants (96), suivi de Boghé, Boutilimitt et Kiffa, avec respectivement 89, 86 et 85 étudiants. Les effectifs relativement plus faibles sont ceux de Bouratt et Sélibaby (69 et 65 étudiants).

Dans les IREO de Chenguiti et de Boghé, les effectifs ont connu une évolution positive depuis la création des instituts.

Graphique 03 – Evolution des effectifs élèves des IREO par sexe

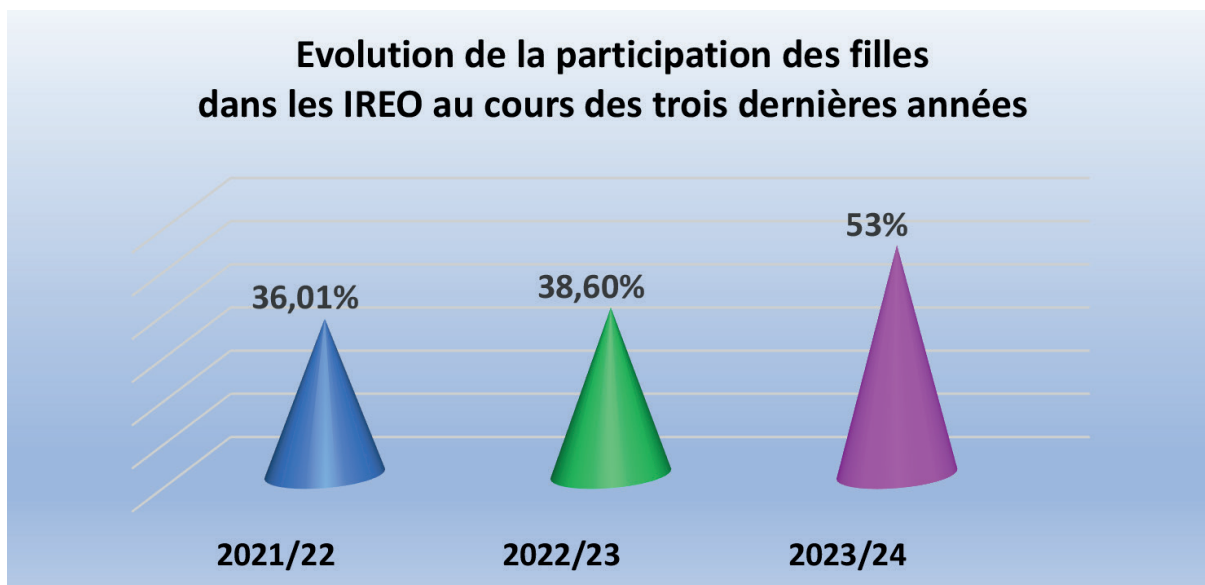


Source : Données du MAIEO, 2024

L'institut régional de Kiffa stagne avec le même effectif (85 élèves) tout au long des trois dernières années. Ceux de Bouratt, Boutilimitt et Sélibaby connaissent un décollage relatif après deux années de stagnation. Quant aux IREO de Nouadhibou et de Kaédi, leurs effectifs connaissent une forte régression.

Signalons toutefois qu'au niveau de ces instituts, les effectifs féminins connaissent un accroissement continu, la participation féminine passant en trois années de 36,03% à 53% :

Graphique 04 – Participation des filles dans les IREO : évolution (%)



En 2023/24, cette participation féminine atteint des maximas à Chenguity (70/96) et Kiffa (50/85).

Tableau 03 - Instituts Islamiques privés domiciliés à Nouakchott en 2023/24 :

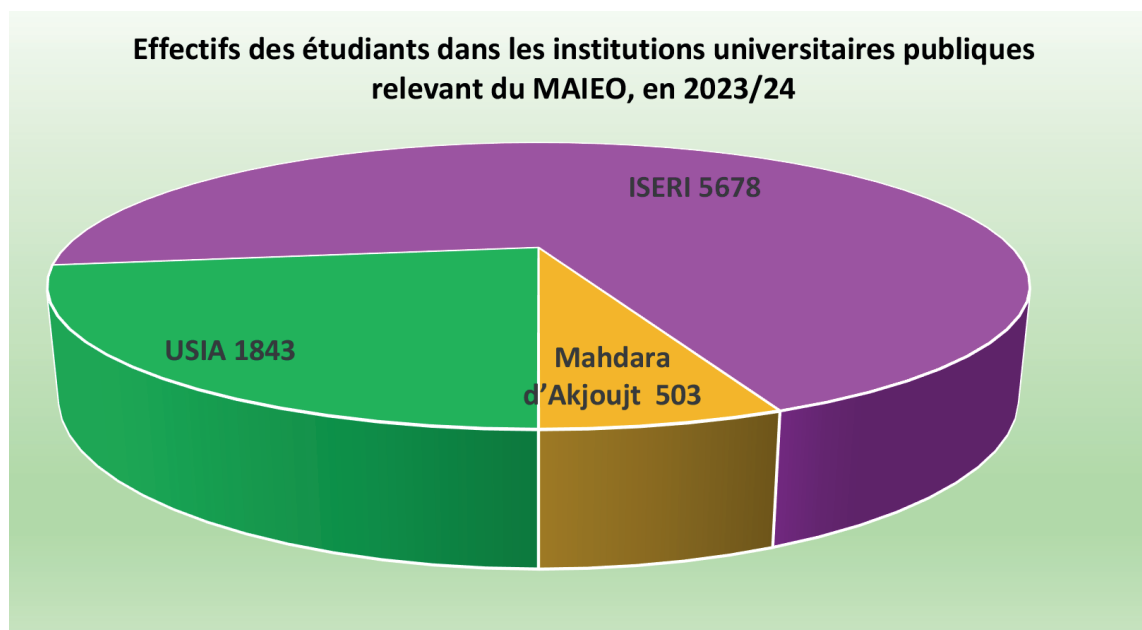
Dénomination	Moughataa	Effectifs étudiants
Institut Warch	Arafatt	400
Centre de formation des Oulémas	Arafatt	500
Institut des jeunes filles	Arafatt	600
Institut d'enseignement de l'arabe aux non arabophones	El Mina	200
Institut de la Maison du Hadith	El Mina	200
Institut Al Farouq	El Mina	60
Institut Mousaab Ibn Oumeir	Riyad	200
Institut des gens de la Sounna et de la Jamaa	Riyad	380
Institut Chenguit pour les sciences islamiques	Toujounine	100
Institut Itihady pour les sciences coraniques	Toujounine	150
Institut Al Adala Wa Tawfik	Toujounine	200
Centre Al Ihsan pour l'Enseignement du Coran	Dar Naim	80
Complexe de l'Imam de Dar Al Hijra	Dar Naim	150
Institut Arridwane pour l'enseignement des sciences et la récitation du Coran	Dar Naim	80
Complexe islamique Ely Cheikh	Teyaret	30
Institut Al Bayan	Teyaret	60
Institut Salama pour les sciences islamiques	Tevragh Zeina	703
Institut des Ecoles Al Awn (Institut Chourafa)	Tevragh Zeina	300
Institut d'Al Imam Dani	Tevragh Zeina	150
Institut d'Al Imam Nafaa	Sebkha	40

#### 2.1.1.4. Etablissements supérieurs d'enseignement islamique

Les établissements d'enseignement supérieur public relevant de la tutelle administrative du MAIEO sont : l'Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Islamiques (ISERI), l'Université des Sciences Islamiques d'Aioun (USIA) et la Grande Mahadra Chinguittiya d'Akjoujt.

En 2023/2024, ces établissements comptaient 8.024 étudiants (contre 7 380 en 2022/2023) répartis comme suit :

Graphique 05 – Institutions universitaires publiques relevant du MAIEO: effectifs des étudiants en 2023/24



Source : Données du MAIEO, 2024

Au sein de ces effectifs, la présence féminine est de 35,1% à l'USIA, 34,4% à l'ISERI et 30% à la Grande Mahadra Chinguittiya d'Akjoujt.

- Il est à noter que les effectifs de l'USIA sont répartis entre les trois facultés qui la composent :
- La Faculté de Droit Islamique (charia), avec 705 étudiants dont 33,9% de femmes;
- La Faculté de Langue Arabe et des Sciences Humaines, avec 717 étudiants dont 42,3% de femmes; et
- La Faculté des Fondements Religieux/ Oussoul eddine qui compte 421 étudiants dont près d'un tiers (32,4%) de femmes.

#### 2.1.2. Qualité et pertinence

Dans cette section, seront abordés les programmes et les supports de formation, l'encadrement, les déperditions et abandons, ainsi que la réussite / insertion.

##### 2.1.2.1. Programmes et supports de formation

Les programmes des instituts régionaux de l'enseignement originel ont un caractère hybride associant la souplesse des contenus et des approches curriculaires des mahadras et la rigueur de l'enseignement formel pour les disciplines nouvelles (mathématiques, sciences naturelles, etc.), ce qui en fait des établissements secondaires islamiques préparant les élèves issus des mahadras à passer le baccalauréat.

Pour le Supérieur, le curriculum de l'ISERI et de la Grande Mahadra Chinguittiya d'Akjoujt adopte la même approche hybride tirant profit à la fois de la souplesse et de l'érudition de l'enseignement originel et de la rigueur de l'enseignement académique moderne. Il s'agit là d'une approche curriculaire qui est désormais bien établie à l'ISERI, alors que la Mahadra d'Akjoujt poursuit son petit bonhomme de chemin.

Les supports de formation obéissent à cette mixture entre les supports de l'enseignement originel (traités et corpus, parfois sous forme de poèmes didactiques...) et ceux de l'enseignement formel (manuels et guides...).

Notons toutefois que dans ces différentes institutions une certaine marge de manœuvre importante - excessive disent certains - est accordée à l'enseignant au niveau du choix des parties de programmes à développer et même parfois des appuis didactiques en matière de corpus et ouvrages/supports d'enseignement à adopter.

Quant au curriculum de l'USIA, il obéit aux règles et aux critères académiques en vigueur dans les universités islamiques de par le monde.

### 2.1.2.2. Encadrement

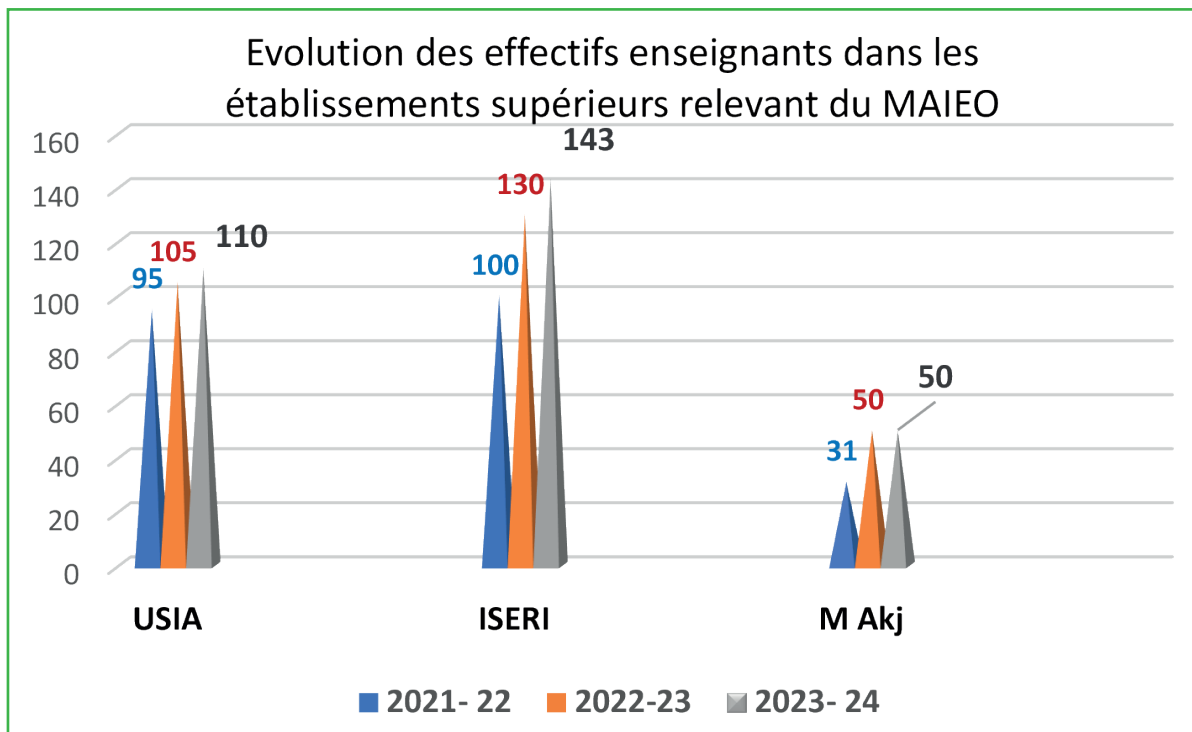
- Dans les établissements secondaires (IREO) et supérieurs (ISERI, USIA, GMC), l'encadrement est assuré par des ressources humaines appartenant à deux catégories :
- des professeurs titulaires de diplômes modernes (licence, Master, doctorat...) recrutés selon les normes de la fonction publique ou faisant l'objet de contrats locaux temporaires, en tant que professeurs vacataires;
- des cheikhs de mahadras dont l'érudition en sciences islamiques est largement attestée et dont la majorité écrasante travaille dans le cadre de l'option " professeurs vacataires".

Dans les Instituts régionaux de l'EO, les effectifs enseignants sont passés de 36 en 2021/22 à 40 en 2023/24. Ils varient entre des effectifs de 3 (Sélibaby) à 9 (Kiffa) selon l'IREO.

Les trois établissements d'enseignement supérieur utilisent 303 professeurs dont moins d'une dizaine de femmes. 149 parmi eux sont des professeurs titulaires, les autres (154) des vacataires, soit 50,8% des effectifs.

Le corps professoral a connu une augmentation non négligeable des effectifs au cours des trois dernières années, passant de 226 enseignants en 2021/22 à 303 en 2023/24, ce qui représente une augmentation du plus du tiers (+ 34,1 %).

Graphique 06 - Etablissements supérieurs relevant du MAIEO: évolution des effectifs enseignants



Cette augmentation a bénéficié principalement à la Grande Mahadra Chinguittienne d'Akjoujt (+ 61,3 %) malgré ses effectifs réduits (503 étudiants en 2023/24). L'ISERI en a tiré profit également (+ 43 %), mais moins que nécessaire ses effectifs qui se comptent par milliers (5678 étudiants en 2023/24).

D'ailleurs, le ratio élèves/ professeur révèle cet état de fait, avec 10 élèves par professeur dans la Grande Mahadra Chinguittiya d'Akjoujt, 40 à l'ISERI et 17 à l'USIA, en 2023/24.

### 2.1.2.3. Redoublements et déperditions

Au niveau des trois facultés de l'université des sciences islamiques d'Aioun, les taux de redoublement et de déperdition ont atteint respectivement 2,7% et 2,6% ; en baisse par rapport à 2020/21 et 2021/22 où ils oscillaient entre 3 % et 7 %. A l'ISERI, le taux de redoublement en 2023 /24 est de 24 %, en baisse par rapport à 45% l'année précédente. Ce taux reste tout de même très élevé parce qu'il concerne près d'un étudiant sur quatre dans cette institution qui compte 5678 étudiants en 2023/24. À ce taux s'ajoutent aussi des déperditions de 2.9 % au cours de la dernière année. S'agissant du dernier-né des trois établissements supérieurs, la Grande Mahadra Chinguittiya d'Akjoujt, les taux de redoublement et de déperdition sont encore limités, avec respectivement 2 % et 0,2 %.

Globalement, ces taux révèlent une efficacité interne très faible au niveau de l'ISERI, avec les défis que cela pose en matière de gestion efficiente des ressources, tous ordres confondus.

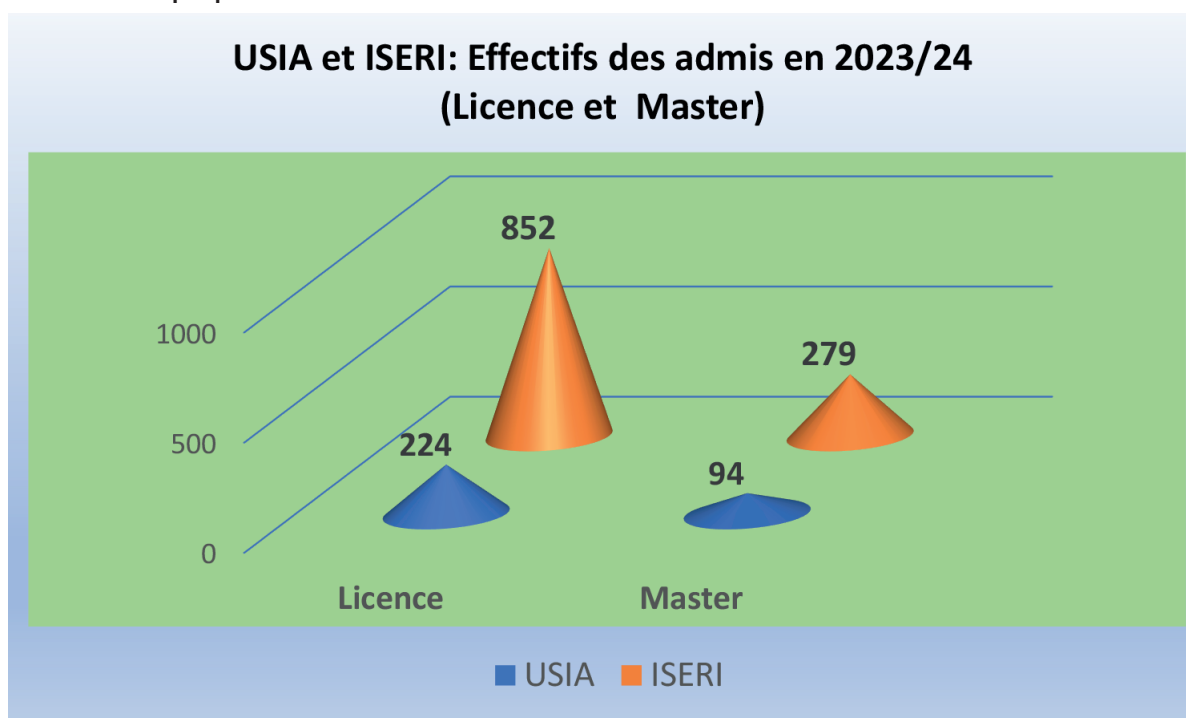
### 2.1.2.4. Réussite / insertion

Par rapport à la réussite aux examens nationaux et aux diplômes de fin de cycles, les données fournies par le département des affaires islamiques et de l'enseignement originel sont mitigées.

Pour les Instituts régionaux de l'EO, l'admission au baccalauréat en 2023/24 varient entre 14,17 % à Kiffa et 75 % à Chenguitty et atteint même plus de 80 % à Boutilimitt, alors que la moyenne nationale en cette session était de 39,28 %. En 2023, les taux d'admission au baccalauréat dans les IREO variaient entre 30 % à Kaédi et 53 % à Nouadhibou.

Pour les établissements supérieurs publics relevant administrativement du MAIEO, les effectifs d'admis à la licence et au Master étaient comme suit en 2023/24 :

Graphique 07 – Licence et Master à l'USIA et l'ISERI: effectifs des admis en 2023/24



De création récente, la Grande Mahadra Chinguittiya d'Akjoujt fait état de 40 étudiants sortants avec la licence en 2023/24.

S'agissant de l'insertion des sortants des établissements supérieurs islamiques en Mauritanie, les enquêtes sont quasi inexistantes, bien que besoin pressant il y a. Certains acteurs et partenaires de l'éducation /formation évoquent toutefois des créneaux non négligeables qui ont été investis par les sortants de ces institutions (enseignement primaire, secondaire et supérieur, magistrature, administration, médias...), en plus des créneaux islamiques et de langues (imams de mosquées,

experts linguistiques mobilisés par les chaînes arabes et étrangères pour la correction des productions médiatiques...).

### 2.1.3. Pilotage et gestion

Par essence, les mahadras communautaires, fruits d'initiatives individuelles et/ou familiales échappent à l'emprise de l'État, elles relèvent de l'informel. Les quelques tentatives d'organisation de ces institutions par le MAIEO, gratifications annuelles à l'appui, ne sont pas jusqu'à présent couronnées de succès. Les mahadras bénéficiant de salaires mensuels (380) ne constituent pas un seuil critique pouvant avoir une influence importante sur l'enseignement originel.

Le pilotage et la gestion des IREO et des institutions supérieures islamiques nécessitent davantage de formation administrative et académique des premiers responsables et de leurs collaborateurs.

Dans le cadre du lobbying en faveur de ces institutions, il y a lieu de noter les réalisations suivantes :

- L'ouverture récente de six (6) formations de master à Université des Sciences Islamiques d'Aioun;
- La construction à l'USIA d'Aioun d'une résidence universitaire dont la capacité est de 570 lits;
- L'augmentation de près de 100% de la capacité d'accueil de l'institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Islamiques (ISERI) ;
- La création à l'USIA d'Aioun d'un centre universitaire de recherche scientifique orienté vers l'étude des manifestations de l'extrémisme violent et de la radicalisation.

## 2.2. Par rapport à l'alphabétisation et à l'ENF

Malgré les besoins, le sous-secteur de l'alphabétisation et de l'enseignement non formel demeure peu renseigné tant en ce qui concerne ses effectifs, son fonctionnement, ses financements que ses résultats.

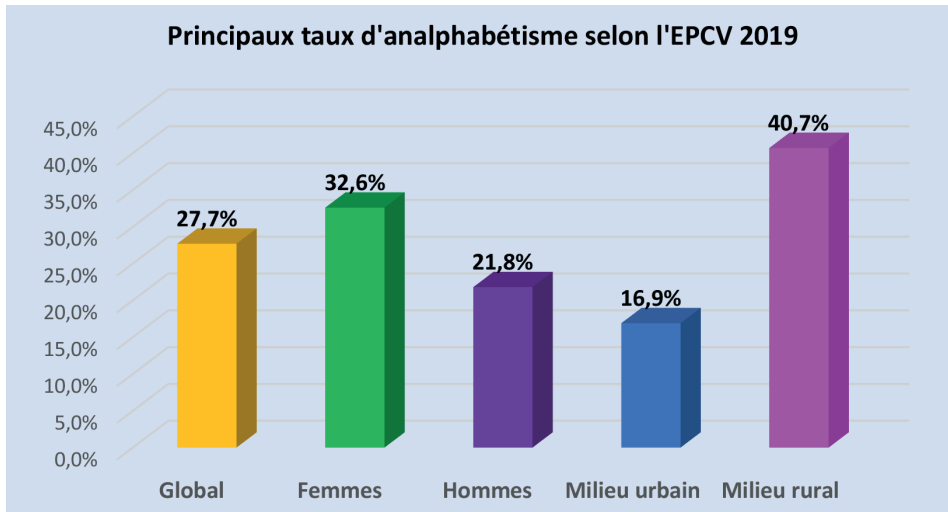
### 2.2.1. Offre et équité

Certes, la SCAPP dans son levier stratégique 2 relatif à l'amélioration de « l'accès, la qualité et la pertinence de l'éducation et de la formation professionnelle », fixe comme objectif d'« Intensifier la lutte contre l'analphabétisme à travers des programmes d'alphabétisation fonctionnelle, de post alphabétisation et d'éducation non formelle, incluant l'éducation à la santé et aux droits civiques et humains, permettant de faire sortir les adolescents, les jeunes et les adultes non éduqués du cycle vicieux de l'ignorance et de promouvoir leur plein épanouissement culturel, social et économique ». Le PNDSE II (2010 – 2020) avait ciblé 20 % d'analphabètes au niveau national en 2020.

Récemment également, le PNDSE III s'est fixé en guise d'objectifs quantitatifs « d'enrôler 1.200 bénéficiaires par an dans l'enseignement primaire non formel, 900 d'ici 2027 dans la formation professionnelle non formelle et 1000 dans les Mahadras ». La Loi d'Orientation (Article 55) a précisé que ce type d'enseignement nécessite la mise à contribution des institutions publiques et privées, du milieu associatif et du milieu professionnel.

Toutes ces attentes se conjuguent avec des taux d'analphabétisme relativement élevés et des disparités de genre et de zones marquées selon les données disponibles, c'est-à-dire celles de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie (EPCV 2019) et l'Enquête Démographique et de Santé Mauritanie (EDSM 2019-2021).

**Graphique 08 – Principaux taux d’analphabétisme en 2019**



Source : Données EPCV, 2019

L’analyse du taux d’analphabétisme montre de fortes disparités suivant les wilayas : avec les taux les plus élevés au Guidimagha (69,7%), au Gorgol (47%) et au Brakna (42,7%) et les plus faibles au Tiris-Zemmour (8%), en Inchiri (8,9%) et en Adrar (9,3%).

Les données de l’EDSM 2019-2021, relativement plus récentes, révèlent que l’analphabétisme est plus élevé :

- chez les femmes de 15-49 ans (42% contre 26% chez les hommes);
- en milieu rural qu’en milieu urbain (57 % contre 28 % parmi les femmes et 40 % contre 18% parmi les hommes);

Selon l’EDSM également, le Guidimagha enregistre les taux d’analphabétisme les plus élevés (64,9%); à l’opposé, les wilayas minières du Nord (Dakhlet Nouadhibou, Tiris Zemour et Inchiri) enregistrent les taux d’analphabétisme les plus faibles (entre 7 % et 14 %).

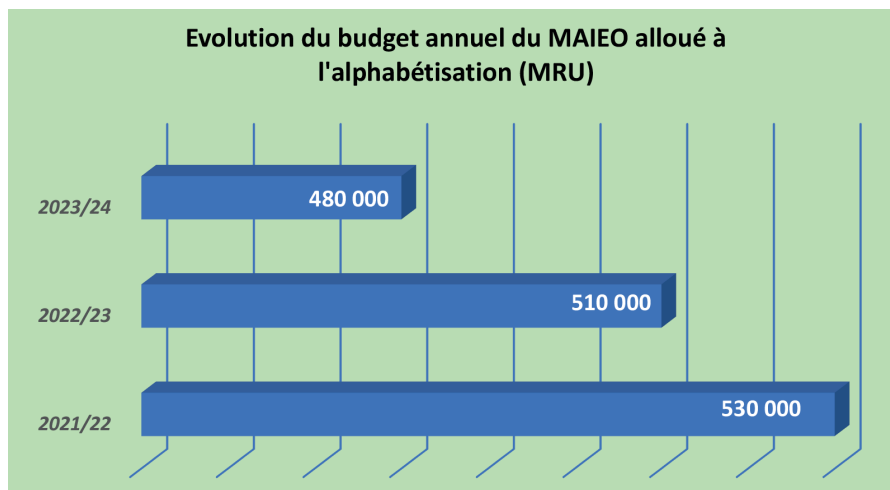
Mais force est de constater que les moyens humains, matériels et financiers mobilisés pour lutter contre l’analphabétisme sont en déconnexion par rapport à ces objectifs.

En effet, avançant son bilan annuel, la Direction de l’alphabétisation précise que « malgré les moyens financiers limités », elle a « organisé une campagne d’alphabétisation au cours de l’année 2024 ciblant 3 525 analphabètes de la tranche d’âge 15 ans et plus. 111 enseignants et 26 superviseurs de terrain ont été engagés dans cette campagne ».

Seuls Nouakchott et quatre wilayas de l’intérieur (Assaba, Gorgol, Brakna et Guidimagha) ont été ciblés par cette campagne.

Au sein du budget 2024 du MAIEO, l’enveloppe alloué à l’alphabétisation se limite à 480.000 MRU, en baisse continue au cours des trois dernières années :

**Graphique 09 – Evolution du budget alloué à l’alphabétisation**



Malgré la modestie du budget programmé pour l'alphabétisation, entre 2022 et 2023, le montant alloué a diminué de 3,8% et entre 2023 et 2024, la diminution a atteint près de 10%.

### 2.2.2. Qualité et pertinence

Malgré son rôle crucial dans le renforcement des capacités individuelles et collectives, le sous-secteur de l'alphabétisation et de l'ENF fait face à des contraintes multiples notamment au niveau de la qualité et de la pertinence des programmes à mettre en œuvre.

Il y a en premier lieu la qualité des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle, avec des contenus curriculaires souvent déconnectés des centres d'intérêts de l'analphabète, des formateurs et des alphabétiseurs non formés et des approches andragogiques peu motivantes.

Il y a ensuite la pertinence des programmes qui fait souvent défaut, en l'absence d'alignement du programme sur les besoins locaux, notamment en matière de flexibilité horaire, de continuité des apprentissages et de valorisation des acquis des apprenants adultes ; mais aussi la non capitalisation des succès, notamment les acquis du programme ECCA mobilisant la radio communautaire qui a été un succès éclatant aussi bien par ces méthodes que par son rendement.

Il y a enfin le manque d'infrastructures, l'insuffisance des financements, l'absence de sensibilisation des communautés et le caractère peu intégré des programmes (besoins liés au genre et aux handicaps).

### 2.2.3. Pilotage et gestion

En théorie, tous les programmes d'alphabétisation en Mauritanie doivent être coordonnés et mis en œuvre en étroite collaboration avec la direction de l'alphabétisation au ministère des affaires islamiques et de l'enseignement originel. En pratique, différentes structures ministérielles (pêche, agriculture, MASEF, CSA, Taazour, etc.), communes, organisations de la société civile... mènent leurs propres programmes d'alphabétisation, sans concertation aucune avec la direction de l'alphabétisation dont ils contestent tacitement le leadership.

À ce blocage au niveau du pilotage s'ajoutent des défis liés à (i) la planification stratégique (analyse des besoins, définition d'objectifs clairs, approches inclusives, etc.), (ii) la coordination et la gouvernance (définition des rôles de l'Administration et ceux attribués aux acteurs de terrain dans le cadre du faire-faire, partenariats multi-acteurs, déconcentration /décentralisation...), (iii) à la mobilisation et à la gestion des ressources (financement, formation, infrastructures et supports andragogiques), (iv) la mise en œuvre efficace (approches souples, adaptées au contexte culturel et social...) et (v) au Suivi/ évaluation (indicateurs de performance, évaluation participative, transparence et redevabilité).

## 3. Principaux dysfonctionnements et défis

Étant donné que le chapitre « enseignement supérieur et recherche scientifique » (infra) prend en charge les principaux dysfonctionnements et contraintes auxquels les établissements supérieurs d'enseignement islamique sont confrontés, les développements suivants seront surtout consacrés aux défis relatifs à l'enseignement originel non académique, à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle.

### 3.1. Au niveau de l'enseignement originel

Les principaux défis et dysfonctionnements posés à l'enseignement originel ont trait à la prise de conscience des atouts et des insuffisances du sous-système, au retard dans l'élaboration des textes réglementaires, aux conditions d'accès, à la qualité et à la gestion des programmes.

#### 3.1.1. Nécessité de prendre conscience des atouts mais aussi des insuffisances du sous-secteur

Le département en charge de l'enseignement originel et le staff de pilotage de ce sous-secteur aux différents niveaux doivent avant tout prendre conscience des enjeux, des atouts et des insuffisances s'y rapportant. Il s'agit certes d'un enseignement qui joue un rôle cardinal dans l'âme de la société et le patrimoine civilisationnel et culturel du pays, avec toujours des atouts indéniables : contribution quasi gratuite à une alphabétisation irréversible ouverte à tous sans distinction aucune, promotion d'une pédagogie différenciée évoluant au rythme et aux capacités de tout un chacun, confiance qu'il inspire à toutes les composantes ethnico culturelles du pays, dissémination de ces structures à travers toutes les contrées du pays.

Mais, ces atouts ne doivent pas occulter aux yeux des responsables et des gestionnaires de l'enseignement originel certaines faiblesses et contre-performances dont (voir en détails, le rapport 2023 du HCE) :

- la vocation littéraire des curricula et une certaine négligence des disciplines scientifiques, ce qui entrave l'accès des sortants des Mahadras aux filières scientifiques (problème de professionnalisation) ;
- la gestion peu efficiente du cursus scolaire (redondance au niveau des contenus curriculaires), à laquelle s'ajoutent les problèmes d'une certification consacrée jadis uniquement à l'érudition ;
- la culture de "la tête pleine" au détriment de "la tête bien faite" (problème de méthodes) ;
- le déficit en savoir-faire relatifs à la production orale et écrite (schisme entre apprentissage théorique et mise en pratique) ;
- la non adaptation des programmes aux exigences contemporaines, avec la quasi absence de disciplines vitales (mathématiques, sciences naturelles, numérique, ...).
- des conditions souvent inadaptées en matière d'hygiène (latrines rares, promiscuité, manque de salubrité...) ;
- la rigidité des méthodes d'enseignement et ses conséquences parfois négatives sur la protection des droits de l'enfant (châtiments, mendicité, ...) ;
- des tentations radicales avec des courants salafistes parfois extrémistes débarquant de l'extérieur et voulant détrôner l'Islam prôné dans l'occident musulman, qu'ils jugent très « modéré », très « pacifique».

Cette prise de conscience est nécessaire pour chercher, avec lucidité, les solutions qui s'imposent; des solutions qui existent, mais ne peuvent porter fruits que si les responsables du secteur en sont bien convaincus.

### 3.1.2. Du retard dans l'élaboration et la révision des textes

Retard dans la mise en conformité du décret n° 069-2021 fixant les attributions du MAIEO et l'organisation de l'administration centrale de son département avec les exigences de la loi n°2022-023, notamment les articles 52 et 53 ; Absence de textes régissant l'ouverture, les programmes, la certification... des écoles coraniques, mahadras et instituts d'enseignement originel ;

### 3.1.3. Des défis en matière d'accès, de qualité et de gestion

Faible prise en charge par l'État des besoins des quartiers périurbains en structures d'enseignement originel préscolaire et basique, dans un contexte de pauvreté endémique en milieu périurbain ;

Absence de système d'information géographique (SIG) pouvant fournir des données pertinentes, fiables et actualisées sur le sous- système et par conséquent permettre un pilotage éclairé, efficace et efficient de l'enseignement originel ;

Absence de stratégies efficaces d'intégration de certaines disciplines (mathématiques, disciplines scientifiques, numérique et langues d'ouverture) dans le cursus des mahadras, avec comme conséquences de faibles taux d'insertion des sortants de l'enseignement originel dans plusieurs secteurs vitaux.

## 3.2. Au niveau de l'alphabétisation et de l'ENF

### 3.2.1. Aspect institutionnel et réglementaire

- Inexistence d'une structure de pilotage du sous-secteur ayant un ancrage de haut niveau lui garantissant un leadership incontesté des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- Absence de base de données fiables et actualisées sur l'alphabétisation et l'éducation non formelle ; les dernières données fiables remontent à 2008/2009 avec l'Enquête de Référence sur l'Analphabétisme en Mauritanie (ERAM) ;
- Absence de textes normatifs régissant les structures, les personnels et les programmes d'alphabétisation et d'ENF ;

### 3.2.2. Aspect offre d'alphabétisation et d'ENF

Une offre d'alphabétisation annuelle négligeable pour prendre en charge un stock estimé en 2009 à près d'un million et qui est continuellement alimenté par les faibles performances du système éducatif (non tarissement des sources de l'analphabétisme);

Des programmes d'alphabétisation peu diversifiés et peu sensibles aux besoins des groupes spécifiques (adolescentes déscolarisées, jeunes vivant avec handicap, etc.) ;

Manque d'exploitation des opportunités offertes par les TICs (y compris l'intelligence artificielle) dans la lutte contre l'analphabétisme de façon générale et dans l'alphabétisation fonctionnelle, en particulier.

### 3.2.3. Aspect ingénierie curriculaire et gestion des programmes

Caractère quasi obsolète des programmes et des supports d'alphabétisation (absence de révision, faible utilisation du multimédia et du numérique, etc.) ;

Faibles moyens alloués à l'alphabétisation, tant par l'État que par les PTFs (budget alloué passant de 400 millions MRO en l'an 2000 à moins de cinq (5) millions MRU en 2024;

Carences en ressources humaines qualifiées, en l'absence de programmes de formation des formateurs et des alphabétiseurs ;

L'absence de capitalisation des expériences réussies en matière d'alphabétisation (à titre d'exemple, l'expérience multimédia appuyée par ECCA).

## 4. Recommandations du HCE

### 4.1. Pour l'enseignement originel

- 1- Réaliser, dans les meilleurs délais, un recensement général des structures de l'enseignement originel (écoles coraniques, mahadras, instituts...), couronné par la mise en place d'un SIGE utilisant le GPS et interconnecté avec les bases de données de l'État civil (NNI) et du MERSE (SIRAGE);
- 2- Elaborer, conformément aux dispositions des articles 52 et 53 de la Loi d'Orientation du SEN, une stratégie de l'enseignement originel adossée à un état des lieux sans complaisance des structures, des programmes, des méthodes d'enseignement, des profils enseignant et étudiant ; mais aussi à une analyse poussée des forces et des faiblesses, des opportunités et des contraintes de la mahadra, dans une optique d'adaptation de cette structure d'enseignement originel et sa mise à contribution pour promouvoir le développement durable, assurer la scolarisation universelle et favoriser le dialogue, le respect du multiculturalisme et le raffermissement de la cohésion sociale. (Reprise)
- 3- Réaliser, en étroite collaboration avec des structures associatives des Oulémas et des Cheikhs de mahadras, la révision du curriculum des écoles coraniques et des mahadras (programmes, supports didactiques, modes de certification...) et son enrichissement à travers des modules de disciplines scientifiques, de numérique et de langues d'ouverture pour favoriser l'employabilité des sortants des mahadras et renforcer la contribution de l'enseignement originel à l'effort de préscolarisation, d'alphabétisation et de scolarisation universelle, conformément aux dispositions de la loi 2022/023;

### 4.2. Pour l'alphabétisation et l'ENF

- 4- Développer, conformément aux dispositions de la Loi d'Orientation, un cadre institutionnel pour l'alphabétisation et l'ENF, qui détermine la formule de pilotage appropriée en phase avec la nouvelle Loi d'Orientation du système éducatif national, pour régir, de façon efficace et efficiente, le sous-secteur de l'alphabétisation et de l'ENF ;
- 5- Promouvoir une ingénierie curriculaire pertinente et appropriée en matière d'alphabétisation et d'ENF, sur la base d'une capitalisation des expériences réussies du département (notamment l'utilisation de la radio et du multimédia), d'une diversification du curriculum et des approches selon les zones et les publics cibles et une mise à contribution des différents médium et vecteurs, y compris le numérique ;
- 6- Introduire dans les projets et programmes structurants de développement un volet "alphabétisation et ENF" muni d'activités génératrices de revenus (AGR) et autres moyens de motivation avec une mise en œuvre impliquant les organisations de la société civile et les autres acteurs locaux;
- 7- Développer un plaidoyer en faveur d'un accroissement des financements alloués aux programmes d'alphabétisation et d'ENF (augmenter substantiellement la contribution du budget, envisager la mise en place d'un fonds national dédié à la lutte contre l'analphabétisme, solliciter la contribution des PTFs).

### III- L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE

Avec la nouvelle Loi d'Orientation, l'enseignement préscolaire a acquis un statut privilégié au sein du SEN en général et de l'éducation de base en particulier. S'adressant aux enfants âgés de 3 à 5 ans, il est dispensé dans des écoles coraniques, des jardins d'enfants publics et privés et des garderies communautaires (article 20). Sa troisième année est une année préparatoire à l'enseignement primaire dont l'accès sera progressivement généralisé pour tous les enfants âgés de 5 ans (article 21).

Le Ministre de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF) est investi de la fonction de tutelle sur le préscolaire, aussi bien public, privé que communautaire.

La revue de ce sous-secteur comprend : (i) les attentes par rapport à ce sous-secteur (éléments de référence), (ii) l'état des lieux du préscolaire (Offre et équité – Qualité et pertinence – Pilotage et gestion) ; et (iii) les principaux défis et solutions envisagées pour les relever.

#### 1. Le préscolaire : Éléments de référence

Selon la Loi d'Orientation, « l'éducation préscolaire vise à permettre aux enfants d'apprendre le Saint Coran et de se familiariser avec les langues et les valeurs culturelles nationales, avec l'intention de : (i) consolider leur identité et les prémunir contre les risques d'aliénation culturelle ; (ii) favoriser le développement de leurs différentes aptitudes psychomotrices, Intellectuelles et sociales, pour leur permettre d'épanouir leur personnalité propre et (iii) construire les bases des apprentissages scolaires» (article 20).

Ce premier référentiel est complété par les engagements du Président de la République et par le PNDSEIII qui intègre la lettre de politique du secteur de l'éducation et de la formation 2022-2032.

Dans son programme électoral, le Président de la République a souscrit aux engagements suivants :

- « L'extension de la couverture préscolaire et la généralisation, à terme, du préscolaire pour les enfants de 4 à 6 ans, avec comme premier objectif
- Progressif de porter à 50 % le taux d'accueil dans les maternelles à l'horizon 2030 ;
- Le renforcement des capacités de l'École Nationale pour l'Action Sociale (ENAS) pour une formation adaptée des éducateurs et des enseignants des écoles coraniques ;
- La création d'une institution autonome pour le développement du préscolaire ; et
- La valorisation du rôle de l'enseignement originel dans le développement du préscolaire comme vecteur d'alphabétisation et le renforcement des passerelles entre l'enseignement originel et l'éducation formelle ». (Mon ambition pour la Patrie, programme électoral 2024)
- Le Cadre de suivi du PNDSE III (2024 – 2030) prévoit pour le préscolaire une batterie d'indicateurs figurant dans le tableau suivant :

Tableau 04 : PNDSE III- Préscolaire : principaux Indicateurs

	Base	Plan d'action			PNDSE				
	2022-23	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<b>Préscolaire</b>									
% des enfants bénéficiant d'au moins une année de préscolaire (Taux scolarisation 5 ans)	5,4%	5,4%	11,7%	18,1%	24,5%	30,9%	37,2%	43,6%	50,0%
<b>Accès et équité</b>									
Taux Brut de scolarisation (4-5 ans)	8,7%	8,7%	12,2%	15,7%	19,2%	22,6%	26,1%	29,6%	33,1%
Effectifs élèves du Préscolaire	36 670	39 401	56 578	74 571				177 933	291 690

	Base	Plan d'action			PNDSE				
	2022-23	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre de jardins d'enfants créés		10	20	11	13	12	12	12	2
% des enfants scolarisés de 5 ans dans des mahadras renforcées		0,0%	4,7%	9,4%	14,1%	18,9%	23,6%	28,3%	33,0%
% des enfants scolarisés de 5 ans dans des classes préparatoires		0,0%	4,7%	9,4%	14,1%	18,9%	23,6%	28,3%	33,0%
Nombre d'enfants bénéficiant d'une prise en charge des frais scolaires		10 000	20 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
<b>Qualité et pertinence</b>									
Nombre de monitrices formées		800	700	2 500					
Nombre d'enseignants des écoles coraniques formées		400	200	200					

Source : Cadre de suivi du PNDSE III, 2024

## 2. Le préscolaire : Etat des lieux

En l'absence d'enquêtes et d'études récentes fournissant des indicateurs désagrégés notamment par wilaya et par sexe, l'état des lieux repose principalement sur les données générales fournies par le département en charge du préscolaire (MASEF, 2024) et sur les constats des équipes du Haut Conseil de l'Education (HCE), à travers les visites effectuées sur le terrain en 2024.

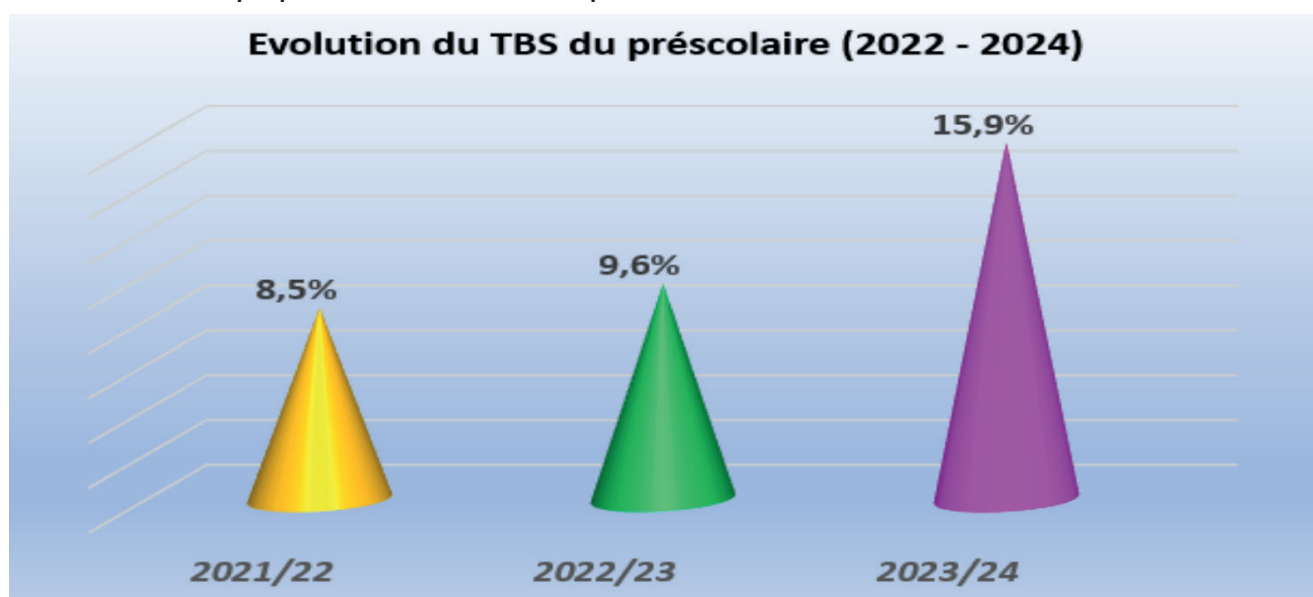
### 2.1. Offre et équité

Dans le domaine du préscolaire, des avancées ont été enregistrées au cours des trois dernières années en Mauritanie, mais – en plus des problèmes d'équité – le taux brut de préscolarisation demeure très faible comparé, d'une part, aux objectifs fixés par le PNDSE et, d'autre part, aux TBS des pays similaires au niveau sous régional.

#### 2.1.1. TBS du préscolaire

Certes, la progression du TBS du préscolaire entre 2022 et 2023 était modeste (+1.1%), mais entre 2023 et 2024, le TBS a augmenté de plus de six points de moyenne, sous l'effet conjugué de « Taahoudaty (engagement) » du Président de la République et du début de mise en œuvre de la nouvelle réforme du système éducatif national qui consacre la promotion davantage d'équité et d'égalité des chances à travers l'instauration de « l'école républicaine ». Le graphique suivant fournit l'évolution du TBS.

Graphique 10 – Evolution du TBS du préscolaire au cours des trois dernières années



Source : Données du MASEF, 2024

### 2.1.2. Equité zonale

Par le passé (Voir Rapport HCE 2023), l'offre préscolaire était essentiellement urbaine et concentrée à Nouakchott et Nouadhibou. La fréquentation préscolaire révélait de fortes disparités socio géographiques (urbains / ruraux, quintile des plus riches/quintile des plus pauvres...).

En 2023/24, les disparités se creusent davantage au niveau zonal, avec un TBS préscolaire au niveau de Nouakchott de 29,1 %, supérieur de 13,2 % à la moyenne nationale (15,9 %).

### 2.1.3. Année préparatoire (5 ans)

Dans un souci d'amélioration de l'enseignement de base, la Loi d'Orientation du système éducatif national 2022/0 23 a érigé la dernière année du cycle préscolaire en une année préparatoire à l'enseignement primaire. Cette année préparatoire sera, progressivement, généralisée pour tous les enfants âgés de 5 ans (article 21).

Pour ce faire, une dynamique a été engagée depuis 2022 pour multiplier les effectifs inscrits et augmenter le nombre des sections ouvertes pour cette année préparatoire, tout en mettant à contribution les jardins d'enfants publics et privés, des écoles coraniques et Mahadras, les écoles primaires publiques, etc. comme le montre le tableau suivant.

#### Encadré 02 - HCE / Jardins d'enfants publics

Visites de terrain HCE/ Wilayas du Trarza, du Gorgol et du Brakna, 28 Janvier – 03 Février 2024

L'équipe du HCE a visité une classe de 3ème année du préscolaire localisée dans l'école 3 de Boghé. Cette classe est propre, bien organisée : petites tables pour les enfants, affiches et dessins muraux, etc. La monitrice, engagée et enthousiaste fait preuve d'un bon dynamisme pédagogique. Souhait : bénéficier d'une formation et de meilleures conditions de travail.

Tableau 05 – Préscolaire : évolution des capacités d'accueil pour l'année préparatoire

Au niveau national		2022/23	2023/24
Année préparatoire (5 ans)	Nbre de sections	123	609
	Effectifs élèves	3084	15232

Source : Données du MASEF, 2024

Dès la première année de mise en œuvre de la réforme, 123 sections ont été ouvertes pour accueillir 3084 élèves dans le préscolaire. L'année suivante (2023/24), le nombre de sections a été quasi quintuplé, quant aux effectifs, ils ont été multipliés par plus de 490 % grâce à l'intervention des différentes structures d'accueil.

### 2.1.4. Inscrits au préscolaire selon les structures d'accueil



HCE, visites de terrain 2024 : Classe préparatoire hébergée par l'école 1 de Sélilaby

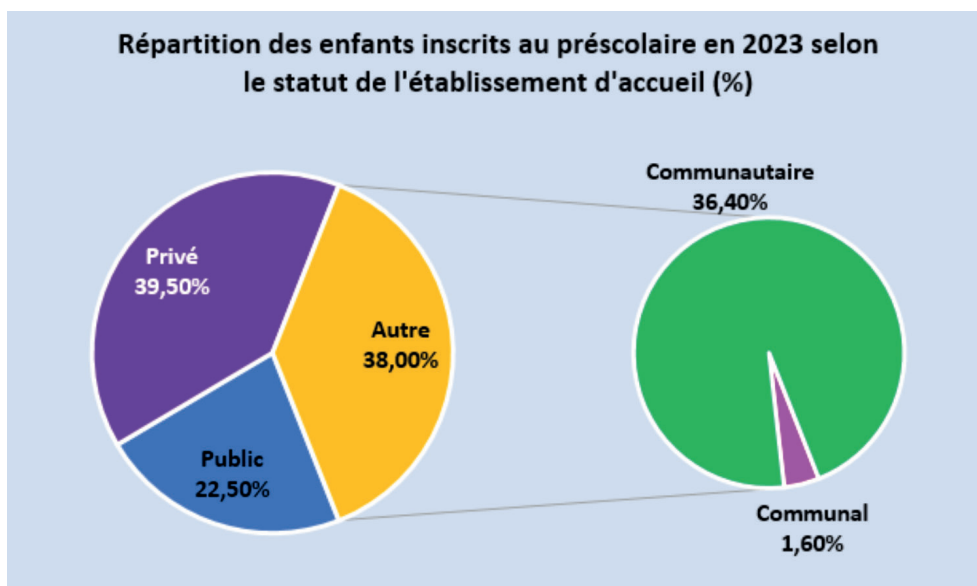
Au cours des dernières décennies, la présence du public dans les structures d'accueil du préscolaire était quasi négligeable (5% en 2019, contre 59% et 36% respectivement pour le privé et le communautaire).

Mais, la dynamique engagée avec la nouvelle réforme du SEN a promu considérablement l'offre publique dans un contexte de mise en place de l'Ecole républicaine soucieuse de donner des chances égales.

à tous, d'où la décision de limiter progressivement l'offre d'enseignement primaire à l'école publique.

Les données les plus récentes fournies par le MASEF au sujet des types de structures d'accueil du préscolaire et leurs effectifs sont celles de 2022/23 (voir graphique) :

Graphique 11 – Répartition des inscrits au préscolaire en 2023 selon le type de structure (%)



Source : Données du MASEF, 2023

Le public a accueilli, en 2022/23, 10 275 enfants, soit 22,5 % des effectifs du préscolaire. Ces effectifs sont répartis comme suit :

Jardins d'enfants publics :	2775 enfants ;
Classes préparatoires (relevant du MENRSE) :	3750 enfants ;
Classes préparatoires (relevant du MAIEO) :	3750 enfants ;

Mais, les plus gros effectifs ont été préscolarisés dans les jardins d'enfants privés et les garderies communautaires, avec respectivement 18 040 et 16 631 enfants en valeurs absolues, correspondant à 39,5% et 36,4% en valeurs relatives. Les jardins d'enfants communaux de Nouadhibou accueillent 750 enfants, donc un peu moins de 2 % de l'effectif global.

Par rapport à l'offre et à l'équité, force est donc de constater, qu'en dépit des progrès réalisés, particulièrement depuis la promulgation de la loi 2022/023 relative à la mise en œuvre de la nouvelle réforme du système éducatif national, les inscriptions au préscolaire demeurent très limitées (moins de deux enfants sur 10). L'encadré ci-après donne une vue d'ensemble du plan stratégique de développement du préscolaire pour 2022-2024.

#### Encadré 03 : Plan stratégique national de développement de l'enseignement préscolaire 2022-2024

La politique de promotion de l'accès à l'éducation préscolaire a connu un nouvel essor en 2022 avec l'adoption du « Plan stratégique national de développement de l'enseignement préscolaire 2022-2024 », soutenu par une convention multipartite impliquant toutes les parties prenantes (Institutions gouvernementales, Association des Maires, PTF...). L'offre aussi bien publique que privée a été renforcée.

##### L'Offre publique

Elle est composée de Jardins d'enfants publics et de classes préparatoires dans les écoles et les mahadras. Une action de mise en norme des anciens jardins d'enfants et de réception de nouveaux bâtiments a été entreprise. Il en a résulté :

- La mise en norme de tous les 30 jardins d'enfants publics (affectation de monitrices, réhabilitation des locaux et fournitures d'équipements),
- La réception et l'équipement de 07 nouveaux jardins d'enfants à double capacité, construits dans le cadre du ProPEP. Les travaux de construction sont en stade avancés dans 02 autres jardins d'enfants à Nouakchott ;
- Le lancement de l'Expérience pilote de 150 Classes préparatoires pilotes dans les écoles primaires (100 à Nouakchott et 50 dans les wilayas) ;
- L'ouverture de classes préparatoires dans les mahdras dont les motivations des enseignants sont prises en charge par CSA.

##### Offre privée et partenariale :

Cette offre est fournie grâce à un Partenariat Public /Privé et Communautaire établi avec deux syndicats de l'enseignement privés et 18 réseaux de la petite enfance dans les wilayas du pays. La contribution du secteur privé est fonction du nombre d'enfants subventionné par le Gouvernement : pour 5 enfants subventionnés, un enfant est pris en charge gratuitement par le secteur privé.

Source : MASEF, 2024

Les enfants sont plus préscolarisés dans les jardins d'enfants privés et dans les garderies communautaires qui accueillent ensemble plus des ¾ des effectifs. L'offre publique qui commence à s'élargir depuis 2022 concerne surtout les classes expérimentales annexées aux écoles coraniques et aux écoles primaires avec en cumul 16,4 % de l'offre globale ; alors que les jardins d'enfants publics ne représentent que 6,1 % de cette offre.

Le préscolaire est principalement développé en milieu urbain ; d'ailleurs, la capitale Nouakchott jouit d'un taux de préscolaire supérieur de 13,2 % à la moyenne nationale.

Parmi les structures d'accueil, les garderies communautaires qui accueillent plus du tiers des effectifs (36 %) se développent davantage en milieu urbain défavorisé et surtout dans des quartiers périphériques. Entre autres, par la modestie de leurs infrastructures et équipements (hangars, baraques ou chambres de fortune, équipés de nattes de plastique...) et la pléthore de leurs effectifs (promiscuité), ces garderies reflètent la précarité du milieu environnant.

## 2.2. Qualité et pertinence

Au niveau des programmes et des projets du préscolaire, il est indispensable de veiller sur la qualité et la pertinence pour garantir :

- Une bonne préparation de l'enfant à l'école et à la mahadra (déterminant lié à la qualité) ;
- Le renforcement de l'unité nationale et de la cohésion sociale (déterminant lié à la socialisation) ;
- Une contribution conséquente à l'autonomisation de la femme et de la fille, en assurant plus de temps de production pour la femme, ainsi que la rétention scolaire de la fille (déterminant lié aux avantages socio-éducatifs et économiques).

Cela requiert d'exiger un seuil minimal de qualité au niveau des infrastructures équipements, des programmes et des supports d'éveil, de formation et d'habilitation des monitrices et des personnels d'encadrement du préscolaire.

Certes, dans les jardins d'enfants privés et à un degré moins élevé dans les jardins d'enfants publics, des normes sont plus ou moins exigées et respectées par rapport aux infrastructures (bâtiments, latrines, petites tables, équipements collectifs d'éveil, etc.) et aux personnels (niveau éducatif, psychologie de l'enfant...). Des activités d'éveil sont aussi organisées, avec ou sans programme pour le préscolaire.

Mais, dans les garderies communautaires qui accueillent plus du tiers des effectifs (36.40%) pour la plupart issus de milieux déshérités, la situation est toute autre :

- Les structures sont hébergées dans des abris de fortune (hangars, baraques, cases, etc.) ;
- Les latrines sont souvent inexistantes ou non fonctionnelles ;
- Les tables sont remplacées dans la plupart des cas par des nattes en plastique où se retrouvent de nombreux enfants (promiscuité, absence d'hygiène, nervosité ...) ;

Le personnel se limite à une personne le plus souvent analphabète, à laquelle est principalement demandée d'assurer le gardiennage des enfants du quartier (les parents passant la journée ailleurs en quête du pain quotidien). Dans le meilleur des cas, où la personne en charge de l'encadrement de la garderie communautaire est alphabétisée, les enfants pourront bénéficier, à travers l'oral, de la récitation de certains versets coraniques courts.

- À l'actif du MASEF en 2023/24 dans le domaine des programmes et des supports d'éveil, il y a lieu de noter :
  - La révision et l'impression du manuel du préscolaire et du guide de la monitrice ;
  - La formation et le recrutement de 30 contrôleurs du préscolaire ;
  - L'organisation d'une première opération de contrôle des normes dans toutes les structures du préscolaire dans les trois wilayas de Nouakchott ;
  - La formation en cours de 2012 monitrices du préscolaire à l'ENAS. (Voir encadré, ci-après).

Malgré les efforts déjà consentis, les départements en charge de l'éducation et de l'enfance doivent s'investir davantage dans le préscolaire, notamment en matière de personnels enseignants et de salles car les besoins sont nettement plus importants selon le modèle de simulation du PNDSE III dans le tableau suivant :

Tableau 06 – Préscolaire : Besoins en enseignants et en SDC

	2022-23	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	2030-31
Nbre d'enseignants / MASEF	227	233	283	319	350	377	403	429	454
Nbre d'enseignants/ MERSE	-	-	28	88	183	315	486	700	959
Nbre de SDC	-	28	60	95	132	171	214	259	205

Source : Cadre de suivi du PNDSE III, 2024

Le Ministère des Affaires Islamiques de l'Enseignement Originel (MAIEO) doit également redoubler d'efforts à travers le renforcement d'écoles coraniques offrant, en sus du programme classique, une alphabétisation irréversible, des activités d'éveil en mathématiques, en langues, en hygiène, etc.

#### Encadré 04 – L'ENAS un outil de formation au service du préscolaire

L'Ecole Nationale pour l'Action Sociale (ENAS), a été créée par le décret n° 155-2020 du 30 novembre 2020 réorganisant le Centre de Formation pour Petite Enfance (CFPE) qui avait été créé depuis 2003. L'ENAS dispose d'une capacité d'accueil de 800 places. Elle forme dans différents domaines, parmi lesquelles plusieurs concernent l'éducation préscolaire :

- Formateurs principaux de la petite enfance (Master ou équivalent + 2 ans) ;
- Contrôleurs de jardins d'enfants (Baccalauréat + 2 ans) ;
- Monitrices de jardins d'enfants (Brevet + 2 ans) ;
- Filières de l'éducation spécialisées qui concernent les enfants en situation d'handicap (formateurs en déficiences intellectuelles et autisme, formateur en langues des signes, formateurs en écriture braille) Formateurs principaux de la petite enfance (Master ou équivalent + 2 ans).

Pour ces formations, le bilan de l'ENAS fait état de :

- 933 monitrices et 14 moniteurs formés ;
- 200 pour l'action spéciale et l'éducation spécialisée

L'ENAS dispose d'un jardin d'enfants d'application pour servir de pilote, dans lequel, pour 2023 – 2024, 199 enfants dont 126 filles et 73 garçons sont inscrits.

Source : MASEF, 2024

## 2.3. Pilotage et gestion

### 2.3.1. Gestion, système d'information et normes

En Mauritanie, les activités du préscolaire sont développées par des acteurs variés relevant du public, du privé, du communal et du communautaire. Au niveau de l'État, le développement du préscolaire est piloté par le MASEF, en collaboration avec le MAIEO, le MERSE, l'Agence Taazour et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA).

Pour garantir une certaine harmonie en matière de gestion et de pilotage du préscolaire, la Loi d'Orientation 2022/023 prévoit (article 22) la création d'une institution autonome pour cet ordre d'enseignement. Cette institution assurera la mission de développement du préscolaire, la politique de généralisation de l'année préparatoire, la promotion des référentiels de gestion et de pilotage selon des approches basées sur la participation communautaire et la promotion des initiatives privées. L'institution facilitera la mise à contribution de différentes formules souples du préscolaire (jardin d'enfants, école coranique, garderie communautaire...) pour favoriser son implantation dans les meilleurs délais et sa généralisation progressive.

La gestion et le pilotage sont aussi largement handicapés par l'absence de données fiables et désagrégées sur la population pré scolarisable, sur des institutions préscolaires publiques, privées et communautaires (infrastructures et équipements, capacités d'accueil, programmes et supports d'éveil, personnel enseignant et d'encadrement, etc.). D'où la nécessité d'intégrer les données du sous-secteur du préscolaire dans le Système d'Information pour la Réforme Administrative et la Gestion de l'Éducation (SIRAGE).

Les dysfonctionnements en matière d'harmonisation des interventions et les carences liées à l'absence de données fiables, désagrégées et actualisées se répercutent sur les normes minimales à respecter dans les différents domaines liés à l'accès/équité, à la qualité/pertinence et à la gestion/efficacité. Or, la viabilité, l'efficacité et l'efficacité du sous-système en dépendent.

### 2.3.2. Budget et partenariat

Globalement, le budget de fonctionnement du MASEF, qui comprend les affaires sociales, l'enfance et la famille, a évolué positivement au cours des trois dernières années, passant de près de 610 millions en 2022 à plus de 746 millions MRU, soit une progression de 22 % au cours de la période (voir tableau ci-après).

Tableau 07 – Evolution du budget du MASEF au cours des trois dernières années (MRU)

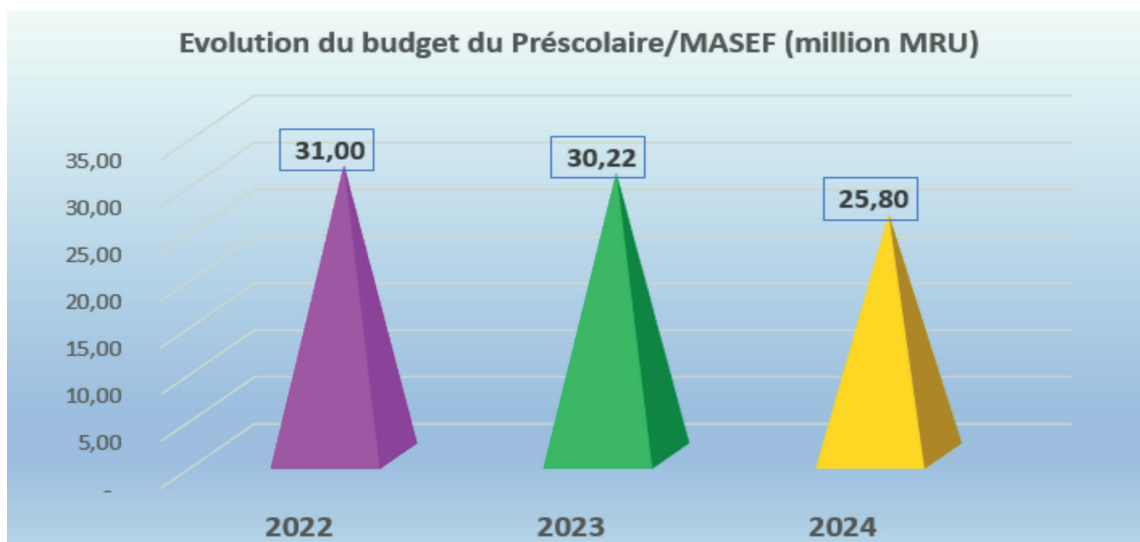
	2022	2023	2024
Budget de fonctionnement	609 482 058	697 450 696	746 307 303
Budget d'investissement	16 000 000	9 000 000	25 300 000

Source : Données du MASEF, 2024

Le budget d'investissement du département a connu également une hausse de 58 % entre 2022 et 2024, entrecoupée d'une baisse de 44 % entre 2022 et 2023.

Par contre, le budget alloué au préscolaire a connu une baisse continue et sensible au cours des trois dernières années, passant de 31 millions à 25,8 millions MRU entre 2022 et 2024. Cela correspond à une chute de 17 % de la valeur du budget au cours de cette période.

Graphique 12 – Budget du Préscolaire/MASEF : évolution au cours des trois dernières années



Source : Données du MASEF, 2024

Cette baisse s'est accentuée progressivement, passant de - 3 % entre 2022 et 2023 à -15 entre 2023 et 2024.

Paradoxalement, cette importante réduction du budget a été effectuée depuis la mise en œuvre de la nouvelle réforme du système éducatif qui accorde un statut particulier au préscolaire et envisage la généralisation de sa dernière année, comme année préparatoire de l'enseignement primaire.

Dans le développement du préscolaire, l'apport des partenaires techniques et financiers (PTF) semble limité. Le MASEF souligne en 2024 deux interventions principales, en cours de réalisation :

- Le projet PAEB de la Banque Mondiale/IDA, d'un montant de 300 000 \$ US ;
- Le projet de Stratégie Nationale de Développement du Préscolaire de l'UNICEF, d'un montant de 50 000 \$ US.

À cela s'ajoute l'accompagnement de l'Unicef en plaidoyer, pour la mise en œuvre du plan stratégique de développement du préscolaire 2022-2024.

S'agissant du partenariat développé avec des entités nationales intervenant dans le préscolaire, il a permis :

- Avec le MERSE, la mobilisation de SDC et d'enseignants pour les classes préparatoires dans 100 écoles ;

- Avec le MAIEO, l'ouverture de 150 sections du préscolaire dans des écoles coraniques /mahadras pilotes ;
- Avec Taazour, la réalisation du Projet de construction et d'équipement de 100 garderies communautaires (en cours) ;
- Avec le CSA, motivation de 150 cheikhs de mahdtras pilotes ayant des classes préparatoires (denrées alimentaires pendant 05 mois).

### 3. Principaux dysfonctionnements et contraintes

#### 3.1. Par rapport aux aspects institutionnels et réglementaires :

Retard dans la mise en place de l'institution autonome chargée du développement du préscolaire conformément à l'article 22 de la Loi d'Orientation du SEN ;

Non élaboration du cadre législatif et réglementaire imposant des standards et des normes que toutes les institutions d'accueil du préscolaire doivent respecter pour garantir une pré-éducation de qualité ;

Non application rigoureuse des conditions d'ouverture des structures du préscolaire et les modalités d'encadrement et de gestion s'y rapportant.

#### 3.1. Par rapport aux aspects institutionnels et réglementaires :

Retard dans la mise en place de l'institution autonome chargée du développement du préscolaire conformément à l'article 22 de la Loi d'Orientation du SEN ;

Non élaboration du cadre législatif et réglementaire imposant des standards et des normes que toutes les institutions d'accueil du préscolaire doivent respecter pour garantir une pré-éducation de qualité ;

Non application rigoureuse des conditions d'ouverture des structures du préscolaire et les modalités d'encadrement et de gestion s'y rapportant.

#### 3.2. Par rapport à l'offre et à l'équité :

Offre préscolaire très limitée, concentrée essentiellement dans les grands centres urbains (quasi absence en milieu rural) ;

- Offre publique très limitée et peu performante, pour permettre la correction des défis liés à l'équité, aux niveaux zonal et socio-économique ;
- Infrastructures préscolaires peu adaptées dans les garderies communautaires et les écoles coraniques qui accueillent plus du tiers des effectifs actuels ;
- Équipements de fortune dans la plupart des garderies communautaires et des écoles coraniques ;
- Absence d'appui alimentaire et nutritionnel pour promouvoir le préscolaire en milieux défavorisés ;
- Absence de sensibilisation des communautés et des parents sur les enjeux de l'éducation préscolaire pour améliorer la qualité de l'éducation, promouvoir la socialisation et les règles du vivre ensemble.

#### 3.3. Par rapport à la qualité et à la pertinence :

Faible qualification des ressources humaines, - enseignants des écoles coraniques et maîtresses des garderies communautaires en particulier - dans le domaine du développement intégré de la petite enfance et en ingénierie du préscolaire ;

Quasi-absence des programmes et important déficit en supports d'éveil, en particulier dans les structures publiques, les écoles coraniques et les garderies communautaires susceptibles d'accueillir les enfants issus de milieux défavorisés ;

Faible niveau de professionnalisation de l'École Nationale pour l'Action Sociale (ENAS) qui forme les éducatrices et le personnel d'encadrement du préscolaire.

### 3.4. Par rapport à la gestion et au pilotage :

Difficultés en matière de coordination entre les départements concernés par le préscolaire (MASEF, MAIEO, MERSE, Taazour, CSA...) et entre les différents types d'éducation préscolaire, notamment entre les mahadras écoles coraniques de l'enseignement originel, d'une part et l'enseignement primaire d'autre part, pour l'ouverture des classes préparatoires ;

Absence de système d'information et de gestion capable de garantir un pilotage efficace et efficient (fiabilité et cohérence des chiffres, planification adossée à des bases solides, évaluation des succès, mais aussi des contre-performances...);

Faible implication des communautés et des collectivités locales dans la promotion de l'éducation préscolaire.

### 3.5. Par rapport au financement du préscolaire :

Sous financement du sous- secteur du préscolaire : apport modeste et en régression de la part de l'Etat et faible contribution des partenaires techniques et financiers.

## 4. Recommandations du HCE

- 1 - Accélérer la révision en cours du cadre règlementaire du préscolaire et la mise en place de l'institution autonome pour le développement du préscolaire conformément à l'article 22 de la Loi d'Orientation du SEN ; (Reprise)
- 2 - Encourager les sociétés minières, les banques et les opérateurs de la téléphonie mobile à créer et parrainer des jardins d'enfants républicains, tel le modèle des jardins d'enfants communaux de Nouadhibou. (Reprise)
- 3 - Recenser les structures du préscolaire et en améliorer les outils de pilotage avec la mise en place, en lien avec le SIRAGE, d'un système d'information, reposant sur des données fiables, suffisamment désagrégées et constamment actualisées ;
- 4 - Augmenter de façon conséquente l'offre publique d'enseignement préscolaire, notamment en agissant sur :
  - Les jardins d'enfants publics (création, extension, équipements ...) ;
  - Les écoles primaires (SDC dédiées au préscolaire) ;
  - Les mahadras et écoles coraniques pilotes (sections pour le préscolaire) ;
- 5 - Promouvoir l'accès au préscolaire coranique en milieu défavorisé, notamment (i) en le faisant bénéficier des cantines scolaires et (ii) en favorisant, dans le cadre d'un partenariat impliquant le Privé et les Communes, la prise en charge des frais de préscolarisation pour les enfants issus des ménages très vulnérables ;
- 6 - Réviser le programme et les supports d'éveil dans une optique d'adaptation flexible aux normes et aux principes édictés par la Loi d'Orientation du système éducatif national ;
- 7 - Concevoir et mettre en œuvre un Programme de formation accélérée pour améliorer les compétences des ressources humaines en charge du préscolaire (monitrices, enseignants, maîtres d'écoles coraniques).

## IV- L'ÉDUCATION DE BASE

Concept terminologique retenu par la nouvelle Loi d'Orientation du système éducatif mauritanien, « l'éducation de base » couvre deux paliers éducatifs, le primaire et le collégial, ce qui correspond à la période 06 - 15 ans où l'enseignement est obligatoire (article 3 de la Loi d'Orientation). Ce socle de l'éducation sera progressivement renforcé par la dernière année du préscolaire (année préparatoire pour l'inscription des enfants de cinq ans).

L'éducation de base est donc le fondement de l'École Républicaine. Elle se veut à la fois :

Une garantie d'équité en assurant à tous les enfants, au début du cycle scolaire, des chances égales : pas moins de neuf années d'enseignement obligatoire et gratuit, dont les six premières années sont assurées progressivement dans les mêmes conditions (écoles primaires publiques) ;

- Une garantie d'autonomisation individuelle et de socialisation, car il s'agit d'un tronc commun permettant, à tous les enfants en âge scolaire, l'acquisition des apprentissages en lecture, écriture et mathématique, l'éducation aux valeurs de citoyenneté et aux exigences du vivre-ensemble (article 25 de la Loi d'Orientation) ;
- Une vision sereine quant à l'avenir, avec un « enseignement ayant pour vocation de leur faire acquérir les savoirs et compétences de base permettant la poursuite des études, l'accès à la formation technique et professionnelle, ou l'intégration dans la vie socioéconomique » (article 24 de la Loi d'Orientation).
- Mais, qu'attend-on de cette éducation de base (éléments de référence) ? Quelle en est la situation actuelle (état des lieux) ? Quels sont ses principaux défis et contraintes et comment y faire face ?

### 1. L'éducation de base : Éléments de référence

Dans son Plan Quinquennal Mon Ambition pour la Patrie (2024 - 2029), le Président de la République a globalement souligné que pour lui « bâtir une École moderne et un enseignement de qualité demeurent un objectif central ». A cet effet, il a « engagé le Gouvernement à agir avec efficacité pour atteindre les objectifs de l'École républicaine, qui dotera les futures générations du savoir utile à l'émergence du pays, tout en leur permettant de fraterniser et de coopérer pour édifier ensemble la Mauritanie de demain ».

Plus spécifiquement, au cours des cinq prochaines années, « les efforts dans le primaire auront pour objectif d'assurer qu'au terme de ce cycle les enfants puissent lire, écrire et compter correctement ». A cet égard, l'action du Président de la République « portera sur :

- L'absorption progressive de l'enseignement primaire par le système public en 2028, afin de consacrer le droit à l'éducation et le respect du principe de gratuité de l'éducation de base ;
- La création des conditions nécessaires pour la mise en application effective de l'obligation scolaire instituée, pour ce niveau, par la loi de 2001-054 ;
- Le renforcement de la qualité de l'enseignement primaire par l'amélioration de la formation initiale des enseignants, de la qualité des supports pédagogiques, de leur distribution et de la rénovation des méthodes d'apprentissage par l'introduction des leçons scriptées et la pédagogie sensible au genre ; et
- La mise en place d'un dispositif approprié pour la mise en œuvre du schéma expérimental de l'enseignement plurilingue ».

Le but ultime est la scolarisation universelle, c'est-à-dire que « chaque enfant en âge d'être scolarisé le soit », avec les mesures que cela requiert, notamment que « les cantines scolaires soient généralisées » et que « les transferts sociaux soient orientés prioritairement vers les familles qui veillent à maintenir leurs enfants à l'école ».

En guise d'opérationnalisation de la mise en œuvre de la nouvelle réforme du SEN, le PNDSE III (2024 - 2030) s'est fixé une batterie d'indicateurs de scolarisation, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 08 - PNDSE III : Indicateurs de scolarisation

	Base	Plan d'action			PNDSE III
	2022-23	2023-24	2024-25	2025-26	2030-31
<b>Au primaire :</b>					
Effectifs au Primaire	861 769	885 935	876 617	888 331	1 010 861
Taux brut de scolarisation primaire	109,5%	109,9%	106,1%	105,0%	105,7%
Taux d'admission en 1ère année primaire	90,0%	90,0%	90,9%	91,7%	96,0%
Taux d'accès en 6e année primaire (achèvement)	61,2%	61,6%	62,6%	64,9%	88,6%
Proportion de redoublants	2,3%	2,5%	2,6%	2,5%	2,4%
Elèves par classe - Public	43,6	43,6	43,4	43,2	42,0
Taux de transition Primaire - collégial	60,8%	60,8%	63,5%	66,3%	80,0%
<b>Au collégial :</b>					
Effectifs au Collégial	229 343	241 818	258 624	264 688	381 486
TBS au collégial	50,2%	51,4%	53,5%	70,3%	68,0%
Taux d'accès au collégial	54%	54%	57%	57%	77%
% Elèves dans les établissements publics	70%	70%	70%	70%	70%
Elèves par classe Public		59	57	55	45
Taux d'accès en 3AS (achèvement)	34,1%	35,1%	37,4%	40,2%	64,8%

Source : Données du MASEF, 2024

## 2. L'éducation de base : Etat des lieux

L'état des lieux concerne respectivement le primaire et le collégial. Il s'appuiera principalement sur les données 2024 des services du MERSE notamment celles du SIRAGE et les constats et remarques des missions de terrain du HCE.

Conformément à l'approche retenue par le PNDSE, l'état des lieux abordera respectivement : l'offre/ équité, la qualité / pertinence et le pilotage/ gestion.

### 2.1. Offre et équité

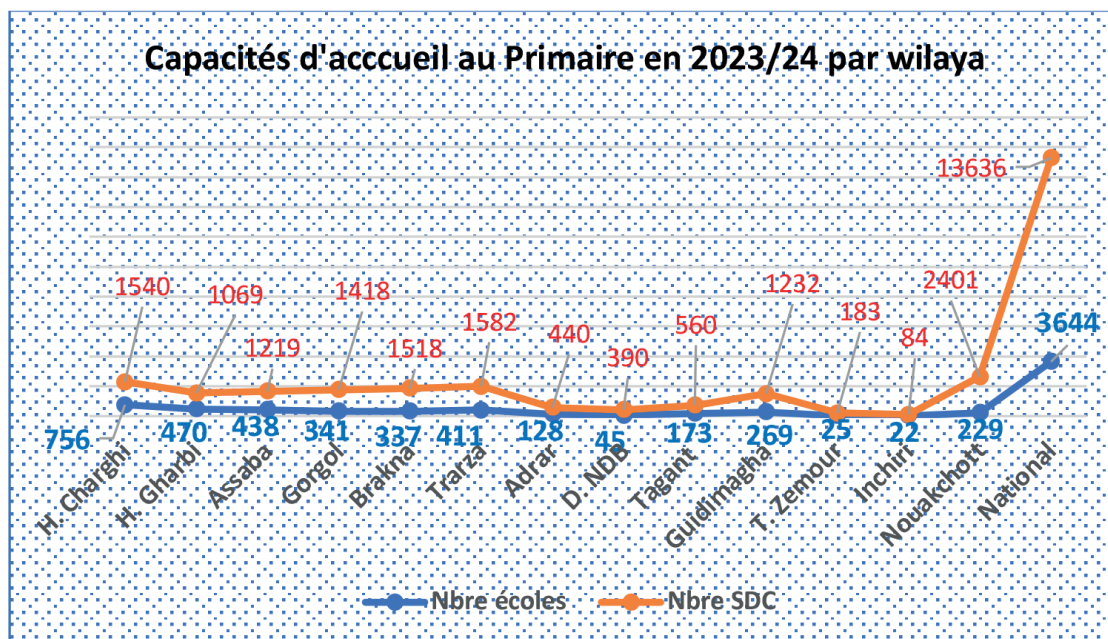
#### 2.1.1. Offre et équité au niveau de l'Enseignement Primaire

L'offre et l'équité conditionnent dans une large mesure le TBS et le TNS en général et celui des filles en particulier. Mais, l'offre et l'équité sont fortement tributaires de la carte scolaire dont dépend l'implantation des structures d'accueil, leur niveau de complétude, la gestion des effectifs scolarisés, etc.

##### 2.1.1.1. Capacités d'accueil au primaire en 2023/24

En 2023/24, la Mauritanie comptait 3644 écoles primaires dotées de 13 636 salles de classe. Plus de 1/5 des écoles (soit 756) et 11,3 % des salles de classe (soit 1540) se trouvent au Hodh Charghi, vaste wilaya pastorale où les populations se sont sédentarisées sur de larges territoires. Viennent ensuite des wilayas très peuplées ayant un caractère pastoral avec un pourcentage d'écoles variant entre près de 11% et 13% et de salles de classe compris entre 8% et 12% : Hodh El Gharby (470 écoles et 1069 SDC), l'Assaba (438 - 1219) et le Trarza (411 - 1582).

Graphique 13 – Capacités d'accueil au primaire en 2023/24

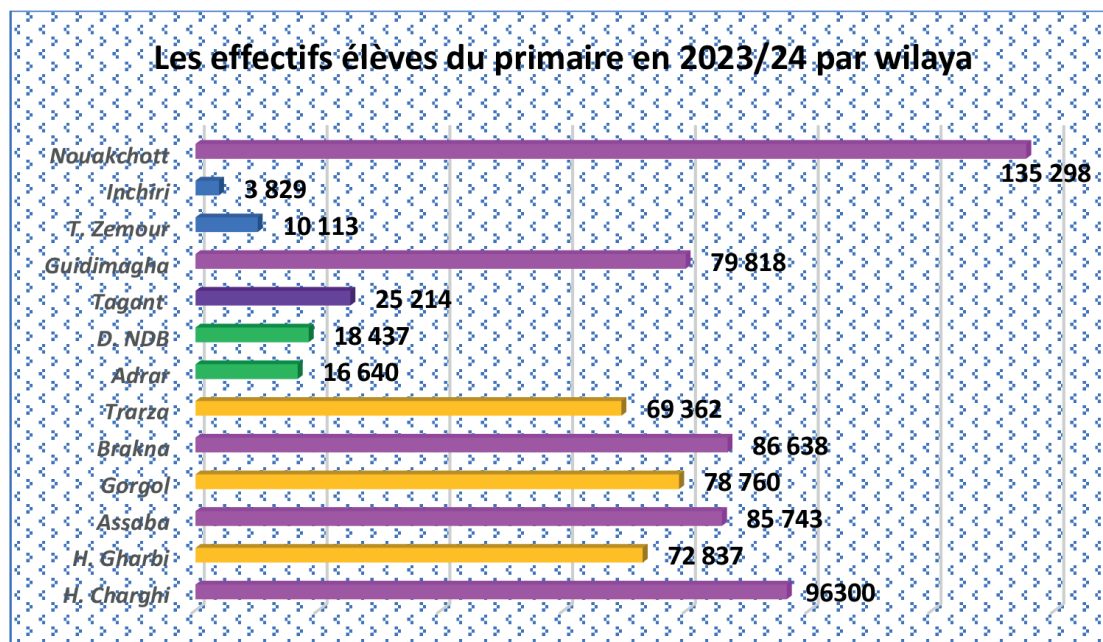


Source : Données du SIRAGE, 2024

Sans surprise, l'Inchiri et Tiris Zemmour, par leurs faibles poids démographiques et le nombre limité de leurs structures administratives, sont les wilayas qui accueillent les plus faibles nombres d'écoles (respectivement 22 et 25) et de salles de classe (84 et 183).

Mais, dans un vaste pays comme la Mauritanie (1 030 700 km<sup>2</sup>) où la densité de la population varie entre 0,2 habitants par km<sup>2</sup> au Tiris Zemmour et près 7.000 habitants par km<sup>2</sup> à Nouakchott, la répartition des élèves du primaire ne pouvait suivre la même logique que celle d'ouverture des écoles :

Graphique 14 – Effectifs du primaire en 2023/24



Source : Données du SIRAGE, 2024

Nouakchott qui compte, selon le RGPH 2024, 1.446.761 habitants (29,4% de la population totale du pays) accueille 135 298 élèves du primaire, ce qui correspond à 17 % de la population scolarisée dans cet ordre d'enseignement en Mauritanie. Viennent ensuite les wilayas du Hodh Charghi, du Brakna et de l'Assaba, avec respectivement 12,4 %, 11,1 % et 11 % des effectifs élèves du primaire et un poids démographique de 12,7%, 7,9% et 9,2%.

A l'opposé, l'inchiri (29.484 hts) et le Tiris Zemmour (79.129 hts) accueillent les plus faibles effectifs du primaire : 3.829 et 10.113 élèves. Se pose ainsi avec acuité la problématique de la carte scolaire.

### 2.1.1.2. Carte scolaire et effectifs scolarisés

La Loi d'Orientation (article 57) dispose que « l'autorité compétente se doit de réadapter le cadre juridique et normatif de la carte scolaire, dans le sens de prendre en compte l'éparpillement des populations et parvenir à une implantation judicieuse des structures scolaires et à une gestion efficiente et rationnelle des ressources humaines et financières ».

Les objectifs prioritaires à poursuivre à cet égard, portent sur :

- L'amélioration de la cadence de la généralisation de l'éducation de base ;
- L'optimisation du processus d'implantation des établissements, scolaires y compris les structures d'éducation non formelle, visant les deux impératifs de proximité scolaire et de rationalisation des ressources humaines et financières ;
- La prise en charge de la préoccupation de l'encombrement dans les classes ;
- La prise en compte de la spécificité de la demande et de l'impératif d'équité et de cohésion sociale ;
- La promotion des conditions et de la qualité des enseignements ».

Il s'agit principalement, dans un contexte d'éparpillement des populations sur un vaste territoire, de concilier entre, d'une part, les impératifs de la généralisation de l'éducation de base dans une optique de rapprochement de l'offre scolaire pour favoriser la scolarisation des filles et celle des enfants issus de milieux défavorisés et, d'autre part, les exigences d'équité, de cohésion sociale, de gestion optimale des infrastructures scolaires et de rationalisation des ressources humaines et financières.

Mais, en ce début de troisième année de mise en œuvre de la réforme, force est de constater que les dysfonctionnements en matière de carte scolaire demeurent posés et avec acuité. En effet, seules 42,03 % des écoles primaires avaient, en 2022/23, une structure pédagogique complète (les six niveaux) ; ce qui veut dire que près de 60% des écoles –quasi exclusivement en milieu rural où règne la précarité (pauvreté, analphabétisme et marginalisation) – ne favorisent pas la rétention et par conséquent une scolarisation universelle (alphabétisation irréversible, acquisition des compétences de la vie courante...).

Lors d'un focus groupe organisé en 2024 au sujet de la carte scolaire et auquel ont pris part différents acteurs de l'éducation centrale et régionale, des représentants de l'Administration territoriale et communale et des partenaires dont des APE et des OSC, les lacunes et insuffisances ci-après ont été mises en exergue :

- Implantation anarchique et improvisée d'écoles n'obéissant nullement aux normes ;
- Un déficit criant en enseignants, dû à une sous-utilisation du personnel enseignant disponible (enseignants déchargés, des emplois de temps élaborés avec complaisance, ...)
- Une répartition et utilisation des enseignants ni pertinente, ni efficiente (pas de respect des profils, taux élevés d'aléas) ;
- Un traitement des écoles qui ne tient compte que très peu des effectifs élèves, du nombre de sections, de la continuité pédagogique... ;
- Un enseignement de la langue (français, arabe) et parfois d'autres disciplines sacrifié faute d'enseignants (horaires fortement réduits, voire « séchés »).

Dans un processus entamé en 2023 pour asseoir les bases d'une carte scolaire viable, efficace et efficiente, le MENRSE a mis en place, via le SIRAGE, une catégorisation des écoles à partir de critères dont le niveau de la complétude et la disponibilité des SDC :

- **Catégorie A** : Écoles complètes (6 niveaux), à continuité pédagogique et à infrastructures (SDC) suffisantes. Cette catégorie est surtout présente dans les centres urbains drainant une importante démographie : capitale régionale, départementale ou chef-lieu de commune.
- **Catégorie B** : Écoles complètes (6 niveaux), à continuité pédagogique mais dont les infrastructures en SDC sont insuffisantes. Dans ces écoles, le multigrade est largement utilisé.

**Catégorie C** : Écoles avec une structure inférieure ou égale à 4 niveaux, sans continuité pédagogique et avec des infrastructures SDC le plus souvent insuffisantes. Ce sont des écoles où règne le multigrade.

La répartition des écoles et de leurs effectifs se présente comme suit :

**Tableau 09 – Catégorisation des écoles primaires en 2024**

Catégories	Ecoles		Elèves	
	Nombre	%	Effectif	%
<b>A</b>	1.091	29.67%	515.766	66.21%
<b>B</b>	479	13.14%	97.190	12.48%
<b>C</b>	2.092	57.41%	166.033	21.31%
<b>Total</b>	<b>3.644</b>	<b>100.00%</b>	<b>778.989</b>	<b>100.00%</b>

Source : Sirage, 2024

Ainsi, 2092 écoles, soit près de six écoles sur 10, sont à structures incomplètes (le plus souvent deux à trois niveaux) et accueillent de faibles effectifs (moins du quart des effectifs). D'où d'importants défis en milieu rural en matière d'efficacité scolaire (absence de continuité pédagogique), de rendement (effectifs n'atteignant pas souvent le seuil critique favorisant l'interaction pédagogique féconde) et d'efficacité (gestion peu optimale des ressources humaines, pédagogiques et matérielles).

Par contre, près des deux tiers des effectifs élèves (515.766 sur un total de 778.989) sont accueillis dans moins de 30% des écoles. Cela se traduit par un milieu urbain avec des SDC pléthoriques, des structures éducatives difficilement gérables (compte tenu des effectifs élèves et du nombre de divisions pédagogiques très élevés), avec les impacts négatifs qui en découlent sur la qualité et le rendement scolaire.

Une ébauche de clé de répartition des enseignants arabophones, francophones et bilingues existants a été proposée. Avec les redéploiements nécessaires, elle devait permettre largement la couverture des besoins en enseignants. Un début de mise en œuvre a permis de redresser la situation dans plusieurs wilayas, avec naturellement quelques « grincements » sociaux.

Mais, l'instabilité au niveau des postes de prise de décisions et le changement de priorités ont fini par étouffer cette dynamique ou du moins la reléguer au second plan, surtout dans un contexte où l'on parle de difficultés d'harmoniser les approches entre trois structures désormais chargées de l'élaboration du décret régissant la carte scolaire (MERSE, MIDEK, MHUAT).

L'analyse au niveau régional, révèle des dysfonctionnements criants en matière de carte scolaire :

**Tableau 10 – Répartition des écoles et des effectifs scolarisés entre les différentes catégories**

N	Wilayas	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total	
		Ecoles	Elèves	Ecoles	Elèves	Ecoles	Elèves	Ecoles	Elèves
1	H. Charghi	97	35597	82	17005	577	43698	756	96300
2	H. Elgharbi	76	35478	41	9111	353	28248	470	72837
3	Assaba	90	46539	42	10347	306	28857	438	85743
4	Gorgol	108	47996	54	12643	179	18121	341	78760
5	Brakna	133	59408	66	13392	138	13838	337	86638
6	Trarza	126	48649	60	8474	225	12239	411	69362
7	Adrar	38	12369	24	1507	66	2764	128	16640
8	D. Nouadhibou	37	17906	3	335	5	196	45	18437
9	Tagant	40	14878	28	4394	105	5942	173	25214
10	Guidimakha	65	48273	76	19713	128	11832	269	79818
11	T. Zemmour	22	10004	1	59	2	50	25	10113
12	Inchiri	12	3371	2	210	8	248	22	3829
13	Nktt Nord	93	63053	0	0	0	0	93	63053
14	Nktt Ouest	40	15571	0	0	0	0	40	15571
15	Nktt Sud	96	56674	0	0	0	0	96	56674
	<b>Total</b>	<b>1073</b>	<b>515766</b>	<b>515766</b>	<b>97190</b>	<b>2092</b>	<b>166033</b>	<b>3644</b>	<b>778989</b>
	<b>%</b>	<b>29,45%</b>	<b>66,21%</b>	<b>66,21%</b>	<b>12,48%</b>	<b>57,41%</b>	<b>21,31%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

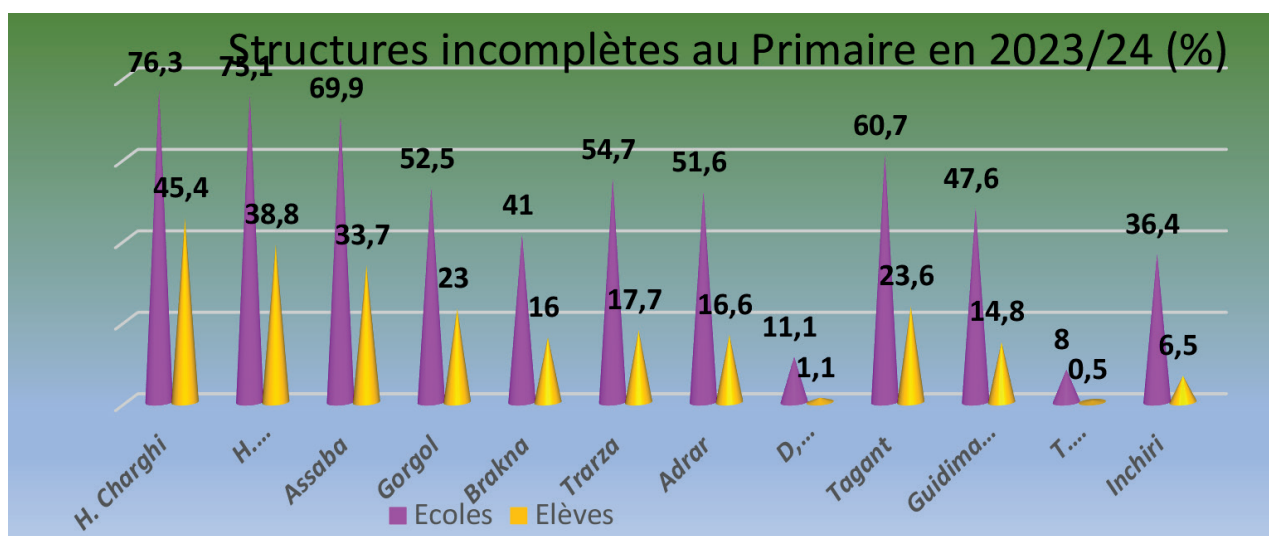
Source : Données du SIRAGE, 2024

La quasi-totalité des écoles des wilayas urbaines sont des écoles de catégorie A, c'est-à-dire à structures complètes, assurant la continuité scolaire. Cela concerne principalement les trois wilayas de Nouakchott (100%), la wilaya de Tiris Zemmour (88%) et la wilaya de Dakhlet Nouadhibou (82,2 %). Les effectifs élèves abondent dans le même sens, avec l'ensemble des apprenants de Nouakchott qui évoluent dans ce régime des études, près de 90 % des élèves de Tiris Zemmour et 97,1 % à Nouadhibou.

Par contre, dans les wilayas à forte concentration rurale, peu d'écoles sont à structure complète viable : les deux Hodhs (respectivement 12,8 % et 16,2 %), l'Assaba (20.6%), le Tagant (23,1 %) et le Guidimagha (24,2 %). Mais, compte tenu de l'existence d'agglomérations urbaines dont les capitales régionales et quelques chefs-lieux de Moughataas, la proportion élèves est plus importante que celle des écoles, avec dans les deux Hodhs 37 % et 48,7 % respectivement (contre 12,8 % et 16,2 % au niveau des écoles), 54,3 % en Assaba (+ 33.7% par rapport au poids des écoles), 59 % au Tagant (+ 35,9) et 60,5 % au Guidimagha (+ 36,3%).

S'agissant des écoles à structure incomplète (Catégorie C), ne permettant pas une continuité pédagogique, elles représentent 57.41% des structures du primaire et se concentrent principalement dans les wilayas à vocation rurale :

Graphique 15 - Ecoles à structures incomplètes en 2023/24 (%)



Source : A partir des données du SIRAGE, 2024

Dans ces wilayas, l'éparpillement des populations sur de vastes territoires, la sédentarisation anarchique et le développement des particularismes sociaux sont autant de facteurs qui contribuent à la prolifération des petites écoles, à faibles effectifs qui posent des problèmes de viabilité, de rentabilité et même d'efficacité pédagogique (absence de seuils d'interactions pédagogiques indispensables pour un enseignement de qualité). L'histogramme supra indique que cela concerne, entre autres, plus des ¾ des écoles des deux Hodhs qui accueillent moins de 46 % des effectifs, plus de 70 % des écoles de l'Assaba avec moins de 34 % des inscrits, etc.

Compte tenu de l'impact négatif de ce phénomène sur le coût et la qualité du service éducatif, le MERSE devait, en fin d'année scolaire 2023/24, chercher des solutions adéquates et urgentes pour la carte scolaire, à travers une réflexion profonde et constructive. C'est ainsi qu'un atelier qui a réuni les représentants de toutes les parties prenantes a été organisé à Tiguent les 09, 10 et 11 juin 2024 à l'issu duquel deux projets d'arrêtés, sur les normes et critères de la carte scolaire, ont été élaborés, l'un pour le primaire et l'autre pour le secondaire, ont été élaborés. Ces deux moutures attendent depuis lors d'être soumises « à la validation des autres départements ministériels concernés, particulièrement ceux de l'Intérieur et de l'Habitat, pour l'élaboration des textes réglementaires définitifs et en parfaite cohérence avec les textes élaborés par ces secteurs dans ce domaine » souligne la note transmise par le MERSE au HCE, dans le cadre de la collecte de l'information.

Quoi qu'il en soit, la mise en place d'une carte scolaire alliant les impératifs d'une scolarisation universelle avec les exigences de viabilité, d'efficacité et d'efficience des structures pédagogiques demeure un défi de taille qu'il est urgent de relever.

Il s'agit d'asseoir une carte scolaire selon les règles de l'art, les retouches et les mesures improvisées, en matière de regroupement des écoles et de sollicitations des APE pour la construction/location des salles de classe ont montré leurs limites, avec notamment :

- Des salles de classe construites sans respect des normes, avec les dangers que cela représente sur la sécurité des enfants et la qualité de l'environnement pédagogique ;
- Des salles de classe acquises par les parents à travers un système de location, sans garantie de pérennité (défis liés à la planification scolaire et à la viabilité des structures scolaires) ;
- Des regroupements d'écoles obtenues le plus souvent sans conviction et par conséquent sans consentement réel, avec les décrochages en masses qui suivent. Les cantines miroitées, proposant des rations alimentaires peu diversifiées et sujettes à des ruptures de stocks plus ou moins fréquentes ne sont pas de nature à rassurer des populations qui sentent qu'elles sont "dépossédées" de "leur école".

**Encadré 05 - HCE / Des constats**

(Visites de terrain HCE/ Wilayas des deux Hodhs, 28- 31/01/2024)

Quelques constats :

1. La plupart des écoles rurales est abritée dans des locaux précaires, voire très précaires ;
2. Dans certains cas, l'école est tenue par un seul enseignant qui fait office à la fois d'enseignant et de directeur ;
3. La pléthore des classes et l'usage excessif du multigrade sont des éléments inquiétants sur la qualité du service éducatif ;
4. Le regroupement des écoles n'est pas toujours réussi et entraîne dans certains cas d'antagonismes sociaux à un retrait important d'élèves de l'école et leur réorientation vers la mahadra ;
5. Un déficit criant de manuels scolaires et de supports d'enseignement est relevé à grande échelle ;
6. Des problèmes sérieux au niveau des constructions scolaires et dans la gestion des contrats des entrepreneurs (retards dans les chantiers, non-respect des normes, problème de réception, etc.) ;
7. Nécessité d'accorder une attention accrue aux zones frontalières en termes de services publics (l'Ecole Voulaniya 1 mérite une mention spéciale), d'ailleurs, dans certains de ces localités, nous n'avons rencontré ni école, ni structure sanitaire.



Le Taux d'achèvement du Primaire (TAP) fournit, en plus de sa dimension qualitative, des éclairages sur l'aspect équité, six années au primaire étant le minimum requis pour garantir une alphabétisation irréversible, dans le cadre d'une scolarisation obligatoire de neuf ans.

Dans ce domaine, les données fournies par le SIRAGE au sujet de l'année scolaire 2023/24 suscitent l'espoir, avec des TAP variant selon les wilayas entre 78,89 % au Hodh Charghui et 95,88 % au Hodh El gharby.

Tableau 11 - Taux d'achèvement (6ème année) par wilaya en 2023/24

Willaya	TA F	TA G	TA G+F
Adrar	98.98%	88.90%	93.78%
Assaba	91.74%	90.63%	91.18%
Brakna	99.75%	84.19%	91.86%
Dakhlet Nouadhibou	89.89%	83.34%	86.43%
Gorgol	80.66%	77.76%	79.18%
Guidimakha	93.28%	80.67%	86.73%
Hodh Charghi	80.70%	77.13%	78.89%
Hodh Elgharbi	103.19%	88.50%	95.88%
Inchiri	76.88%	91.79%	83.69%
Nouakchott	102.31%	84.70%	92.98%
Tagant	80.10%	79.63%	79.86%
Tiris Zemmour	83.55%	83.87%	83.71%
Trarza	82.60%	75.70%	79.04%

Source : Données du SIRAGE, 2024

Globalement, le TAP pour les filles est légèrement supérieur à celui des garçons. A part en Inchiri et dans une certaine mesure au Tiris Zemmour où règne une quasi parité, toutes les wilayas enregistrent des taux d'achèvement primaire plus élevés en faveur des filles. D'ailleurs, à Nouakchott et au Hodh El Gharby, leur TAP atteint respectivement 102,31 % et 103,19 %.

Malheureusement, en l'absence de données désagrégées par milieu de résidence (urbain, rural) et de niveaux économiques des familles (mesurés par quintils), l'analyse du taux d'achèvement du primaire ne peut être poussée en profondeur.

### 2.1.2. Offre et équité au niveau de l'Enseignement Collégial

Bien que « l'éducation de base » regroupant le primaire et le collégial constitue l'une des mesures phares de la loi 2022/043 qui sous-tend la récente réforme du système éducatif national, le collège - en tant qu'établissement-demeure intimement lié au lycée, au niveau de l'établissement fréquenté, des SDC utilisées, du corps enseignant mobilisé, etc. La mise en application de l'esprit de la loi en matière d'éducation de base nécessite, entre autres, une refonte en profondeur de la carte scolaire du secondaire et une révision des statuts du personnel enseignant qui ne sont pas encore au rendez-vous.

Néanmoins, il est tenté, autant que faire se peut, d'aborder certains aspects propres au collégial, esprit de la réforme exige.

### 2.1.2.1. Structures d'enseignement secondaire au niveau du Public

Tout comme la quasi-totalité des 21 lycées dédiées uniquement au second cycle, la plupart des 184 établissements secondaires où se côtoient le premier et le second cycle a été créée depuis une ou plusieurs décennies. Par contre, la majorité des 195 établissements de premier cycle uniquement - c'est-à-dire un peu moins de 50 % des établissements secondaires en Mauritanie- est de création récente.

Normalement, plusieurs facteurs sont pris en compte pour l'implantation d'établissements secondaires dans un pays en voie de développement comme la Mauritanie.

Il s'agit de facteurs démographiques, socio-économiques, géographiques et éducatifs dont principalement :

- le poids socio démographique (densité et répartition de la population), avec les importants effectifs scolarisés au primaire susceptibles d'alimenter les collèges et lycées. Ce facteur est parfois corrigé par une prise en compte des besoins de populations marginalisées à faibles effectifs pour garantir un accès équitable et efficace à l'éducation;
- la viabilité, avec le développement d'activités socio-économiques, en lieu bénéficiant des services sociaux de base, situé sur une route nationale, considérée comme une zone d'attraction pour les mouvements de migrations internes... ;
- la réduction des disparités régionales ou de genre et la prise en compte des zones sensibles (zones frontalières, lieux où se concentrent des communautés sociales ayant subi des tors de l'histoire...);
- l'attractivité éducative pour les populations en quête de qualité et d'excellence scolaires, dans les grands centres urbains (dont naturellement la capitale), ainsi que dans certaines zones d'encadrement communautaire et confrérique rendues célèbres par les avantages consentis au corps enseignant (hébergement, nourriture, primes...), ainsi que la disponibilité des manuels et des supports didactiques ...

Tableau 12 – Structuration des EES

Collégial et secondaire en 2024	ES 1 <sup>er</sup> cycle uniquement	ES 2 <sup>nd</sup> cycle uniquement	ES 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycles	Total
Hodh Charghi	20	0	16	36
Hodh Gharbi	14	0	14	28
Assaba	13	2	13	28
Gorgol	26	4	11	41
Brakna	26	0	18	44
Trarza	33	2	29	64
Adrar	10	0	12	22
Dakhlet NDB	6	2	5	13
Tagant	1	0	14	15
Guidimagha	13	0	14	27
Tiris Zemour	4	0	5	9
Inchiri	0	2	0	2
Nouakchott	29	9	33	71
National	195	21	184	400

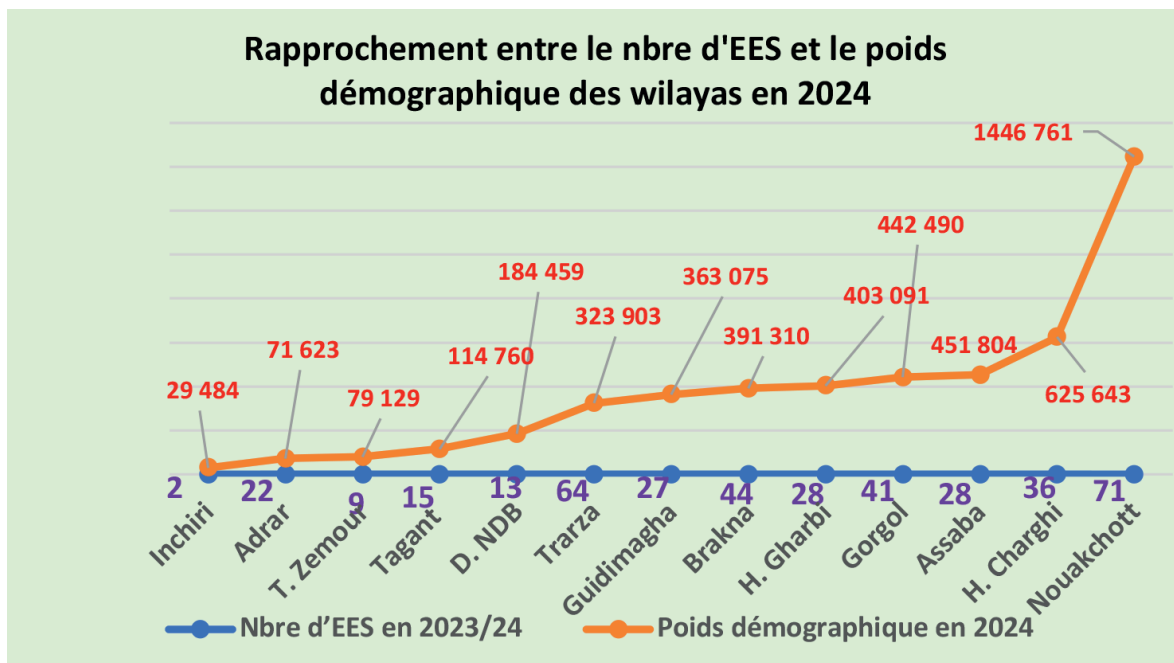
Source : Données du SIRAGE, 2024

Tout comme la quasi-totalité des 21 lycées dédiées uniquement au second cycle, la plupart des 184 établissements secondaires où se côtoient le premier et le second cycle a été créée depuis une ou plusieurs décennies. Par contre, la majorité des 195 établissements de premier cycle uniquement - c'est-à-dire un peu moins de 50 % des établissements secondaires en Mauritanie- est de création récente.

le poids socio démographique (densité et répartition de la population), avec les importants effectifs scolarisés au primaire susceptibles d'alimenter les collèges et lycées. Ce facteur est parfois corrigé par une prise en compte des besoins de populations marginalisées à faibles effectifs pour garantir un accès équitable et efficace à l'éducation;

- la viabilité, avec le développement d'activités socio-économiques, en lieu bénéficiant des services sociaux de base, situé sur une route nationale, considérée comme une zone d'attraction pour les mouvements de migrations internes... ;
- la réduction des disparités régionales ou de genre et la prise en compte des zones sensibles (zones frontalières, lieux où se concentrent des communautés sociales ayant subi des tors de l'histoire... ) ;
- l'attractivité éducative pour les populations en quête de qualité et d'excellence scolaires, dans les grands centres urbains (dont naturellement la capitale), ainsi que dans certaines zones d'encadrement communautaire et confrérique rendues célèbres par les avantages consentis au corps enseignant (hébergement, nourriture, primes...), ainsi que la disponibilité des manuels et des supports didactiques ...

Graphique 16 – EES et poids démographique des wilayas en 2024



Source : Données du SIRAGE, 2024

Mais, l'examen de la cartographie supra et le rapprochement ci-haut entre le nombre d'établissements d'enseignement secondaire et le poids démographique des wilayas en 2024 montrent que l'implantation des établissements d'enseignement secondaire n'obéit pas seulement aux critères objectifs évoqués. Dans bien des cas, la carte scolaire au secondaire obéit à d'autres critères, plutôt subjectifs ou « politiques » selon certains acteurs.

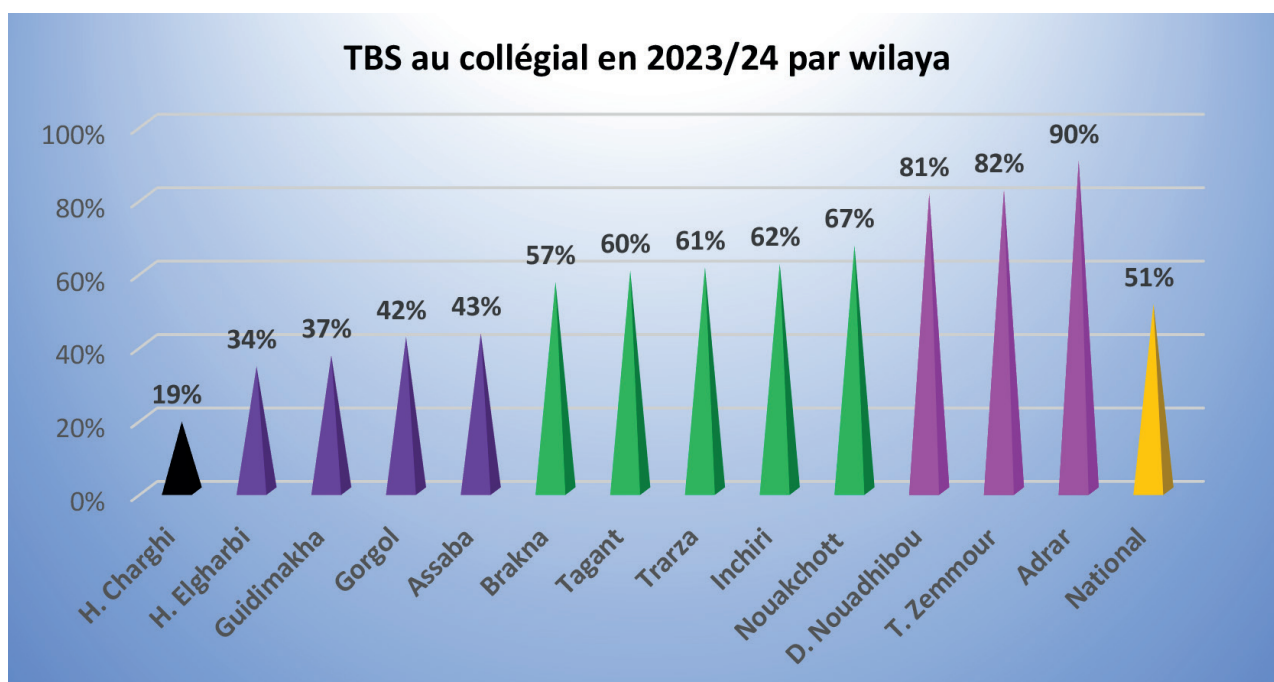
### 2.1.2.2. Effectifs et TBS au collégial

En 2023/24, près de 230 000 élèves (dont 53,6 % de filles) étaient inscrits au premier cycle secondaire en Mauritanie (SIRAGE 2024). Selon les effectifs scolarisés au collégial, les wilayas peuvent être réparties en quatre groupes :

- Groupe 1 - wilayas dont les effectifs au collège sont inférieurs à 6000 élèves: Inchiri (1379), Tiris Zemmour (4267), Tagant (5267) et Adrar (5273);

- Groupe 2 - wilayas dont les effectifs au collège sont compris entre 10 500 et 14 000 élèves: Hodh Charghui (10.588), Dakhlet Nouadhibou (11.195), Hodh El Gharby (11.977) et Guidimagha (13.928);
- Groupe 3 - wilayas dont les effectifs au premier cycle secondaire varient entre 17 000 et 21 000 élèves : Gorgol (17.854), Assaba (18.751), Trarza (19.470) et Brakna (20.322);
- Groupe 4 - regroupant les wilayas de Nouakchott, avec un effectif global de 89.072 élèves inscrits dans l'enseignement collégial.
- L'éclairage fourni par les effectifs scolarisés au collège peut être complété par le taux brut de scolarisation (TBS), indicateur éducatif utilisé pour mesurer le niveau d'accès à l'enseignement secondaire/premier cycle et calculé en prenant le nombre total d'élèves inscrits dans les collèges, quel que soit leur âge, et en le rapportant à la population de la tranche d'âge théorique correspondante (généralement 12-15 ans).

Graphique 17 - TBS au collège en 2023/24



Source : Données du SIRAGE, 2024

Au niveau national, le TBS dans l'enseignement collégial a atteint 51 % en 2023/24, avec d'importants écarts entre les wilayas où il varie entre 19% au Hodh Charghui et 90 % en Adrar.

Bien qu'il s'agisse d'un taux brut pouvant dépasser les 100 %, cinq wilayas accusent, à des degrés divers, des TBS faibles par rapport à la moyenne nationale (51 %). Cela concerne principalement le Hodh Charghui où moins d'un cinquième des enfants /adolescents en âge de fréquenter le collège y sont inscrits et le Hodh El Gharby qui accueille au collège un peu plus du tiers des effectifs devant être scolarisés dans cet ordre d'enseignement. Sont concernées également les wilayas du Guidimagha, du Gorgol et de l'Assaba, avec des TBS respectivement de 14 %, 9 % et 8 %.

#### Encadré 06 - HCE / Constats

(Visites de terrain HCE/ Wilayas du Trarza, du Gorgol et du Brakna, 28 Janvier – 03 Février 2024)

##### Principaux constats :

Globalement, la rentrée scolaire 2023-2024 s'est bien déroulée, avec une deuxième année de l'école républicaine effective : enseignants/enseignantes et élèves présents et au travail, une bonne pratique citoyenne de levée des couleurs et chant de l'hymne national, des fonctionnaires de l'éducation rencontrés animés d'une grande volonté et affichant un grand dévouement à leur travail, malgré les conditions qui sont parfois difficiles ...

En dépit des avancées réalisées au cours des dernières années en matière d'infrastructures, de gestion des ressources humaines, de mobilisation des moyens .... force est de constater que de nombreux défis et de multiples contraintes persistent :

- Une carte scolaire dispersée et incohérente ;
- Des bâtiments pour la plupart vétustes et des latrines peu fonctionnelles ; l'entretien faisant défaut;
- Des salles de classes construites par les parents ne répondant pas aux normes et pour certaines en toiture de zinc (conditions difficiles pendant les fortes chaleurs d'été) ;
- La sécurité et le gardiennage des écoles qui font défaut : aucun gardien dans les écoles, aucun employé de service pour le nettoyage et le mur de clôture en mauvais état ou inexistant ;
- Des services d'eau et d'électricité non assurés ;
- Au niveau des cantines scolaires, un régime alimentaire, des conditions d'hygiène et une qualité de repas méritant une vigilance extrême ;
- L'absence de santé scolaire et d'activités sportives et environnementales ;
- Des tenues scolaires non distribuées à cause de leur quantité très insuffisante ;
- Des carences voire l'absence totale, de bonnes pratiques indispensables en milieu scolaire : utilisation de cahiers de présence des enseignants avec émargement journalier, utilisation d'un registre de suivi des leçons, nettoyage des classes par des équipes tournantes d'élèves, organisation des parents pour intervenir en cas de besoin (eau, légers entretiens, tenue scolaire...) ;
- Des classes pléthoriques au primaire, avec des effectifs variant de 60 à 100, 5/3 par table ou assis à même le sol ;
- Des livres scolaires en faible quantité pour les classes de la troisième année à la sixième ; à noter toutefois une bonne couverture en livres pour les deux premières années du primaire;
- Des déficits non négligeables en enseignants, en partie dû à un problème de gestion des ressources humaines durablement marquée par des affectations effectuées par le niveau central, sans consultation avec le terrain (l'IDN de Boghé en est un exemple : déficit de 17 enseignants en arabe, 5 bilingues, et un surplus de 36 enseignants en français) ;
- Des taux élevés de contractuels (60%) et l'absence de formation continue, malgré le besoin pressant en recyclage et en formation continue, notamment pour l'enseignement des mathématiques en arabe au primaire ;
- Un budget de fonctionnement insignifiant pour le primaire et le secondaire ;
- Un rythme lent de mise en œuvre de la réforme du SEN, notamment par rapport:
  - ▶ à « la politique de décentralisation permettant aux acteurs locaux et régionaux de jouer un rôle efficace dans la gestion du système éducatif, à travers une répartition judicieuse des responsabilités » (Article 78 de la Loi d'Orientation du SEN) ;
  - ▶ au dialogue avec les enseignants pour un nouveau contrat socio-éducatif permettant de réaliser la réforme du SEN (mesures de réforme prévues par les articles 5, 75,76,77 et 86 de la loi 2022-023) ;
  - ▶ à la dotation des APE et des COGES de ressources prévisibles sur budget de l'Etat (articles 16 et 17 de la Loi d'Orientation du SEN) ;
  - ▶ à l'accélération de la mise en œuvre des mesures envisagées à travers le projet PAIRE pour appliquer la Loi d'Orientation qui retient que « L'Etat garantit la disponibilité des manuels scolaires officiels et veille à leur distribution équitable à tous les élèves. (Article 47).

## 2.2. Qualité et pertinence

Dans le cadre de l'éducation de base, les savoirs et les compétences de base à faire acquérir comprennent notamment (article 25 de la Loi d'Orientation) :

- Les instruments d'apprentissage en lecture, écriture et mathématique;
- Le développement des capacités cognitives, affectives et psychomotrices ;
- L'éducation aux valeurs de citoyenneté et les exigences du vivre- ensemble.

La réalisation d'un tel objectif requiert principalement une mobilisation efficace et des interventions appropriées

en matière de langues d'enseignement, de programmes, de manuels et de supports didactiques, de ressources humaines et d'environnement des études.

### 2.2.1. Langues d'enseignement

Les langues d'enseignement constituent le principe moteur, souvent non affiché, qui a sous-tendu les différentes réformes du système éducatif mauritanien. Avec des traitements improvisés, les solutions proposées en la matière ont montré à chaque fois leurs limites tant en efficacité interne qu'externe du système. La récente réforme s'est proposée de relever les défis et de combler les lacunes du passé.

### 2.2.1.1. Traitement réfléchi de la question des langues d'enseignement

Pour corriger de tels dysfonctionnements dont le SEN a souffert tout au long des décennies post indépendance, la réforme de 2022 a été préparée à travers des concertations régionales et nationales qui ont mobilisé les différents acteurs socio-économiques, politiques et éducatifs du pays pour concevoir, entre autres, les grandes lignes d'une « politique linguistique nationale » qui promeut « les langues nationales comme vecteur d'une école réunifiée », qui « se doit d'être équitable, inclusive et offrir à chaque enfant mauritanien une éducation multilingue renforçant l'enracinement culturel, l'unité nationale, la cohésion sociale et l'ouverture sur les autres cultures et civilisations universelles ».

- Marquant sa rupture avec l'improvisation qui a caractérisé la mise en œuvre linguistique des réformes antérieures, la réforme de 2022 a prévu, dans les meilleurs délais :
- L'élaboration d'un cadre de référence pour l'enseignement de l'arabe dans les différents paliers du système éducatif;
- L'élaboration d'une stratégie et d'un cadre de référence pour l'enseignement des trois langues nationales (poular, soninké et wolof) et d'une stratégie globale et cohérente de promotion de l'enseignement des langues d'ouverture;
- La mise en place de l'ingénierie linguistique à adopter dans le système éducatif national, dans le cadre de la réforme à long terme et la promotion d'une ingénierie de l'enseignement des langues adaptée aux différents statuts, fonctions, missions et objectifs assignés à chaque langue au niveau de l'Ecole mauritanienne;
- La définition d'approches pédagogiques susceptibles d'améliorer l'enseignement / apprentissage de la langue arabe, en tenant compte des spécificités et besoins des différents groupes cibles (notamment ceux dont elle n'est pas la langue maternelle) ;
- La définition d'approches pédagogiques susceptibles de promouvoir l'enseignement/ apprentissage du Poular, du Soninké et du Wolof, en tenant compte des spécificités et des besoins des différents groupes cibles ;
- L'adoption d'applications et de didacticiels rénovés pour l'enseignement de l'arabe, du Poular, du Soninké et du Wolof; mais aussi des langues d'ouverture.

### 2.2.1.2. Début de mise en œuvre de la réforme

L'année scolaire 2023/24 constitue la deuxième année de mise en œuvre de la nouvelle réforme du système éducatif mauritanien, notamment dans le domaine des langues d'enseignement.

Ainsi, conformément aux dispositions de la loi 2022/023 (articles 7, 66 et annexe à la loi), les services compétents en charge de l'enseignement primaire et collégial ont amorcé le développement de l'ingénierie curriculaire et pédagogique nécessaire (programmes, emplois de temps, supports pédagogiques...):

- Au niveau des premières et deuxièmes années du primaire, avec (i) l'utilisation de l'arabe "en tant que langue d'enseignement, moyen de production culturelle et de communication"; (ii) , l'enseignement des disciplines scientifiques en arabe (en attendant la généralisation de l'enseignement des langues nationales) ; et (iii) l'enseignement du français "dès la deuxième année du primaire en tant que langue de communication" ;
- Au niveau des premières années du collégial, l'enseignement de l'anglais en tant que langue d'ouverture qui s'ajoute à l'enseignement, désormais classique, de l'arabe et du français.

### 2.2.1.3. Lancement de l'expérimentation des langues nationales

Dans la perspective de la promotion de l'enseignement des langues nationales Poular, Soninké, Wolof, il a été créé, comme prévu (Article 69 de la loi 2022/023), « une structure nationale autonome dotée des compétences institutionnelles et techniques et des moyens opérationnels ».

Créé par décret n°2023-029 du 31 janvier 2023, l'Institut pour la Promotion et l'Enseignement des Langues Nationales (IPELAN) a pour missions principales (article 2) « de préparer l'introduction dans l'enseignement des langues Pulaar, Soninké et Wolof, d'assurer la formation du personnel et l'élaboration du matériel pédagogique et d'étudier les incidences pratiques et financières de cette introduction.

Après une période de mise en place des structures, de recrutement et de formation des personnels, d'organisation de journées de travail pour la capitalisation des expériences nationales, sous régionales et internationales pertinentes en matière d'élaboration du matériel pédagogique et d'enseignement des langues nationales, l'IPELAN s'est attelé à préparer l'expérimentation de l'enseignement des langues nationales dont le démarrage était prévu début octobre (rentrée scolaire 2024/25).

La priorité quasi absolue était la réalisation d'un atlas des langues nationales qui conditionnait l'élaboration des politiques linguistiques, la planification et la mise en œuvre des programmes d'enseignement des langues nationales, la détermination des sites d'expérimentation, la formation des enseignants, le développement des ressources pédagogiques en langues nationales, la sensibilisation du public, etc.

Outil précieux pour tous les acteurs impliqués dans la promotion et le développement des langues nationales en Mauritanie, cet atlas qui devait fournir, entre autres, une cartographie précise de la répartition des langues nationales sur le territoire mauritanien (zones de concentration des locuteurs de chaque langue nationale), nécessite d'être très normé, ce qui requiert la collecte et le traitement de données multi sources, notamment : (i) les recensements de la population ; (ii) les enquêtes sociolinguistiques impliquant les institutions éducatives et les communautés locales; (iii) les travaux de recherche en linguistique...

**Encadré 07 - De l'enseignement des langues nationales, selon la Loi d'Orientation**

Pour offrir l'accès le plus facile, le plus efficace et le plus équitable au savoir, chaque enfant mauritanien sera enseigné dans sa langue maternelle, tout en tenant compte du contexte local et des impératifs de préservation de la cohésion sociale.

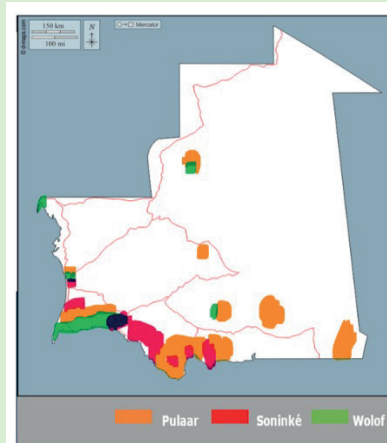
L'enseignement est dispensé en langue arabe à tous les niveaux d'éducation et de formation, aussi bien dans les établissements publics que dans les établissements privés.

Les langues nationales Pulaar, Soninké et Wolof sont introduites, promues et développées à tous les niveaux d'éducation, aussi bien dans les établissements publics que dans les établissements privés d'éducation et de formation, à la fois comme langues de communication et comme langues d'enseignement ; selon la langue maternelle et la demande exprimée pour chacune de ces langues.

Au niveau du primaire, chaque enfant mauritanien effectue l'apprentissage des disciplines scientifiques dans sa langue maternelle, tout en tenant compte du contexte local et des impératifs de préservation de la cohésion sociale.

Tout enfant de langue maternelle arabe doit apprendre au moins l'une des trois langues nationales (Pulaar, Soninké et wolof). Le choix de cette langue est guidé par le contexte sociodémographique régional.

L'arabe est enseignée à tous les enfants dont elle n'est pas la langue maternelle comme langue de communication et comme langue d'enseignement



Source : IPELAN (2024) Esquisse d'un atlas des langues nationales pour la détermination des sites d'expérimentation en Mauritanie

Faute de temps et de moyens, une option a été retenue. Il s'agit d'une esquisse sommaire d'Atlas linguistique, fondée sur des appréciations qualitatives, en vue de permettre, dans l'urgence, la détermination des sites d'expérimentation de l'introduction de nos langues nationales dans le système éducatif.

Au regard de la répartition de la population, de la cartographie des langues parlées et de la disponibilité du personnel d'encadrement, il a été retenu de mener l'expérimentation dans 25 classes réparties comme suit :

Pour les locuteurs, 18 classes expérimentales où les langues nationales sont langues d'enseignement : Pulaar (6), Soninké (6) et Wolof (6) ;

Pour les enfants « arabophones », 7 classes expérimentales où les langues nationales sont enseignées en tant que langues de communication : Pulaar (3), Soninké (2) et Wolof (2).

Les classes des non-locuteurs sont prévues en priorité dans les localités où se trouvent les ENIs pour permettre aux enseignants d'intervenir dans la formation des élèves-maitres non -locuteurs des trois (3) langues nationales.

Partant de cette configuration programmatique, le ciblage des localités d'expérimentation est présenté comme suit :

Tableau 13 - Localités d'expérimentation des langues nationales

Langues	Wilaya	Moughataa	Localités	Locuteurs	Non-Locuteurs	Nbr-Classes	
Pulaar	Gorgol	Kaedi	Kaédi	1		9	
			kaédi		1		
	Assaba	Kiffa	Kiffa		1		
	Brakna	Boghé	Sarandogou	1			
			Haymédat	1			
	Trarza	Tékane	Tékane	1			
	Nouakchott-Sud	El-Mina	El-Mina	1			
	Nouakchott-ouest	Tevragh-Zeina	Tevragh-Zeina		1		
Guidimagha	Ould Yengé	Kali Nioro	1				
<b>TOTAL</b>				<b>6</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	
Soninke	Gorgol	Kaédi	Gory Djeol	1		8	
			Kaedi		1		
		Mbout	Diadjibinné	1			
	Guidimagha	Sélibaby	Sélibaby	1			
			Wompou	Wompou	1		
			Ghabou	Ghabou	1		
	Nouakchott-Sud	El-Mina	El-Mina		1		
	Nouakchott-ouest	Sebkha	Sebkha	1			
<b>TOTAL</b>				<b>6</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	
Wolof	Trarza	Rosso	Dieuk	1		8	
			Garack	1			
		Keur macène	Keur macène	1			
		Tékane	Gani	1			
	Inchiri	Akjoujt	Akjoujt		1		
	Nouakchott-Sud	Riyadh	Riyadh	1			
	Nouakchott-ouest	Ksar	ksar		1		
	Dakhlet-Nouadhibou	Nouadhibou	Nouadhibou	1			
<b>TOTAL</b>				<b>6</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	
<b>Total Général</b>				<b>18</b>	<b>07</b>	<b>25</b>	

Source : IPELAN, 2024

Cette expérimentation, objet de la circulaire 020 du 25 juillet 2024 du MENRSE, s'inscrit dans la démarche de la nouvelle réforme du SEN qui promeut les langues locales nationales et vise à renforcer l'enseignement dans la langue maternelle des élèves, une approche prônée par l'UNESCO, l'ALECSO, ISESCO et l'ADEA compte tenu de ses avantages pédagogiques prouvés.

## 2.2.2. Programmes, manuels et supports didactiques

Pierre angulaire du curriculum, les programmes scolaires, les manuels et les supports didactiques conditionnent dans une large mesure la qualité du système éducatif et la fonctionnalité de ses outputs.

### 2.2.2.1. Programmes scolaires

Programmes scolaires et Loi d'Orientation

L'article 25 de la Loi d'Orientation n°2022-023 précise que « les savoirs et compétences de base à faire acquérir dans le cadre de l'éducation de base comprennent notamment :

- Les instruments d'apprentissage en lecture, écriture et mathématique ;
- Le développement des capacités cognitives, affectives et psychomotrices ;
- L'éducation aux valeurs de citoyenneté et les exigences du vivre-ensemble ».

La Loi d'Orientation stipule également que « les programmes de l'enseignement collégial sont organisés autour d'un socle commun et des parcours optionnels qui interviennent en dernière année pour préparer l'orientation en fin de cycle. Dans ce cadre, l'enseignement de la Technologie et de l'Informatique sera introduit dès la première année de l'enseignement collégial et celui de la physique à partir de la deuxième année » (article 34).

#### Commission Nationale des Curricula (CNC)

Pour mettre en œuvre de tels programmes ambitieux dans un contexte caractérisé par de multiples contraintes institutionnelles, pédagogiques et didactiques (Voir rapport HCE 2023), la loi 2022/023 a prévu la création auprès du ministre chargé de l'éducation nationale d'une Commission Nationale des Curricula (CNC) chargée notamment de (d'émettre des avis et des propositions sur les différents domaines se rapportant aux curricula (article 60);

proposer une mouture des programmes, des méthodes et des horaires pour chaque niveau d'enseignement au Ministre chargé de l'éducation nationale (article 61); et

assurer et piloter la mise en place d'un Cadre de Référence National (CRN) des programmes d'enseignement (article 64).

Créée par arrêté n°1023/MENRSE du 08 novembre 2023, la CNC compte dix membres dont un président « ayant une expérience dans le domaine des curricula scolaires », Cinq personnes « ayant une expérience dans les domaines de compétence de la commission », trois élus et un représentant du CESE (article 6). Ainsi, l'on remarque que près de la moitié des membres représentent les élus (Assemblée nationale, Région), la société civile et le Conseil Economique, Social et Environnemental.

En vertu de cet arrêté (article 4), la CNC assure notamment les missions suivantes :

- Elaborer et mettre à jour le cadre référentiel et le guide méthodologique des programmes scolaires ;
- Emettre des conseils relatifs aux questions relevant de sa compétence ;
- Exploiter les avis, recommandations et observations du Haut Conseil de l'Education, notamment celles relatives aux curricula, aux supports pédagogiques, aux équipements scientifiques et didactiques ;
- Validation des projets de programmes élaborés par des groupes disciplinaires spécialisés au niveau des structures chargées de l'écriture des programmes, ainsi que des projets de manuels scolaires et de supports pédagogiques élaborés par la structure compétente
- Proposer des sujets d'études et de recherches en lien avec les curricula ;
- Développer des relations de coopération et d'échange dans le domaine des programmes scolaires avec des organismes similaires aux niveaux régional et international.
- Contribuer à la préparation des cahiers de charges relatifs, aux manuels scolaires et autres supports pédagogiques ;
- Contribuer à l'intégration du numérique dans les méthodes pédagogiques et le développement des connaissances.

## Cadre de Référence National des programmes d'enseignement (CRN)

A l'aide d'une expertise soutenue par l'UNESCO, la CNC a réalisé en juin 2024, à l'intention des équipes chargées de l'élaboration des programmes dans différentes disciplines, un guide pratique qui propose des approches pratiques et des procédures méthodologiques permettant de définir les entrées en matière pour chaque programme, d'organiser ses unités et ses contenus, et de décrire les méthodes de mise en œuvre au sein de la classe, ainsi que les procédures d'évaluation appropriées. C'est, en quelque sorte, un cahier des charges qui clarifie les points de convergence concernant les contenus des programmes et les activités à mener.

### Encadré 08 – Le Cadre de Référence National (CRN) des programmes d'enseignement

En vertu de l'article 64 de la Loi d'Orientation, la Commission Nationale des Curricula (CNC) est appelée à assurer et piloter la mise en place d'un Cadre de Référence National (CRN) des programmes d'enseignement.

Ce CRN doit en particulier tenir compte des compétences du 21<sup>ème</sup> siècle, des aptitudes de la vie courante et répondre aux exigences de la refondation du système éducatif national et aux normes et standards internationaux.

Ce CRN doit être fondé et guidé par les choix prioritaires suivants :

- Réviser et réorganiser les programmes du préscolaire préparatoire, de l'enseignement primaire et du premier cycle secondaire dans un curriculum intégré et cohérent avec le nouveau continuum d'éducation de base;
- Définir des contenus curriculaires permettant :
  - ▶ De garantir une alphabétisation irréversible au terme de la quatrième année de l'enseignement primaire ;
  - ▶ D'assurer la maîtrise des CVC au terme de l'enseignement primaire ;
  - ▶ D'organiser les enseignements/apprentissages au cycle collégial sous forme d'un socle commun et des enseignements optionnels consolidant les acquis du primaire et préparant à la diversité des parcours au terme de l'enseignement de base ;
  - ▶ D'offrir au secondaire un enseignement comprenant un tronc commun et des parcours diversifiés sous forme de pôles et de filières spécialisées tels que suggérés supra.
  - ▶ Alléger et délester les programmes des contenus non indispensables;
- Réserver, dans le cadre des projets d'établissements, des plages horaires aux opérateurs de terrain pour leur permettre de tenir compte dans l'exécution des programmes, des spécificités locales et des caractéristiques des groupes cibles;
- Promouvoir, dans les curricula et selon les finalités de chaque niveau et palier, les activités d'éveil, les activités artistiques et les travaux manuels et pratiques en vue de développer le goût des arts, l'amour du travail et le respect des métiers;
- Rendre obligatoire dans les programmes d'enseignement tous niveaux compris, les activités d'éducation physique et sportive (EPS);
- Concevoir, organiser et développer les programmes des langues d'enseignement dans une optique de plurilinguisme au terme de l'enseignement de base, en mettant l'accent d'une part, sur la maîtrise des compétences en communication (compréhension et production orales et écrites) et, d'autre part, sur l'acquisition des compétences linguistiques permettant d'assimiler les apprentissages véhiculés par celles-ci.

A travers la même expertise, la CNC a élaboré, en versions française et arabe et par étapes, un Cadre de Référence National (CRN) des programmes d'enseignement suivant une approche systémique (reposant pour chaque curriculum sur des intrants, des processus et des résultats). Le CNC comprend quatre titres :

- **Titre I :** Cadre d'orientation des curricula et des programmes qui définit les entrées en matière, les principes de base, les finalités, les desseins, les objectifs généraux et le référentiel des compétences.
- **Titre II :** Modes d'organisation des curricula et des programmes au niveau de la structuration des filières éducatives, de l'organisation des matières et de leur progression chronologique et du système des parcours vers les spécialités générales et/ou professionnelles.
- **Titre III :** Procédures et méthodes de mise en œuvre au niveau des méthodes, approches et moyens de travail.
- **Titre IV :** Procédures de suivi – évaluation tout au long de l'ensemble des étapes de préparation de la mise en œuvre du programme, du système d'évaluation et des examens de certification à la lumière des profils des apprenants au terme de chaque cycle.

## Réalisations curriculaires en 2024

- Sur la base de ces éléments de cadrage logique et méthodologique élaborés par la commission nationale des curricula (CNC) dans le cadre de la nouvelle réforme, l'IGEN a procédé, en 2024, à :
- L'écriture d'un programme expérimental pour les langues nationales, en collaboration avec l'IPELAN;
- L'élargissement du champ curriculaire de l'éducation civique;
- La rénovation curriculaire des disciplines scientifiques au primaire, assortie du passage de la langue d'enseignement du français à l'arabe;
- L'intégration curriculaire d'une nouvelle discipline : travaux manuels;
- La réécriture et la rénovation des curricula du collège (passage de 4 à 3 ans), avec prise en compte du curriculum des disciplines de la technologie et de l'informatique nouvellement intégrées à partir de la première année de la réforme du collège - trois ans - qui sera appliquée dès la rentrée scolaire 2024-2025.

### 2.2.2.2. Manuels scolaires et supports didactiques

En Mauritanie, la disponibilité, la qualité et la maintenance des supports didactiques et pédagogiques (manuels scolaires, guides de l'enseignant, bibliothèques, salles informatiques...) constituent l'un des défis majeurs qui impactent la qualité du système éducatif, notamment au primaire et au secondaire.

Or, dans l'acte d'apprentissage/ enseignement, il est désormais établi que les cours magistraux et les enseignements théoriques démotivent les apprenants et favorisent le décrochage et l'abandon scolaires. Au XXI<sup>ème</sup> siècle, dans un contexte marqué par l'omniprésence de l'audiovisuel et du numérique partout, y compris dans les foyers sociaux déshérités, les supports de cours doivent être disponibles, attractifs, de plus en plus variés et incorporant une part croissante de technologie éducative, afin de garantir le renouvellement de l'attention des élèves, l'accroissement de leur motivation et susciter ainsi l'interaction positive au sein de la classe et la saine émulation entre les apprenants.

Toutes les disciplines sont désormais concernées par cet intérêt grandissant pour des supports d'enseignement variés, riches et mettant à contribution l'apport des TIC. Mais, il y a lieu de souligner que pour certaines disciplines, en particulier au collégial et au secondaire, c'est indispensable. Cela concerne au premier chef les sciences physiques, la chimie et les sciences naturelles, disciplines d'investigation et d'expérimentation, dont l'enseignement est expérimental, pratique ou n'est pas. Il nécessite la présence et l'utilisation, de préférence, en laboratoire de matériels et de supports adaptés et, à défaut, l'observation de simulations et de manipulations via le numérique (didacticiels spécialisés).

#### Etat de pénurie

Certes, l'IPN a entrepris, au cours des dernières années, la mise en ligne sur sa plateforme numérique de plusieurs manuels et guides scolaires afin d'atténuer les effets du développement du marché parallèle du livre scolaire. Avec l'appui de la DPEF et des PTFs, des panoplies de mathématiques (règles, compas, équerres, rapporteurs, carcasses de figures géométriques, calculatrices ...) et des supports d'exposition (matériels audiovisuels, de reprographie, de projection, de CD, de planches didactiques...) ont été également distribués dans des structures du primaire et du secondaire. Mais, l'accès aux titres mis en ligne sur la plateforme de l'IPN reste surtout limité aux centres urbains et aux zones dotées d'Internet et les quantités de supports distribués sont très insuffisantes et peu exploitées faute de formation des personnels sur leur utilisation et de mécanismes d'entretien et de maintenance. Il en résulte une situation de large pénurie en manuels scolaires et en équipements pédagogiques.

Au primaire, l'enquête SDI 2022 a d'ailleurs révélé qu'au niveau du public, 70 % des classes en milieu rural et 62 % des classes en milieu urbain ne disposent d'aucun manuel scolaire et 16 % seulement des classes rurales et 14 % des classes urbaines disposent de plus d'un manuel pour deux élèves ou un manuel pour chacun. Au secondaire, les données relatives à la distribution des manuels scolaires et à la disponibilité des autres supports d'enseignement font défaut depuis plusieurs années ; mais en matière de disponibilité du manuel au mains des élèves, la situation ne semble pas meilleure qu'au primaire selon l'avis de plusieurs acteurs et partenaires du SEN. Parmi les facteurs les plus cités pour expliquer cette forte pénurie figurent une mauvaise chaîne de distribution des manuels, des changements fréquents au niveau des curricula et de la non gratuité du livre scolaire.

Comme développé dans le rapport 2023 du HCE, l'étude réalisée en 2021 avec l'appui de l'UE sur le « diagnostic approfondi de la chaîne du livre et du manuel scolaire en Mauritanie », a révélé qu'en Mauritanie, les manuels scolaires et les supports didactiques connaissent des dysfonctionnements d'ordre structurel, liés à la production (rédaction, expérimentation, évaluation de la qualité et de la pertinence...), à l'édition (qualité physique et technique), à la disponibilité aux mains des élèves notamment les plus démunis (quantités éditées, problèmes de ventilation et d'équité, etc.) et à l'utilisation à bon escient en tant que vecteurs de communication et d'apprentissage, sources et moyens d'interaction et de motivation (formation des enseignants en ingénierie éducative). S'agissant des TICE, le constat général est que la présence de l'informatique et de l'Internet demeure très limitée dans un contexte marqué par des problèmes d'acquisition de matériel informatique, de disponibilité de l'électricité, de connexions internet... dans de nombreuses structures éducatives, y compris les établissements secondaires.

### Initiatives et réalisations en 2024

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle réforme du SEN qui stipule que « l'Etat garantit la disponibilité des manuels scolaires officiels et veille à leur distribution équitable à tous les élèves » (Article 47 de la Loi d'Orientation), les pouvoirs publics ont entrepris des mesures pour redresser la situation du manuel scolaire et des supports connexes et ont sollicité l'appui des PTFs dans ce domaine.

Ainsi, sur la base des conclusions du diagnostic de la chaîne du livre et du manuel scolaire évoqué supra, une expérimentation est actuellement effectuée dans deux wilayas pour améliorer la qualité des manuels scolaires et leur mode de distribution et s'assurer de leur disponibilité au sein des classes et de leur gratuité. En cours dans les régions du Brakna et de Nouakchott Nord avec l'appui du projet PAIRE, cette expérimentation de la mise à disposition des manuels scolaires directement au niveau des écoles, avec une gestion effectuée par les COGES concourt à renforcer le rôle des COGES dans la gestion de l'école et pourra être généralisée si les résultats sont probants.

**Tableau 14 - Expérimentation 2023-2024 pour améliorer la distribution du manuel scolaire**

Comité de pilotage <i>ad hoc</i> constitué	Février, Avril et Juillet : réunions de pilotage pour co-construction, mise en place et suivi de l'expérimentation	Nouveau Comité de suivi de la distribution (note de service du--/09/24)
Nouakchott Nord	Mai 2024 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 64 écoles bénéficiaires</li> <li>• 64 comités de gestion des manuels créés (PV de création)</li> <li>• 34 290 manuels mis à disposition par le MENRSE: 64 écoles livrées en manuels scolaires pour 1AF, 2AF, 3AF; 21 016 élèves bénéficiaires, dont 10 654 filles</li> <li>• 3 IDEN et 16 inspecteurs de circonscription formés</li> <li>• Outils de contrôle et suivi fournis</li> </ul>	Octobre - novembre 2024 : formation des IDEN et IC. Distribution de supports pédagogiques pour l'apprentissage au « prendre soin du livre »  2025 : formation des enseignants et formation des comités de gestion
Brakna	Juillet 2024 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation d'une liste de 42 écoles bénéficiaires</li> <li>• Mise en place de comités de gestion</li> </ul>	Octobre : création des comités de gestion avec PV de création Octobre - novembre 2024 : formation des IDEN et IC. Distribution de supports pédagogiques pour l'apprentissage au « prendre soin du livre » 2025 : formation des enseignants et formation des comités de gestion

Source : IPN, 2024

**Au bilan des réalisations de cette année scolaire figurent également :**

- La production et la diffusion de corrigés et d'exercices en mathématiques pour les candidats au programme d'excellence républicaine.
- La distribution de 2 700 tablettes contenant l'ensemble des cours, livres scolaires et exercices corrigés, à tous les enseignants des matières principales au secondaire.

Il est prévu également que l'IPN reçoive avant la fin de l'année 2024 des lots de manuels scolaires édités à l'étranger. Cela concerne :

### Pour le primaire:

de nouveaux supports pédagogiques sous forme de « Leçons scriptées » pour les deux premières années dans trois disciplines essentielles (arabe, math, français). Il est prévu à cet effet, de distribuer à chaque élève un (1) manuel et un (1) cahier d'exercice et à chaque école un (1) guide enseignant;

- la fourniture de 1.044.280 manuels scolaires pour d'autres niveaux et autres disciplines.
- Pour le collégial et le secondaire : plus d'un million de manuels scolaires de différents niveaux (2AS à 7AS).

### 2.2.3. Ressources humaines

En général, les ressources humaines jouent un rôle crucial dans l'éducation et la formation au niveau de tous les paliers du système éducatif et dans l'enseignement primaire et secondaire en particulier, pour des raisons qui touchent à la qualité de l'enseignement, au bien-être des élèves, et à l'efficacité des établissements scolaires. En effet, le rôle des enseignants - principaux acteurs des ressources humaines - est déterminant aussi bien pour accompagner les élèves dans leur développement socio personnel et émotionnel surtout au primaire et au collégial (étapes décisives de formation de l'identité et de

la personnalité de l'enfant et de l'adolescent), mais aussi pour encadrer les apprentissages, pendant des étapes du cursus où l'acquisition des savoirs et des savoir-faire est indispensable pour la poursuite des études et/ou la préparation à l'insertion en milieu socioéconomique...

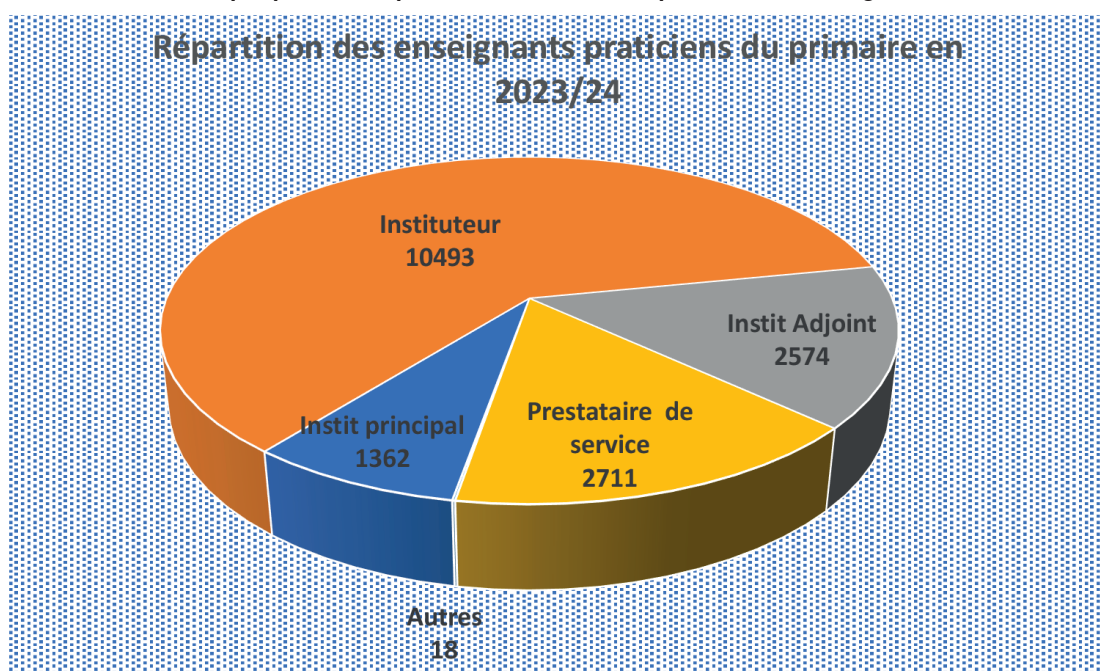
En Mauritanie, les ressources humaines engagées dans le domaine de l'éducation de base évoluent dans un environnement marqué par des défis multiples liés à la formation, à l'encadrement, à la répartition, à la motivation /fidélisation, etc.

#### 2.2.3.1. Effectifs et ratios d'encadrement au primaire

Au niveau national, 17.158 enseignants exerçaient dans les classes au titre de l'année scolaire 2023/24. Selon la langue d'enseignement, 56,1% (soit 9.624) parmi eux étaient des arabophones, 20,5% (3.515) francophones, les restants (4.019, soit 23,4%) sont des bilingues (arabe/français pour la plupart).

Selon le statut, près des deux tiers (10.493) sont des instituteurs, 15% (soit 2574) sont des instituteurs adjoints, 1.362 (7,9%) appartiennent au nouveau corps « instituteur principal » créé dans le cadre des mesures de valorisation du métier d'enseignant.

Graphique 18 - Le primaire en 2023/24: répartition des enseignants



Source : IPN, 2024

Mais, 2.711 enseignants exercent le métier d'enseignant en tant que « prestataires de services éducatifs », le plus souvent sans recevoir aucune formation pédagogique, avec les conséquences que cela fait peser sur la qualité en cette étape fondamentale de l'enseignement de base qui conditionne tout le reste du parcours scolaire.

L'évolution de ces ressources humaines entre 2022/23 et 2023/24 est présentée à travers le tableau suivant :

**Tableau 15 – Evolution des différentes catégories d'enseignants entre 2022/23 et 2023/24**

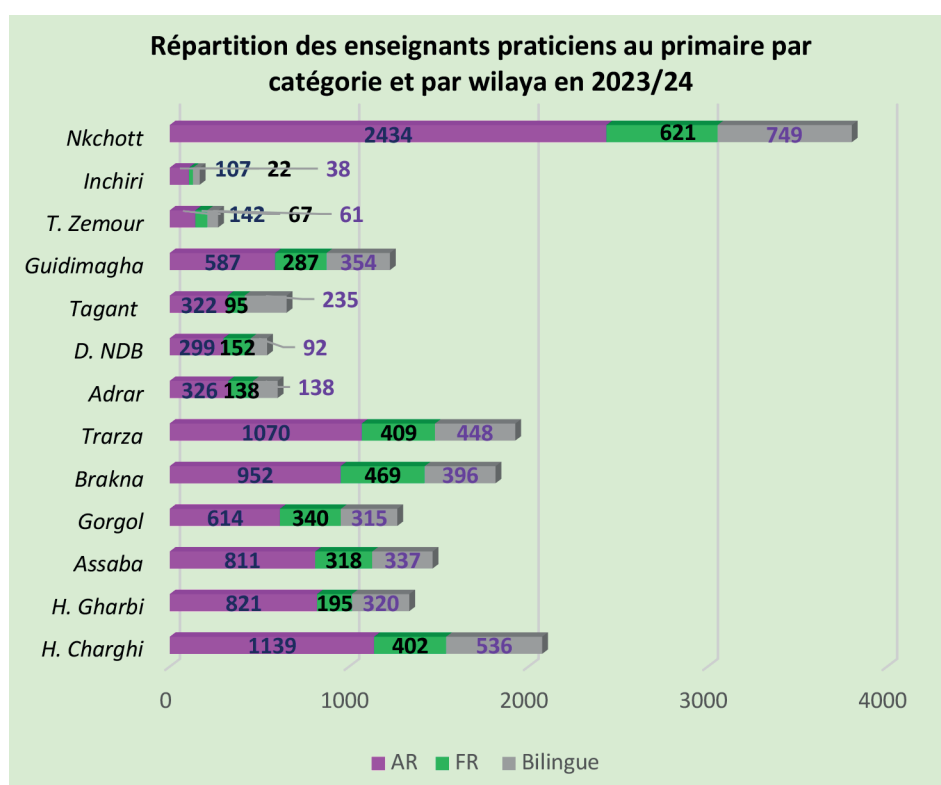
	Langue			Statut				
	Arabe	Français	Bilingue	Instituteur principal	Instituteur	Instituteur Adjoint	Prestataire de service	Autres
2023/24	9624	3515	4019	1362	10493	2574	2711	18
2022/23	9263	3469	3921	0	11179	3194	2280	0
Evolution (VA)	361	46	98	1362	-686	-620	431	18
Evolution (%)	3,9	1,3	2,5		-6,1	-19,4	18,9	

Source : Données du SIRAGE, 2024

En ces deux années successives, le primaire a perdu, en sus des effectifs compensés par les sortants des ENIs, 505 enseignants (dont 361 arabophones et 98 bilingues), ce qui représente 2.94%, et ce pour divers motifs dont la retraite, le décès, l'abandon, etc. Les instituteurs et les instituteurs adjoints sont les plus touchés par cette attrition des effectifs, avec respectivement - 6,1% et - 19,4%. Par contre, le phénomène des prestataires de services, décrié à cause de son impact négatif sur la cohérence et la qualité du système, va en s'amplifiant (augmentation de près de 20%, soit + 431 unités).

Au niveau des wilayas et en prenant en compte les effectifs élèves au niveau régional (examinés supra), on constate des dysfonctionnements manifestes dans la répartition des enseignants :

**Graphique 19 – Enseignants du primaire en 2023/24 par wilaya et par catégorie**



Source : Données du SIRAGE, 2024

- Nouakchott, avec ses 135. 298 élèves (soit 17,4% de l'effectif global des élèves) et bien que bénéficiant d'une complétude à 100% de ses écoles, accapare 3804 du personnel enseignant, ce qui représente 17,4% de la masse des enseignants actifs : le quart des enseignants arabophones, près du cinquième des bilingue et 17,7% des francophones ;
- Vient ensuite, sans surprise, le Hodh charghui, avec son poids démographique et sa cartographie scolaire marquée par l'éparpillement, les écoles à structure incomplète, etc. (V. plus haut) qui reçoit 12,1% des enseignants (2077 unités) pour prendre en charge 12,4% des élèves du pays (96.300);
- En troisième et quatrième position au niveau des effectifs enseignants viennent respectivement les wilayas du Trarza (1927 enseignants pour 69.362 élèves) et du Brakna (1.817 enseignants pour 86.638 élèves), favorisées par la proximité relative de Nouakchott;
- Par contre, le Guidimagha et le Gorgol, plutôt excentriques, avec d'importants effectifs scolarisés (respectivement 79.819 et 78.760 élèves) ne reçoivent que 1.228 et 1.269 enseignants.

Au niveau de la couverture, il y a lieu de signaler l'amertume de certains responsables de structures du primaire et du collégial qui se plaignent d'une couverture « arithmétique » des besoins (sans souci majeur des besoins spécifiques en langues au primaire et en disciplines scientifiques au secondaire), conjuguée à une non prise en compte des congés de maternité dans la répartition du personnel enseignant.

Le phénomène de l'absentéisme des enseignants qui a atteint une ampleur inquiétante et affecte lourdement la couverture des programmes, les acquis des élèves et le rendement scolaire (Voir Rapport HCE 2023) a certes fait l'objet de mesures administratives arrêtées dont la plupart existait déjà, mais qui nécessitent une application rigoureuse et sans exception.

### 2.2.3.2. Encadrement pédagogique

Dans les systèmes éducatifs en général et particulièrement dans l'enseignement primaire et collégial, l'encadrement pédagogique est essentiel pour assurer une éducation de qualité, favoriser la réussite des élèves et contribuer au développement global et harmonisé du système éducatif.

En Mauritanie, l'encadrement pédagogique est appelé à jouer un rôle plus important dans un contexte marqué par des défis multiformes (éparpillement des écoles et multiplication des collèges ruraux, faible qualité de la formation initiale, effectifs de plus en plus importants de prestataires de services recrutés sur le tas...).

**A cela s'ajoutent des contraintes dont :**

l'absence d'un dispositif et de plan de formation continue institutionnalisés;

- la non reconnaissance de la formation continue dans le plan de carrière et le faible impact des notes d'inspection dans la promotion des enseignants;
- un faible accompagnement et suivi de proximité du fait de l'insuffisance des personnels agréés (faible ratio inspecteur/enseignants dans les IDENs au primaire et les pôles régionaux au secondaire);
- l'insuffisance des moyens logistiques (notamment les véhicules de services pour l'inspection) et des outils de gestion/suivis standardisés;
- l'abandon, par les enseignants, des bonnes pratiques en matière de préparation des leçons et de suivi des cahiers des élèves.

Signalons toutefois l'existence, au cours des dernières années, de quelques rares interventions dans le domaine de l'encadrement pédagogique et du renforcement des capacités des acteurs éducatifs tel le Projet pilote de l'UNESCO sur le financement de l'UE dont l'objectif est d'améliorer l'enseignement dans la région du Sahel. Mis en œuvre en Mauritanie depuis mars 2023 dans 10 communautés de pratique au niveau de 5 wilayas (Nouakchott nord, Assaba, Gorgol, Hodh El Gharbi, Adrar), ce projet consiste à organiser des journées pédagogiques sur des problématiques telles que l'enseignement des langues ou des mathématiques, avec des outils numériques remis aux enseignants pour animer ces séances d'appui (ordinateur, data show, téléphone pour filmer la leçon modèle). L'action est intégrée aux plans d'action des DREN, les IDEN et IC qui identifient les thématiques et coordonnent la communauté de pratique.

Dans le Pacte de Partenariat 2024 pour la mise en œuvre de la nouvelle réforme du SEN, il est prévu aussi, entre autres, la définition d'une stratégie de formation continue intégrée à la stratégie de formation des enseignants dans sa déclinaison au niveau régional et départemental. A travers un leadership au niveau des DREN et IDEN en tant que structures intermédiaires, des mécanismes de proximité institutionnalisés de formation continue seront arrêtés en cohérence avec la stratégie de formation des enseignants.

Ces mécanismes seront appuyés par des outils d'auto-formation, de formation à distance, d'outils pédagogiques, notamment sur support digital (mallette pédagogique, exemple de progression de cours etc.).

Les capacités des personnels des DREN, des IDEN, des Inspections de Circonscription (IC) et des pôles d'inspection de l'enseignement secondaire seront renforcées en tant que formateurs, pour évaluer les enseignants / professeurs de collèges, élaborer des plans de formation et des contenus de formation avec la prise en compte de la dimension genre et de l'éducation inclusive. Une formation en gestion financière et administrative est prévue pour accompagner la mise à disposition de moyens logistiques et d'outils de pilotage et de gestion au niveau des départements, des circonscriptions et des pôles du secondaire.

Il va sans dire que ces plans de formation seront précédés par une définition des besoins ce qui requiert l'évaluation préalable des performances des personnels ciblés ; la nouvelle Loi d'Orientation du SEN stipule en effet que « les performances des différentes catégories d'éducateurs sont évaluées au regard des référentiels professionnels qui les concernent, d'une part, et des indicateurs de qualité et d'efficacité du travail éducatif, d'autre part (...). Peuvent être organisées périodiquement, au niveau national, des évaluations qui concernent un échantillon d'enseignants de différents niveaux. Ces évaluations ont pour objectifs d'élaborer un bilan de compétences et identifier les besoins en formation pour une amélioration continue de la compétence de ces personnels (Article 74 de la loi 2022/023).

### 2.2.3.3. Niveau des enseignants

Au primaire et au secondaire, un bon rendement scolaire des élèves est associé à une maîtrise de la discipline enseignée (connaissances académiques et didactique des disciplines) conjuguée à des compétences pédagogiques efficaces de la part de l'enseignant.

Comme développé dans le rapport du HCE 2023, l'enquête sur les indicateurs de prestation de services de l'éducation en Mauritanie (SDI 2022) souligne un déficit notoire chez les enseignants du primaire. En effet, la proportion de ceux ayant atteint le seuil désiré (80% ou plus du score global de la discipline selon le niveau du primaire) est de 0% en français, 6,6% en arabe et 11,2% en mathématiques. En ramenant la barre du seuil minimal à 70% du score global de la discipline testée, les proportions d'enseignants ayant atteint ce seuil deviennent : 21,7% en mathématiques, moins de 1% en français et 21% en arabe.

L'« Evaluation des acquis des élèves-maîtres de la 3ème année de l'ENI» (CNE, août 2018) révèle pour la cohorte des élèves en formation (2016 - 2018) qu'après trois ans à l'ENI, les résultats sont quasi catastrophiques, avec moins de 40% qui obtiennent des scores supérieurs à la moyenne et maîtrisent le contenu requis en matière de connaissances pour pouvoir enseigner le français et seuls 5,8% peuvent enseigner les mathématiques.

Plus récentes sont les évaluations effectuées par la CNE en 2021 pour les enseignants du fondamental et en 2023 pour les professeurs des disciplines scientifiques et dont les résultats quasi catastrophiques également doivent alerter les décideurs du système éducatif afin de prendre, sans délai, les mesures qui s'imposent pour la mise en œuvre de la nouvelle réforme.

Il est présenté ci-après, sommairement, les résultats de ces évaluations qui ont retenu, globalement, quatre seuils de réussite :

- 1. Seuil de réussite considéré comme "faible" : score en dessous de 40%;
- 2. Seuil de réussite "insuffisant" : score entre 40 et 60%;
- 3. Seuil de réussite "moyen" : score entre 60 et 80%;
- 4. Seuil de réussite "désiré" : score supérieur à 80%.
- L'évaluation des enseignants du fondamental, CNE, 2021 :

Cette évaluation révèle que 50,6 % seulement des enseignants testés obtiennent un score « moyen » à « désiré » (66,1% chez les arabophones et 47,9 % chez les bilingues).

**Tableau 16 – Seuil de réussite en Arabe**

Niveau	AR	BIL	FR	Total
Faible	5,8%	14,4%	86,4%	22,1%
Insuffisant	28,1%	37,7%	9,5%	27,3%
Moyen	57,1%	44,8%	3,7%	44,6%
Désiré	9,0%	3,1%	0,4%	6%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : Données CNE, 2024

Le score « désiré » n'est affiché que par 6 % (9 % et 3,1 % respectivement des arabophones et des bilingues).

En français, le niveau est alarmant, avec 0 % pour le score « désiré », 12,5 % pour le niveau moyen (48,1 % chez les francophones et 14,3 % chez les bilingues).

**Tableau 17 – Seuil de réussite en Français**

Niveau	AR	BIL	FR	Total
Faible	97,9%	51,4%	9,7%	64,9%
Insuffisant	11,4%	34,3%	42,1%	22,6%
Moyen	0,8%	14,3%	48,1%	12,5%
Désiré	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : Données CNE, 2024

Près des deux tiers des enseignants testés (64,9 %) ont un niveau faible en français et ils sont 87,5 % à afficher en français un niveau « faible » à « insuffisant ».

S'agissant du niveau en mathématiques, 12,9 % et 30,4 % obtiennent respectivement le niveau « désiré » et « moyen ». Avec un peu moins du tiers, le niveau moyen est présent dans les trois catégories : 37,2 % chez les francophones, 31,2 % chez les arabophones et 24 % chez les bilingues.

**Tableau 18– Seuil de réussite en Mathématiques**

Niveau	AR	BIL	FR	Total
Faible	26,1%	33,2%	12,9%	25,6%
Insuffisant	31,2%	32,2%	29,0%	31,0%
Moyen	31,2%	24,0%	37,2%	30,4%
Désiré	11,5%	10,6%	20,9%	12,9%
Total	100%	100%	100%	100%

Il y a lieu toutefois de signaler que près des deux tiers des bilingues et un peu moins de 60 % des enseignants arabophones et francophones ont un niveau faible ou insuffisant en mathématiques, discipline principale qu'ils doivent enseigner aux jeunes apprenants en contexte d'éducation de base.

### L'évaluation des professeurs des disciplines scientifiques, CNE, 2023

Professeurs des sciences naturelles, premier cycle secondaire :

Au niveau des performances en sciences naturelles, les professeurs réalisent en moyenne 53,79 % du score global dans cette discipline, avec des niveaux d'hétérogénéité importants. 44 % parmi eux se situent à des niveaux d'acquisition supposés acceptables ou désirés requis pour dispenser des contenus en sciences naturelles au premier cycle secondaire. Il convient de noter que le seuil désiré, correspondant à 80 % ou plus du score global, n'a été atteint que par 0,8 % du public testé.

Les professeurs de sciences naturelles au premier cycle secondaire affichent des niveaux faibles en français : 47,8 % d'entre eux se situent aux niveaux élémentaires A1 ou A2 ; 52,2 % ont validé le B1. Il convient de souligner que le B2, considéré comme le niveau minimal requis pour l'aptitude à la communication, n'a pas du tout été atteint.

Ces faibles niveaux en français sont en partie à l'origine des faibles performances observées en sciences naturelles

### Professeurs des mathématiques, premier cycle secondaire :

Le professeur réalise en moyenne 40 % du score global en mathématiques au premier cycle. Cette valeur cache toutefois des disparités importantes. Ainsi, pour 25 % des professeurs, les scores n'ont pu dépasser 28 % du score global, alors que pour les 25 % les plus performants, les scores ont atteint 51 % ou plus.

S'agissant de leurs compétences en français, 73 % des professeurs testés ont été classés au niveau A1 ou A2 ; 21,6 % et 5,4 % ont respectivement validé les seuils de réussite B1 et B2. Ce constat suscite des interrogations quant à la capacité des professeurs à transmettre des savoirs et savoir-faire aux élèves en français, le B2 étant considéré comme le niveau minimal exigible pour l'aptitude à la communication selon le cadre européen commun de référence (CECR).

### Professeurs de physique chimie :

En physique chimie, les professeurs ont des lacunes considérables. 68,4 % parmi eux affichent un niveau faible ou insuffisant à la fois en physique et en chimie. 6 % seulement des professeurs disposent des prérequis nécessaires pour enseigner à la fois la physique et la chimie au niveau secondaire.

Face à cette situation, il est impérieux d'agir au niveau des différents facteurs responsables dont la formation initiale (modes et critères de sélection, système de formation peu professionnalisant), l'absence de formation continue, le déficit en encadrement de proximité, le faible niveau de motivation, le manque de communication sur l'importance des évaluations SDI, CNE...).

#### 2.2.3.4. Motivation et fidélisation au métier

Défi complexe, la motivation des enseignants et leur fidélisation au métier nécessitent des actions à plusieurs niveaux : valorisation du métier, amélioration des conditions de travail, soutien professionnel et reconnaissance sociale.

En effet, le diagnostic de la situation a mis principalement en exergue les éléments suivants :

- un métier choisi de plus en plus par défaut et non par conviction, dans un contexte libéral marqué par la montée du matérialisme, la saturation de la fonction publique et le "déversement" chaque année de milliers de diplômés d'établissements d'enseignement supérieur dont les curricula développent peu les compétences demandées par le marché de l'emploi;
- une démotivation à large échelle pour des raisons multiples dont: (i) une rémunération jugée très insuffisante par rapport aux exigences de la vie quotidienne ; (ii) des critères peu respectés en matière d'affectation, de promotion et d'allocation des primes (de bilinguisme, de craie, de multigrade, d'éloignement, entre autres), (iii) une carrière offrant peu de perspectives; (iv) une image ternie par le recrutement de milliers de prestataires de services formés sur le tas, en l'absence de plan de formation continue et d'encadrement de proximité; et (v) des conditions d'exercice du métier souvent stressantes (environnement de la classe et de l'institution scolaire, supports d'enseignement, rapports avec l'environnement de l'Ecole...).

Face à cette désaffection grandissante pour le métier d'enseignant, la Loi d'Orientation 2022/023 a arrêté des mesures multidirectionnelles (formation, carrière, conditions de vie et de travail...) pour garantir à toutes les catégories de personnels et tout au long de leurs carrières le « droit à la formation continue (...) pour l'actualisation des connaissances, le perfectionnement et le recyclage des personnels bénéficiaires » (Article 77). D'ailleurs, de façon générale, « l'Etat garantit la disponibilité des ressources et des moyens nécessaires pour conférer aux personnels de l'éducation nationale un statut moral, social et économique, leur permettant de mener une vie digne et d'accomplir leur mission dans des conditions décentes. Dans ce cadre, les statuts des personnels de l'éducation doivent mettre en évidence leurs spécificités et valoriser leur positionnement dans la hiérarchie des corps de la fonction publique » (Article 75).

Dans ce domaine, outre les mesures pratiques de mise en œuvre développées dans le rapport HCE 2023, on peut noter :

- L'encadrement des inspecteurs des moughataas et des circonscriptions (277 inspecteurs);
- L'encadrement et l'inspection de 4 065 professeurs à travers le pays ;
- La formation de plus de 80% des professeurs des matières scientifiques sur les nouveaux programmes ;
- L'intégration et la titularisation de 1 143 prestataires de services (768 instituteurs et 365 professeurs) ;
- La majoration de la prime de craie pour l'enseignant praticien de 10.000 MRO.

Ces mesures, quoiqu'importantes, nécessitent d'être renforcées et inscrites dans un cadre institutionnel de revalorisation de la profession enseignante, de fidélisation au métier d'éducateur et de rendement pédagogique.

### 2.2.4. Environnement des études

Dans l'enseignement primaire et secondaire, l'amélioration de l'environnement scolaire nécessite une approche globale qui prend en compte plusieurs éléments clés qui favorisent un cadre d'apprentissage stimulant et adapté. Il s'agit principalement des infrastructures scolaires (qualité des bâtiments, des SDC, de la cour...), des ressources pédagogiques (équipements des classes, matériel didactique, ressources documentaires et numériques...), du personnel d'appui (surveillants, gardiens...) notamment pour la gestion de la discipline, des activités socioéducatives et de promotion du bien-être des élèves (EPS, santé scolaire, alimentation scolaire, activités socioculturelles parascolaires), engagement de la communauté (APE, COGES, projet établissement...).

Après les premières décennies post indépendance du pays où l'on veillait beaucoup à ces déterminants qui créent un environnement scolaire enrichissant qui favorise la motivation, le bien-être et la réussite, la scolarisation sélective à faibles effectifs devait céder le pas à une scolarisation massive au primaire et au secondaire qui, promeut certes la démocratisation de l'école, mais qui a du coup lourdement affecté l'environnement pédagogique et le rendement scolaire. Les infrastructures scolaires souffrent le plus souvent du non-respect des normes, de l'absence d'entretien, du manque de clôture et de gardien. L'existence de latrines fonctionnelles, d'électricité et d'eau potable est de plus en plus rare. Le matériel collectif de classe fait défaut, tout comme les ressources documentaires et numériques, les équipements sportifs, etc. Faute de relève de surveillants et de gardiens retraités, les problèmes de discipline, de harcèlement, voire de distribution de produits nocifs se posent de plus en plus avec acuité. Les infirmeries scolaires, l'EPS et la pratique des activités socioculturelles relèvent désormais du passé...

Notons toutefois quelques progrès enregistrés depuis quelques années et qui méritent d'être soulignés :

Le développement récent d'un modèle architectural des écoles primaires et des collèges, incluant des équipements en tables – bancs, en matériel collectif de classe, etc.; ainsi qu'un logement pour le directeur au niveau de l'école primaire;

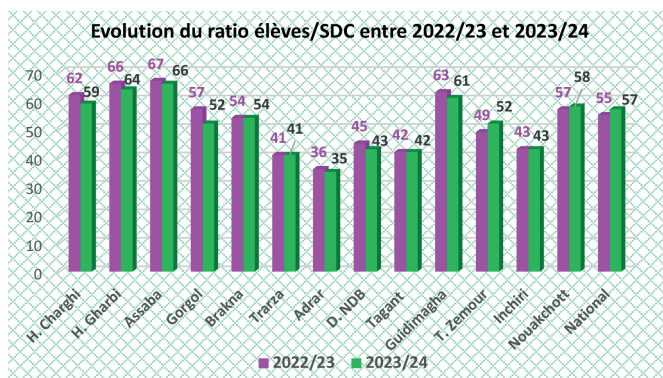
Le développement du programme d'alimentation scolaire, en particulier au primaire, avec en 2024 trois composantes qui agissent dans 1340 écoles:

- La composante Nationale dans 639 écoles (47.7%) ;
- La composante PAM dans 381 écoles (28.4%) ;
- La composante USA/Counterpart dans 320 écoles (23.9%).

Des efforts non négligeables consentis en faveur de l'acquisition des tables bancs, des uniformes scolaires, des équipements collectifs de classe, des réserves d'eau, etc.

Par rapport au ratio élèves/ salle de classe qui est l'un des principaux facteurs agissant au niveau de l'environnement scolaire et de la qualité, il est de 57 en 2023/24 contre 55 en 2022/23 selon les données du SIRAGE, donc avec une augmentation de deux points de moyenne dans un contexte où l'école publique accueille progressivement les effectifs qui étaient scolarisés au primaire privé, avec donc un déficit en salles de classe qui reste élevé (3197 SDC en 2023/24 contre 3773 en 2022/23).

Graphique 20 – Ratio élèves/SDC: évolution entre 2022/23 et 2023/24



Source : Données du SIRAGE, 2024

Entre 2022/23 et 2023/24, même si le ratio élèves/SDC a baissé globalement de deux points grâce notamment aux efforts consentis en matière de construction et d'extension scolaire, il n'en demeure pas moins que le ratio reste élevé particulièrement pour sept wilayas au-dessus de la moyenne nationale. Quatre de ces régions (Assaba, Guidimagha et les deux Hodhs) ont toutefois connu un fléchissement des ratios variant de 1 à 3 points.

L'augmentation du ratio d'un point à Nouakchott pourrait s'expliquer par le poids démographique de la capitale politique du pays (1.446.761 Selon le RGPH 2024), sa densité et son attrait. Par contre L'augmentation du ratio d'un point à Nouakchott pourrait s'expliquer par le poids démographique de la capitale politique du pays (1.446.761 Selon le RGPH 2024), sa densité et son attrait. Par contre dans les autres wilayas (66 en Assaba, 64 au Hodh El Gharby, 61 au Guidimagha et 59 au Hodh Charghui), où l'importance démographique se conjugue avec des taux élevés d'écoles à structure incomplète (éparpillement à travers de vastes territoires), de tels ratios - qui constituent des moyennes- indiquent que dans les centres urbains de ces wilayas, les effectifs classes peuvent atteindre 80 à 90 voire plus, c'est-à-dire des seuils où la qualité de l'enseignement est quasi sacrifiée.

### 2.2.5. Rendement scolaire

Le rendement scolaire peut être appréhendé à travers l'examen de l'efficacité interne (en particulier au niveau des redoublements et des abandons), des acquis scolaires mesurés via les évaluations des niveaux et les résultats des concours et examens nationaux.

Les taux de redoublement et d'abandon sont particulièrement élevés dans les dernières années du primaire, traduisant ainsi une faible efficacité interne de cet ordre d'enseignement. En 2023, le taux d'abandon avant la dernière année primaire était de 23,5% (SIRAGE, 2023). Aussi, le coefficient d'efficacité interne dans le primaire est de 0,6, ce qui dénote que 40% des ressources allouées à ce cycle seraient gaspillées du fait des redoublements et des abandons (RESEN, 2022). Selon des acteurs du SEN interrogés, les redoublements et les abandons scolaires sont favorisés par le contexte rural marqué par de faibles taux de complétude des écoles, la non disponibilité des supports pédagogiques, des enseignants peu qualifiés, le manque de suivi des enseignants, la faiblesse de l'inspection, l'anarchie dans la création des établissements du fait de l'absence d'une carte scolaire réaliste et mise à jour.

S'agissant de l'évaluation des acquis des élèves, Il est présenté brièvement les résultats de l'évaluation effectuée par la cellule nationale d'évaluation (CNE) en 2021 des acquis des élèves de la première année secondaire en langues et en mathématiques, puis il est proposé un survol des résultats des acquis des élèves du primaire selon SDI 2022, les détails de cette enquête étant déjà présentés dans le rapport du HCE 2023.

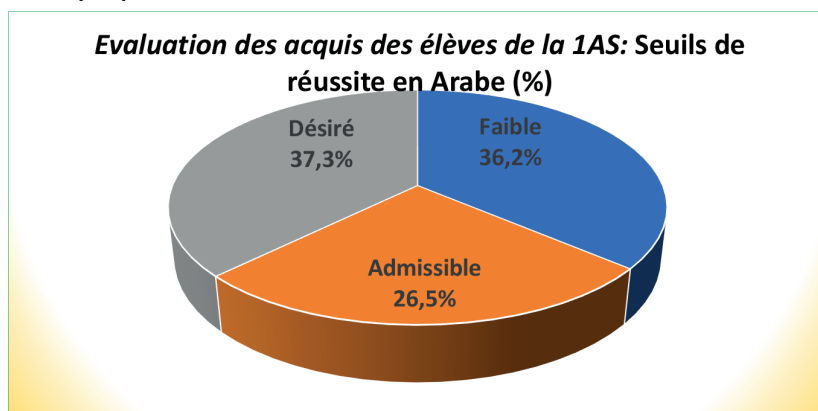
Evaluation des acquis des élèves de la 1AS en langues et en mathématiques, CNE, 2021 :

#### 1) En Arabe :

Globalement, le niveau d'acquisition est acceptable. En moyenne, l'élève réalise 48,36 % du score global. Pour 50 % des élèves, la note est en deçà de 51 % du score global. Cependant, un élève sur quatre a réalisé plus de 68 % de la note globale.

Au niveau des domaines, la conjugaison et la production écrite constituent un handicap majeur pour les élèves de la première année secondaire.

Graphique 20 – Ratio élèves/SDC: évolution entre 2022/23 et 2023/24

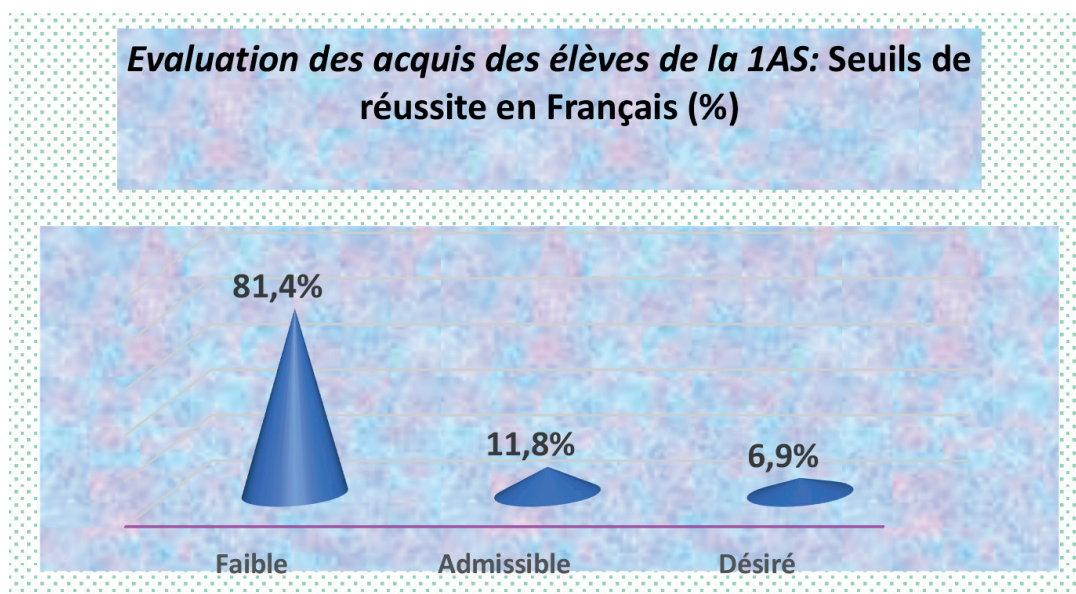


Source : Données du SIRAGE, 2024

- Les élèves affichent des niveaux d'acquisitions faibles en français. En moyenne, l'élève réalise 22.85% du score global. En outre, trois élèves sur quatre n'arrivent pas à réaliser au-delà du tiers de la note globale.

Au niveau des domaines, la production écrite et le vocabulaire sont les domaines qui posent le plus de difficultés pour les élèves dans ce niveau d'enseignement. Ainsi, près de 87 % des élèves sont situés au niveau faible.

Graphique 22 – Acquis des élèves de la 1AS: seuils de réussite en français



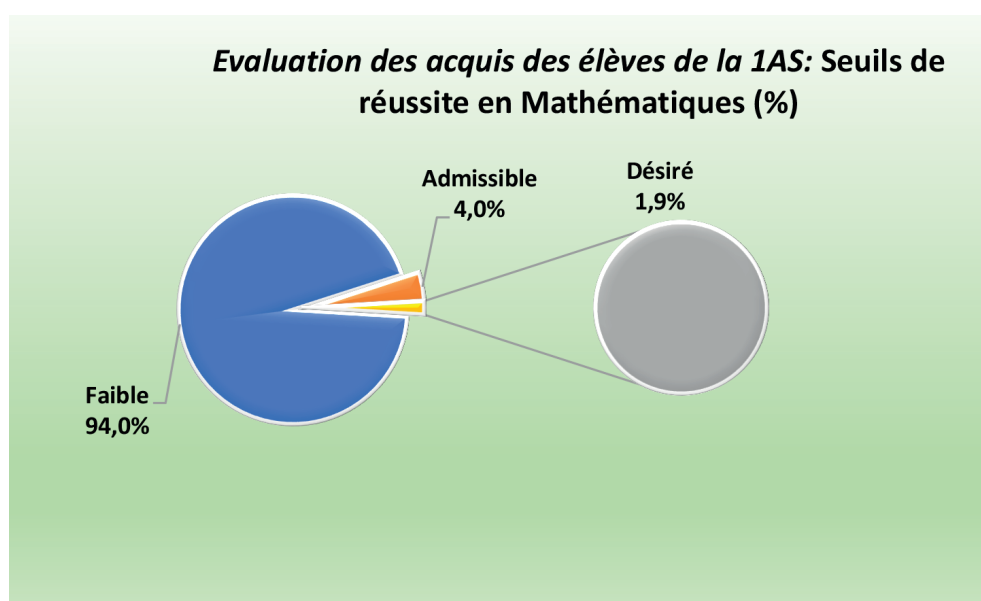
Source : Données du CNE, 2021

### 3) En mathématiques

Les résultats en mathématiques au niveau global reflètent une situation catastrophique. Ainsi, le taux moyen de réussite s'est limité à 15,9 %. Pour 75 % des

élèves, la note est restée en deçà de 23 % du score global et pour 94 %, la note est restée en deçà de 40 %, note alignée au niveau faible de réussite.

Graphique 23 – Acquis des élèves de la 1AS : seuils de réussite en mathématiques



Source : Données du CNE, 2021

### Encadré 09 – Des résultats catastrophiques en mathématiques

L'analyse par items et type de compétences en mathématiques révèle des lacunes importantes :

Seuls 36 % des élèves réussissent au moins un exercice sur deux, portant sur des opérations sous diverses formes avec des règles de priorité des opérations ;

- L'usage des fractions dans la résolution de situations de partage représente une difficulté réelle pour 9 élèves sur 10 ;
- 6 élèves sur 10 ont des difficultés à mettre en ordre croissant vs décroissant des entiers relatifs avec cinq chiffres ;
- 9 élèves sur 10 ne parviennent pas à mettre au même dénominateur des fractions ni à les ordonner ;
- 9 élèves sur 10 sont incapables de reconnaître la divisibilité d'un nombre par 3 ou de calculer des puissances ;
- 9 élèves sur 10 ne savent pas utiliser les formules de puissances pour effectuer des calculs ;
- 96 % des élèves échouent dans la décomposition en produit de facteurs premiers d'un nombre ;
- 9 élèves sur 10 ne parviennent pas à reconnaître les figures planes usuelles dans une configuration complexe à partir de leurs caractéristiques.

Source : CNE (2021) L'évaluation des acquis des élèves de la première année secondaire en langues et en mathématiques

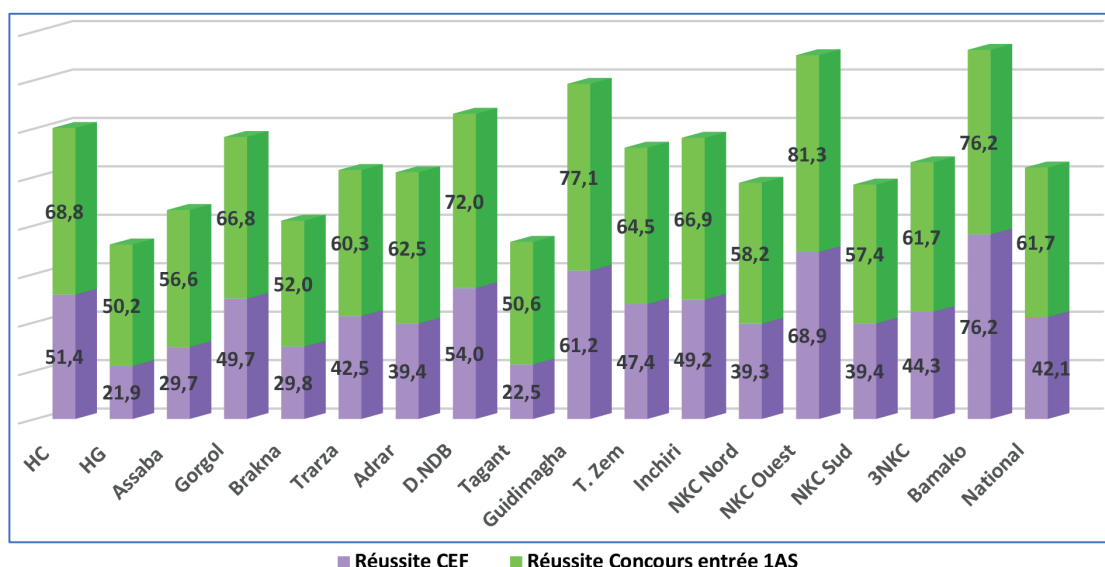
- 93 % des enfants à la fin du cursus primaire ne peuvent pas lire un texte adapté à leur âge.
- Les élèves de 4e année obtiennent en moyenne seulement 12% de bonnes réponses au test de français (contre 16% en 2017) et 35% au test de mathématiques, (un résultat stable par rapport à 2017).
- En arabe, une légère amélioration est observée, le score moyen passant respectivement de 50,8% à 54,3% entre 2017 et 2022.

Ces chiffres sont pour le moins inquiétants, dans la mesure où d'une part, ils concernent des élèves ayant tout de même déjà passé quatre années à l'école, et d'autre part, qu'il est essentiel, pour leurs apprentissages, que les élèves comprennent ce qu'ils lisent (la lecture ne pouvant être assimilée à du déchiffrage) (IIPE/ Unesco, 2023).

#### Réussite au concours d'entrée en 1AS et au CEF en 2024

De façon générale, les faibles taux de réussite au concours d'entrée en première année du secondaire constituent toujours une source d'inquiétude pour les acteurs du système éducatif national. En effet, en 2024, soit deux années après le démarrage de la nouvelle réforme qui consacre l'éducation de base obligatoire associant le primaire et le collégial pour obtenir une alphabétisation irréversible à la fin de la 4AP et l'acquisition des compétences de la vie courante (CVC) à la fin du primaire, force est de constater qu'avec un seuil fixé à 15 points en dessous de la moyenne, seuls 61,7 % des candidats au niveau national ont été déclarés admis au concours d'entrée en première année secondaire. Il s'agit d'une faible augmentation relative par rapport aux résultats de 2023 (59,5 %).

Taux de réussite au Concours d'entrée en 1AS et au CEP 2024 par wilaya



Source : Données du MERSE, 2024

D'ailleurs, sept wilayas sur 15, pour la plupart très peuplées, sont en deçà de cette moyenne nationale. Cela concerne notamment : le Hodh El Gharby, l'Assaba, le Brakna, Nouakchott Sud, Nouakchott Nord et le Trarza.

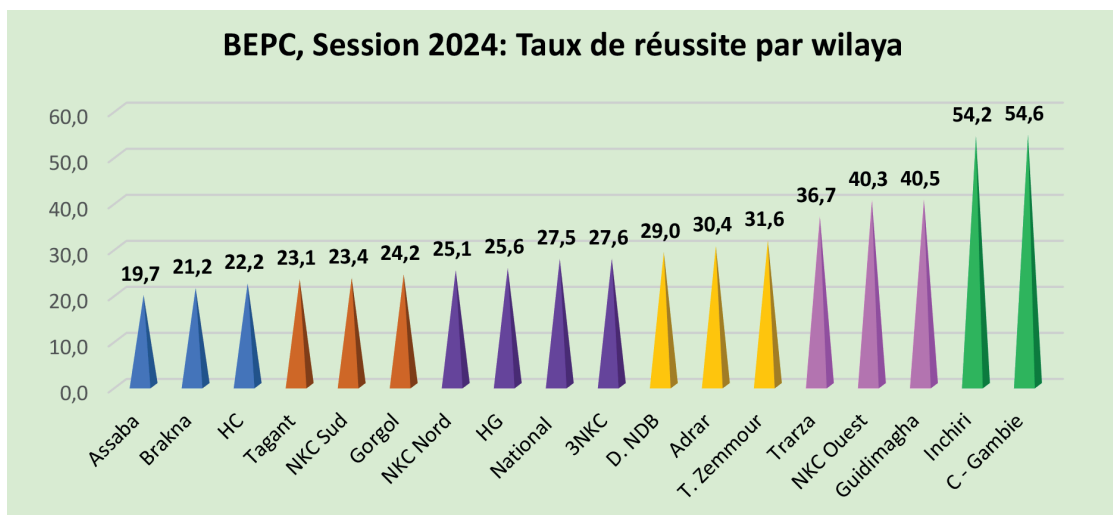
La situation devient davantage inquiétante avec les résultats du Certificat d'Etudes Primaires (CEP) qui reflètent le niveau avec précision à travers une moyenne de 100/200. Là, l'effectif des admis devient 39 942 élèves au lieu des 58 559 réussis au concours d'entrée en première année secondaire. Cela veut dire que 18 151 candidats ont été recalés au certificat d'études primaires tout en étant admis au concours d'entrée en première année secondaire; donc près du tiers des nouveaux entrants au secondaire (32,13 %) qui risque d'affecter la qualité de cet ordre d'enseignement.

Le baromètre réel de la qualité du système au primaire qu'est l'admission au CEF révèle qu'en 2024, 42 % des candidats sont admis au secondaire, avec des disparités importantes entre wilayas variant entre 21,85% au Hodh El El Gharby et 76,19% au centre de Bamako ; une situation où plusieurs wilayas très peuplées obtiennent des taux de réussite inférieurs à 30 % : Hodh El El Gharby (21,85 %), Tagant (22,46 %), Brakna et Assaba respectivement 29,83 % et 29,71 %.

### Réussite au BEPC, session 2024

Au vu des résultats du BEPC qui constitue l'un des outils de mesure du rendement du système au collégial, les performances sont faibles. Avec en 2024 un taux de réussite moyen de 27.5%, le niveau national accuse une dégradation de près de 12 points de moyenne par rapport aux 39,1% en 2023.

Graphique 25 – Taux de réussite au BEPC - 2024



Source : Données du MERSE, 2024

Après 10 années de cursus scolaire, plus de 7 candidats sur 10 n'arrivent pas à obtenir le diplôme sanctionnant les études collégiales. Bien plus, dans plus des deux tiers des wilayas, le taux de réussite est inférieur à 33 % et 8 wilayas sur 15 sont en deçà de la moyenne nationale. Il s'agit là de résultats catastrophiques qui nécessitent d'être analysés en profondeur pour en déceler les principales causes et en tirer les conséquences.

## 2.3. Pilotage et gestion

Comment assurer, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle réforme, une scolarisation universelle de base inclusive et de qualité tout en veillant à une gestion viable et efficiente des ressources (infrastructures, personnel et moyens) ? Tel est le défi de taille posé au pilotage et à la gestion de l'éducation de base en Mauritanie.

### 2.3.1. Des défis multiples

En plus des exigences institutionnelles et juridiques de la nouvelle réforme, l'enseignement primaire et secondaire fait face à plusieurs défis importants en matière de pilotage et de gestion qui ont trait principalement à : (i) l'iniquité dans l'accès à la scolarisation (problèmes d'existence et de complétude de l'école, de distances à parcourir pour accéder à l'école ou au collège, notamment en milieu rural, particulièrement pour les filles et les enfants issus de milieux démunis), la gestion des redoublements et des abandons, (ii) la gestion des personnels (formation, carrière, affection, promotion, motivation...), (iii) la qualité de l'enseignement et des programmes (contenus obsolètes, pédagogie traditionnelle, enseignement théorique, non utilisation des TICs, abandon de l'EPS et des activités socioculturelles...),

(iv) gouvernance et gestion administrative où prévaut un excès de centralisation, un manque de suivi – évaluation, un faible niveau de concertation de coordination et de rendu de comptes..., (v) des budgets insuffisants et qui gagneraient à être répartis en interne avec équité et pertinence pour l’atteinte de résultats.

### 2.3.2. Des avancées au niveau juridique et institutionnel, mais beaucoup reste à faire :

Au niveau juridique et institutionnel et en application de la Loi d’Orientation, le MERSE a procédé en 2023/24 à l’élaboration /révision de plusieurs textes et à la réalisation d’études ainsi qu’il suit :

- Publication de plusieurs arrêtés relatifs aux critères d’affectation et de promotion du personnel enseignant ;
- Création des programmes Jousour et Mawahib pour améliorer la qualité et motiver les enseignants ;
- Révision du décret relatif à la commémoration de la Journée nationale de l’Ecole républicaine ;
- Réalisation d’une étude sur la politique nationale dans le domaine de l’enseignement des mathématiques, des sciences et de la technologie ;
- Elaboration d’une étude sur la politique nationale en matière de langues étrangères ;
- Elaboration d’une étude relative à la révision du sous-système de l’enseignement privé afin de l’adapter à la Loi d’Orientation 2022/023 ;
- Création d’une commission nationale de suivi de la réforme ;
- Création de la commission nationale des curricula (CNC).

Des efforts ont été également déployés et un bout de chemin a été franchi dans les domaines se rapportant à :

- L’élaboration par le Ministre chargé de l’éducation nationale de textes arrêtant les programmes de chaque niveau d’enseignement et fixant les méthodes et les horaires sur la base des propositions de la commission nationale des curricula (CNC) (article 61) ;
- La mise en place d’un Cadre de Référence National (CRN) des programmes d’enseignement (article 64) (en stade de finalisation et d’adoption);
- L’élaboration et l’adoption d’une politique de l’enseignement des Sciences, Mathématiques et Techniques (SMT) assortie d’un cadre stratégique (article 71) (en stade de finalisation et d’adoption).
- De nombreux textes restent toutefois à élaborer dans le cadre des dispositifs de la loi 2022/023 qui sous-tend la nouvelle réforme. Bien qu’énumérés en détails dans le Rapport HCE 2023, nous en citons quelques-uns :
- Un texte fixant les modalités d’organisation et de fonctionnement de la communauté éducative (article 10);
- Un texte fixant les orientations relatives à l’élaboration du règlement intérieur des établissements (article 11) ;
- Un texte fixant les modalités de création et de fonctionnement des conseils d’établissement (article 16) ;
- Un décret fixant les modalités d’application de l’obligation de l’enseignement de base (article 26) ;
- Un texte réglementaire fixant les modalités d’application de l’enseignement des langues nationales (article 65) ;
- Un texte fixant les conditions de dérogations d’âge d’entrée à l’école primaire (article 29) ;
- Un texte réglementaire fixant les modalités de délivrance du diplôme du brevet d’enseignement de base (article 32) ;
- Un arrêté fixant les modalités d’admission en première année secondaire (article 32) ;
- Un texte réglementaire fixant les modalités pratiques de mise en œuvre de l’éducation de base et celles de sa généralisation pour les enfants âgés de 05 à 15 ans (article 36) ;
- Un texte réglementaire fixant les manuels scolaires et autres supports pédagogiques et didactiques utilisés dans le cadre des curricula scolaires (article 47) ;
- Un texte réglementaire fixant les modalités d’organisation de l’orientation scolaire et professionnelle (article 48) ;
- Un texte réglementaire fixant les normes et les critères relatifs aux programmes d’éducation de base non formelle pour les enfants non scolarisés et déscolarisés (article 54);

- Un arrêté fixant les modalités d'évaluation du rendement des établissements scolaires (article 74) ;
- Un texte réglementaire fixant les modalités d'application de l'enseignement des langues étrangères (article 66) ;
- Un texte juridique spécifique fixant les lignes directrices de l'ingénierie linguistique à adopter dans le système éducatif national (article 67) ;
- Un texte fixant les modalités d'organisation de la formation continue (article 77) ;
- Un arrêté fixant les statuts des établissements scolaires publics, du primaire et du secondaire, ainsi que les modalités de leur organisation et fonctionnement (article 82) ;
- Un texte fixant les modalités permettant aux établissements d'enseignement d'être conçus de façon à assurer un accueil et des conditions d'enseignement adaptés et équitables aux élèves à besoins spécifiques (élèves handicapés, surdoués ou en retard d'éducation ... ) (article 84) ;

L'élaboration de guides référentiels fixant les missions et les compétences des cadres éducatifs, administratifs et techniques appartenant aux différentes catégories professionnelles du système éducatif national (article 86).

Par rapport aux textes promulgués, il est impérieux de souligner qu'ils auraient gagné en qualité et en applicabilité s'ils étaient précédés de concertations – comme il se doit – avec les différentes parties prenantes dont le HCE. L'arrêté n° 1023/MENRSE du 08 novembre 2023 créant la Commission Nationale des Curricula (CNC) et fixant ses missions, sa composition et son fonctionnement a en effet retenu une composition de la CNC où près de la moitié des membres représentent les élus (Assemblée nationale, Région), la société civile et le Conseil Economique, Social et Environnemental, loin de toute expérience en matière de curricula, ce qui a fortement handicapé cette structure.

- S'agissant du Comité National de Suivi de la Réforme de l'Éducation (CNRE), il a un rôle capital à jouer pour la mise en œuvre et la réussite de la Réforme, car selon la Loi d'Orientation, ce Comité est « chargé notamment des missions suivantes
- Arrêter l'ensemble des mesures nécessaires à l'application de la présente Loi d'Orientation ;
- Assurer l'accompagnement et le suivi de l'élaboration des projets de textes législatifs et réglementaires prévus par la présente Loi d'Orientation et ceux nécessaires pour sa pleine application ;
- Assurer le suivi de l'exécution des objectifs prévus par la présente Loi d'Orientation dans les délais impartis” (Article 87 de la loi 2022/023).

Avec sa composition actuelle, principalement de secrétaires généraux des départements en charge de l'éducation /formation et de ministères connexes, ce comité ne peut jouer le rôle d'outil de pilotage technique et dynamique de la réforme, les membres étant absorbés par une gestion complexe de leurs ministères respectifs où s'entremêle souvent le stratégique avec l'opérationnel. Pour corroborer cette idée largement partagée par les acteurs du SEN contactés, signalons que jusqu'à présent, aucune réunion n'a été organisée par cette structure qui a été créée depuis plus d'une année.

### 2.3.3. Tenir compte des priorités

Pour améliorer la situation, certaines mesures sont envisagées notamment dans les domaines liés à l'équité, à la gestion des personnels et aux curricula (voir supra) et qui doivent s'inscrire dans une mise en œuvre globale et intégrée de la nouvelle réforme du système éducatif. Cette mise en œuvre doit veiller, en priorité, à asseoir une carte scolaire pertinente, efficace et efficiente adossée à un SIGE performant, pour mieux appréhender et pouvoir traiter les dysfonctionnements multiformes dont les grandes disparités scolaires entre les centres urbains et le monde rural, en matière de genre et d'éducation des enfants et adolescents vivant avec un handicap. Elle doit veiller également à une meilleure coordination des efforts entre le gouvernement, les acteurs locaux et les partenaires internationaux. La gouvernance des écoles et des collèges passe par un appui renforcé à la gestion participative au niveau local, à travers le renforcement du rôle des Comités de gestion des établissements scolaires (COGES), des Associations de parents d'élèves (APE) et d'espaces de dialogue et de concertation entre les acteurs clés dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'amélioration des établissements (PAE) à la suite d'un diagnostic de l'école/établissement.

### 2.3.4. Données financières et contribution des partenaires

Selon les données des lois de finances, le MENRSE s'est vu accordé en 2024 d'un budget de fonctionnement de 8.500.360.962 MRU et un budget d'investissement qui s'élève à 196.563.620 MRU. A travers la comparaison avec les montants de 2023, on s'aperçoit que le

MENRSE a obtenu une augmentation de 4.5% de son budget de fonctionnement et une hausse nettement plus importante en valeur relative de son budget d'investissement (+61,4%).

Tableau 19 – Budget MENRSE (en MRU)

Budget MENRSE (En MRU)	2022/23	2023/24	Evolution
Budget de fonctionnement	8 131 287 926	8 500 360 962	369 073 036
Budget d'investissement	121 768 686	196 563 620	74 794 934

Source : Données Lois des finances, 2023 & 2024

Quoique non négligeables, ces montants restent bien en deçà des besoins d'un département en charge de l'ensemble de l'enseignement primaire, collégial et secondaire en Mauritanie et par conséquent nécessitent d'être revus à la hausse, conformément aux données des simulations du PNDSE III approuvées par le Gouvernement en 2024.

La répartition en interne des montants alloués nécessite aussi d'être revue dans un souci d'équité et de promotion de la qualité de l'éducation. A titre simplement indicatif, signalons que dans le cadre du budget de fonctionnement 2024, les inscriptions budgétaires en faveur de la CNC, la CNE et l'IPELAN sont respectivement 5 millions, 285.000 et 7 millions MRU, alors que le montant alloué à la commémoration de la journée nationale de l'école républicaine est 7 millions MRU et à "Mawahib" 14 millions MRU.

Par rapport à la contribution des PTFs aux activités de mise en œuvre de la nouvelle réforme, notamment au niveau de l'éducation de base, le Pacte de Partenariat 2024 fournit la Cartographie ci- après :

Tableau 20 – Contribution des PTFs à la mise en œuvre de la nouvelle réforme

Source de financement	Maîtrise d'ouvrage / Entité délégataire	Partenaire de mise en œuvre	Budget	En préparation en cours d'exécution	Intitulé du Programme/ Projet	Thématiques clés et en lien avec la réforme prioritaire	Période
AFD	DPEF (MEDD)	MENRSE	6 000 000 EUR	En cours	C2D4	(1) Améliorer la qualité de l'enseignement fondamental et secondaire à travers la formation d'instituteurs et de professeurs au bilinguisme (2) Renforcer les capacités de pilotage du secteur et de gestion des ressources humaines au niveau central et déconcentré	2018 - 2025
AFD	AUF	MENRSE	300 000 EUR	En cours	Programme Apprendre	(1) Appui au renforcement linguistique du dispositif de formation initiale dans les ENI/ENS (2) Appui au renforcement des usages des TICE dans le dispositif de formation des ENI/ENS (3) Appui au renforcement des compétences des formateurs dans les fondamentaux en français (4) Appui à la mise en œuvre de la réforme curriculaire	2023 - 2024
BID	DPEF (MEDD)	MENRSE	12 000 000 USD	En cours	Projet MST Renforcement de l'enseignement et de l'apprentissage des mathématiques, des sciences et des technologies	<b>Composante 1</b> : Améliorer les qualifications des enseignants et des inspecteurs des cycles secondaires 1.1. Renforcement de la formation initiale des enseignants 1.2. Améliorer la formation continue des enseignants et des inspecteurs <b>Composante 2</b> : Renforcement de l'expérimentation de l'enseignement et de l'apprentissage 2.1. Restructurer les filières scientifiques et rénover les programmes, les outils pédagogiques et le support didactique 2.2. Améliorer l'expérimentation basée sur l'apprentissage <b>Composante 3</b> : Stimuler l'innovation au niveau de l'école 3.1. Soutenir des projets scolaires innovants 3.2. Promouvoir la culture de l'évaluation	2022 - 2026

BM/PME	DPEF (MEDD)	MENRSE	52 000 000 USD	En cours	PASEB (Projet d'Appui au Secteur de l'Education de Base) - Phase 2	<p><b>Composante 1 :</b> Transformer la gestion des enseignants à l'aide de cadres de redevabilité et des nouvelles technologies</p> <p>1.1. Améliorer la qualité du flux de nouveaux enseignants du primaire</p> <p>1.2. Renforcer la gestion des enseignants et améliorer le perfectionnement professionnel des enseignants</p> <p>1.3. Améliorer la qualité et la répartition des enseignants entre les régions et les écoles</p> <p>1.4. Améliorer les compétences en lecture, écriture et mathématiques des élèves du primaire à l'aide de cours scriptés</p> <p><b>Composante 2 :</b> Améliorer la prestation des services d'éducation dans les régions sélectionnées</p> <p>2.1. Améliorer l'accès et la qualité de l'éducation à travers une approche décentralisée</p> <p>2.2. Mettre en place des écoles primaires dynamiques et autonomisées à l'aide de subventions aux écoles et d'une gestion renforcée au niveau des écoles</p> <p><b>Composante 3 :</b> Renforcer la gestion du secteur de l'éducation</p> <p>3.1 Appui au renforcement institutionnel du personnel des directions et autorités décentralisées du MENRSE</p> <p>3.2. Suivi et évaluation du projet</p>	2020 - 2025
Banque mondiale	DPEF (MEDD)	MENRSE	15 400 000 USD	En cours	SWEDD (Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend)	Améliorer l'accès à l'éducation secondaire des filles	2021 - 2024
BMZ	GIZ	ONG Ensemble pour la Solidarité et le Développement (ESD)	350 000 EUR	En cours	ProNexus	Promouvoir l'inclusion à travers l'initiation aux TICE dans des écoles primaires pilotes	2023

Union européenne	UNESCO	MENRSE	2 530 258 USD	En cours	Améliorer l'enseignement dans les pays du G5 Sahel	Améliorer les résultats d'apprentissage des enfants à travers l'amélioration des qualifications, de la politique et de la gestion des enseignants. (1) Améliorer la gouvernance et la gestion des enseignants ; (2) Renforcer le dispositif de la formation initiale et continue des enseignants.	2021 - 2024
Multi bailleur (France, Finlande, Azerbaïdjan, Norvège)	UNESCO	MENRSE MASEF METFP MAIEO UNICEF HCR	570 000 USD	En cours	CapEd	(1) Renforcer les capacités de suivi des indicateurs de l'Education en phase avec l'ODD4 (2) Promouvoir l'égalité de genre (planification sensible au genre, renforcement des capacités des femmes en planification et suivi des politiques éducatives) (3) Appuyer la réforme à travers la réflexion sur un schéma expérimental sur les langues nationales à l'école et la prise en charge des enfants et adolescents en dehors de l'école	2023-2025
PME	UNESCO	IPE-Dakar	700 000 USD	En cours	Appui au RESEN et à l'élaboration du PNDSE 3	(1) Appuyer l'analyse sectorielle pour produire le RESEN (2) Accompagner l'élaboration d'un PNDSE 3 (3) Appuyer l'organisation des revues sectorielles pour le suivi de la mise en œuvre des plans sectoriels	2021-2025
UNICEF	MASEF	MASEF ACF, World Vision Réseau Petite Enfance, AED, SOS Exclu	2 506 678 USD	En cours	Promotion de l'enseignement préscolaire	(1) Amélioration l'offre éducative pour la dernière année du préscolaire (2) Amélioration la qualité du préscolaire (formation des moniteurs, équipement des centres) (3) Plaidoyer pour la généralisation de la dernière année du préscolaire (4) Appui à l'élaboration d'une stratégie du préscolaire	2018 - 2023
UNICEF	MENRSE	MENRSE MASEF ESD Save the Children	9 252 175 USD	En cours	Appui à l'éducation de base, y compris l'enseignement à distance	(1) Appui à la participation communautaire dans la gestion des écoles primaires à travers un appui aux COGES (2) Amélioration de la qualité de l'enseignement primaire à travers la formation continue des enseignants en français, arabe et mathématiques (3) Appui à l'offre des opportunités d'enseignement-apprentissage à distance au cycle primaire à travers la création d'une plateforme numérique <a href="https://Dirasaty.net">https://Dirasaty.net</a> et la formation d'une équipe de techniciens et pédagogues à la gestion de la plateforme et de l'apprentissage des langues (français et arabe) à travers la plateforme	2018 - 2023

						<p>numérique Akelius</p> <p>(4) Appui à l'amélioration du système d'information et de gestion de l'éducation</p> <p>(5) Contribution à la promotion des "écoles résilientes" et "écoles vertes"</p> <p>(6) Appui à l'éducation inclusive et la prise en charge des enfants handicapés</p>	
Union européenne	Ministère des finances	MENRSE	10 500 000 EUR	En cours	Programme d'Appui au Développement Humain en Mauritanie	<p>(1) Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement, en particulier au travers de la réforme de la filière du manuel scolaire. (2) Renforcer la formation des enseignants de manière à rendre efficiente la mise en œuvre des programmes réformés.</p> <p>(3) Renforcer le pilotage et la gestion du système éducatif.</p>	2022 - 2023
Union européenne	Expertise France	MENRSE	6 000 000 EUR	En cours	PAIRE (Projet d'appui institutionnel à la réforme de l'éducation en Mauritanie)	<p>(1) Améliorer la qualité de l'enseignement à travers une révision de la chaîne du livre et autres supports pédagogiques</p> <p>(2) Renforcer la gestion administrative et pédagogique des directions centrales du MENRSE</p>	2023 - 2027
Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères	Assistance technique	MENRSE	657 258 EUR	En cours	ASEM	<p>(1) Améliorer la qualité de la formation initiale des enseignants du cycle primaire</p> <p>(2) Appuyer l'aménagement d'une politique linguistique éducative plurilingue et renforcer la maîtrise des langues d'enseignement (3) Développer le numérique pour l'enseignement-apprentissage</p>	2023 - 2025

### 3. Principaux dysfonctionnements et défis au niveau de l'éducation de base

Par rapport à la triptyque accès/équité, qualité / pertinence et pilotage/gestion, sont présentés ci-après les principaux dysfonctionnements au niveau du primaire et du collégial :

#### 3.1. Offre et équité

L'inefficience de la carte scolaire et la non application des normes et des standards retenus, y compris en matière de regroupement d'écoles, de viabilité des structures et de prise en compte des distances à parcourir tant pour l'école primaire que le collège ;

L'insuffisance des salles de classes par école avec 60% d'écoles primaires à structure incomplète, et des classes souvent pléthoriques en milieu urbain ;

Des infrastructures d'appui et des commodités (latrines, clôtures, points d'eau...), insuffisantes, vétustes et non adaptées aux besoins (manque de cantines scolaires notamment en zone rurale, d'accessibilité pour les élèves handicapés et de réponses aux besoins des filles) ;

Le faible caractère équitable et inclusif du système éducatif notamment au niveau de l'implantation des ouvrages scolaires, de la répartition des ressources humaines, de la distribution des équipements et matériels, de la prise en compte des besoins des filles, des enfants handicapés, migrants, issus des communautés de réfugiés... ;

#### 3.2. Qualité et pertinence

Une faible couverture de programmes scolaires souvent surchargés, dans un contexte de cloisonnement des disciplines, de faible professionnalisation de la formation initiale, de quasi absence de la formation continue, malgré le recours de plus en plus fréquent à la polyvalence et aux contractuels ;

L'insuffisance de l'encadrement de proximité des enseignants au primaire et au collégial, notamment à cause du faible ratio inspecteur/enseignants, de l'inexistence de moyens de mobilité à la disposition des encadreurs et du faible impact des notes d'inspection dans la promotion des enseignants ;

L'insuffisance des outils et des supports pédagogiques aux mains des apprenants (seuls 16% des enfants ont un manuel scolaire selon SDI 2022), du fait notamment des changements fréquents de programmes, d'une mauvaise chaîne de distribution des manuels, de la non gratuité du livre en contexte de pauvreté endémique, de la non mise à contribution de l'IPN (imprimerie scolaire) et des PTFs pour la disponibilité d'outils didactiques favorisant la qualité des apprentissages (cartes, planches d'anatomie du corps humain, de la circulation sanguine, de figures géométriques ... et de planches de démonstration de circuits électriques, d'expériences chimiques, etc.) ;

Un enseignement plutôt théorique des disciplines scientifiques faute d'infrastructures et d'équipements scientifiques dans les établissements secondaires (laboratoires, salles spécialisées, matériel de démonstration, exploitation des possibilités offertes par les TICs ...) ;

La faiblesse des acquis des élèves particulièrement en langues et en mathématiques, à cause des faibles qualifications des enseignants, de l'absence de suivi/encadrement de proximité, de la faible pertinence des contenus enseignés, du non-respect du temps scolaire, de l'insuffisance des équipements et des supports pédagogiques et didactiques, de la faible implication des parents, etc.

### 3.3. Pilotage et gestion

La problématique de la disponibilité de données scolaires pertinentes, fiables et actualisées (collecte, transmission, traitement, exploitation, actualisation...), les services du SIRAGE devant prendre à bras le corps ce souci capital et prioritaire de mise en place et de partage d'une base de données fiables, cohérentes, actualisées et fonctionnelles dont dépend le pilotage et la gestion du système à tous les niveaux (diagnostic, analyse et priorisation des besoins, identification des ressources disponibles et/ou mobilisables, établissement de projections fiables, suivi de la mise en œuvre, évaluation...);

Des lenteurs dans la révision de l'organigramme du ministère, l'élaboration et /ou la révision des textes préconisés par la loi 023/2022 pour être en adéquation avec la nouvelle réforme du système éducatif ;

Une gestion administrative des établissements scolaires caractérisée par un fort degré d'incohérence et d'aléa, avec une répartition peu rationnelle des enseignants (affectations en inadéquation avec les besoins), notamment à cause des défaillances de la carte scolaire, de l'ingérence du « politique » dans la gestion scolaire, de l'absence de culture de l'évaluation et de reddition des comptes, etc. ;

Une faible capacité de pilotage et de gestion des niveaux déconcentrés (jusqu'au niveau de l'école même), résultant entre autres des lacunes des DREN, IDEN, directeurs d'écoles et d'établissements secondaires en matière de planification et de gestion ; des prérogatives limitées des services déconcentrés et des faibles moyens qui leurs sont affectés (hypercentralisation des moyens conduisant à une faible délégation de pouvoir aux niveaux déconcentrés) ;

Une faible implication des parents, des communautés et des jeunes dans la vie de l'école, y compris à travers les COGES qui s'avèrent peu dynamiques, ainsi qu'un faible niveau de coordination et de dialogue entre les principaux acteurs et partenaires de l'école au niveau régional et local ;

Des coûts de scolarisation élevés pour les familles les plus démunies surtout dans certaines wilayas et particulièrement en milieu rural.

## 4. Recommandations du HCE au sujet de l'enseignement de base

### 4.1. Au niveau de la carte scolaire et des infrastructures d'accueil

1) Veiller à la mise en place, sans délai et en concertation avec tous les acteurs et partenaires concernés, d'une carte scolaire au primaire et au collège reposant sur des normes et des critères transparents, alliant à la fois, autant que faire se peut, la réalisation de l'objectif cardinal de scolarisation universelle inclusive et équitable et les impératifs de gestion viable, efficace et efficiente des ressources (continuité scolaire, gestion des moyens humains, matériels...), tout en mettant à contribution l'ENF pour la prise en charge des scolarisations en milieu ne répondant pas aux normes et l'appui des cantines scolaires et/ou internats pour favoriser les regroupements scolaires et aider à la scolarisation des enfants issus de foyers démunis ;

2) Renforcer l'offre en infrastructures en vue d'élargir la capacité d'accueil, améliorer l'environnement des apprentissages (latrines, clôtures, eau, électricité, équipements, santé scolaire ...) et l'adapter aux besoins des différentes catégories et zones ciblées (filles, enfants handicapés, ZEP ...), tout en accordant une attention particulière à la qualité des infrastructures, avec notamment l'implication des autorités scolaires, communales et administratives et des COGES, en particulier dans l'identification des sites et la réception des ouvrages;

### 4.2. Au niveau de la formation, des curricula et du rendement scolaire

3) Elaborer et mettre en œuvre, conformément aux normes de qualité, d'équité et d'efficience de la loi 023/2022, une stratégie de formation initiale et continue qui promeut la professionnalisation des établissements de formation initiale (ENIs, ENS), développe et valorise la formation continue, l'animation et l'encadrement de proximité (amélioration du ratio inspecteur/enseignants, moyens de déplacement pour les encadreurs, prise en compte dans la carrière des résultats des sessions de formation continue et des notes d'inspection, etc.) et veille à la qualité lors des recrutements des prestataires de services et de la formation des instituteurs bilingues et des professeurs polyvalents ;

4) Réviser dans les meilleurs délais les programmes scolaires pour les adapter à la nouvelle réforme du SEN, tout en veillant à l'allègement et à la pertinence des contenus, ainsi qu'au décloisonnement des disciplines (promotion des compétences transversales, des approches interdisciplinaires, etc.) ;

5) Accélérer l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique du manuel scolaire et des supports didactiques reposant sur un partenariat public- privé - communauté permettant : (i) au MERSE d'avoir plus de maîtrise sur la qualité, les coûts, la disponibilité et les délais de production des manuels et des guides ; (ii) à l'IPN de passer principalement du statut d'éditeur à maître d'œuvre d'édition, pilotant la chaîne éditoriale, ses processus de planification, d'évaluation, de sélection, d'impression, de distribution ; (iii) aux APE et aux COGES d'être plus impliqués dans la promotion, la distribution et la conservation pérenne du manuel scolaires et des autres supports pédagogiques (cartes, planches didactiques, panneaux d'illustration...) ;

6) Promouvoir l'enseignement des SMT notamment à travers la formation des ressources humaines, le développement des infrastructures et équipements favorisant la pratique (laboratoires, salles spécialisées, matériel de démonstration...) et l'exploitation des opportunités offertes par les TICs à usage didactique;

7) Veiller aux conditions de mise en œuvre et au suivi de l'expérimentation de l'enseignement des langues nationales (Poular, Soninké et Wolof) récemment engagée par l'IPELAN et effectuer, sans délai, l'opérationnalisation des autres mesures prévues par la Loi d'Orientation dans le domaine des langues, surtout celles dont la mise en œuvre est fixée à court terme, comme :

Le texte fixant les lignes directrices de l'ingénierie linguistique à adopter dans le système éducatif national, dans le cadre de la réforme à long terme et celles à retenir dans le cadre de mesures transitoires dont l'élaboration est prévue « dans les douze mois qui suivent l'adoption de la présente Loi d'Orientation » (Article 67);

- La restructuration/diversification des filières au lycée à entamer « au plus tard à la rentrée 2024 / 25 »;
- Les modalités d'application de l'article 65 relatif à l'enseignement en langues maternelles à fixer « par voie réglementaire, dans le cadre d'une politique linguistique nationale »;
- L'élaboration d'une stratégie globale et cohérente de promotion de l'enseignement des langues d'ouverture;

8) Promouvoir un environnement éducatif qui développe l'esprit sain dans un corps sain, notamment en encourageant la pratique des activités socioculturelles et sportives et en assurant de bonnes conditions sanitaires et d'hygiène en milieu scolaire ;

9) Commanditer auprès de la CNE une étude sur les acquis scolaires au primaire et au collégial tels que reflétés par les résultats du CEF/concours d'entrée en IAS et le BEPC, en vue notamment de mettre en relief les goulets d'étranglement et de déterminer les poids respectifs des facteurs s'y rapportant (travail de l'élève, niveau et compétence des enseignants, qualité et couverture des programmes, manuels et supports pédagogiques, temps scolaire, qualité des épreuves, environnement des études...);

10) Renforcer l'enseignement à distance en mettant à contribution les ENI pour la préparation des candidats au concours d'entrée en IAS et au BEPC (enseignement de base).

#### 4.3. Au niveau de la gestion et du financement

- 11) Prendre à bras le corps le souci capital et prioritaire de mise en place et de partage d'une base de données fiables, cohérentes, actualisées et fonctionnelles dont dépend le pilotage et la gestion du système à tous les niveaux (carte scolaire, formation des personnels, gestion des ressources humaines et pédagogiques, gestion administrative, financière et du patrimoine ...), ce qui requiert que les différents ministères en charge du SEN travaillent de concert avec l'ANSADE qui pilote la stratégie nationale de développement statistiques décennale (2021-2030) et s'investissent pour assurer au SIRAGE une fonctionnalité plus importante (production et diffusion des données pertinentes, fiables et constamment actualisées);
- 12) Assurer la mise en conformité de l'organigramme du MERSE avec les dispositions de la loi 023/2022, élaborer et /ou réviser les textes de portée urgente (Cf Rapport HCE 2023) et revoir les textes de création de la Commission Nationale des Curricula (CNC) et du Comité National de Suivi de la Réforme de l'Éducation (CNRE) récemment promulgués, dans un souci de fonctionnalité et d'adéquation avec l'esprit de la loi;

- 13) Promouvoir la décentralisation et la gestion participative (des prérogatives et des moyens, la délégation des pouvoirs...) et améliorer la gouvernance scolaire (formation des responsables à tous les niveaux sur la planification, la gestion, le suivi/évaluation et le respect des critères; développement de la culture de reddition des comptes...);
- 14) Revaloriser le métier d'enseignant et le rendre suffisamment attractif pour relever le défi de la concurrence, en agissant aux différents facteurs (salaires, primes, pensions de retraite, carrière, conditions de travail, etc.);
- 15) Augmenter la part du budget de l'Etat allouée à l'éducation de base et œuvrer pour une diversification des sources de financement et d'appui (PTF, régions, Communes, sociétés minières, opérateurs de la téléphonie, etc.).

## V. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Dans la formation des individus et dans le développement des sociétés, l'enseignement secondaire joue un rôle crucial notamment : (i) dans le développement intellectuel (consolidation des connaissances acquises, promotion de la pensée critique, de la résolution de problèmes et l'autonomie, des compétences essentielles...), (ii) la préparation aux cycles supérieurs (tremplin vers l'enseignement supérieur ou la formation professionnelle, en offrant des bases de formation solides), (iii) la promotion d'une citoyenneté active (renforcement des compétences transversales, goût pour la participation et le partage, etc.).

- En Mauritanie, l'enseignement secondaire général constitue un cursus post- éducation de base. Il a notamment pour missions (article 37 de la Loi d'Orientation):
- De développer les capacités d'analyse, de synthèse, de raisonnement, de sens critique, de communication et de sens de l'autonomie ;
- De développer les méthodes et outils de travail individuel et en équipe ;
- D'ouvrir diverses voies de spécialisation dans les différentes séries et filières selon les aptitudes et les choix des élèves ;
- De préparer les élèves au parcours académique supérieur, à la FTP ou à l'insertion dans la vie active

Dans les développements qui suivent, nous aborderons successivement la place accordée à l'enseignement secondaire en Mauritanie, l'état des lieux de cet ordre d'enseignement, les principaux dysfonctionnements et défis auxquels il est confronté et comment( y faire face.

### 1. L'enseignement secondaire : Eléments de référence

Dans ses Ambitions pour la Nation (Programme 2024 – 2029), le Président de la République a précisé que, par rapport à l'enseignement secondaire, son action " visera, notamment :

La promotion de l'accès au lycée à travers des mesures axées sur la scolarisation des filles, notamment en milieu rural ;

La rénovation des programmes d'enseignement et la promotion des Sciences, Mathématiques et Technologies (SMT) et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ; et

La restructuration et la diversification des filières au Lycée pour mieux les adapter à la diversité des parcours proposés au Supérieur et aux exigences de l'insertion dans la vie active".

Pour opérationnaliser les dispositions de la loi 2022/023 qui sous-tend la mise en œuvre de la nouvelle réforme du SEN, le PNDSE III 2024 – 2030 a fixé les indicateurs ci-après:

**Tableau 21 - PNDSE III : Indicateurs retenus pour l'enseignement secondaire**

	Base	Plan d'action			PNDSE III
	2022-23	2023-24	2024-25	2025-26	2030-31
TBS 2 <sup>nd</sup> cycle secondaire	35,1%	36,1%	37,0%	38,0%	53,8%
Taux d'accès en 5 <sup>ème</sup> année secondaire	23%	24%	25%	26%	43%
Taux d'accès en dernière année du secondaire	32%	33%	32%	32%	38%
Taux de transition 1 <sup>er</sup> – 2 <sup>nd</sup> cycle secondaire	36,6%	36,6%	36,9%	37,2%	38,7%
<i>Effectif des élèves du Secondaire</i>	107 172	114 001	120 700	127 872	207 652
% Elèves dans les établissements publics	49,2%	49,2%	49,2%	49,2%	49,2%
Elèves par classe- Public	59	59	57	55	45

Source : Modèle de simulation du PNDSE III

## 2. L'enseignement secondaire : Etat des lieux

L'état des lieux reposera principalement sur les données du département en charge de l'enseignement secondaire (MERSE) et des visites de terrain effectuées par les équipes du HCE. Il abordera successivement l'offre / équité, la qualité/pertinence et le pilotage/gestion, conformément à la structuration du PNDSE.

### 2.1. Offre et Equité

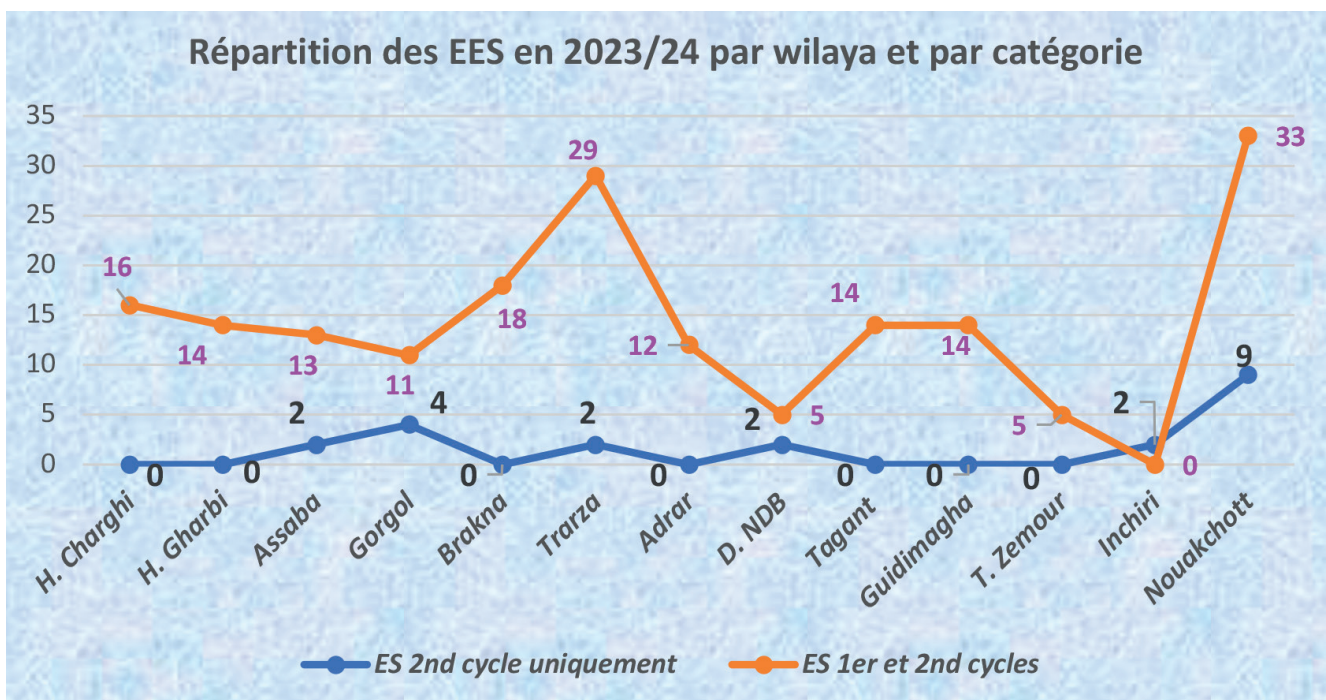
L'offre et l'équité concernent au premier chef les structures d'accueil (établissement d'enseignement secondaire), les effectifs scolarisés et le paramétrage s'y rapportant.

#### 2.1.1. Structures et effectifs

Parmi les 400 établissements secondaires existants dans le pays en 2023/24, la présence du second cycle secondaire se limite à 205 dont 21 qui lui sont uniquement consacrés.

Par wilaya, cette situation se présente comme suit :

Tableau 21 - PNDSE III : Indicateurs retenus pour l'enseignement secondaire



Source : Modèle de simulation du PNDSE III

Sans surprise, la capitale Nouakchott qui abrite la majorité écrasante des structures éducatives tous ordres confondus (du Préscolaire au Supérieur) vient en tête avec 42 établissements d'enseignement secondaire dont neuf entièrement consacrés au second cycle. Viennent ensuite les wilayas du Trarza, du Brakna et du Hodh Charghui par leurs poids démographiques, avec respectivement 31, 18 et 16 établissements secondaires. Nettement moins peuplées, les wilayas de l'Inchiri et du Tiris Zemmour sont dotées respectivement de deux et cinq établissements secondaires et Dakhlet Nouadhibou, bien que capitale économique du pays, n'accueille - à cause de sa structure administrative et communale limitée - que sept établissements secondaires.

Par rapport aux effectifs dans le Secondaire, le taux de transition au lycée est actuellement de 56 % et l'objectif de PNDSE III est de le relever à 70 % en 2030, ce qui nécessite des interventions importantes pour améliorer le score au niveau national d'une part et pour corriger les disparités régionales d'autre part.

En effet, l'enseignement secondaire public mauritanien accueillait, en 2023/24, 52 764 élèves au second cycle (dont 54,5 % de filles), contre 49 601 en 2022/23, soit une augmentation de 6,38 %. Par wilaya, l'effectif se répartit en 2023/24 comme suit :

Tableau 22 - Effectifs élèves au second cycle secondaire en 2023/24			
	M	F	Total
Hodh Charghi	720	862	1582
Hodh Gharbi	1925	2807	4732
Assaba	1403	2198	3601
Gorgol	1244	1345	2589
Brakna	2044	2015	4059
Trarza	1092	799	1891
Adrar	678	1141	1819
Dakhlet NDB	1277	2105	3382
Tagant	226	269	495
Guidimagha	2806	3613	6419
Tiris Zemour	3213	2753	5966
Inchiri	3139	3585	6724
Nouakchott	4259	5246	9505
<b>Total</b>	<b>24026</b>	<b>28738</b>	<b>52764</b>

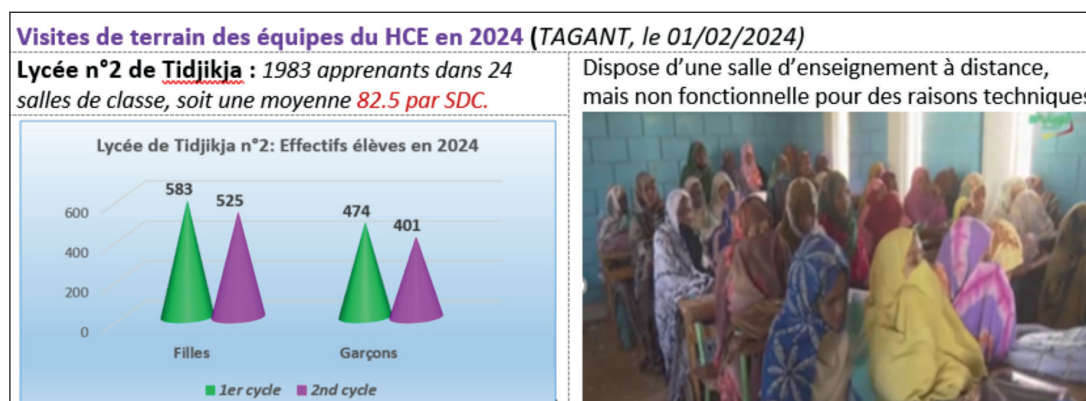
Source : Données du SIRAGE, 2024

Dans ces deux niveaux d'enseignement (collégial et secondaire), les filles représentent 54,5% au niveau national et atteignent même plus de 60 % en Assaba, Adrar et Dakhlet Nouadhibou.

Entre autres, à cause de la qualité des services notamment scolaires, près d'un élève du Secondaire sur cinq poursuit ses études secondaires à Nouakchott.

D'autres données fournies par le SIRAGE ne semblent pas cohérentes au niveau de la structure interne du Secondaire dans le pays, d'une part et en rapport avec les effectifs du primaire traitées supra d'autre part. C'est le cas, à titre d'exemple, avec l'Inchiri qui accueillerait au secondaire, selon des données du SIRAGE 2024, 6724 élèves, effectif bien au-dessus de wilayas plus peuplées et comptant plus d'établissements secondaires comme le Trarza, le Brakna, l'Assaba et le Hodh Charghy. D'ailleurs, selon la même source de données, l'Inchiri ne compte que 3.829 élèves au niveau de l'enseignement primaire !

Graphique 27 – Répartition des effectifs élèves du lycée de Tidjikja en 2023/24

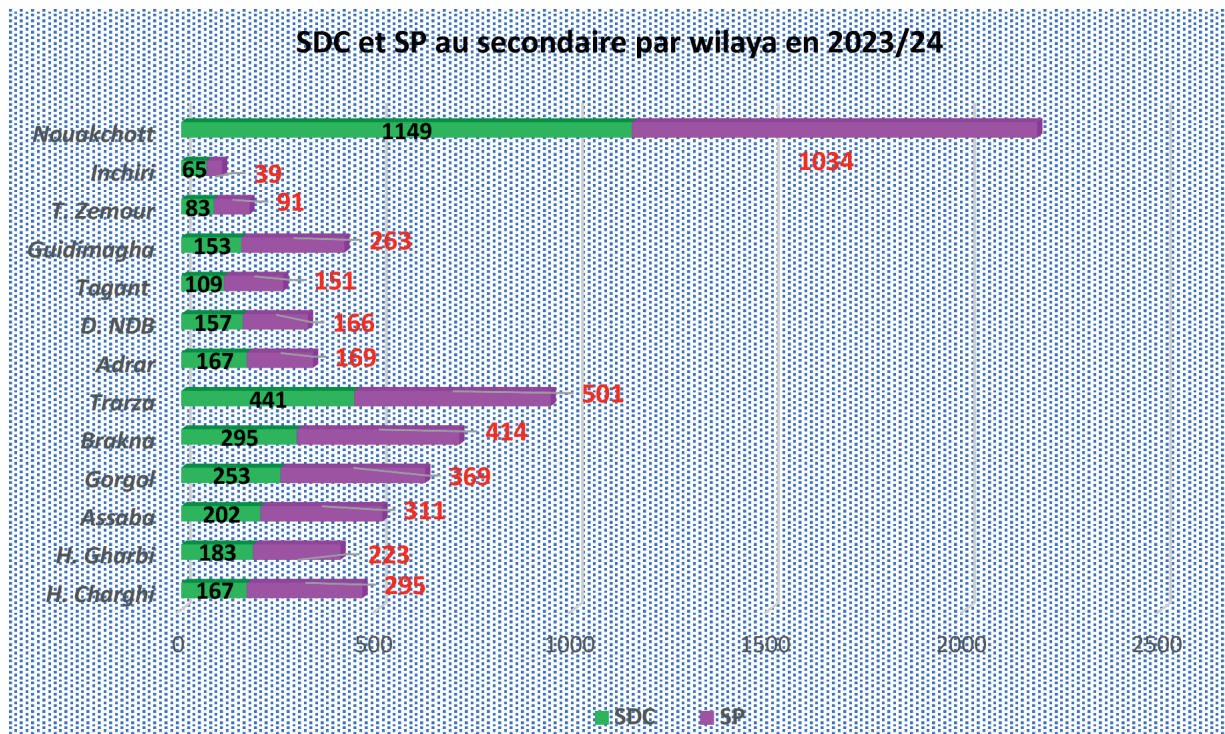


### 2.1.2. Les Salles de classes et les sections pédagogiques

Au niveau national, les établissements secondaires de Mauritanie - premier et second cycle confondus - comptaient, en 2023/24, 2932 salles de classe (SDC) pour accueillir 3885 sections pédagogiques, soit un quart des sections pédagogiques environ (24.53%) qui est soumis de force au système de rotation. Devant une telle situation et dans un contexte où les rotations sont

parfois difficiles, voire impossibles à gérer, les administrations des établissements secondaires optent pour des solutions de facilité consistant à réduire davantage le nombre de sections pédagogiques, avec les conséquences que cela engendre sur la pléthore des effectifs des classes et par conséquent sur la qualité de l'enseignement et le rendement scolaire.

Graphique 28 – SDC et SP au secondaire en 2023/24



Source : Données du SIRAGE, 2024

C'est cette gestion de recours abusif aux SDC pléthoriques, conjuguée aux anomalies de la cartographie des constructions scolaires (construire là où le besoin ne se fait pas sentir) et de la carte scolaire de façon générale qui expliquerait, en partie, des situations de surplus théoriques en infrastructures scolaires, comme à Nouakchott (+ 115) et en Inchiri (+ 26).

Dans la même perception, se situe l'évolution des effectifs en salles de classes et en sections pédagogiques dans les établissements secondaires entre 2022/23 et 2023/24, avec un accroissement global en SDC de 16,8 % et en SP deux 3,6 %. Les disparités sont toutefois importantes entre les régions.

Dans les wilayas comme Nouakchott, Dakhlet Nouadhibou, Guidimagma d'importants efforts ont été consentis en matière de réalisation de salles de classe, avec respectivement des augmentations de 20,1 % de 18 % et de 16,8 % qui ne se sont pas traduites en termes d'évolution des SP (2,3 %, 3,8 % et 1,9 %), mais plutôt, de façon plus substantielle, par des allègements d'effectifs au niveau de classes pléthoriques.

### 2.2. Qualité et pertinence

Nombreux sont les facteurs communs qui militent en faveur de la qualité de l'enseignement secondaire et des autres ordres d'enseignement, le préscolaire, le collégial et le primaire. Cela concerne entre autres l'environnement scolaire, la qualité et la motivation des ressources humaines, l'ouverture sur l'environnement socio professionnel, etc.

Pour éviter les redondances, nous nous limiterons dans cette section du secondaire (second cycle) à des éclairages pertinents par rapport à des facteurs intimement liés à l'enseignement dans les lycées, même si les collèges seront concernés de temps à autre, le cordon ombilical n'ayant pas encore pu

être coupé entre les deux cycles du secondaire, malgré l'officialisation de l'éducation de base regroupant le primaire et le collégial.

### 2.2.1. Programmes, manuels et supports didactiques

Référentiel de base de l'acte éducatif, le programme scolaire est défini par l'article 2 de la Loi d'Orientation comme « un ensemble structuré de compétences, d'objectifs et de contenus d'apprentissage visant à orienter et faciliter la formation des apprenants et l'évaluation de leur progression ». Tout comme les supports pédagogiques et didactiques qui le traduisent de façon opérationnelle, ce programme doit être adapté, pertinent et efficace, bref de qualité.

#### Encadré 10 - Cohérence des politiques sectorielles avec les réformes engagées et système de suivi-évaluation

Dans le contexte de la réforme du SEN, de l'adoption en 2022 d'une nouvelle Loi d'orientation et de la mise en œuvre du PNDSE III 2024-2030, deux études ont été menées par le projet PAIRE /UE en appui au HCE. La première concerne l'analyse et le renforcement de la cohérence des politiques éducatives sectorielles avec les réformes engagées et la seconde a trait à la mise en place d'un système de suivi-évaluation des politiques éducatives

Concernant l'analyse de la cohérence des politiques éducatives sectorielles avec les réformes engagées, l'étude souligne que le champ d'action actuel de la CNC est limité au MERSE, alors que la réforme nécessite une approche multisectorielle. Il est donc recommandé de réviser le texte fondateur de la CNC afin d'étendre son mandat à la supervision de la cohérence des programmes dans l'ensemble des sous-secteurs.

Concernant la cohérence du Préscolaire, le PNDSE prévoit la scolarisation d'environ 178 000 enfants, contre environ 40 000 actuellement. Il est donc urgent de créer l'instance de coordination du sous-secteur.

En ce qui concerne la cohérence de l'enseignement originel, la Loi d'Orientation prévoit une articulation plus étroite avec le secteur formel. Pour cela, il est recommandé d'initier des concertations pour l'élaboration de la stratégie de l'enseignement originel et d'accompagner ce développement d'un plan d'action budgétisé.

En matière d'alphabétisation, il convient d'évaluer la stratégie nationale d'alphabétisation 2015-2024 afin de préparer la prochaine stratégie et de définir une offre d'ENF répondant aux besoins des différents publics cibles.

En langues nationales, une étude est nécessaire sur les causes de la non maîtrise, par les élèves et les enseignants, des langues d'enseignements et placer la réforme de la politique linguistique dans le périmètre de la CNC.

Concernant l'enseignement privé, il y a lieu de planifier et budgétiser les moyens nécessaires pour préserver les conditions d'apprentissage dans le secteur public et pour compenser le transfert d'élèves du privé vers le public.

En matière de cohérence de l'EFTP, il est nécessaire d'identifier les articles de la Loi 2018 qui requièrent des ajustements et préparer les textes relatifs aux passerelles entre les sous-systèmes du secteur éducatif. Au niveau de l'enseignement supérieur, une coordination interministérielle s'impose, notamment sur les questions liées au baccalauréat et à la gestion des flux du secondaire vers le supérieur. Au sujet du genre, il conviendrait de proposer des objectifs chiffrés dans l'enseignement supérieur, le PNDSE III ne l'ayant pas fait.

Pour conclure, l'un des premiers chantiers du CNSR devra être la préparation d'une programmation pluriannuelle pour la mise en œuvre de la réforme, accompagnée d'un tableau de bord détaillant les différentes étapes par sous-secteur dans une optique de gestion axée sur les résultats (GAR). D'où l'intérêt de la seconde étude qui prévoit de mettre en place un système de suivi-évaluation pour renforcer la gouvernance, optimiser l'allocation des ressources disponibles et établir une meilleure redevabilité.

Malheureusement, il ressort de cette analyse que les dispositifs actuels de suivi-évaluation manquent d'autonomie et de moyens. En plus, les indicateurs disponibles ne sont pas adaptés ni harmonisés avec les objectifs nationaux. La section sur le suivi-évaluation présente dans le PNDSE III n'est pas complète. Elle propose un cadre de suivi-évaluation plutôt qu'un plan de suivi-évaluation.

Pour remédier à ces insuffisances, il conviendrait d'abord d'organiser des journées de concertation et de travail collectif et de partage, afin que les ministères et les responsables des sous-secteurs de l'éducation aient une meilleure compréhension et s'approprient la Loi d'orientation et le PNDSE III. Par la suite, il serait utile que chaque ministère développe un plan de suivi-évaluation pour mettre en œuvre le PNDSE III et la Loi d'orientation en attendant la création de l'institution autonome chargée de l'évaluation.

Source : Projet PAIRE, 2024

En Mauritanie, conformément aux dispositions de la Loi d'Orientation qui sous-tend la nouvelle réforme du système éducatif, les programmes seront révisés dans la perspective de la restructuration des filières, réorganisés autour d'une année de tronc commun avec des enseignements optionnels et de deux années de spécialisation. Les filières scientifiques seront diversifiées pour tenir compte de la multiplicité des parcours au supérieur et de la nécessité de disposer d'une masse critique de scientifiques de haut niveau, d'ingénieurs et de chercheurs (PNDSE III).

### 2.2.1.1. Des défis multiples

Au vu de la nouvelle réforme du système éducatif national, les programmes scolaires et les supports didactiques au lycée font face à plusieurs défis dont :

a) des défis institutionnels liés aux impératifs de mise en œuvre des dispositions de la loi n°2022-023 portant Loi d'Orientation du système éducatif national stipule, notamment:

la structuration de l'enseignement secondaire autour d'une "année de Tronc Commun (T.C) avec des enseignements optionnels et de deux années de spécialisation " (article 39);

l'élaboration d'un texte fixant « les normes et les modalités relatives à la mise en œuvre des pôles (au secondaire) et leur répartition en séries et options" (article 40), c'est à dire des filières et des séries à développer dans le secondaire, en place et lieu des filières et séries existantes depuis plusieurs décennies (lettres modernes et originelles, sciences naturelles et mathématiques) ;

b) des défis en matière d'ingénierie curriculaire, avec des programmes : (i) centrés pour la plupart sur des contenus taxés d'obsolètes, déconnectés de la réalité socio-économique du pays, (ii) présentés dans des formats non homogènes, faute de coordination entre les commissions de programmes chargées des différentes disciplines et des différents paliers du système, (iii) développés à travers des approches théoriques (la pratique et les simulations exigeant un nouveau paradigme avec des laboratoires, des salles informatiques et du personnel qualifié pour les exploiter), (iii) qui privilégient les niveaux taxonomiques de base (notamment en matière de compréhension et de restitution) au lieu de l'analyse, de la comparaison, de la synthèse et de l'évaluation;

c) des défis en matière de qualité de la formation initiale et continue des enseignants, dans un contexte marqué par: (i) une formation initiale peu professionnalisante en particulier pour les disciplines scientifiques, (ii) des formations continues de plus en plus rares et peu efficaces et (iii) un recours de plus en plus important aux prestataires de services recrutés sur le tas, avec parfois des diplômes non adaptés aux disciplines enseignées;

d) des défis de la disponibilité du manuel scolaire et des supports didactiques, les équipes du HCE qui ont sillonné le pays ayant constaté une quasi inexistence du manuel et des supports pédagogiques aux mains des élèves à part polycopiés de corrigés du BAC, tout comme la quasi absence de matériel de démonstration de classe pour les sciences expérimentales.

### 2.2.1.2. Quelques réalisations

Au niveau des programmes, la CNC a réalisé en 2024 un projet de Cadre national de référence pour les programmes scolaires (CNR -PS) couvrant, entre autres, l'éducation de base et le secondaire.

A travers son approche systémique, qui reconnaît que chaque programme scolaire se structure autour des inputs (entrées), des processus, et des outputs (sorties), ce CNR -PS est structuré en quatre parties : (i) un cadre d'orientation qui définit les entrées, les principes de base, les buts, les objectifs et la référence des compétences, (ii) une organisation des curricula et des programmes par niveaux d'enseignement, de matières et leur progression temporelle, avec un système des passerelles aux sections générales et/ou professionnelles, (iii) des procédures et méthodes de mise en œuvre des approches et des méthodes pédagogiques et des moyens de travail et (iv) des procédures de suivi et d'évaluation à travers toutes les phases de la préparation et de l'exécution des programmes, ainsi que le système d'évaluation et d'examens certificatifs à la lumière des spécifications de l'apprenant à la fin de chaque niveau.

Les pistes de révision et de rénovation des filières proposées dans ce CNR -PS avec des indications horaires ont fait l'objet de discussions entre les acteurs et partenaires concernés et sont au stade de finalisation avant leur adoption officielle.

Le cycle secondaire permet à l'apprenant d'acquérir un fonds culturel, intellectuel, scientifique et littéraire général commun, ainsi qu'un fonds spécialisé adapté à ses choix et capacités pour le qualifier à poursuivre avec succès ses études universitaires, ou à intégrer un parcours de formation professionnelle ou à s'insérer dans le monde du travail.

Autonomisation	Socialisation	Qualification
Le cycle secondaire renforce les acquis de l'étape de base collégial et qualifie l'apprenant pour l'enseignement universitaire, la formation professionnelle et la vie active.	Le cycle secondaire éduque les jeunes et œuvre à leur socialisation pour s'engager dans la vie sociale de leur communauté et exercer leur rôle en tant que citoyens responsables.	Le cycle secondaire prépare les forces nationales émergentes à s'insérer sur le marché du travail afin de contribuer au service de la société et de participer à la marche du développement et du progrès.



Passer de la compréhension des principes de la religion islamique et de ses règles à leur application dans la vie publique.	Éduquer l'apprenant aux valeurs de l'islam et à la compréhension des règles et des normes de transactions liées à la vie personnelle, familiale, scolaire et sociale.	Découvrir et appliquer les utilisations des mathématiques et des sciences dans la vie sociale et professionnelle : architecture, fabrication, professions, informatique...
Acquérir les connaissances et compétences qui permettent de poursuivre des études académiques à l'université, de s'engager dans la formation professionnelle, ou d'entrer sur le marché du travail.	Éduquer l'apprenant aux valeurs de citoyenneté et de comportement civique qui qualifient le jeune apprenant à exercer les rôles d'un bon citoyen dans sa communauté.	Développer des compétences exploitables dans les domaines social, professionnel, économique et répondre aux besoins de développement communautaire.
Apprendre les langues afin d'acquérir des connaissances à partir de textes et de communiquer dans des espaces sociaux, culturels, académiques et professionnels.	Représenter les valeurs de la société et de la coexistence commune selon les principes de l'égalité, de l'équité, de la solidarité et de la tolérance.	Acquérir les connaissances et compétences qui qualifient l'apprenant pour poursuivre ses études académiques à l'université ou pour s'engager sur le marché du travail.
Comprendre les caractéristiques de la patrie et l'environnement régional africain, arabe et mondial du point de vue géographique, historique, civilisationnel et humain.	Renforcer la connaissance de l'apprenant sur son identité et sa personnalité pour le protéger, à l'adolescence, contre les déviations et pour former sa personnalité.	Renforcer la conscience des capacités personnelles en relation avec des choix futurs concernant la poursuite de l'apprentissage ou le choix d'une carrière professionnelle.
Élever l'enseignement des sciences et des mathématiques de la simple maîtrise des concepts et des règles scientifiques qui expliquent les phénomènes à l'expérimentation, à l'analyse, à la synthèse et à la déduction.	Acquérir des compétences de vie à travers une éducation physique et psychologique saine adaptée à l'adolescence et qui les protège des risques et déviances.	Développer des compétences pour pratiquer le sport dans le but de découvrir le sport qui correspond aux capacités et aux talents.

L'année scolaire 2023/24 a connu d'autres réalisations ayant trait aux programmes scolaires et aux supports d'enseignement. On peut en citer les principales :

- La production et la diffusion d'Annales du BAC : modèles de matières et exercices corrigés pour le baccalauréat dans toutes les filières scientifiques, en mathématiques, physique et sciences naturelles; ainsi que des corrigés et des exercices en mathématiques au profit des candidats au programme d'Excellence Républicaine;
- L'accès à l'enseignement numérique via des plateformes éducatives (leçons numériques, soutien à distance pour les élèves des terminales; 2150 élèves en ont bénéficié);
- La distribution de 2 700 tablettes contenant l'ensemble des cours, manuels scolaires et exercices corrigés au secondaire, à tous les enseignants des matières principales;
- En matière de formation et d'animation, il y a lieu de souligner :
  - La formation de 2300 professeurs sur les programmes scientifiques nouvellement écrits ou révisés (tous les professeurs des disciplines scientifiques);
  - L'inspection/encadrement de 4 065 professeurs sur l'ensemble du territoire national ;
  - La réalisation de cours de renforcement des capacités organisés au profit des classes de terminale ;

La mise en place du programme « Excellence Républicaine », qui a permis l'intégration au lycée d'excellence de 87 élèves issus de familles inscrites au registre social « Taazur » (taux de réussite de 90,9 %);

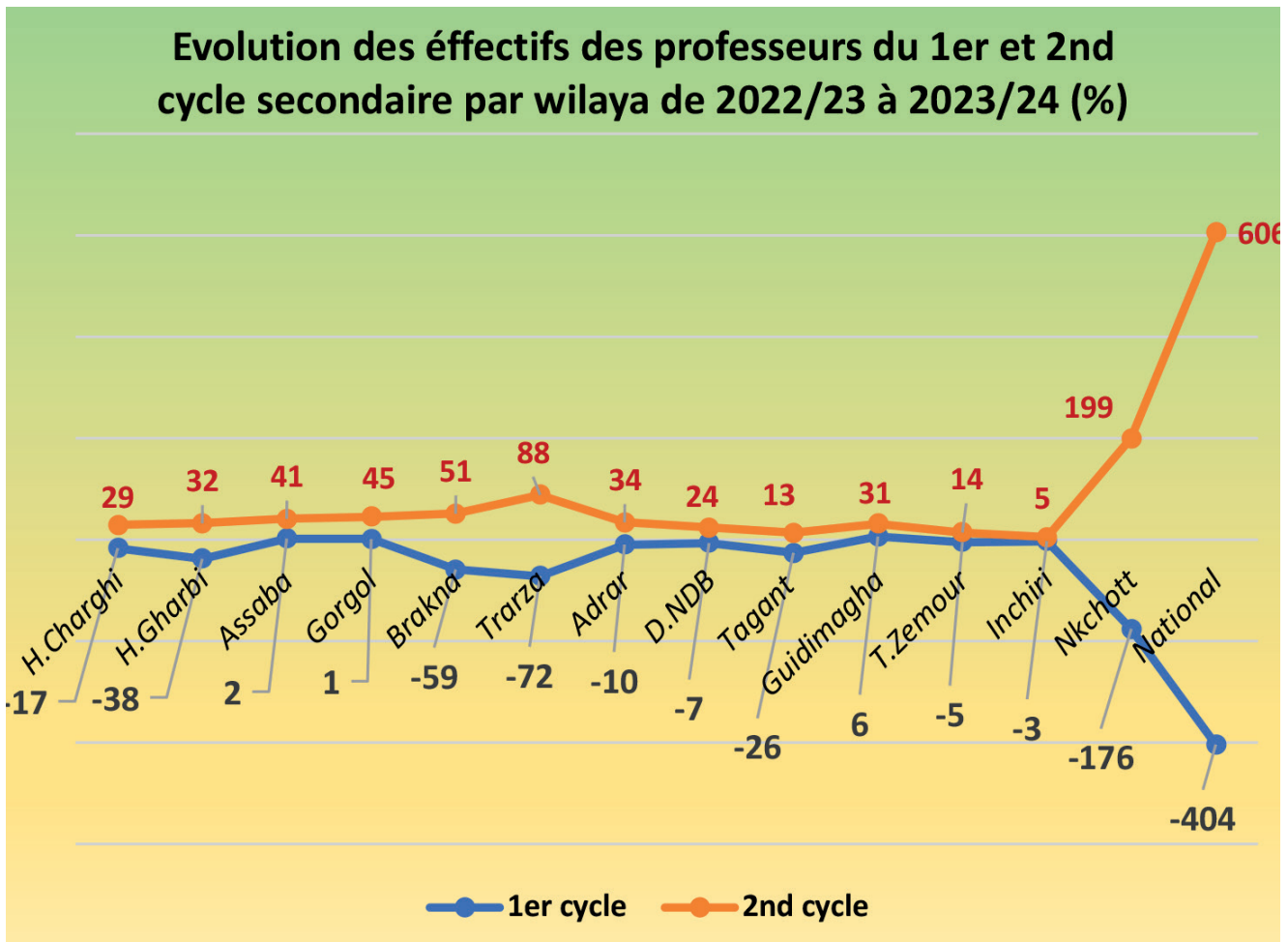
Deux médailles d'or, 6 médailles d'argent et 8 médailles de bronze remportée par les lauréats du Secondaire lors de compétitions régionales et internationales.

### 2.2.2. Ressources humaines

En Mauritanie, l'enseignement secondaire (premier et second cycle) utilise de ressources humaines constituées principalement de professeurs de collège (1er cycle) et de lycée (2nd cycle). Il s'agit de 4011 professeurs en 2023/24 dont 61 % de premier cycle, contre 3809 dont 74,8 % de premier cycle en 2022/23. Cette importante baisse des effectifs du premier cycle

(404 en valeur absolue et 13,8 en valeur relative en deux années successives) est imputable principalement à l'âge (cette catégorie qui a fortement investi le Secondaire dès les premières années de l'indépendance et même avant, passe massivement à la retraite). Par contre, en ces deux années successives, les effectifs du second cycle ont augmenté de 606 unités.

Graphique 29 – Professeurs du Secondaire, 1er et 2nd cycles: évolution (%)

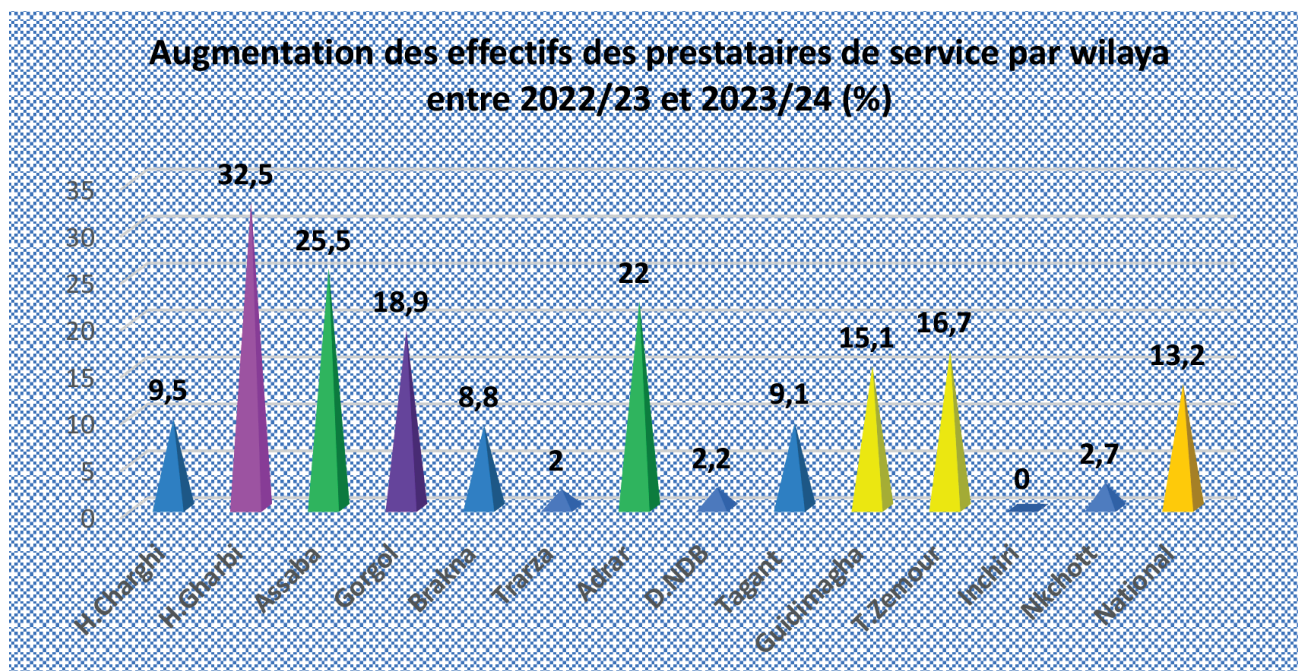


Source : Données du SIRAGE, 2024

Nouakchott, Trarza et Brakna qui comptaient respectivement 700, 323 et 292 professeurs adjoints sont les plus touchés par cette attrition des professeurs de 1er cycle (- 176 ; - 72 et - 59) et reçoivent, naturellement, des compensations en professeurs de second cycle (+ 199 ; +88 et + 51).

Les prestataires de services, catégorie d'enseignants recrutés sur le tas, est aussi présente au Secondaire, avec un effectif de 1054 en 2023/24 contre 915 en 2022/23. Cette catégorie est fortement présente au cours de l'année scolaire 2023/24 au Gorgol, Brakna et Trarza (148 prestataires de services dans chacune de ces wilayas), mais aussi au Hodh Charghui, en Assaba et au Guidimagha, avec respectivement : 95, 94 et 93 unités.

Graphique 30 – Recours aux prestataires de service: évolution au secondaire



Source : Données du SIRAGE, 2024

L'utilisation des prestataires de services au Secondaire a progressé au cours des deux dernières années de 13,2 % au niveau national. Elle atteint des maxima au niveau du Hodh El Gharby (+ 32,5 %), en Assaba (+ 25,5 %), en Adrar (+ 22 %) et au Gorgol (+ 18,9 %), avec les conséquences que cela entraîne sur la qualité de l'enseignement, dans un contexte où ces prestataires de services ne bénéficient dans leur majorité écrasante d'aucune formation alors que l'encadrement de proximité de la part des inspecteurs fait défaut.

Par rapport aux disciplines enseignées, trois catégories de professeurs du Secondaire méritent une attention particulière. Il s'agit des professeurs des disciplines scientifiques, de langues ; mais aussi des professeurs polyvalents (enseignants plusieurs disciplines).

Tableau 23 – Evolution d'effectifs enseignants entre 2022/23 et 2023/24

ES 1 <sup>er</sup> & 2 <sup>nd</sup> cycles	Disciplines de base 2022/23			Disciplines de base 2023/24			Evolution effectifs (%)		
	Prof discipl scientifique	Prof langues	Prof polyvalents	Prof discipl scientifique	Prof langues	Prof polyvalents	Polyvalents %	Profs disc. Scientifiques	Profs langues
H.Charghi	140	151	271	135	159	282	4,1	-3,6	5,3
H.Gharbi	98	179	240	111	178	239	-0,4	13,3	-0,6
Assaba	155	182	299	171	209	341	14,0	10,3	14,8
Gorgol	160	178	295	180	213	341	15,6	12,5	19,7
Brakna	198	270	376	186	272	371	-1,3	-6,1	0,7
Trarza	269	319	487	272	319	492	1,0	1,1	0,0
Adrar	97	100	175	105	114	190	8,6	8,2	14,0
D.NDB	106	108	169	113	114	178	5,3	6,6	5,6
Tagant	79	92	139	71	87	130	-6,5	-10,1	-5,4
Guidimagha	139	140	243	147	172	277	14,0	5,8	22,9
T.Zemour	51	49	88	52	55	95	8,0	2,0	12,2
Inchiri	26	27	45	26	28	46	2,2	0,0	3,7
Nkchott	668	832	1338	670	792	1294	-3,3	0,3	-4,8
National	2186	2627	4165	2239	2712	4276	2,7	2,4	3,2

Source : Données du SIRAGE, 2024

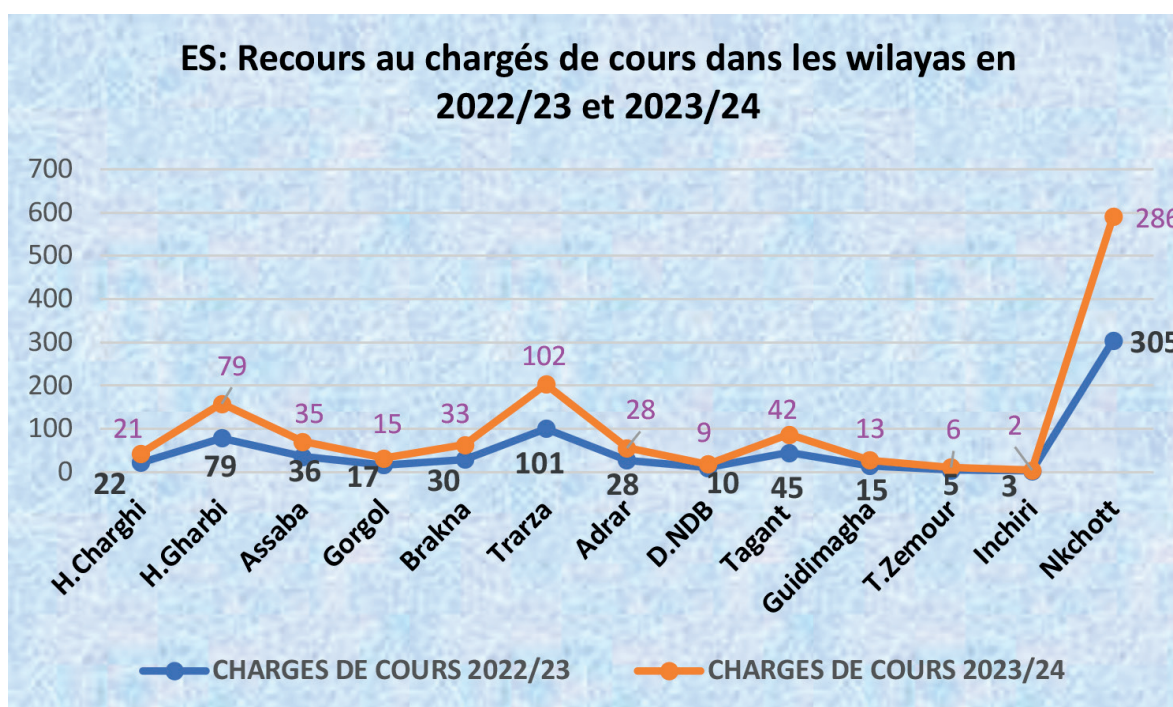
A l'observation du tableau, un premier constat s'impose, c'est celui de l'importance numérique des professeurs polyvalents au niveau national (4165 face à 2186 et 2627 pour uniquement les disciplines scientifiques et les langues), bien que les évaluations aient montré, à la sortie de l'ENS comme sur le terrain, que le professeur polyvalent maîtrise d'habitude une discipline et est souvent faible à médiocre dans la deuxième discipline.

Toutes les wilayas sont concernées par cette forte présence des professeurs polyvalents, avec surtout en 2023/24 : Nouakchott (1 294), Trarza (492), Brakna, Gorgol et Assaba, avec respectivement : 371, 341 et 341 unités. Entre les deux dernières années scolaires, la part de certaines wilayas en professeurs polyvalents a augmenté de façon remarquable : Gorgol (+ 15,6 %), Assaba et Guidimagha (+ 14 %).

Par contre la part de certaines régions en professeurs des disciplines scientifiques a baissé de façon notable : Tagant (- 10,1 %), Brakna (-6,1 %) et Hodh Charghui (- 3,6 %) avec les risques que cela fait peser sur la présence de certaines séries au niveau de lycées à portée régionale.

En plus des catégories de personnels précédentes, l'enseignement secondaire en Mauritanie met à contribution, pour pallier les insuffisances en professeurs, des enseignants du Primaire utilisés en tant que « chargés de cours », particulièrement pour l'enseignement des langues (arabe et français).

Graphique 31 – Recours aux chargés de cours dans les EES



Source : Données du SIRAGE, 2024

L'effectif de cette catégorie n'est pas négligeable, car elle représente 671 en 2023/24, contre 696 en 2022/23, soit 25 unités seulement en moins.

Les chargés de cours sont présents dans toutes les wilayas, y compris à Nouakchott avec 305 enseignants en 2022/23 et 286 l'année suivante. Au Trarza et au Hodh El Gharby, ce sont respectivement 102 et 79 chargés de cours qui exercent au secondaire en 2023/24.

Pour les ressources humaines au secondaire, s'ajoutent à ces problèmes liés au statut, à la formation initiale et continue, des défis développés dans le Rapport du HCE 2023, dont :

- L'attrition continue des effectifs par le détachement des enseignants vers d'autres départements (MESRS, MAIEO, MASEF, CSA, Taazour ...) ;
- La question des charges horaires d'enseignement ;
- Les pensions de retraite insignifiantes entre autres problèmes relatifs à la motivation et à la fidélisation au métier ;
- L'absence quasi-totale de techniciens/laborantins pour assurer les TP au secondaire ;

- Les problèmes du vivier de recrutement, liés tant à l'effectif (surtout les langues d'ouverture et les disciplines scientifiques), au profil (diplômes souvent inadaptés), qu'au choix du métier (souvent par défaut et non par vocation) ;

### 2.2.3. Environnement des études

Il ne fait aucun doute que les défis évoqués supra en matière d'infrastructures de base et d'environnement des études de façon générale ont une influence plus importante sur la qualité de l'enseignement et même sur la rétention pour un public d'adolescents et d'adolescentes traversé par la crise pubertaire et l'excès de sensibilité qui l'accompagne.

En l'absence de clôture et de gardien, se posent la sécurité physique des élèves et des enseignants, la création d'un environnement d'apprentissage plus serein et protégé (protection des équipements scolaires, moins de vol, de vandalisme, de harcèlement étranger ...).

En l'absence de latrines séparées et fonctionnelles, l'hygiène de base ne peut être garantie, les besoins des élèves, en particulier des filles ne peuvent être satisfaits, avec les conséquences idoines en matière d'absentéisme, de décrochage scolaire et de faiblesse des acquis scolaires.

Le non accès à l'eau potable et à l'électricité dans les établissements du secondaire a aussi ses répercussions au plan sanitaire et de la productivité scolaire (maladies hydriques, difficultés à rester concentré, ...), ainsi que sur l'allongement des horaires d'études, la diversification des outils pédagogiques (ordinateurs, projecteurs, ateliers de démonstration...).

L'amélioration de cet environnement physique peut promouvoir des 'activités socioculturelles favorisant le bien-être et le rendement en milieu scolaire. C'est à cette condition qu'on pourra alors envisager le développement de domaines pour stimuler l'apprentissage scolaire.

## Encadré 12 - Domaines pour enrichir les programmes l'enseignement secondaire

**Les programmes de l'enseignement secondaire intègrent des domaines pour enrichir et diversifier leurs contenus à travers des activités de vie scolaire ou des projets de classe ou d'établissement dans les domaines de la santé, de l'environnement, du comportement civique, culturel et artistique, ainsi que des sciences et de la technologie de l'information.**

### Domaine de l'éducation civique :

- ➔ Organiser des activités d'accueil pour familiariser les nouveaux élèves avec leur lycée : découvrir les lieux, les installations, le personnel et les autres élèves.
- ➔ Établir une charte éthique au sein de l'établissement, adoptée par les élèves en début d'année scolaire.
- ➔ Mettre en valeur les symboles nationaux à travers des cérémonies dont le lever du drapeau et l'hymne national.
- ➔ Participer activement à la vie communautaire de l'établissement à travers des projets collectifs visant à améliorer l'espace classe ou établissement.
- ➔ Exercer le droit de participation et d'expression au sein de l'école à travers la participation à des clubs scolaires et des conseils consultatifs d'élèves.
- ➔ Respecter les principes d'intégrité académique en évitant la tricherie et en s'engageant dans les devoirs scolaires, tout en contribuant à l'amélioration de l'environnement scolaire...

### Domaine de la santé et de l'environnement :

- ➔ Apprendre les règles de protection de la santé et de prévention des risques liés au tabagisme et à la consommation de substances psychoactives, tout en sensibilisant à un comportement équilibré et à la prévention des dangers de l'extrémisme intellectuel et de la déviance morale.
- ➔ Explorer l'environnement naturel et étudier les êtres vivants à travers des activités proposées par des clubs environnementaux.

### Domaine des ateliers techniques :

- ➔ Établir des ateliers techniques au sein de l'établissement pour encourager l'innovation pratique et la familiarisation avec le monde professionnel.
- ➔ Organiser des visites exploratoires dans des entreprises et ateliers professionnels pour les élèves suivant des spécialisations techniques.
- ➔ Inviter des professionnels pour partager leur expertise et expérience avec les élèves.

### Domaine du sport et des jeux :

- ➔ Enseigner les règles de différents sports pour favoriser la découverte précoce des talents sportifs.
- ➔ Incorporer des activités physiques pour renforcer le corps et participer à des jeux sportifs.
- ➔ Organiser des compétitions sportives.

### Activité artistique, culturelle et scientifique :

- ➔ Pratiquer diverses formes d'arts visuels et auditifs, tels que le dessin, la photographie, la peinture, psalmodie, le théâtre et le discours.
- ➔ Promouvoir la lecture et l'éducation culturelle à travers des clubs de lecture, des présentations entre élèves, et des contributions à des publications scolaires.
- ➔ Organiser des ateliers dans l'établissement pour développer et innover des objets ayant une utilité sociale et esthétique : matériels, outils et innovations.

### Ouverture sur la technologie :

- ➔ Utiliser divers outils technologiques pour communiquer efficacement.
- ➔ Explorer et utiliser des programmes informatiques pour le téléchargement, le stockage et la communication.
- ➔ Rechercher activement des informations sur Internet pour enrichir les connaissances dans tous les domaines.
- ➔ Créer des supports multimédias, comme des dépliants ou des affiches, et développer des compétences en création de contenu numérique, tels que des sites web, des blogs, ou des podcasts éducatifs.

Source : CNC (2024) Cadre national de référence pour les programmes scolaires

### 2.2.4. Rendement scolaire

Pour appréhender le rendement scolaire au Secondaire, plusieurs indicateurs doivent être examinés, dont les taux de redoublement et d'abandons, ainsi que les taux de réussite au niveau des examens nationaux comme le baccalauréat.

Le redoublement peut, en effet, entraîner une baisse de l'estime de soi et une démotivation qui peuvent réduire l'engagement de l'élève envers les études, avec comme conséquence une baisse des performances, voire en risque élevé de décrochage scolaire. À cela s'ajoutent les impacts des redoublements et des déperditions scolaires sur le système éducatif (coût financier, pression sur les infrastructures, diminution de l'efficacité systémique) et sur la société (les abandons tout en accentuant les inégalités sociales

sont corrélés à des phénomènes comme la délinquance, la marginalisation et à la faible participation citoyenne).

Faute de données récentes sur les redoublements et les abandons scolaires, nous nous contenterons d'analyser les résultats du baccalauréat à travers les données - malheureusement très incomplètes - fournies par les services compétents du MERSE.

Les résultats de la session 2023 du baccalauréat révèlent des taux de réussite moyens dans les filières, comparativement aux années précédentes. Cette amélioration concerne les deux sexes, bien que les filles aient globalement des taux de réussite supérieurs, excepté en mathématiques.

Tableau 24 – Résultats du baccalauréat, session 2023

BAC	LM		LO		SN		MA	
	G	F	G	F	G	F	G	F
2023	5705	7322	650	726	14390	17995	3319	2788
%	43,8	56,2	47,2	52,8	44,4	55,6	54,3	45,7

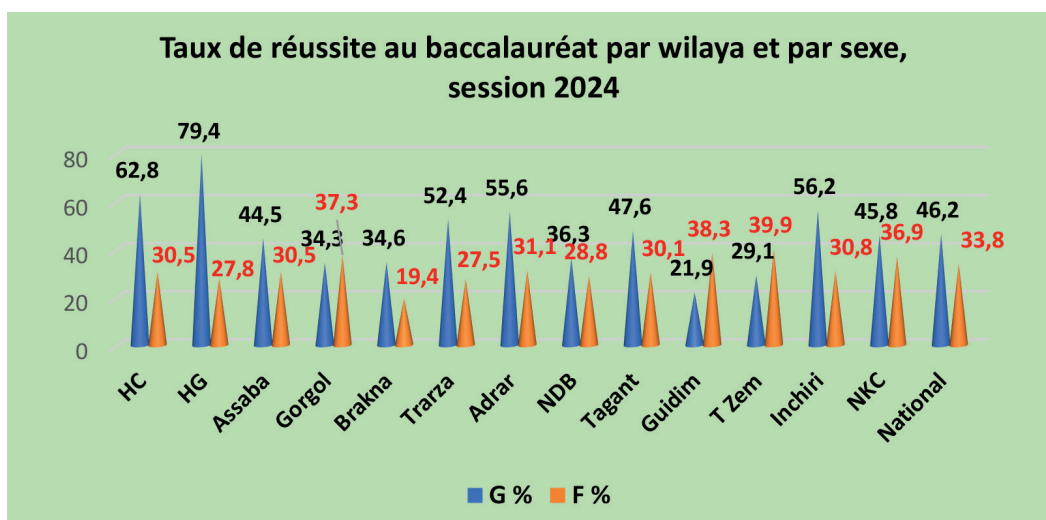
Source : Données du MERSE, 2024

En séries lettres originelles et lettres modernes, leurs scores sont respectivement supérieurs de 5.6 et 12,4 points de moyenne à ceux des garçons. En série sciences naturelles, elles obtiennent un taux de réussite de 55,6 % contre 44,4 % pour leurs collègues garçons, soit un dépassement de 11,2 points de moyenne. Notons que dans ces trois filières les effectifs féminins qui se présentent baccalauréat dépassent de loin ceux des garçons.

Malheureusement, en série mathématique, la tendance est inversée avec des effectifs de candidates moins importants (présence féminine nettement moins importante en série « C ») et des taux de réussite plus faibles : 45,7 % contre 54,3 %, soit une différence de 8,6 points de moyenne en faveur des garçons.

Au cours de la dernière session du baccalauréat (2024), le taux de réussite global est de 39,28 % (46,2 % pour les garçons contre 33,8 % pour les filles) ; ces dernières accusant un taux de réussite inférieure à leurs collègues de 12,4 points de moyenne.

Graphique 32 – Taux de réussite au baccalauréat par sexe, en 2024



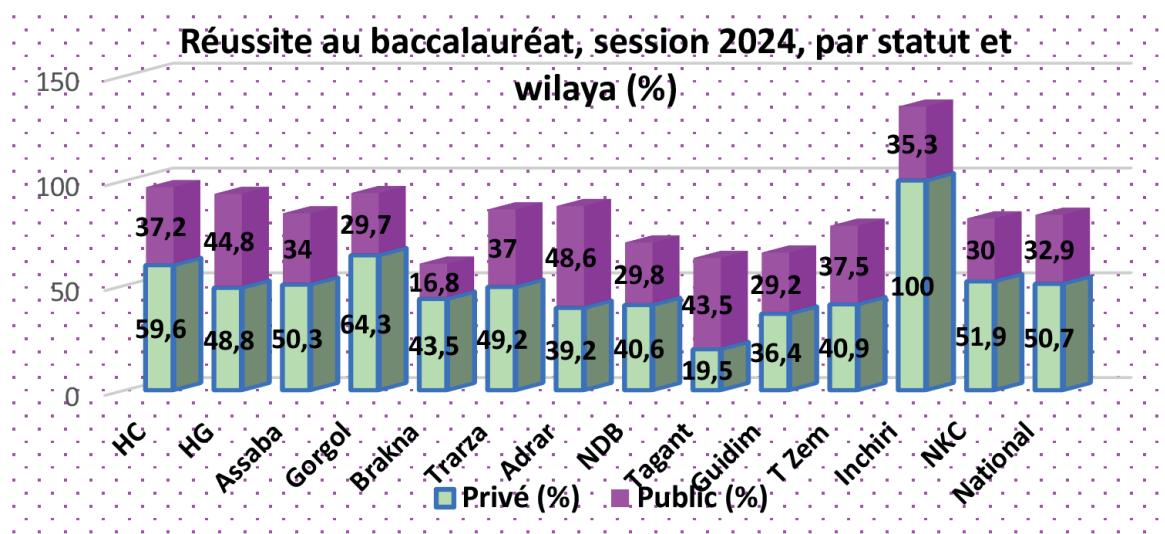
Source : Données du MERSE, 2024

Entre les régions, les écarts sont importants, variant entre 25,38 % (Brakna) et 46,59 % (Hodh El Gharby). Huit régions sont en dessous de la moyenne nationale. Il s'agit, en plus du Brakna, du Guidimagha (30,34 %), de Dakhlet Nouadhibou (32,22 %), du Tiris Zemmour (34,38 %), de l'Assaba (36,27 %), du Tagant (37,67 %) et du Trarza (37,70 %).

Malheureusement, en l'absence de données désagrégées par filière - pourtant réclamées à plusieurs reprises aux services compétents par le HCE- on n'est pas à même de vérifier si la tendance de sessions passées (problème relatif d'accès et de réussite des filles dans la filière mathématiques, contrairement aux autres filières) se confirme ou non.

S'agissant du statut du candidat au baccalauréat, la session 2024 confirme globalement une suprématie des établissements privés, avec un taux de réussite au niveau national de 50,7 %, dépassant de 17,8 points de moyenne celui du public (32,9 %).

Graphique 33 - Taux de réussite au baccalauréat par statut du candidat, en 2024



Source : Données du MERSE, 2024

En dépit de quelques exceptions où le taux de réussite du public est plus élevé en particulier au Tagant (43,5 % contre 29,5 %) et en Adrar (48,6 % contre 39,2 %), la tendance se confirme largement au niveau régional, avec des taux de réussite du privé variant de 36,4 % au Guidimagha à 100% en Inchiri et des taux de réussite au public allant de 16,8 % au Brakna à 48,6% en Adrar.

### 2.3. Pilotage et gestion

Certes, depuis la mise en œuvre de la nouvelle réforme, certaines mesures ont été prises pour améliorer le pilotage et la gestion opérationnels de cet ordre d'enseignement, comme l'élaboration du décret portant création de « l'Autorité Nationale d'Évaluation et de Contrôle de la Qualité de l'Enseignement de Base et du Secondaire », l'appui à distance des élèves des classes d'examens dans les wilayas à faible taux d'admission, des expériences pilotes pour le renforcement du rôle des COGES...

Mais, force est de constater la persistance de plusieurs défis que rencontrent la gestion et le pilotage des établissements secondaires en Mauritanie. Dans ce domaine, les principaux problèmes se situent aux niveaux ci-après :

- Une carte scolaire non fonctionnelle, avec des lycées surpeuplés, d'autres accueillant dans certaines filières de faibles effectifs n'atteignant pas le seuil requis pour une interaction pédagogique féconde;
- Des budgets insuffisants ne permettant pas de satisfaire les besoins prioritaires des établissements ;
- Une gestion institutionnelle faible, caractérisée par le manque de planification (en l'absence de données fiables et d'outils d'analyse appropriés...), la centralisation excessive et le manque de formation pédagogique et administrative des gestionnaires des établissements;
- Des aléas importants en matière de distribution des enseignants et d'allocation des ressources budgétaires;

- L'absence de mécanismes d'évaluation fiables des performances des enseignants et des élèves et l'autocensure quant à la diffusion des quelques résultats d'évaluations de rendement scolaire effectuées par la CNE;
- Les faiblesses en matière de supervision et d'encadrement pédagogiques, les inspections pédagogiques étant rares et peu efficaces en raison, entre autres, du manque de moyens logistiques et de l'absence d'impact des résultats d'inspection sur la carrière, etc.

Afin d'améliorer la performance des établissements scolaires, tant sur le plan de la réussite des élèves que de la bonne gouvernance, il est envisagé, dans le cadre du PNDSE III d'expérimenter le « projet établissement » dans 30 lycées. Le « projet établissement » prévoit la création d'un comité de pilotage, des activités de renforcement des capacités des responsables sur la gestion basée sur la qualité et le développement, la mise en œuvre et le suivi de plan d'amélioration des établissements (PAE) à la suite d'un diagnostic effectué sans complaisance, à travers une approche participative impliquant les COGES, les APE et autres acteurs et partenaires de l'établissement scolaire.

## 3. Principaux dysfonctionnements et défis au niveau de l'ES

### 3.1. Infrastructures d'accueil

- Des infrastructures inadéquates (bâtiments délabrés, absence de clôture et de gardien, problèmes d'accès à l'eau, à l'électricité et aux équipements);
- Une cartographie des établissements secondaires peu pertinentes et peu viables, ne favorisant pas l'amélioration du rendement scolaire et la gestion efficace des ressources ;

### 3.2. Qualité des enseignements/apprentissages

- Une pénurie d'enseignants qualifiés dans un contexte où prévaut l'enseignement théorique (carence en manuels et supports didactiques, en laboratoires et bibliothèques, usage très limité au numérique...), la faible professionnalisation de la formation initiale, la quasi absence de formation continue, le nombre de plus en plus croissant de prestataires de services recrutés sur le tas, le faible attrait de la profession enseignante (conditions de travail précaires, salaires peu motivants...), etc. ;
- Des programmes souvent déconnectés de la réalité du pays et des besoins du marché du travail, ce qui en limite la pertinence;
- Des méthodes d'enseignement centrées sur la mémorisation plutôt que sur le développement des compétences d'analyse, de synthèse, de critique/évaluation;
- Des approches basées sur les cours magistraux et le manque de suivi personnalisé des apprenants (pas de pédagogie différenciée);
- Des mécanismes d'évaluation qui ne mesurent pas toujours efficacement les progrès des élèves et/ou ne permettent pas d'identifier leurs lacunes;
- Un examen de baccalauréat qui (comme développé dans le rapport HCE 2023) revêt une double fonction : une certification et un diplôme de fin de scolarité du secondaire attestant d'une qualification reconnue pour la poursuite des études supérieures ou pour l'insertion professionnelle, mais qui constitue toujours l'un des maillons faibles du système national de certification, avec notamment :
- Des résultats au baccalauréat faibles à très faibles (voir supra) qui témoignent d'une faible efficacité du SEN, avec des effets de focalisation qu'elle produit sur l'ensemble des acteurs (professeurs, personnel d'encadrement, élèves, parents...);
- De nombreux acteurs et partenaires de l'éducation qui pointent du doigt les défaillances en matière d'évaluation relative au baccalauréat (examen effectué en quelques jours pour évaluer 13 années de cursus scolaire, célérité du processus d'anonymat et de correction vu les contraintes temps, appel parfois à des professeurs peu habilités, etc.) ;

- Des acteurs du Supérieur qui considèrent que les titulaires du baccalauréat ne possèdent pas les prérequis nécessaires pour suivre un parcours universitaire, les taux élevés de redoublement et d'abandon (40% voire plus comme indiqué infra) corroborent ce jugement et tirent la sonnette d'alarme sur les aspects liés à l'équité au supérieur
- (enjeu d'égalité des chances, les élèves les plus fragiles étant les plus affectés par ces redoublements et ces abandons).
- Autant de facteurs qui, conjugués à une entreprise de plus en plus complexe, lourde, coûteuse, fragilisée par les défaillances ponctuelles rendent légitimes les demandes d'une révision du baccalauréat.

### 3.3. Gouvernance et gestion

- Absence de planification et de programmation stratégiques (vision s'inscrivant dans la durée), faute de données fiables et actualisées d'une part et de ressources humaines compétentes d'autre part ;
- Centralisation excessive, avec des décisions prises au niveau national qui n'accordent que peu d'autonomie aux établissements pour l'adaptation à leurs besoins locaux spécifiques ;
- Faible implication des acteurs et des partenaires (COGES, APE, Administration territoriale et communale, etc.) à la gestion des établissements, ce qui limite la pertinence de la durabilité des actions ;
- Non-respect des normes et des critères en matière de gestion des ressources humaines et financières (taux élevés d'aléas), dans un contexte de déficit de ressources humaines fonctionnelles et de sous financement de l'enseignement secondaire.

## 4. Recommandations du HCE au sujet de l'ES

- 1) Procéder à la révision de la carte scolaire au Secondaire, dans un souci de promotion de l'efficacité, de l'efficience et de l'amélioration de l'environnement des études et du rendement scolaire, tout en veillant aux mesures d'accompagnement dont principalement la dotation de certains établissements d'internats fonctionnels et la programmation dans d'autres de bourses d'études pour les élèves issus de familles démunies ;
- 2) Elaborer sans délai et en étroite collaboration avec les secteurs concernés, notamment le MESRS, le HCE et le ministère des finances et de l'économie, les textes réglementaires fixant, comme prévu dans la Loi d'Orientation (article 40) les normes et les modalités relatives à la mise en œuvre des pôles au Secondaire et à leur répartition en séries et options ;
- 3) Commanditer, dans les meilleurs délais, une étude pour la restructuration du baccalauréat national, avec des mécanismes permettant d'en améliorer la qualité, d'en relever le taux de réussite (notamment en tenant compte des résultats des années antérieures et de la terminale et en focalisant l'évaluation finale sur un nombre d'épreuves terminales resserré) et de favoriser la réussite aux études supérieures ; (Reprise)
- 4) Mener une enquête sur les besoins en recyclage et en formation continue des différentes catégories de personnels (enseignants titulaires, prestataires de services, personnels d'encadrement et de direction...) et, sur cette base et celle des évaluations par les inspecteurs, élaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités et de perfectionnement mobilisant les différentes formules (présentielles et à distance) et mettant à contribution le numérique et les progrès réalisés en matière d'ingénierie de la formation. (Reprise)

## VI. LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (FTP)

Type de formation souvent plus court et plus ciblé que l'éducation académique traditionnelle, la formation technique et professionnelle prépare les jeunes au marché du travail en les dotant des compétences spécifiques et des connaissances pratiques liées à un métier et en leur offrant une expérience concrète et une expertise adaptée à des secteurs ou des carrières spécifiques (bâtiments et TP, hôtellerie, technologie, ingénierie...). Elle répond, en outre, aux besoins des entreprises et de l'économie à travers une main-d'œuvre qualifiée capable de pourvoir des postes spécialisés et par conséquent de réduire la dépendance de la main d'œuvre étrangère.

C'est ce qui explique l'intérêt croissant accordé en Mauritanie à la FTP depuis plusieurs décennies, après l'avoir quasi négligé aux premières heures de l'indépendance du pays.

Les développements qui suivent permettront d'appréhender la place qu'occupe la FTP au sein des priorités de l'Etat et de ses références cardinales (Mon Ambition pour la Patrie du Président de la République, Déclaration de politique générale du gouvernement, PNDSE III...), de faire un état des lieux du sous - secteur, de dégager ses principales contraintes et défis et proposer une batterie de recommandations pour y faire face.

### 1. La Formation Technique et Professionnelle :

#### Éléments de référence

Dans « Mon Ambition pour la Patrie », le Président de la République assigne à cet ordre d'enseignement l'objectif de « développer les compétences qui favorisent l'employabilité, l'innovation, l'entrepreneuriat et l'apprentissage tout au long de la vie professionnelle » et, pour canaliser les efforts dans ce domaine, il envisage de « créer une Agence qui intégrera toutes les structures chargées de l'enseignement technique et professionnel en vue de rationaliser les moyens, renforcer le pilotage, élargir l'offre et l'adapter aux besoins du marché et offrir des opportunités de qualifications aux jeunes en recherche d'emploi. Ladite agence assurera la tutelle de l'ensemble des établissements techniques et professionnels, qui vont travailler en synergie pour l'amélioration de l'efficacité globale du sous-secteur, notamment, à travers :

- La densification et la diversification de l'offre d'EFTP adaptée au contexte économique et aux besoins du secteur privé au profit de 115.000 jeunes hommes et femmes de toutes les régions du pays, incluant des milieux vulnérables, à l'horizon 2030 ;
- La création de pôles régionaux de formation professionnelle, grâce à la poursuite du programme d'infrastructures et au recrutement des formateurs ;
- L'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'offre de l'EFTP par le développement des intrants nécessaires pour une formation professionnelle qualifiante (référentiels de formation, politique enseignante, système d'assurance qualité) et du rapprochement de l'offre de l'EFTP des besoins de l'économie en qualifications et compétences ; et
- Le renforcement de la gouvernance de l'EFTP à travers le développement de partenariats avec le secteur privé, la mise en place d'un système de suivi-évaluation et de Gestion des Ressources Humaines et le développement d'une communication efficace pour améliorer la visibilité et l'attractivité du sous-secteur ».

Un nouveau département ministériel qui associe l'artisanat à la formation professionnelle a été récemment créé pour témoigner l'intérêt accordé à ce sous-secteur, qui conjugue la dimension de préservation de « notre patrimoine authentique » et celle de « contribution à l'activité économique et industrielle » du pays.

Prenant à bras le corps les défis liés aux décrochages et aux abandons scolaires, le Président de la République a déclaré solennellement que « tout enfant perdu pour l'École est un citoyen perdu pour la Nation » et s'est engagé de faire « tout pour que chaque Mauritanien, s'il le désire, puisse disposer d'un diplôme professionnel et exercer un métier ».

Dans la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement 2024, le statut « central » accordé à la formation professionnelle dans la politique éducative du pays « se traduira par l'élargissement et la diversification de l'offre de formation dans les établissements de formation professionnelle, avec le souci constant de l'adapter aux besoins du marché. Dans ce cadre, le Gouvernement envisage, à l'horizon 2029, la formation de 115.000 jeunes dans les établissements de formation technique ».

La stratégie sous-sectorielle 2023 - 2030 de l'EFTP, dans son ambition de bâtir un système performant, équitable et inclusif, contribuant à la compétitivité de l'économie et permettant aux jeunes d'acquérir les compétences pertinentes pour s'insérer durablement dans le marché du travail et aux entreprises d'améliorer les compétences de leurs travailleurs, s'est fixée comme objectifs, en termes quantitatifs, « pour la formation diplômante, de former 25 000 apprenants à l'horizon 2030 (16 000 à mi-parcours en 2026), et, pour la formation qualifiante, de former 80 000 apprenants (60 000 à mi-parcours) ».

S'agissant du PNDSE III (2024 - 2030) qui vise à opérationnaliser la Loi d'Orientation 2022/023 et à favoriser ainsi la mise en œuvre de la nouvelle réforme du SEN en conformité avec la SCAPP (2016 - 2030) et les ODD (2016 - 2030), il a retenu, au niveau de son modèle de simulation, la progression ci-après des effectifs de l'EFTP :

Tableau 25 - PNDSE III : Effectif des élèves et étudiants

	Base	Plan d'action			PNDSE III
	2022-23	2023-24	2024-25	2025-26	2030-2031
Nombre d'apprenants dans les formations diplômantes	9 086	9 086	10 625	12 165	19 862
Nombre d'apprenants dans les formations qualifiantes	1 191	1 191	2 164	3 136	8 000

Source : Modèle de simulation du PNDSE III 2024 - 2030

## 2. La FTP : Etat des lieux

L'Etat des lieux abordera successivement les aspects liés à l'offre et à l'équité, à la qualité et à la pertinence, ainsi que le pilotage et la gestion principalement sur la base des données fournies par le département en charge de la FTP et des visites de terrain effectuées par les équipes du HCE en 2024.

### 2.1. Offre et équité

#### 2.1.1. Structures d'accueil et effectifs

En Mauritanie, l'offre publique en FTP est dispensée en 2023/24 dans 21 écoles d'enseignement technique et professionnel réparties sur l'ensemble du territoire national :

Tableau 25 - PNDSE III : Effectif des élèves et étudiants

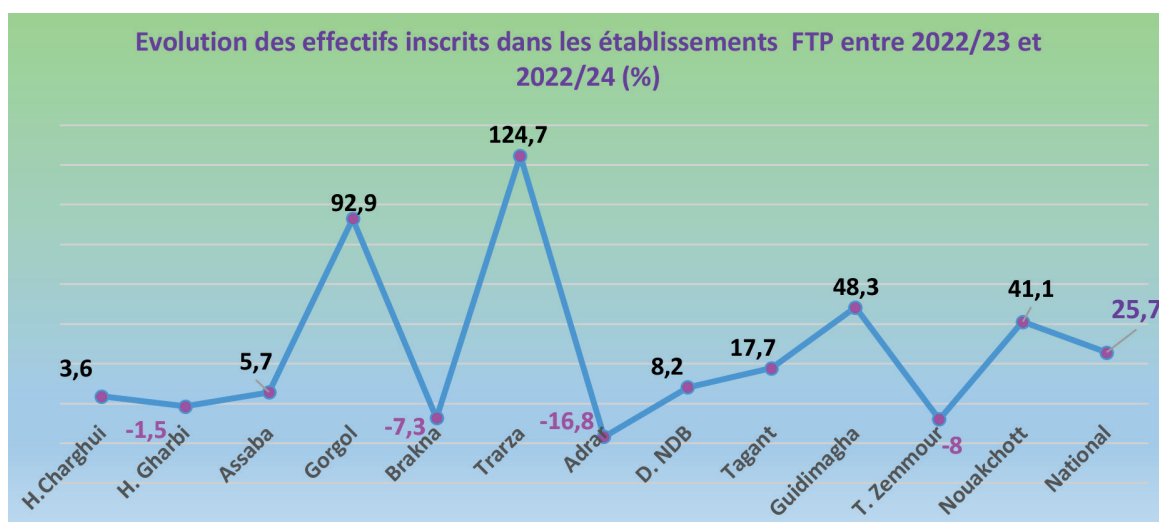
Wilayas	Nbre établissements	Effectifs apprenants	Dont filles	Effectifs formateurs
Hodh Charghi	1	429	49%	30
Hodh Gharbi	1	130	62%	10
Assaba	1	370	68%	17
Gorgol	1	463	32%	19
Brakna	2	716	35%	36
Trarza	1	391	35%	19
Adrar	1	584	50%	44
Dakhlet NDB	2	998	39%	80
Tagant	1	193	70%	17
Guidimagha	1	356	25%	23
Tires Zemmour	1	195	62%	17
Inchiri	1	101		6
Nouakchott	7	4665	40%	296
<b>National</b>	<b>21</b>	<b>9591</b>	<b>33%</b>	<b>614</b>

Source : MFPAM, 2024

Sans surprise, Nouakchott accueille à elle seule un tiers des structures d'accueil (7/21) et 48.6% des effectifs en formation. Elle est suivie, de loin, par Dakhlet Nouadhibou et le Brakna, avec - chacune - deux centres accueillant respectivement 998 et 716 élèves. Globalement, les wilayas de la zone du Fleuve (Gorgol, Brakna, Trarza et Guidimagha) forment 21% des effectifs, les wilayas minières et oasiennes (Inchiri, Adrar, Dakhlet Nouadhibou et Tiris Zemmour) 19.6% et celles de l'Est (les deux Hodhs et l'Assaba) 9.7%. A cela s'ajoute le Tagant avec 2 % des effectifs (193 unités).

L'examen de l'évolution des effectifs FTP entre 2022/23 et 2023/24 révèle, au niveau national, un taux d'accroissement annuel de 25,7%, les effectifs apprenants passant de 7628 à 9591 élèves :

Graphique 34 - Evolution des inscrits en FTP (%)



Source : Données du MFPAM, 2024

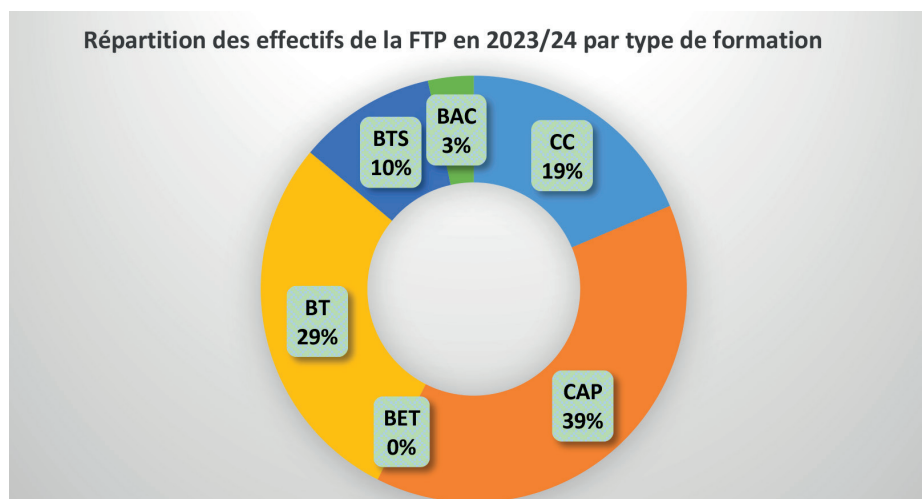
Les taux d'accroissement les plus élevés ont été enregistrés au Trarza (+124,7%) qui comptait en 2022/23 de faibles effectifs (174), suivi du Gorgol (+ 92.9%) et du Guidimagha (48,3%). Nouakchott suit avec +41,1%, mais tout de même une augmentation en valeur absolue de 1359 formés. A l'opposé, certaines wilayas ont connu relativement des réductions des effectifs FTP variant de -1.5% au Hodh El Gharby à - 16.8% en Adrar (respectivement de - 2 à - 118 en valeurs absolues).

Bien que l'accroissement des effectifs FTP est supérieur à 25% entre ces deux années successives, l'on déplore quand même qu'en contexte de développement prometteur des ressources minières et énergétiques, l'Adrar et le Tiris Zemmour affichent des effectifs respectivement de - 16.8% et -8% ; Nouadhibou, capitale économique du pays connaît un accroissement modeste des effectifs (+8.2%).

### 2.1.2. Types de formation

En Mauritanie, la répartition des effectifs inscrits à la FTP en 2023/24 est la suivante :

Tableau 25 - PNDSE III : Effectif des élèves et étudiants



Source : Données du MFPAM, 2024

Près de quatre élèves sur 10 évoluent en FTP pour obtenir le Certificat d’Aptitude Professionnelle (CAP), près de trois sur 10 pour le Brevet de Technicien (BT) et, sans surprise près de 1/5 des jeunes en formation n’évoluent guère au-delà du Certificat de Compétences (CC).

Le BAC et le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) n’attirent que respectivement 309 et 935 des effectifs en formation, soit 3% et 10% en valeurs relatives.

**Encadré 13 - HCE / Centre Supérieur d’Enseignement Technique (CSET)**

**Visites de terrain HCE/ Wilaya de Nouakchott Ouest, 21 et 22 Février 2024**

Création en 1981. Depuis 2021, le centre est orienté vers la formation des formateurs techniques et professionnels. La seconde promotion comprend une centaine d’élèves avec 12 spécialités.

En techniciens supérieurs, l’offre du CSET reste faible par rapport à la demande (200/600).

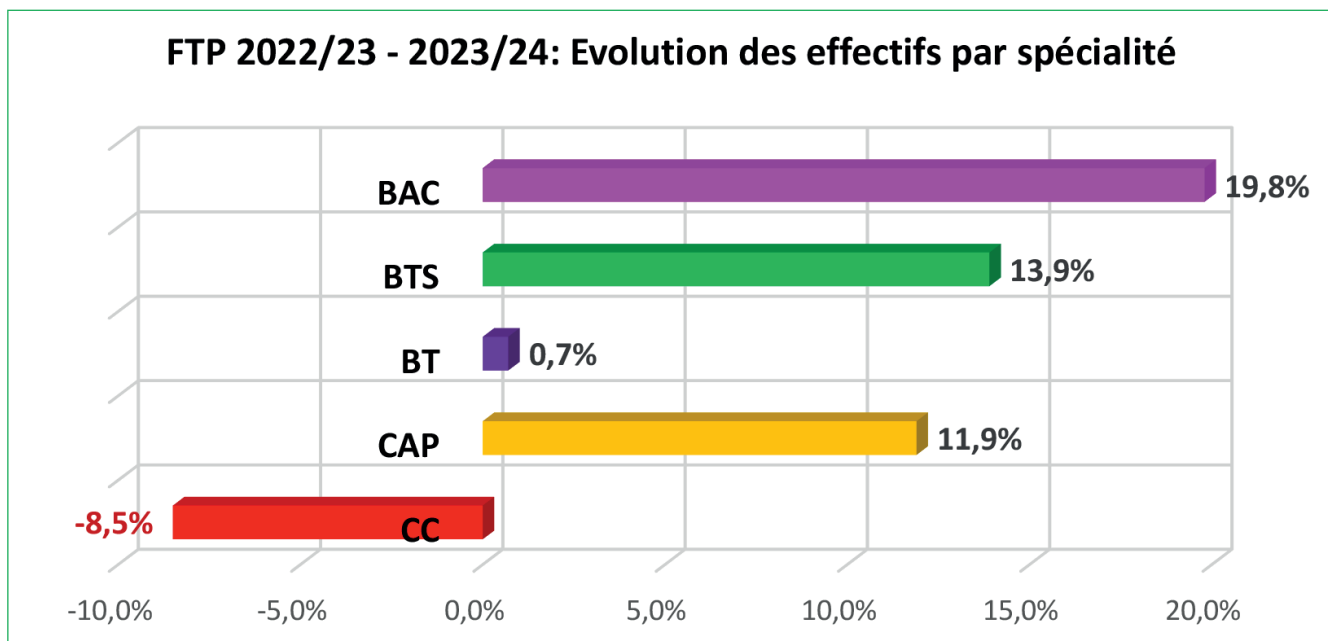
Le taux d’insertion des sortants avec diplômes BT et baccalauréat scientifique est élevé.

Le CSET a un personnel dynamique et très motivé pour relever tous les défis.

Problèmes posés : (i) augmenter la capacité d’accueil en formation initiale et continue, (ii) œuvrer pour un vivier de formateurs (niveau Bac c plus 5) pour faire face à un important déficit en encadrement et limiter le nombre de vacataires.

L’évolution de la fréquentation selon les types de formation révèle une tendance relativement positive, avec une diminution de plus de 8% en Certificat de Compétences (CC) et une quasi-stagnation de la part du Brevet de Technicien (BT).

**Graphique 36 – Evolution des effectifs en FTP, par spécialité**



Source : Données du MFPAM, 2024

L’évolution positive est davantage visible à travers une augmentation des effectifs en CAP et BTS avec respectivement 11.98% et 13.9% et surtout au BAC qui ouvre des perspectives d’études supérieurs et où les effectifs passent entre deux années successives de 258 à 309 élèves (augmentation de près de 1/5).

#### Encadré 14 : Modes de formation FTP

La loi relative à la formation professionnelle (article 21) a précisé les différents modes selon lesquels la formation peut se dérouler :

- En mode résidentiel, dans les établissements de formation technique et professionnelle ;
- En alternance externe, lorsqu'elle se fait en alternance entre les établissements de formation technique et professionnelle et les entreprises ;
- En alternance interne, lorsqu'elle se fait en alternance entre les établissements de formation technique et professionnelle et les établissements d'enseignement général.

Sur le plan opérationnel, actuellement la quasi-totalité des formations des établissements de la FTP se déroule suivant le mode résidentiel. Certes, tous les programmes de CAP et BT élaborés suivant l'APC prévoient des périodes de stages en milieu professionnel. Ces périodes sont relatives à quelques modules représentant à peine 15% du volume horaire desdits diplômes. À ce titre, ces formations ne peuvent être considérées, au sens de la nouvelle loi ou même des anciens textes, comme des formations en alternance.

Par contre, certaines des formations courtes du CC et des formations qualifiantes, souvent soutenues par les projets de coopération technique, rentrent bien dans le cadre des formations en alternance et même dans les formations par apprentissage. Ce dernier mode prévoit que 80 % de la durée de la formation se passe en entreprise (article 19 de ladite loi).

Les établissements de formation notamment, de Nouakchott, estiment disposer d'une certaine expérience des formations en alternance et par apprentissage.

On note également que tous les établissements disposent de rapports avec leur milieu professionnel, au niveau du service des relations formation-emploi, d'une liste d'entreprises qualifiées de partenaires qui reçoivent en général leurs formés en stages.

## 2.2. Qualité et pertinence

La stratégie sous-sectorielle 2023 - 2030 met en exergue deux axes autour desquels s'articule l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'offre de l'EFTP :

d'un part, le développement des intrants nécessaires pour une formation professionnelle de qualité, ce qui implique : (i) Le développement des référentiels de formation ; (ii) Une politique enseignante pour la formation et le renforcement des capacités des formateurs ; et (iii) Le développement d'un système d'assurance qualité (SAQ) ;

d'autre part, le rapprochement de l'offre de l'EFTP des besoins de l'économie en compétences qui comprend : (i) La mise en place d'un système d'information sur le marché de l'emploi et des qualifications afin de piloter la formation par la demande en compétences ; (ii) La mise en œuvre d'un système d'information et d'orientation professionnelle (IOP) piloté par les besoins économiques et adapté aux réalités socio-économiques, régionales et locales.

### 2.2.1. Programmes et supports de formation

Dans le cadre de l'intérêt accordé à la FTP par les pouvoirs publics et les partenaires au développement au cours des dernières années, notamment au niveau de la mise en œuvre du PNDSE II et du programme Taahoudaty, des efforts non négligeables ont été entrepris pour assurer la révision/toilettage des programmes, voire l'élaboration de référentiels de formation et l'amélioration de la qualité des supports de formation et des intrants de façon générale.

Mais, force est de constater que les visites de terrain effectuées en 2024 par des équipes du HCE et les focus groupes organisés avec les acteurs du système révèlent des insuffisances notoires en matière de programmes et de supports de formation (des supports souvent insuffisants, parfois obsolètes ; des programmes nécessitant révision et actualisation, etc.).

D'ailleurs, sur la base d'un diagnostic critique de la situation, la stratégie 2023 - 2030 de l'EFTP de Mauritanie, validée en 2024, identifie des composantes de la stratégie à mettre en œuvre au cours des prochaines années. Il s'agit de composantes principalement immatérielles dont la mise en œuvre sera confiée à l'INAP-FTP et qui portent sur (Stratégie EFTP 2023 - 2030, 52) :

- « La révision, l'élaboration et l'implémentation des curricula ;
- La promotion de la formation délocalisée ;
- La promotion de l'apprentissage et de la formation en alternance ;
- La promotion de la formation à distance ;
- La mise en place d'un mécanisme d'identification des besoins en formation en association avec le secteur privé ;
- La création de nouvelles filières de formation en fonction de l'évolution de la demande ;
- La promotion de la FC auprès des entreprises ;
- Le renforcement des capacités des entreprises en matière de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) ;
- La mise en place d'un système d'assurance qualité (SAQ) de l'EFTP ;
- Le renforcement du Système d'observation de l'emploi et des qualifications/Système d'information sur le Marché de Travail (SIMT) ;
- Le développement d'un Cadre National de Certification et de Qualification (CNCQ) ;
- Le renforcement de la valorisation des Acquis d'Expériences (VAE) et son opérationnalisation à large échelle ;
- La conception d'un Système d'information et d'Orientation Professionnel (IOP) ».

#### **Encadré 15 : Cycle des diplômes délivrés dans le cadre de la FTP**

L'EFTP délivre actuellement, conformément aux dispositions du décret N° 2010-128, fixant le régime des études dans les établissements de formation technique et professionnelle, six diplômes :

- Certificat de Compétences (CC) : d'une durée de formation maximum de 6 à 9 mois (dans les LFTP et CFPP) ;
- Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), d'une durée de 2 ans de formation, ouvert sur concours pour les jeunes ayant un niveau de quatrième année du collège (dans les LFTP et CFPP) ;
- Brevet de Technicien (BT) : d'une durée de formation de 2 ans, ouvert sur concours pour les jeunes ayant le niveau de la terminale, ou titulaire du BEP ou du CAP (au LFTP) ;
- Brevet d'Enseignement Technique (BET) : C'est une formation de collège technique d'une durée de quatre ans, à laquelle accèdent, par sélection, les élèves admis au concours d'entrée en 1<sup>ère</sup> AS. Le BET vise la poursuite d'études au lycée technique ;
- Baccalauréat technique (BAC T) : d'une durée de formation de 3 ans (au LFTP), ouvert sur concours aux lauréats des élèves admis au BEPC et orientés vers les filières scientifiques ou aux élèves admis au BET. Le bac technique prépare davantage à la poursuite d'études (BTS ou DUT), qu'à l'emploi immédiat.
- Brevet de Technicien Supérieur (BTS) : d'une durée-de formation de 2 ans, ouvert au titulaire du bac ou du BT. Le BTS est destiné à l'entrée dans la vie active et permet également la poursuite des études.

Outre les formations diplômantes, la FTP offre également des formations continues et des formations qualifiantes.

### **2.2.2. Encadrement**

Dans le domaine de l'encadrement, des progrès ont, certes, été réalisés aux différents niveaux. Mais, des acteurs et des partenaires du sous-système soulignent des insuffisances en matière de Taux d'encadrement, de ratios élèves/SP, de qualification et de motivation des formateurs, d'harmonisation des approches dans

Un contexte de recours fréquent aux vacataires et d'absence quasi généralisée des programmes formation continue et de recyclage, etc.

En 2023/24, la situation de l'encadrement se présente globalement comme suit :

Tableau 27 – Encadrement en FTP par wilaya, en 2023/24

Wilayas 2023/24	Effectifs apprenants	Effectifs formateurs	Ratio élèves/SP	Ratio élèves/formateur
Hodh Charghi	429	30	25,24	14,30
Hodh Gharbi	130	10	21,67	13,00
Assaba	370	17	28,46	21,76
Gorgol	463	19	24,37	24,37
Brakna	716	36	24,69	19,89
Trarza	391	19	23,00	20,58
Adrar	584	44	26,55	13,27
Dakhlet NDB	998	80	33,27	12,48
Tagant	193	17	17,55	11,35
Guidimagha	356	23	19,78	15,48
T. Zemmour	195	17	16,25	11,47
Inchiri	101	6	14,43	16,83
Nouakchott	4665	296	36,16	15,76
<b>National</b>	<b>9591</b>	<b>614</b>	<b>29,06</b>	<b>15,62</b>

Source : MFPAM, 2024

Dans les 21 établissements publics de formation technique et professionnelle accueillant 9591 élèves, l'encadrement est assuré par 614 formateurs.

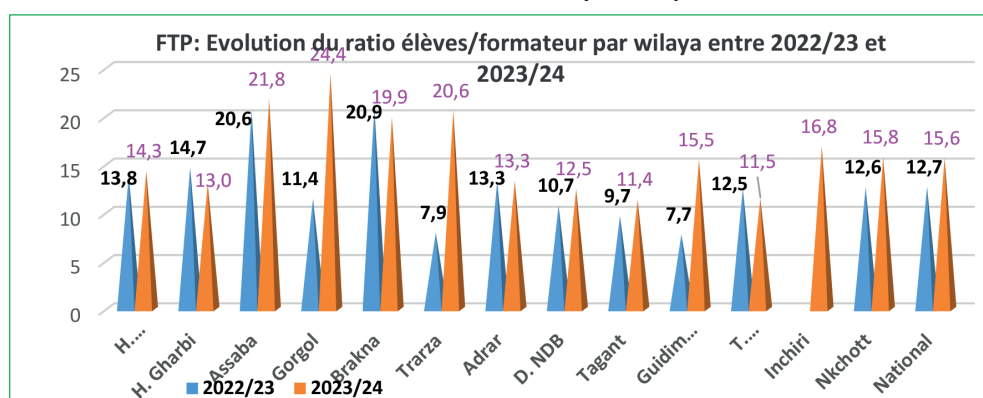
Au niveau national, le Ratio élèves/formateur est de 15,62, avec une hétérogénéité des taux selon les wilayas ; les plus faibles se situant au Tagant et au Tiris Zemmour avec respectivement 11,35 et 11,47 et les plus élevés au Gorgol (24,37), en Assaba (21,76) et au Trarza (20,58). Avec un Ratio élèves/formateur de 15,76, Nouakchott affiche un ratio contigu à la moyenne nationale.

Quant au ratio élèves/section pédagogique (SP), il varie entre 14,43 en Inchiri et 36,16 à Nouakchott, alors que la moyenne nationale est de 29,06. En sus de l'Inchiri, les wilayas de Tiris Zemmour, du Tagant et du Guidimagha affichent des ratios inférieurs à 20 ; les deux capitales politique et économique du pays (Nouakchott et Nouadhibou), compte tenu de leurs poids démographique et économique, ont des ratios supérieurs à la moyenne nationale. Les autres capitales provinciales ont des ratios sensiblement compris entre 21 et 28 élèves par section pédagogique.

Par rapport à l'évolution des ratios entre 2022/23 et 2023/24, on note que le nombre moyen d'élèves par section pédagogique a baissé de 3,13 points, passant de 32,2 à 29,1. Les changements les plus significatifs dans ce domaine se situent au niveau du Hodh Charghi avec une réduction de 20,76 des effectifs par section (25,24 au lieu de 46), en Adrar (-12,45), en Assaba et au Tiris Zemmour (avec, respectivement -10,43 et -10,25). A l'opposé, le ratio élèves/section pédagogique a connu une augmentation de 14,43 points en Inchiri et de 9,67 au Hodh El Gharbi, mais reste tout de même dans les normes, voire en deçà, avec respectivement 14,4 et 21,7 en 2023/24.

Par rapport à l'évolution du Ratio élèves/formateur, elle reste globalement normale : + 2,95 au niveau national :

Tableau 27 – Encadrement en FTP par wilaya, en 2023/24



Source : Données du MFPAM, 2024

Hormis le cas de l'Inchiri où l'absence de données en 2022/23 ne permet pas d'effectuer la comparaison, quelques écarts méritent d'être soulevés. Cela concerne en particulier :

- Des hausses de 3,14 et 7,74, respectivement à Nouakchott et au Guidimagha, qui n'affectent pas la qualité ; les ratios des deux wilayas restent même en deçà de la moyenne nationale (15,6 en 2023/24) ;
- Des hausses plus importantes au Trarza et au Gorgol (respectivement + 12,67 et + 12,94) entraînant des ratios en 2023/24 de 20,6 (Trarza) et 24,4 (Gorgol) qui posent un problème d'équité (5 et 8.8 points au-dessus de la moyenne nationale) et risquent de compromettre sérieusement la qualité.

#### Encadré 16 - L'INAP FTP : Cheville ouvrière du dispositif de la FTP

L'Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle (INAP-FTP) a été créé par le décret 2002-053 du 16 juin 2002 portant création de l'institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle (INAP-FTP) et du fonds de la FTP. Il est placé sous la tutelle du Ministre chargé de la Formation Technique et Professionnelle.

L'INAP-FTP a pour mission d'œuvrer à rapprocher l'offre et la demande en matière de formation technique et professionnelle et de soutenir la Formation Technique et Professionnelle.

En plus, le décret 2019-037 du 1er mars 2019, modifiant et complétant certaines dispositions du décret 2002-053 du 16 juin 2002 confie la gestion du fonds généré par le compte d'affectation spécial pour la formation technique et professionnelle dénommé 2FTP à l'INAP FTP.

L'INAP FTP est chargé notamment de :

- L'étude et la recherche sur l'évolution des emplois et des qualifications ;
- L'analyse des besoins en formation ;
- L'élaboration des référentiels et programmes de formation ;
- La conception et la production des outils didactiques et pédagogiques ;
- L'analyse des besoins en formation continue des formateurs et des personnels d'encadrement ;
- Le conseil en orientation, l'information et la documentation sur les formations et les métiers ;
- La promotion de la formation continue et de l'apprentissage ;
- Le suivi des sortants du système de la formation technique et professionnelle.

L'INAP-FTP demeure également chargé de jouer un rôle d'interface dynamique entre le système de formation technique et professionnelle et le marché du travail. À ce titre, il est chargé de :

- Assurer les activités d'ingénierie, d'assistance technique, de financement et de suivi - évaluation des contrats/ programmes et de performance des établissements publics de formation technique et professionnelle axés sur l'amélioration de la qualité de la formation initiale et le développement des modes de formation par apprentissage et par alternance ;

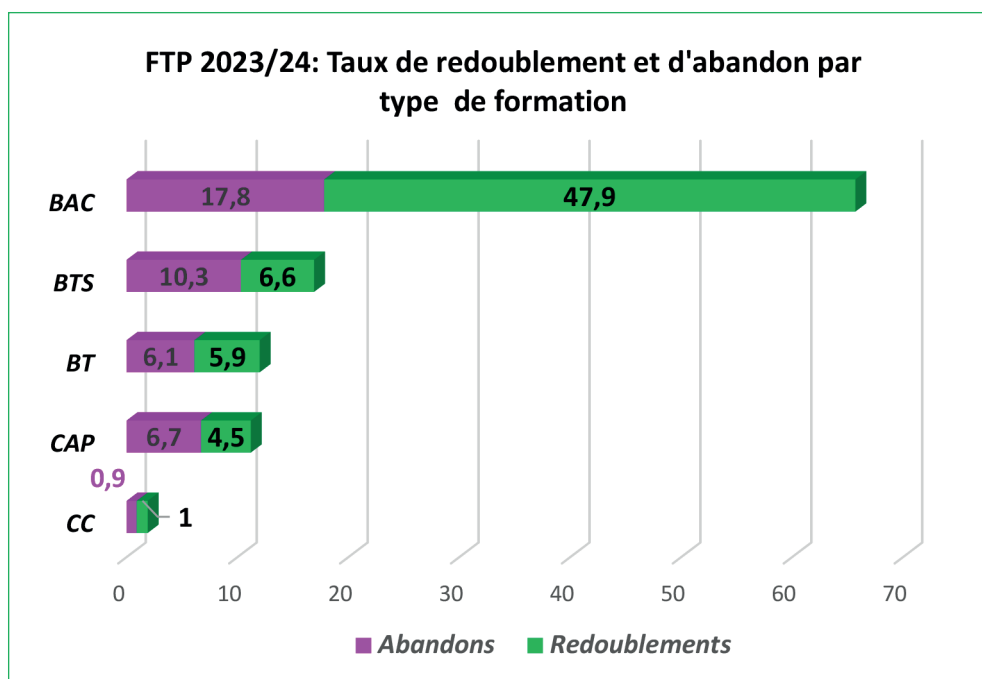
Assurer les activités d'ingénierie, de financement et de suivi-évaluation de la formation continue, la formation qualifiante, etc.

### 2.2.3. Redoublement et abandons

Il est quasi établi aujourd'hui que le redoublement affecte considérablement l'efficacité et l'efficience du système, sans générer des résultats probants au niveau de la qualité. Les redoublements et les abandons sont des facteurs qui pèsent en effet lourd sur l'efficacité interne du système et la gestion optimale des ressources humaines et matérielles.

En Mauritanie, le PNDSE II s'était fixé, entre autres objectifs au niveau de la FTP, 0% de redoublements à l'horizon 2020. Mais, l'on constate, quatre années après cette échéance, que le taux des redoublements reste élevé : 6 % au niveau national en 2023/24 :

Graphique 38 – Redoublements et abandons en FTP, en 2023/24



Source : Données du MFPAM, 2024

Sans surprise, le taux redoublement est limité en formations courtes (1% en CC, 4,5% au CAP), plus élevé à mesure qu'on avance dans le cursus (BT et BTS) et atteint naturellement son maximum au passage du diplôme du baccalauréat (47,9 %).

A une exception près (voir BT supra), les abandons suivent la même logique passant de 0,9% en CC à 10,3% au BTS en passant par 6,7% au CAP. Au BAC, un peu moins du cinquième des effectifs décroche.

Entre 2022/23 et 2023/24, le taux de redoublement a connu une diminution de 3,5 points au niveau global. Différents types de formation ont bénéficié de cette réduction qui profite principalement au CC (-11,2%) et au BTS (-9%). Seul au BAC, le taux de redoublement a connu une hausse dont l'ampleur inquiète (+27,7%).

Tableau 28 – Redoublements et abandons en FTP entre 2022/23 et 2023/24

Spécialités	CC	CAP	BT	BTS	BAC	GLOBAL
% Redoublements 23/24	1	4,5	5,9	6,6	47,9	6
% Redoublements 22/23	12,2	4,3	10,9	15,6	20,2	9,5
<b>Bilan</b>	-11,2	0,2	-5	-9	27,7	-3,5
% Abandons 23/24	0,9	6,7	6,1	10,3	17,8	6,2
% Abandons 22/23	6,5	3,9	7,5	9,7	20,9	6,6
<b>Bilan</b>	-5,6	2,8	-1,4	0,6	-3,1	-0,4

Source : Données du MFPAM, 2024

Au niveau de l'abandon, le CC affiche un gain de 5.6%, le BAC 3.1%, le BT1.4% ; par contre l'abandon au CAP passe 3.9% en 2022/23 à 6.7% en 2023/24.

Au niveau des wilayas, des investigations doivent être effectuées au sujet de taux particulièrement élevés d'abandons et de redoublements dans certaines wilayas en 2023/24 :

- Pour les abandons : Hodh Charghi (50%), Hodh El Gharbi (14%), Gorgol (20%) et Dakhlet Nouadhibou (14%) ;
- Pour les redoublements : Hodh Charghi (77%), Assaba (11%), Gorgol (16%) et Adrar (11%).

### Encadré 17 - HCE / Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle, Commerciale

Visites de terrain HCE/ Wilaya de Nouakchott Ouest, 21 et 22 Février 2024

Structure mise en place en 1989. Elle forme dans les métiers de secrétariat bureautique, comptabilité, informatique, infographie, gestion touristique et hôtelière, langues appliquées aux affaires (français, anglais) et Certificat de compétence.

Effectifs : 900 élèves recrutés en ligne.

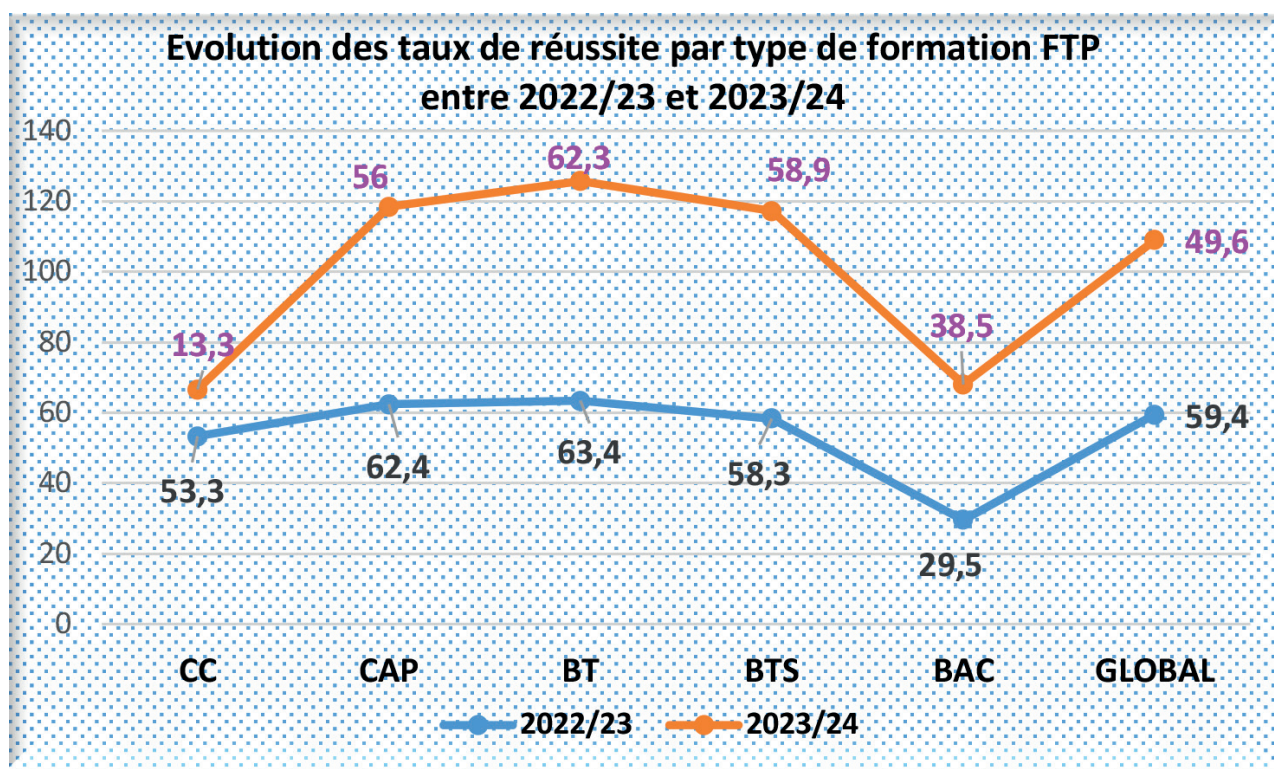
Diplômes BT, BTS et certificat de compétence...

Problèmes soulignés : équipements vétustes (ordinateurs, génération 2012), espace insuffisant ; déficit en formateurs et formation de formateurs ; niveau des élèves et lacunes en langues de formation ; absence de passerelles avec l'enseignement supérieur, difficultés d'accès des sortants au marché de l'emploi.

#### 2.2.4. Taux de réussite

Globalement, en tenant compte des effectifs réduits et du niveau d'encadrement plus ou moins élevé, les formations FTP enregistrent des taux d'admission relativement modestes : 59,4% en 2022/23 et 49,6% en 2023/24 (soit une chute de près de 10 points de moyenne).

Graphique 39 – Taux de réussite en FTP: évolution par type de formation



Source : Données du MFPAM, 2024

Cette chute des taux de réussite concerne la quasi- totalité des filières. C'est ainsi qu'avec le CC, le taux de réussite est passé de 53,3% en 2022/23 à 13,3% en 2023/24 (- 40%) ; celui du CAP de 62,4 % à 56 % (-6,4%) et du BT de 63,4% à 62,3%. Seul le baccalauréat, type de formation qui s'inscrit dans la durée, a connu une amélioration du taux de réussite de neuf points, passant de 29,5 % en 2022/23 à 38,5 % en 2023/24.

Quoi qu'il en soit, les performances modestes en FTP, sous système alternatif devant corriger certaines contre-performances du système d'enseignement général, méritent d'être étudiées en vue de leur apporter les solutions idoines. L'enjeu est de taille, parce qu'il concerne, uniquement en ces deux années successives : 3.467 et 4.502 jeunes adolescents.

### 2.2.5. Taux d'insertion

Malgré un contexte marqué par la mobilité des parcours professionnels, les défis techniques et sociologiques pour la réalisation des enquêtes sur l'emploi, ainsi que les difficultés de financement de telles opérations, quelques enquêtes ont été réalisées en Mauritanie pour mieux appréhender les taux d'insertion des jeunes sortants de la FTP et le paramétrage lié au genre et au temps (durée précédant l'obtention d'un emploi).

Parmi ces enquêtes, cinq ont été effectuées en 2015, 2017 et 2019 pour suivre l'insertion des diplômés annuels de la FTP depuis 2012 jusqu'à 2018.

Tableau 29 – Taux d'insertion des diplômés de la FTP

Année réalisation/ publication résultats	Promotions ciblées par l'enquête	Taux d'insertion
2015	Les diplômés de 2012, 3 années après la fin de la formation	62,0 %
	Les diplômés de 2013, 2 années après la fin de la formation	51,1 %
	Les diplômés de 2014, une année après la fin de la formation	50,3 %
2017	Les diplômés de la FTP en 2015, après 15 mois de la fin de formation	43,9 %
2017	Les diplômés de la FTP en 2016, après 13 mois de la fin de formation.	37,4 %
2019	Les diplômés de la FTP en 2017, après 24 mois de la fin de la formation	41,8%
2019	Les diplômés de la FTP en 2018, après 15 mois de la fin de la formation	66,0 %

Source : Unesco (2023) Revue des politiques d'EFTP de Mauritanie, P 82

Les taux d'insertion varient entre 37,4% et 66 % après une période s'étalant de 12 à 36 mois malgré les effectifs limités des cohortes de sortants. Pour certains acteurs et partenaires du système, plusieurs facteurs expliquent ces taux d'insertion peu performants :

- l'exiguïté du marché de l'emploi en Mauritanie ;
- l'inadéquation entre l'offre FTP et les besoins du marché de l'emploi ;
- le niveau de qualification de certaines outputs de la FTP ;

Une tradition quasi installée chez plusieurs opérateurs économiques nationaux privés préférant embaucher un membre de la famille semi instruit, après une brève formation sur le tas, au lieu d'un diplômé fraîchement sorti de formation.

Réalisées en 2016, 2019 et 2022, d'autres enquêtes d'insertion plus pointues ont ciblé les bénéficiaires des formations qualifiantes financées par le fonds de la FTP (jeunes déscolarisés ou faiblement scolarisés). Il s'agit de formations courtes (3 à 6 mois), mises en œuvre en alternance entre les centres de formation et les entreprises pour l'acquisition d'un métier :

Tableau 30 – Taux d'insertion des bénéficiaires de formations courtes en FTP

Année réalisation/ publication résultats	Promotions ciblées par l'enquête	Taux d'insertion
2015	Les diplômés de 2012, 3 années après la fin de la formation	62,0 %
	Les diplômés de 2013, 2 années après la fin de la formation	51,1 %
	Les diplômés de 2014, une année après la fin de la formation	50,3 %
2017	Les diplômés de la FTP en 2015, après 15 mois de la fin de formation	43,9 %
2017	Les diplômés de la FTP en 2016, après 13 mois de la fin de formation.	37,4 %
2019	Les diplômés de la FTP en 2017, après 24 mois de la fin de la formation	41,8%
2019	Les diplômés de la FTP en 2018, après 15 mois de la fin de la formation	66,0 %

Source : Données du MFPAM, 2024

Là, avec un meilleur ciblage et une formation à la carte, les taux d'insertion sont nettement plus élevés. Six mois seulement après la sortie, certaines formations affichent des taux d'insertion de plus de 44 % (2022) et même parfois plus de 71 % (2016). Avec des durées allant de 19 à 58 mois, le taux d'insertion atteint 76,1 %, en 2016 ; 70,2 % en 2022 et même un taux record de 82,4%.

Notons toutefois qu'en plus de l'irrégularité des enquêtes effectuées dans le domaine de l'insertion des sortants de la FTP, certains protocoles de recherche s'y rapportant adoptent des critères parfois très larges. À titre d'exemple, dans le protocole de l'étude effectuée par l'INAP-FTP en 2015, on peut lire l'extrait suivant (INAP- FTP, 2015, 27) :

#### Encadré 18 – Emploi & Chômage

##### Emploi :

Les diplômés occupant un emploi sont ceux ayant déclaré exercer une activité ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine précédant l'interview, pour but de produire des biens et des services, marchands ou non, moyennant un salaire ou un traitement, en espèce ou en nature (emploi rémunéré), ou en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial (emploi non rémunéré). Ils comprennent les salariées, les travailleurs à leur propre compte, les employeurs ou aides familiaux dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Ainsi, les personnes pourvues d'un emploi, mais qui en sont temporairement absentes pour un motif conjoncturel (maladie, vacances, jours fériés, congé, grève, arrêt provisoire du travail, etc.), sont également incluses.

##### Chômage ;

Les diplômés au chômage sont ceux ayant déclaré qu'ils n'ont pas exercé une activité (ne serait-ce qu'une heure) et ayant cherché un travail et se déclarant disponible à travailler dans les deux semaines qui suivent l'entretien.

### 2.3. Pilotage et gestion

En matière de pilotage et de gestion, la stratégie sous-sectorielle 2023 - 2030 de l'EFTP se fixe comme objectif d'inscrire la FTP en Mauritanie dans une démarche de pilotage systémique par la demande économique en compétences. Cela inclut :

- Le développement de partenariats avec les branches professionnelles et les acteurs du marché du travail ;
- Une gestion du système axée sur les résultats avec la mise en place d'un système de suivi-évaluation et de GRH ;
- L'opérationnalisation d'un système de financement adéquat et soutenable pour les finances publiques ;
- Le développement d'une communication efficace pour améliorer la visibilité et l'attractivité du sous-secteur et stimuler la demande »

#### 2.3.1. Amélioration du pilotage

L'amélioration du pilotage des projets et des programmes FTP dépend largement du contexte de l'emploi et des interventions menées pour en favoriser l'accès aux jeunes générations. Il s'agit de faire face aux goulots d'étranglement en favorisant l'accès au financement, le développement des infrastructures, l'habilitation des personnels, le développement de partenariats notamment entre le public et le privé, la mise en place d'un système d'information produisant des données pertinentes, fiables et constamment actualisées...

Dans ce cadre, le nouveau Programme du Président de la République « Mon Ambition pour la Patrie » envisage « l'accélération de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Emploi (2019-2030), tout en la réactualisant et en mettant l'accent sur les volets suivants :

- L'investissement dans la formation professionnelle pour répondre aux besoins du marché du travail, dans des secteurs clés comme l'agriculture, l'élevage, la pêche, le transport, le tourisme, les métiers liés au bâtiment, les technologies de l'information, l'hôtellerie, la restauration et les services connexes ;
- Le soutien aux PME en encourageant l'entrepreneuriat, en facilitant l'accès au financement et en offrant des formations en gestion d'entreprise ;
- L'augmentation des fonds d'appui pour la création d'entreprises dans les domaines de l'agrobusiness, la transformation et l'exportation de produits halieutiques, des produits d'élevage et les innovations technologiques ;
- Le développement des infrastructures telles que les routes, l'énergie renouvelable et l'hydraulique pour favoriser le développement économique, attirer les investissements étrangers et offrir des opportunités d'emploi à nos concitoyens ;
- L'optimisation de l'emploi au niveau des secteurs miniers et énergétiques notamment par la promotion du contenu local ;
- La création d'incubateurs régionaux pour la promotion de la micro et petite entreprise au niveau régional, axée sur la valorisation du potentiel économique de nos Wilayas ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de programmes pour la professionnalisation des organisations communautaires de base en milieu rural et semi-urbain ».

L'Agence TEMKIN qui constitue un projet phare dudit programme présidentiel devra constituer un tournant en matière de pilotage et de gestion de la FTP à travers l'optimisation des moyens (fusion des moyens dispersés entre diverses institutions et projets) et la mise en œuvre d'un programme axé notamment sur : (i) la promotion de formations-emplois des jeunes et leur accompagnement pour accéder à un emploi durable ; (ii) la mise en place de formations qualifiantes de deuxième chance au profit des jeunes en situation de décrochage scolaire ; (iii) un partenariat public-privé axé sur l'employabilité des jeunes, l'offre de stages au profit des sortants de la FP, ainsi que la formation à l'entrepreneuriat ; (iv) des mesures spécifiques de facilités exclusives d'accès des jeunes aux ressources dans des secteurs économiques clés, etc.

S'agissant du partenariat, la loi n°2018/038 relative à la formation technique et professionnelle a prévu la mise en place d'organes de concertation pour asseoir une gestion participative et une concertation permanente entre l'État et autres acteurs et partenaires de la FTP dont : les collectivités locales, les organisations professionnelles d'employeurs, les organisations syndicales des travailleurs, les représentants du secteur privé de la FTP, et l'ensemble des groupes ou centres d'intérêts concernés, notamment dans le cadre des conseils et comités prévus par l'article 84 de ladite loi, à savoir : (i) le Conseil national consultatif de la FTP, (ii) des comités professionnels ou interprofessionnels, qui peuvent être institués, le cas échéant, aux niveaux régional et départemental par arrêté du ministre chargé de la FTP.

### Encadré 19 - Partenariat de l'EFTP

Le partenariat public-privé dans le domaine de la formation professionnelle est très important, car il permet de mieux orienter le dispositif vers les véritables enjeux de développement des compétences. Il permet aussi de bénéficier de l'expertise des professionnels en matière d'identification des besoins des opérateurs économiques en qualifications et de rapprocher les établissements de FTP des entreprises et des artisans. Le développement des modes de formation en alternance et par apprentissage ne peut se développer que dans un cadre partenarial.

La Mauritanie a engagé depuis 2017, avec l'appui de la PEFOP de l'IIPE-Dakar de l'UNESCO qui est financée par l'AFD, une expérience pilote pour la mise en place de cadres régionaux de partenariat. C'est un long processus de concertation, de conception et de validation, qui a abouti à la mise en place de trois Cadres Régionaux de Partenariat (CRP) par un arrêté du ministre de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle, pour les secteurs de l'agropastoral, du bâtiment et des travaux publics et de la pêche, respectivement pour les régions du Gorgol, de Nouakchott et de Nouadhibou.

L'OIT a également travaillé de manière intensive pour renforcer l'implication du secteur privé dans les activités de formation. L'OIT a piloté et diffusé l'approche de l'école /chantier qui se concentre sur la formation des jeunes dans le secteur de la construction en partenariat avec les entreprises. La formation est faite sur le site et en étroite collaboration avec le secteur privé. Récemment, l'OIT a travaillé avec la technique de construction nubienne et a formé un partenariat avec l'association du secteur privé dans le domaine de la construction. En outre, l'OIT a travaillé dans le secteur de la pêche et a renforcé l'implication de l'industrie de la pêche dans l'offre de formation.

Ces expériences, menées dans un esprit de concertation sectorielle et régionale, sont un modèle qui mérite d'être évalué, valorisé et capitalisé.

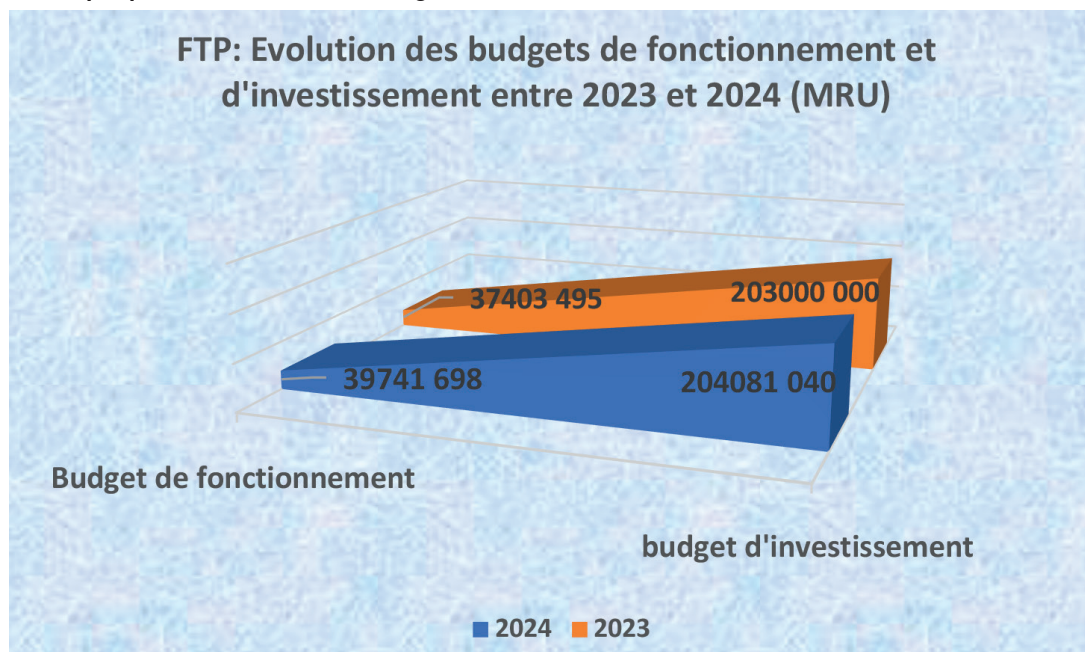
### 2.3.2. Budget et financement

Les principales sources de financement de la FTP sont : les subventions de l'État et les programmes et projets d'appui au sous-secteur, auxquelles s'ajoute le fonds d'appui à la FTP.

#### 2.3.2.1. Subventions de l'État

Les données des lois des finances permettent d'apprécier les montants alloués en MRU au secteur de la FTP et leur évolution entre 2023 et 2024 :

Graphique 40 – Evolution des budgets de fonctionnement et d'investissement alloués à la FTP



Source : Données du MFPAM, 2024

A l'opposé de l'enseignement général, la FTP gère, au niveau du fonctionnement, un nombre limité d'établissements (21 en 2023/24) accueillant un nombre réduit d'élèves (9591) encadrés par 614 formateurs ; mais nécessite de gros investissements en matière d'infrastructures et d'équipements. C'est partiellement ce qui explique que les budgets de fonctionnement supra représentent moins de 20 % des montants alloués à l'investissement.

Par rapport à l'évolution de ces budgets, on constate entre 2023 et 2024 une régression à la fois du budget d'investissement (- 0.5%) que du budget de fonctionnement (- 5.9%). Cette régression est en porte-à-faux par rapport à la priorité accordée au sous-secteur aux niveaux national (SCAPP, PNDSE, Programme Taahoudaty, Mon Ambition pour la Patrie, stratégie EFTP...) et international (ODD, Agenda 2063 de l'Union africaine, etc.) ; même si l'apport du fonds de la FTP et des PTFs est de nature à en atténuer l'effet.

Une répartition plus fine du budget FTP révèle, selon les données fournies par le département, que la qualité a eu droit à des montants de 4.081.040 MRU et 3.000.000 MRU respectivement en 2023 et 2024, soit 1,7% et de 1,2 % du budget global des deux années successives. Avec une telle répartition et une telle baisse du budget alloué à la qualité (- 26% entre 2023 et 2024), la performance du sous- système peut difficilement être envisagée à court terme.

### 2.3.2.2. Apports des PTFs et programmes et projets d'appui au sous- secteur

Au cours des dernières années, les PTFs ont été mis à contribution pour appuyer la FTP en Mauritanie. Parmi les PTFs apportant actuellement un appui important dans le domaine de la FTP figurent : la BM, la KFW, l'AFD et l'AECID :

Tableau 27 - Encadrement en FTP par wilaya, en 2023/24

Projet/Appui	Coût en Millions Euros	Bailleur	Commentaires
C2D4	2	AFD	Trois établissements bénéficiaires EETFP NDB et Kaédi en Plus de l'EETFPI
Projet d'Appui à la FTP	21.25	Gvt/KFW	5 établissements bénéficiaires CSET, EETFP Atar, Rosso, BTP El Mina et l'Académie Navale
Projet d'Amélioration de l'Employabilité des Jeunes	12.6	Gvt/BM	Financement de la composante 2 du projet, relative à la FTP
Projet d'Appui à l'Amélioration des Compétences du Secteur de "Energie"	2.95	AFD	Financement de la composante 2 du projet, relative à la création d'un cadre sectoriel de partenariat dans le secteur de l'électricité et l'énergie
Projet de construction de l'ETFP d'Aleg	1.1	AICD	Le terrain pour la construction de l'établissement est attribué
<b>Total en Millions d'Euros</b>			<b>39.9</b>

Source : Unesco, 2023 Revue des politiques d'EFTP de Mauritanie PP 83 - 84

Bailleur	Projet	Nature	Champ d'intervention	Situation	Date lancement	Date clôture	Montent Financement	Devis	Décaissement 2015-2022 (%)	Perspective 2023-2025 (%)	Observation
BM/ GPE	PASEB2	Don	Education de base	En cours	nov-20	oct-25	52 000 000	USD	23%	77%	12 M GPE/30 MBM
AFD	C2D4	Don	Emploi, FP, Education de base	En cours	août-18	déc-25	10 776 932	Euro	50%	50%	
AFD	PACSEM	Don	Formation Professionnelle (FP)	En cours	août-18	déc-25	9 850 000	Euro	0%	100%	
AFD		Don	Formation Professionnelle (FP)	Prévisionnel	oct-24	déc-28	10 000 000	Euro	0%	25%	Prospection d'un nouveau financement
KFW	PISFTP	Don	Formation Professionnelle (FP)	En cours	nov-13	déc-24	17 550 000	Euro	40%	60%	
GVT	CPISFTP KFW	Contre partie	Formation Professionnelle (FP)	En cours	nov-13	déc-24	1 450 000	Euro	40%	60%	
GVT	CP MST BID	Budget Gouv.	Secondaire (promotion des sciences)	En cours	nov-21	déc-25	1 640 000	USD	1%	99%	
FKDEA	PAESUP	Prêt	Enseignement sup.	En cours	oct-11	déc-23	11 000 000	DK	85%	15%	Dinar Koweïtien
FSD	PAESUP	Prêt	Enseignement sup.	En cours	févr-13	déc-24	112 500 000	Rial	70%	30%	
FSD	PADEG	Don	Fondamental	En cours	févr-12	déc-23	37 500 000	Rial	60%	40%	
BID	MST	Prêt	Secondaire (promotion des sciences)	En cours	nov-21	déc-25	12 000 000	USD	8%	92%	
GIZ	PELIMIR	Don	Emploi, FP	En cours	oct 16	sept 23	12 050 000	Euro	95%	5%	
GIZ	PaDEM	Don	Emploi, FP	En cours	oct 16	juin 24	6 200 000	Euro	90%	10%	
GIZ	DEIM II	Don	Emploi, FP	En cours	août 21	oct 23	2 000 000	Euro	70%	30%	
GIZ	ProEmploi-DSP	Don	Emploi, FP	Prévisionnel	juil 23	août 27	4 000 000	Euro	0%	80%	

Source : Unesco, 2023 Revue des politiques d'EFTP de Mauritanie PP 83 - 84

Le troisième pilier de financement de la FTP en Mauritanie est le Fonds de la formation technique et professionnelle qui s'appuie sur deux fenêtres de financements :

- La mise en œuvre de projets d'établissements ; et
- La taxe d'apprentissage (projets de la formation continue et de la formation qualifiante).

## Encadré 20 - Fonds d'appui à la formation

Il a été créé un Fonds Autonome de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle (FAP-FTP) prévu à l'article 28 de la loi N° 98/007 du 20 janvier 1998 relative à la FTP.

La gestion du FAP-FTP a été confiée en 2002 à l'INAP-FTP, en vertu du décret N° 2002-053 portant création de cet institut. Ce fonds a été transformé, en 2021 en Fonds de la formation technique et professionnelle (2FTP), il comporte deux fenêtres de financements : (i) mise en œuvre de projets d'établissements et (ii) mise en œuvre de projets de la formation continue et de la formation qualifiante. Ces financements sont attribués dans une logique de performance et de gestion basée sur les résultats.

La formation continue orientée vers les employés des entreprises n'est pas explicitement citée, mais on peut comprendre qu'elle est concernée par la deuxième fenêtre.

Il est intéressant de noter que l'administration du 2FTP qui est placée et gérée au sein de l'INAP-FTP est assurée par un comité tripartite dit Comité d'Attribution des Financements tripartite du 2FTP qui comprend les membres suivants :

4 représentants de l'État dont deux relevant du Ministère de la tutelle technique et deux du Ministère de la tutelle financière ;

4 représentants des Employeurs ;

4 représentants des Travailleurs.

L'existence aussi d'une taxe d'apprentissage (TA) est un catalyseur pour le développement de la formation continue. Selon, le Code Général des Impôts (CGI) mauritanien, cette taxe d'apprentissage est de 0,6% sur une assiette constituée par le montant total des appointements, salaires, indemnités et rétributions quelconques, y compris les avantages en nature, payés par le chef d'entreprise au cours de la période dont les résultats sont retenus pour l'assiette de l'impôt sur les bénéficiaires d'affaires des personnes physiques (IBAPP) ou de l'impôt sur les sociétés.

Par comparaison à d'autres pays, la TA mauritanienne est trop faible et comporte des exonérations pour les grandes entreprises. A titre d'exemple, la Taxe de la formation professionnelle, est :

en Tunisie de 1% de la masse salariale pour les entreprises manufacturières et de 2% pour les autres entreprises ;

en Côte d'Ivoire, la Taxe est de 1,6 % de la masse salariale répartie en Taxe d'Apprentissage qui représente 0,4% et Taxe Additionnelle à la Formation Professionnelle Continue qui représente 1,2% ;

au Maroc, le taux de la taxe de formation professionnelle est fixé à 1,6 % du montant des rémunérations.

## 3. Principaux dysfonctionnements et défis au niveau de la FTP

Certes, au cours des dernières années, des progrès non négligeables ont été réalisés au niveau de la FTP. Il n'en demeure pas moins que le sous - secteur est toujours sous dimensionné par rapport à la demande économique et sociale et souffre de multiples contraintes qui affectent son efficacité interne et son efficacité externe. Ces contraintes concernent principalement les domaines suivants :

### 3.1. Les aspects institutionnels et réglementaires :

Lenteur dans la mise en œuvre des aspects institutionnels et réglementaires liés à la nouvelle réforme du SEN, notamment les textes prévus par la Loi d'Orientation 2022/023 ;

Risques de retards quant à la révision et la mise en œuvre dans les meilleurs délais de la Stratégie Nationale de l'Emploi (2019-2030) et la mise en place de l'Agence TEMKIN, prévus dans le cadre du Programme du Président de la République « Mon Ambition pour la Patrie » ;

### 3.2. L'offre de formation et l'équité :

La faiblesse de l'offre en FTP, tant en termes de capacités d'accueil, de structures de formation, d'apprenants que de diversification des filières pour répondre aux besoins diversifiés des secteurs formel et informel de l'économie. « Le taux de 228 élèves en EFTP pour 100 000 habitants traduit la faiblesse relative des effectifs en formation, alors que la moyenne pour les pays africains frise les 500 » (PNDSE III, 2024) ;

L'insuffisance notoire de l'offre de formation dans des secteurs économiques porteurs tels que les technologies de l'information, l'hôtellerie, le tourisme, l'industrie minière et les énergies renouvelables ;

La faible articulation de l'offre FTP avec les autres composantes du système éducatif (enseignement général, enseignement supérieur, enseignement originel, ENF), notamment au niveau du Cadre de Référence National des programmes d'enseignement (CRN) en cours d'élaboration par la Commission Nationale des Curricula (CNC) ;

L'inégale répartition géographique de l'offre de formation avec une concentration des établissements de FTP à Nouakchott (iniquité régionale) ;

### 3.3. La qualité et la pertinence :

Le manque de révision périodique des curricula, conjuguée à des équipements et des supports des centres de formation souvent vétustes ;

Une formation professionnelle continue peu développée, tout comme la formation des formateurs ;

L'absence de Cadre National de Certification (CNC) ;

L'absence de système d'information et d'orientation professionnelle structuré, performant et orienté vers les jeunes, les parents et les entreprises ;

Une faible adéquation formation-emploi due, en partie, au déficit en concertations entre le système de formation et le Secteur Privé pour déterminer les besoins du marché et asseoir de réelles formations en entreprise, indispensables pour acquérir les compétences et les habiletés requises ;

Une quasi-absence d'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les programmes de formation professionnelle, malgré les potentialités qu'elles recèlent en tant qu'outil et support de formation, source de documentation et vecteur favorisant l'innovation ;

### 3.4. La gestion et le pilotage :

Faibles capacités en matière de gestion prévisionnelle, dans un contexte où les besoins en compétences évoluent rapidement, souvent plus vite que la mise en place de nouvelles filières de formation (risque de s'accrocher à certaines formations devenues rapidement obsolètes) ;

Faible utilisation du numérique (digitalisation de la gestion, de la planification, de la coordination, suivi et évaluation) ;

Une faible mobilisation du PPP avec notamment pour conséquences (i) l'inexistence de mécanismes institutionnels appropriés ou de liens de partenariats structurés entre le dispositif de la FTP et les représentants des secteurs productifs pour déterminer, de manière périodique, les besoins de l'économie en compétences, (ii) l'absence d'observatoire partenarial du marché du travail et des qualifications ;

Un suivi de l'insertion des sortants de la FTP peu efficace et des enquêtes relatives à l'insertion qui gagneraient en crédibilité et en efficacité, avec des protocoles de recherche plus solides, des échéances plus régulières et des résultats suffisamment diffusés ;

La persistance, dans de nombreuses sphères sociales, d'un dédain pour le travail manuel et les activités connexes considérées, à tort, peu valorisants ;

Des taux de redoublements et abandons élevés, voire très élevés, qui affectent sérieusement l'efficacité et surtout l'efficience du sous - système ;

Des taux de réussite faibles dans les examens nationaux conjugués à un faible nombre de diplômés par an (2791 en 2021, un nombre dérisoire devant le besoin en emplois qui était estimé à 354 000 personnes par la SNE (2019-2023) ;

Des formations qui ne garantissent pas suffisamment l'insertion professionnelle (efficacité externe en termes de taux d'insertion des diplômés) ;

### 3.6. Le financement de la FTP :

La dépense consacrée au secteur de l'ETFP est très faible. Selon le document du PNDSE III (2024), elle ne dépasse pas 3 % et le coût unitaire moyen de l'ETFP est évalué à 22 000 MRU, ce qui représente 26 % de PIB/tête : un coût particulièrement modeste au regard des coûts moyens de l'ETFP dans les autres pays africains (entre 90 % et 150 % de PIB par tête).

## 4. Recommandations du HCE au sujet de la FTP

1) Accélérer, conformément au nouveau Programme du Président de la République « Mon Ambition pour la Patrie » : (i) la création de l'Agence TEMKIN, projet phare du programme présidentiel en faveur des jeunes ; et (ii) la réactualisation et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Emploi (2019-2030), tout en accordant la priorité aux volets FTP et Emploi ;

2) Veiller à une implication plus forte du Ministère en charge de la formation professionnelle par le MERSE dans le dialogue technique pour la mise en œuvre de la réforme (curriculum, filières et orientations, etc.) ;

3) Elaborer et mettre en œuvre un plan de densification et de diversification de l'offre de l'ETFP qui tient compte, entre autres, des cohortes de sortants du collégial et des sortants du secondaire sans diplôme. Cette offre doit profiter aux jeunes dans toutes les wilayas du pays et cibler en priorité les qualifications demandées par le tissu économique formel et informel afin d'assurer au maximum l'insertion des bénéficiaires. Pour ce faire, les différentes formules de formation doivent être mobilisées (formation par alternance, par apprentissage...) et les départements concernés doivent initier une réflexion, avec le secteur privé et les PTFs, sur la diversification des ressources de financement dudit plan (recommandation reconduite) ;

4) Mettre en place de pôles FTP suivant la cartographie socioéconomique du pays et améliorer la qualité et la pertinence de leurs programmes, avec une attention particulière à l'ingénierie curriculaire (développement des référentiels de formations modulaires, acquisition d'équipements polyvalents pour maintenir la pertinence des formations, renforcement des capacités des formateurs, qualité des stages ...) et le développement d'un système d'assurance qualité (SAQ) ;

5) Mettre en place un système d'information et d'orientation professionnelle (IOP) adapté aux réalités socio-économiques, régionales et locales, piloté par la demande économique et par l'anticipation des besoins en compétences; adossé à un plan de communication efficace pour améliorer la visibilité et l'attractivité du sous-secteur et stimuler la demande ;

6) Promouvoir les Technologies de l'Information et de la Communication (TICs) en tant que levier stimulant la qualité des programmes FTP et favorisant l'employabilité des jeunes formés et leur insertion dans le marché du travail avec pour objectif : « tout jeune en formation possède une qualification minimale dans les TIC et, dans chaque programme FTP, une partie de la formation est assurée en ayant recours aux TIC » ;

7) Accroître et diversifier les sources de financement des programmes et des projets de la FTP (Etat, Collectivités territoriales, PTFs, Privé...) et revoir à la hausse la taxe d'apprentissage.

## VII. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (ESRS)

En général, l'enseignement supérieur avait historiquement pour vocation, d'une part, de former pour la fonction publique des dirigeants ou des cadres de service public et, d'autre part, de faire progresser les connaissances de l'Humanité à travers la recherche. Aujourd'hui, avec la saturation des fonctions publiques et dans un contexte de mondialisation favorisant la comparabilité surtout dans un secteur par nature relié aux échanges internationaux, l'on s'oriente davantage vers des formations supérieures aux perspectives d'insertion professionnelle solides et qui ouvrent des perspectives d'évolution face aux métiers de demain. A cela s'ajoute, dans de nombreux pays, une primauté accordée désormais à la recherche- action sur la recherche fondamentale.

En contexte mauritanien, on examinera la situation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à travers les questions suivantes : Qu'est ce qui est prévu pour ce secteur au niveau des « Ambitions » du Président de la République et des stratégies et politiques publiques ? Quelle est la situation actuelle de l'enseignement supérieur, au niveau de l'offre, de l'efficacité interne et externe et quel est l'état actuel de la recherche scientifique ? Quelles sont les principales contraintes auxquelles l'ESRS en Mauritanie sont confrontés et comment y faire face ?

### 1. L'enseignement supérieur et la Recherche scientifique : Eléments de référence

Dans le programme présidentiel « Mon Ambition pour la Patrie », l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ont pour rôle « de préparer les jeunes à intégrer la vie active, à travers des formations adaptées au marché du travail et répondant aux besoins de développement économique et social du pays ». Pour atteindre cet objectif, les actions suivantes sont prévues dans le programme du président de la république :

- « L'augmentation de la qualité et des capacités d'accueil de l'enseignement supérieur, y compris par la création de nouveaux établissements, pouvant accueillir 50.000 étudiants à l'horizon 2030 ;
- « Le renforcement de la coopération et des échanges avec des universités et des instituts de renom dans le monde pour être en phase avec les bonnes pratiques dans le domaine de l'enseignement supérieur ;
- « L'amélioration de l'efficacité interne, de façon à accroître le niveau académique des étudiants et à réduire les redoublements et les abandons tout en améliorant leur efficacité externe, afin de favoriser l'employabilité des sortants ;
- « L'élargissement du champ de l'enseignement supérieur pour couvrir les principaux domaines du savoir et permettre d'offrir une formation plus variée aux étudiants;
- « La diversification et la professionnalisation des formations en s'inspirant des meilleures pratiques internationales notamment par la création d'Instituts Supérieurs Professionnels (numérique, énergie, audio-visuel, tourisme, etc.) ;
- « Le renforcement de la gouvernance de l'Enseignement Supérieur à travers trois chantiers : (i) la rationalisation et la dynamisation de la gestion des établissements et de leur personnel, (ii) l'amélioration des modalités de recrutement des enseignants-chercheurs et l'introduction d'un régime spécifique de pensions et (iii) la mise en place d'une politique spécifique de promotion de l'égalité de genre ;
- « Le développement de la recherche scientifique et l'innovation notamment à travers : (i) l'augmentation du fonds de la recherche et de l'innovation, (ii) la mise en œuvre du plan national de la recherche et de l'innovation et (iii) la promotion de la recherche-développement dans nos universités, écoles et instituts ».

Pour le suivi de la mise en œuvre de la nouvelle réforme du système éducatif national, le PNDSE III (2024 – 2030) s'est fixé les indicateurs suivants :

Tableau 33 - Cadre de suivi du PNDSE III : Indicateurs de l'enseignement supérieur

2023/24	Effectif Etudiants	Dont filles	Effectif Professeurs	Dont femmes	2023/24	Effectif Etudiants	Dont filles	Effectif Professeurs	Dont femmes
<b>A- L'Université de Nouakchott (UN)</b>					<b>B- Ecole Normale Supérieure (ENS)</b>				
FLSH	4158	1855	225	33	ENS	467	93	65	7
FSJE	9814	4863	96	6	<b>C- Instituts Supérieurs</b>				
FST	6238	2757	181	24	ISET	277	58	23	3
FMPOS	2275	1087	89	9	ISCAE	2137	1262	125	20
<b>Total Fac</b>	<b>22485</b>	<b>10562</b>	<b>591</b>	<b>72</b>	ISPLTI	358	152	16	4

Source : Données du MFPAM, 2024

Au niveau de la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement pour 2024, il est prévu en particulier :

- “Le lancement d’un vaste programme de recherche, de formation et de vulgarisation pour les différentes filières agricoles, en s’appuyant sur les établissements nationaux de recherche, de formation professionnelle et d’enseignement supérieur”.
- “Le lancement de la construction d’un nouveau restaurant universitaire (capacité 2000 étudiants”.
- “ L’assurance maladie au profit de tous les étudiants de l’enseignement supérieur”.

## 2. L'ESRS : Etat des lieux

Sur la base des données fournies principalement par le département en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ou collectées à travers les visites de terrain des équipes du HCE, la situation du secteur s'établit comme suit :

### 2.1. Par rapport à l'Enseignement Supérieur

Conformément à l'approche retenue par le PNDSE, nous commencerons par l'offre et l'équité, suivi de la qualité et de la pertinence.

#### 2.1.1. Offre et équité

En cette année de référence du PNDSE III (2024 - 2030), le nombre d'étudiants est de 29 822, un effectif qui regroupe l'ensemble des inscrits dans les établissements du supérieur, aussi bien publics, privés qu'étranger ; sachant qu'en Mauritanie, la cartographie du supérieur se présente principalement comme suit :

- L'enseignement supérieur public mauritanien sous tutelle du MESRS qui comprend:
  - Une université : l'Université de Nouakchott (UN), avec ses quatre facultés (FLSH, FSJE, FST et FMPOS) et l'Institut Universitaire Professionnel (IUP) qui vient d'être transformé en Institut Supérieur de Génie Industriel (ISGI);
  - Deux écoles : l'Ecole Normale Supérieure (ENS) et Nouakchott Business School (NBS);
  - Quatre instituts : l'Institut Supérieur de l'Enseignement Technologique (ISET de Rosso), l'Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises (ISCAE), l'Institut Supérieur Professionnel de Langues, de Traduction et d'Interprétariat (ISPLTI) et l'Institut supérieur du numérique (SupNum);
  - Des établissements d'Enseignement Supérieur sous double tutelle, la tutelle académique du MESRS et la tutelle technique d'autres départements :
  - le Groupe Polytechnique (ESP, IPGEI, ESP/ISMBTPU, ESP/ISME, ESP/ISMM et ESP/ISMS), l'Académie Navale (Institut Supérieur des Sciences de la Mer et Ecole supérieure des officiers), l'Institut Supérieur d'Anglais et l'Académie militaire interarmes, avec le Ministère de la Défense Nationale ;
  - l'Université des Sciences Islamiques d'Aioun (USIA) avec ses trois facultés (FC, FLASH et FOE), la Grande Mahadra Chinguittiya et l'Institut Supérieur des Etudes et Recherche Islamiques (ISERI) avec le MAIEO;
  - l'Ecole nationale supérieure des sciences de la santé (ENSSS) avec le Ministère de la santé;

- L'Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sports (ISJS), avec le Ministère en charge de la jeunesse et des sports.
- Un Enseignement Supérieur Privé jusqu'à présent peu développé, peu organisé et avec des formations non accréditées et donc non reconnues par l'Etat. Il compte quelques établissements dont : trois universités (Université Chinguetti Moderne, Université Internationale libanaise, Université Cheikh Mohamed Lemine Echinguiti), 3 écoles (Sup' Management, Ecole Internationale des Etudes Supérieures Appliquées et Ecole Supérieure Professionnelle Interdisciplinaire) et des instituts (ISI Komunik sup, GEU L'Académie, ...).

Bien que relevant de plusieurs départements ministériels, les établissements et les institutions d'enseignement supérieur disposent d'organes favorisant l'harmonisation du pilotage et l'amélioration du rendement, comme : les Conseils d'administration, les Conseils scientifiques, le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (CNESRS), l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQES) et l'Agence Nationale de Recherche Scientifique et d'Innovation (ANRSI). Par rapport aux aspects juridique et réglementaire, la loi n° 2022-023 portant Loi d'Orientation du SEN aborde quelques aspects limités du Supérieur, le sous- secteur étant régi principalement par la loi n°2010-043 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique et la loi n°2016-028 portant modification de certaines dispositions de la loi 2010-43 qui font, pratiquement, office de Loi d'Orientation de l'enseignement supérieur. A cela s'ajoute un ensemble de textes réglementaires d'application (V. Rapport 2023 du HCE).

Compte tenu du niveau de disponibilité des données , la présentation et l'analyse porteront surtout sur les institutions supérieures relevant de la tutelle technique du MESRS.

### 2.1.1.1. Institutions et effectifs

En 2023/24, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur public relevant de la tutelle du MESRS (l'Université de Nouakchott, l'ENS et les quatre instituts d'enseignement supérieur) a accueilli 27 110 étudiants (dont 52,7 % sont des jeunes filles), encadrés par 896 Professeurs dont 17,2% de femmes :

Tableau 33 - Cadre de suivi du PNDSE III : Indicateurs de l'enseignement supérieur

2023/24	Effectif Etudiants	Dont filles	Effectif Professeurs	Dont femmes	2023/24	Effectif Etudiants	Dont filles	Effectif Professeurs	Dont femmes
<b>A- L'Université de Nouakchott (UN)</b>					<b>B- Ecole Normale Supérieure (ENS)</b>				
FLSH	4158	1855	225	33	ENS	467	93	65	7
FSJE	9814	4863	96	6	<b>C- Instituts Supérieurs</b>				
FST	6238	2757	181	24	ISET	277	58	23	3
FMPOS	2275	1087	89	9	ISCAE	2137	1262	125	20
<b>Total Fac</b>	<b>22485</b>	<b>10562</b>	<b>591</b>	<b>72</b>	ISPLTI	358	152	16	4
IUP	1141	606	19	5	SupNum	245	117	57	11
<b>Total UN</b>	<b>23626</b>	<b>11168</b>	<b>610</b>	<b>77</b>	<b>Total Instituts</b>	<b>3017</b>	<b>1589</b>	<b>221</b>	<b>38</b>

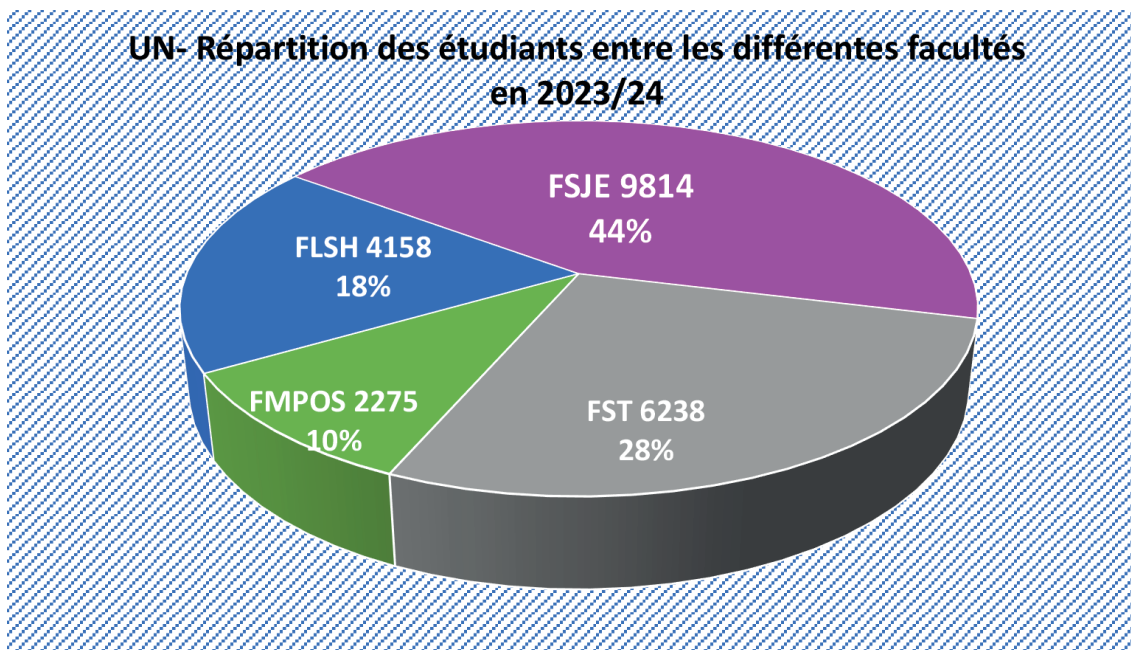
Total Général Année 2023/24	Effectif Etudiants	Dont filles	Effectif Professeurs	Dont femmes
	27 110	12 850	896	122

Source : Données du MESRS, 2024

Avec 22.485 étudiants, les quatre facultés représentent 83 % de l'effectif global, les quatre instituts accueillent 11 % ; l'IUP et l'ENS respectivement 4 % et 2 %.

Au sein de l'Université de Nouakchott (UN), la répartition de l'ensemble des effectifs étudiants (22485) entre les quatre facultés (FLSH, FSJE, FST et FMPOS) s'établit comme suit :

Graphique 41 – Répartition des étudiants au sein de l'UN en 2023/24



Source : Données du MESRS, 2024

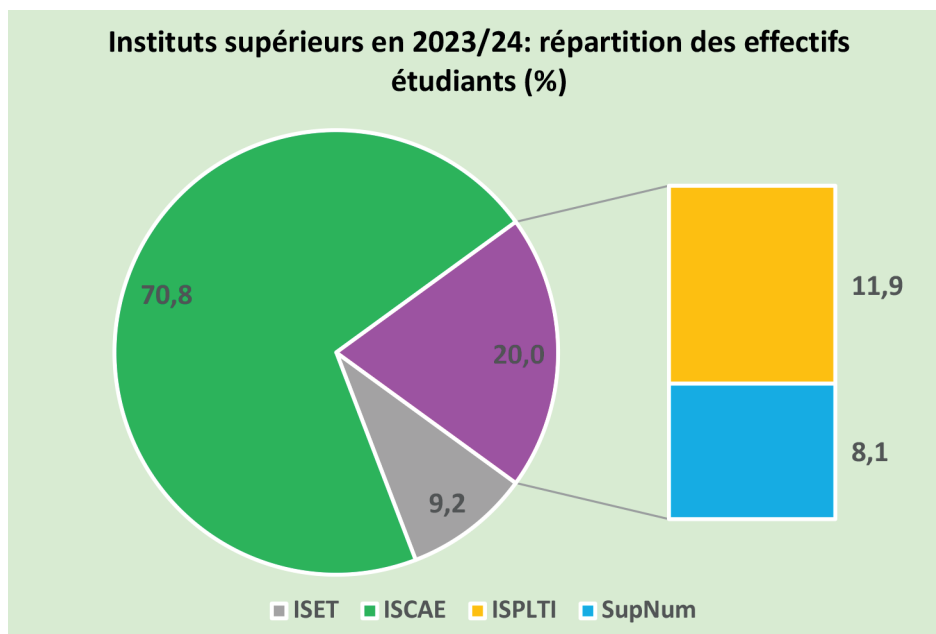
La faculté des sciences juridiques et économiques (FSJE) compte à elle seule un peu moins de la moitié des effectifs (9814). Avec la faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH), ces deux plus anciennes facultés accaparent près des deux tiers (62%) des effectifs.

Moins de quatre étudiants sur 10 sont accueillis dans les deux autres facultés ayant un caractère professionnel : la faculté des sciences et techniques- FST (28 %) et la faculté de médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie - FMPOS (10%).

Parmi les étudiants inscrits dans les quatre instituts supérieurs relevant du MESRS, plus de 7/10 (2137) sont accueillis à l'Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises (ISCAE).

L'Institut Supérieur Professionnel de Langues, de Traduction et d'Interprétariat (ISPLTI) de Nouadhibou accueille 358 étudiants, soit près de 12 % des effectifs.

Graphique 42 – Quatre instituts supérieurs relevant du MESRS: répartition des étudiants en 2023/24 (%)

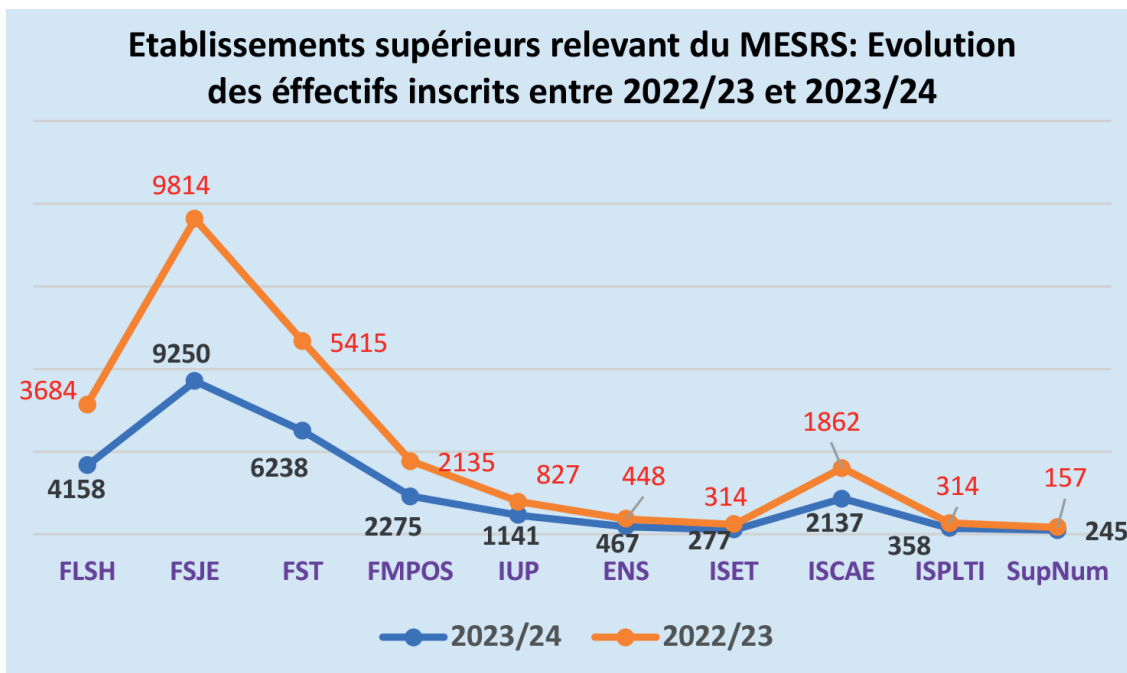


Source : Données du MESRS, 2024

L'Institut Supérieur de l'Enseignement Technologique (ISET de Rosso), avec son statut professionnel, accueille moins de 10 % des effectifs (277 étudiants) et le dernier-né de ces établissements supérieurs, l'Institut supérieur du numérique (SupNum) évolue en 2023/24 avec 245 étudiants.

Entre 2022/23 et 2023/24, ces établissements ont connu globalement une progression positive de leurs effectifs (+ 6,3 %, soit 1.576 en valeur absolue). Deux exceptions doivent toutefois être signalées : celle de la FSJE où les effectifs ont régressé de 564 unités (soit - 5,7%) et l'ISET de Rosso avec 37 étudiants en moins (soit - 11,8% des effectifs).

Graphique 43 – EES relevant du MESRS: évolution des effectifs



Source : Données du MESRS, 2024

474), l'IUP (+314) et l'ISCAE (+274) ; ce qui traduit à travers la résultante un intérêt grandissant pour les filières techniques et professionnelles, même si l'ancienne FLSH continue à affirmer sa présence numérique au sein des effectifs de l'université.

Par rapport aux valeurs relatives, il est à signaler que l'institut supérieur du numérique (SupNum) a connu une progression de 56,1 % de ses effectifs, l'IUP et la FST, une progression respectivement de 38 % et 15,2 %, ce qui confirme la tendance vers plus de professionnalisation et d'enseignement technique.

Mais, en l'absence de recrutements de formateurs et d'investissements parallèles en faveur notamment des laboratoires et des équipements informatiques et techniques, surtout dans des filières qui dépendent beaucoup des travaux pratiques (TP) en ateliers, les importantes augmentations des effectifs peuvent affecter, et parfois lourdement, l'encadrement et l'environnement de recherche susceptible d'assurer un seuil minimal d'efficacité et d'efficience au Supérieur.

### 2.1.1.2. Concentration des établissements supérieurs à Nouakchott

Centre éducatif et économique du pays, la capitale politique Nouakchott abrite la majorité des établissements d'enseignement supérieur public de Mauritanie. Cela inclut l'Université de Nouakchott (UN), l'ENS et trois (IUP, ISCAE, SupNum) des quatre instituts supérieurs traités supra, mais aussi la plupart des entités supérieurs dont la tutelle administrative relève d'autres ministères :

- Avec le Ministère de la Défense Nationale: l'institut préparatoire aux grandes écoles d'ingénieurs (IPGEI), l'Institut Supérieur des Métiers de la Statistique (ISMS), l'Institut Supérieur des Métiers de l'Énergie (ISME) et l'Institut Supérieur d'anglais;
- Avec le MAIEO : l'Institut Supérieur des Etudes et Recherches Islamiques (ISERI);

- Avec le Ministère de la santé: l'Ecole Supérieure des Sciences de la Santé (ESSS);
- Avec le Ministère en charge de la jeunesse et des sports : l'Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sports (ISJS).

A cela s'ajoute la totalité des établissements supérieurs privés agréés, dont notamment : l'Université Chinguetti Moderne, l'Université Internationale libanaise, l'Université Cheikh Mohamed Lemine Echinguiti et Sup' Management.

A l'intérieur du pays, les établissements d'enseignement supérieur sont quasi limités à : l'Institut Supérieur de l'Enseignement Technologique (ISET de Rosso), l'Institut Supérieur des Métiers du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'Urbanisme à Aleg (ISMBTPU), l'Institut Supérieur des Métiers de la Mine à Zouerate (ISMM), l'Académie Navale de Nouadhibou (ANN), Ecole Militaire Interarmes à Atar, l'Université des Sciences Islamiques d'Aioun (USIA) avec ses trois facultés (FC, FLASH et FOE) et la Grande Mahadra Chinguittiya à Akjoujt.

L'importante extension de l'Université de Nouakchott (UN) qui vient de s'achever risque d'accentuer ce déséquilibre entre la capitale et les wilayas de l'intérieur en matière d'implantation des structures universitaires, avec les conséquences qui en résultent (sentiments d'iniquité en l'absence de services permettant de fixer les populations dans leurs terroirs, surdimensionnement des établissements qui risque d'affecter la qualité...).

Signalons toutefois deux projets d'établissements supérieurs en cours de réalisation à l'intérieur du pays avec l'appui du Fonds Saoudien pour le Développement (FSD). Il s'agit de :

- l'Institut supérieur spécialisé dans les sciences de l'éducation à Tidjikja; et
- l'Institut supérieur spécialisé dans les sciences du management à Kiffa.
- Il est prévu également la réalisation de deux autres projets d'établissements supérieurs sur financement BID :
- L'Ecole supérieure d'Agronomie de Mauritanie (ESAM) à Kaédi; et
- L'Ecole de médecine vétérinaire de Mauritanie (EMVM) à Néma.  
Il est prévu aussi la création d'une Université à Nouadhibou.

### 2.1.2. Efficacité interne

Au niveau de l'efficacité interne, nous aborderons principalement les redoublements et les abandons, les taux d'encadrement, les infrastructures et les supports de formation, comme les bibliothèques, les laboratoires, les salles informatiques, les ateliers, etc.

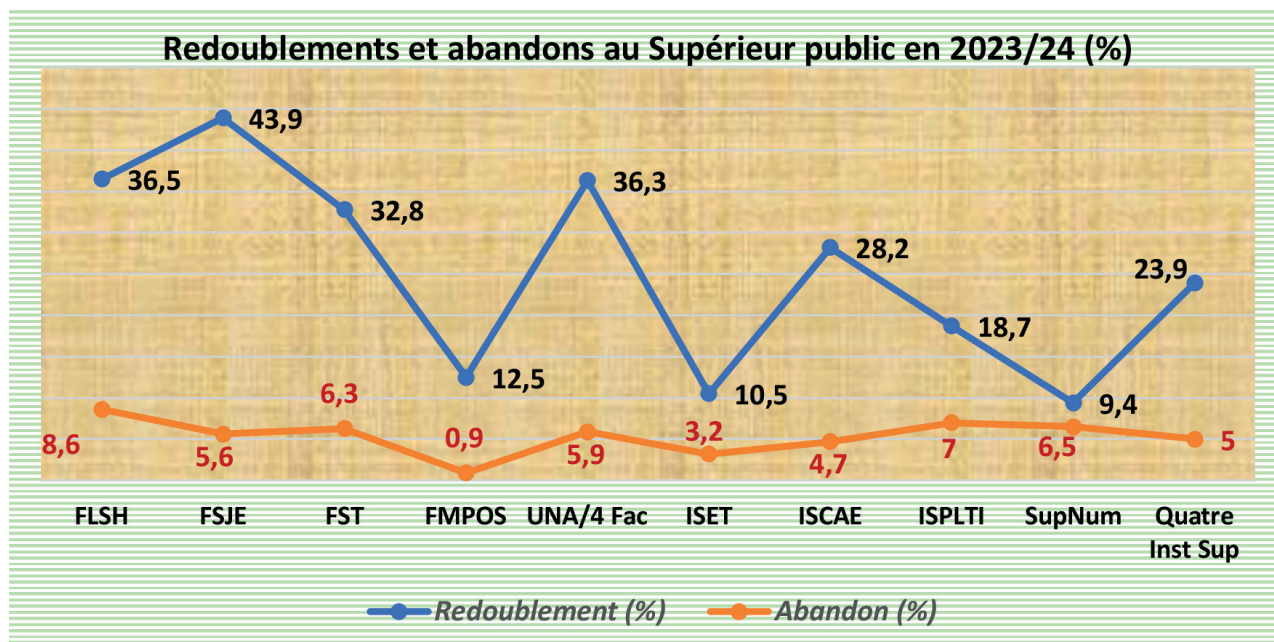
#### 2.1.2.1. Taux d'abandons et de redoublements

Déjà en 2022, la « Lettre de Politique Educative 2022 – 2032 » soulignait que « l'analyse des taux d'achèvement en licence dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur montre qu'une part importante d'étudiants quitte le système sans diplôme (de 80% à 30% selon les filières et le type d'établissement) ».

Aujourd'hui, deux années après, la situation des redoublements et des abandons demeure préoccupante et impacte lourdement « l'efficacité interne du supérieur » qui est mesurée principalement à travers la proportion d'étudiants entrants qui sortent avec un diplôme et par la valeur du « coefficient d'alourdissement du coût » (nombre total d'années d'études consommées, tenant compte des redoublements et des années consommées avant l'abandon).

C'est ainsi, qu'en 2023/24, sur un effectif de 22.485 étudiants inscrits dans les quatre facultés de l'UN, le redoublement a touché 8.159 et l'abandons 1.320 (soit respectivement 36,3 % et 5,9 %). Au niveau du redoublement, la FSJE est la plus touchée avec 43,9 %, suivi de la FLSH (36,5 %). La FST, malgré le caractère scientifique et technique de sa formation, n'est pas épargnée. Près d'un tiers de ses effectifs (32,8 %) est touché par les redoublements.

Graphique 44 – EESP: Redoublements et abandons en 2023/24



Source : Données du MESRS, 2024

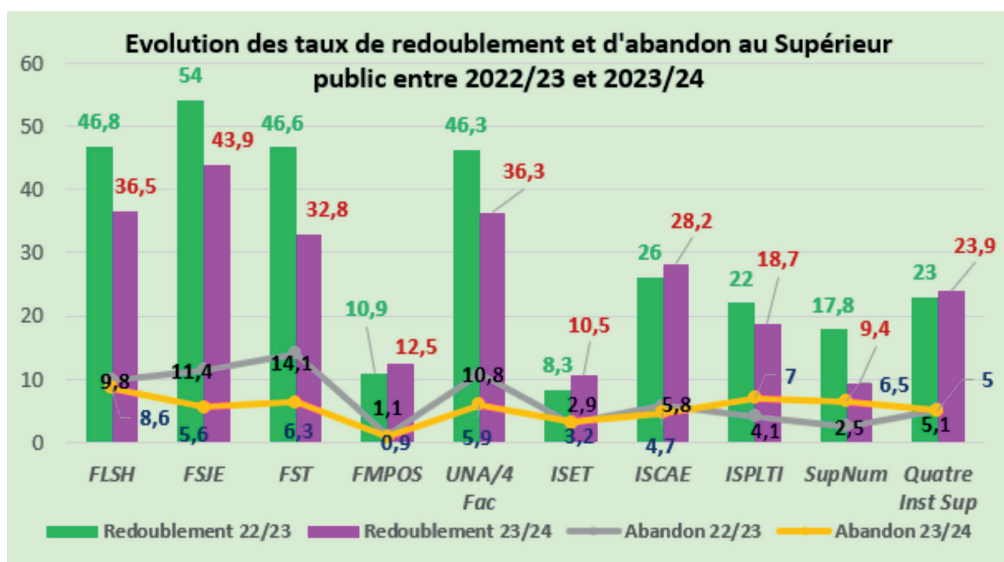
Les instituts supérieurs, ISET, ISCAE, ISPLTI et Sup-Num, sont aussi lourdement frappés par les phénomènes de redoublement et d'abandon en 2023/24, avec des taux qui varient entre 23,9 % et 5% (soit 721 et 150 en valeur absolue, sur un effectif global de 3.017 étudiants). L'ISCAE (28,2%) et l'ISPLTI (18,7%) sont les plus touchés par le redoublement ; ce dernier et Sup-Num sont les plus affectés par les décrochages, avec respectivement 7 % et 6,5 % de déperditions.

Malgré cette situation toujours inquiétante en 2023/24, les efforts déployés depuis 2022/23 ont permis globalement une diminution relative des taux de redoublement et de décrochage au niveau des quatre facultés de l'UN.

Le taux de redoublement est ainsi passé de 46,3 % en 2022/23 à 36,3 % en 2023/24, soit une diminution de 10 points de moyenne. La FST obtient le meilleur gain (-13,8 %), suivie de la FLSH et de la FSJE, avec respectivement -10,3 % et -10,1 %.

Le phénomène de décrochage a globalement baissé aussi pour les quatre facultés, passant 10,8 % en 2022/23 à 5,9 % en 2023/24, soit un recul de 4,9 % qui a profité davantage à la FST (- 7,8 %) et à la FSJE (- 5,8 %).

Graphique 45 – EESP: Evolution des redoublements et des abandons (%)



Source : Données du MESRS, 2024

Par contre, les quatre instituts supérieurs (ISET, ISCAE, ISPLTI et SupNum) ont connu une légère hausse des taux de redoublement au niveau global : + 0,9 % (passant de 23 % en 2022/23 à 23,9 % en 2023/24). Signalons toutefois que cette hausse concerne spécifiquement l'ISET (+2%) et l'ISCAE (+2%), l'ISPLTI et SupNum ayant même réussi à réduire leur taux de redoublement, respectivement de 3,3 % et 8,4 %. S'agissant des abandons, il y a lieu de signaler une augmentation du taux de décrochage de 4 % à l'institut SupNum et de 2,9 % à l'ISPLTI.

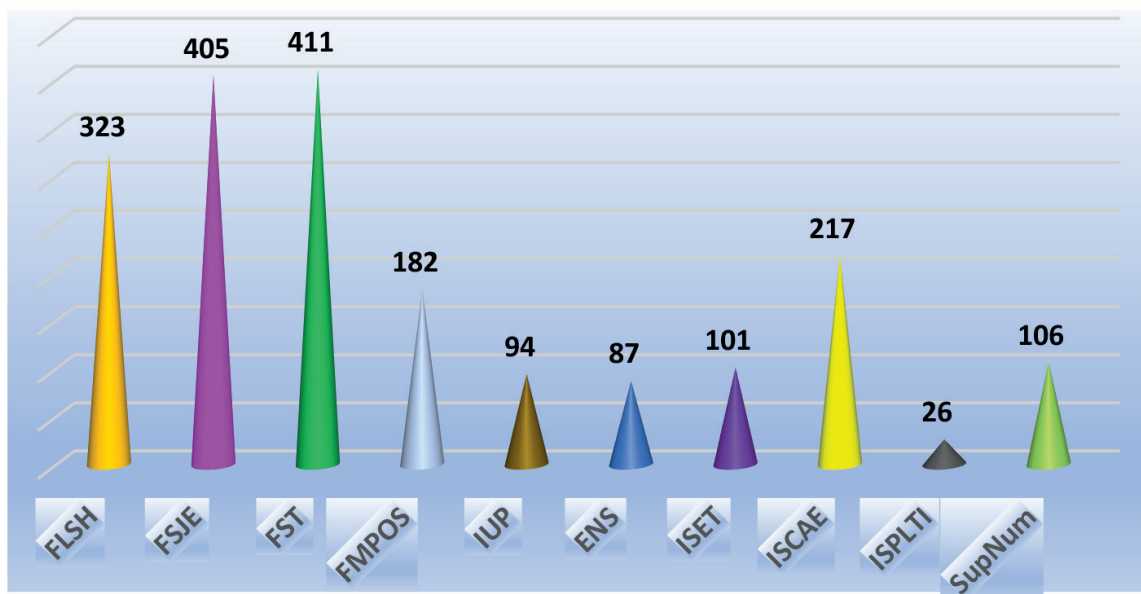
Avec la persistance de tels taux élevés de redoublements et de déperditions, l'efficacité interne de l'enseignement supérieur national demeure très peu performante.

### 2.1.2.2. Encadrement

Officiellement, le personnel d'encadrement des établissements supérieurs publics relevant du MESRS compte 896 Professeurs, tous grades confondus. Parmi cet effectif, 591 exercent au sein des quatre facultés de l'UN ; 221 dans les instituts supérieurs de l'ISET, ISCAE, ISPLTI et SupNum ; 65 à l'ENS et 19 à l'IUP. Dans la pratique, ces établissements supérieurs mobilisent 1.852 professeurs (en majorité des vacataires), répartis comme suit :

Graphique 46 – EESP: Effectifs des professeurs en 2023/24

#### Effectif des professeurs en 2023/24 (titulaires + vacataires)



Source : Données du MESRS, 2024

Viennent en tête la FST (411 professeurs) et la FSJE (405) pour assurer respectivement l'encadrement de 6.238 et 9814 étudiants. La FLSH (4.158 étudiants) suit avec 323 professeurs, devant l'ISCAE (217 pour 2.137 étudiants).

L'ISPLTI, l'ENS et l'IUP utilisent des effectifs enseignants nettement moins élevés : 26, 87 et 94 pour prendre en charge respectivement l'encadrement de 358, 467 et 1141 étudiants.

Bien que l'effectif des étudiants constitue le facteur principal pour déterminer les besoins en enseignants, d'autres paramètres – dont le nombre des sections /ateliers de formation, des disciplines/spécialités enseignées, la domiciliation de l'établissement à l'intérieur du pays... – sont pris en compte et peuvent expliquer quelques écarts, mais pas tous les écarts.

Dans certains cas, l'utilisation des vacataires semble abusive et pourrait impacter négativement la cohérence et la qualité des formations dispensées, surtout dans des établissements supérieurs où la proportion des Professeurs titulaires est faible comparée à celle des vacataires.

Tableau 35 : Présence des vacataires dans des établissements supérieurs en 2023/24 (%)

FLSH	FSJE	FST	FMPOS	IUP	ENS	ISSET	ISCAE	ISPLTI	SupNum
30,3	76,3	56,0	51,1	79,8	25,3	77,2	42,4	38,5	46,2

Source : MESRS, 2024

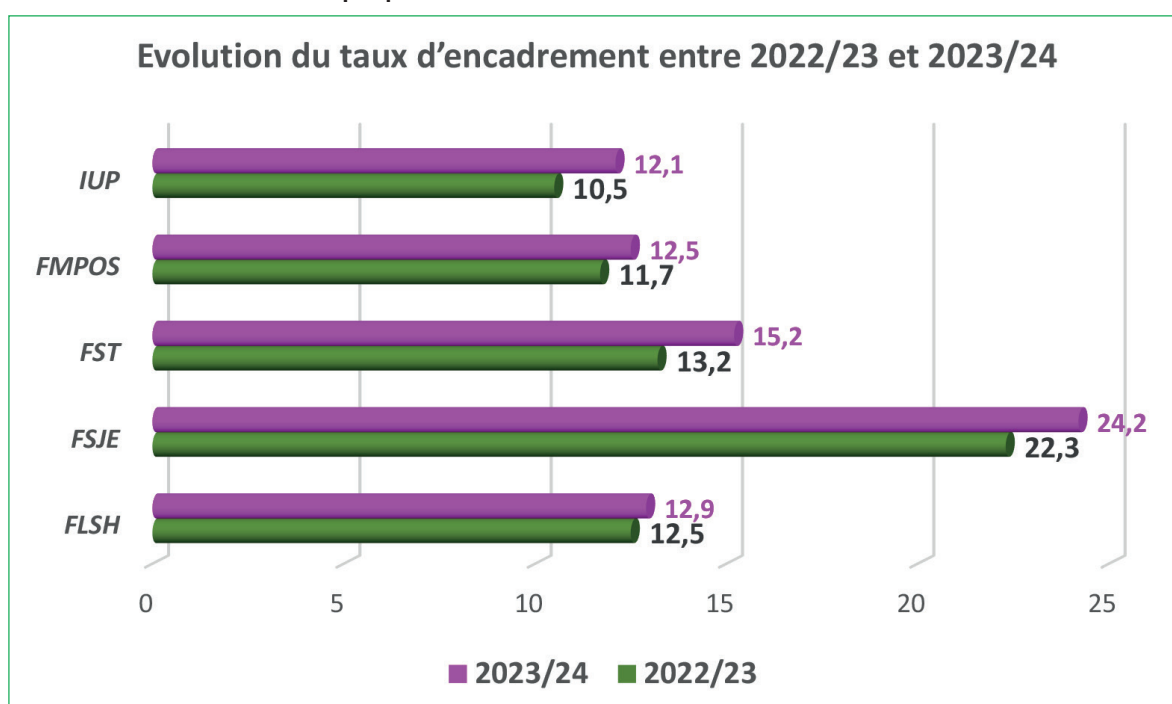
A l'IUP, l'ISSET et la FSJE, les vacataires représentent plus des  $\frac{3}{4}$  des professeurs mobilisés. À la FST et à la FMPOS, les professeurs titulaires constituent moins de 50% des effectifs d'encadrement. Pour tous les autres établissements supérieurs dépendant de la tutelle administrative et technique du MESRS, les vacataires représentent entre 25,3% et 46,2%.

- Cela se répercute sur le taux d'encadrement qui dénote une utilisation peu optimale des enseignants dans de nombreux établissements du Supérieur, dont :
- L'institut SupNum qui utilise les services de 106 professeurs dont 57 permanents pour l'encadrement de 245 étudiants;
- L'ISSET de Rosso qui fait appel aux services de 101 professeurs dont 23 permanents pour l'encadrement d'un effectif de 277 étudiants;
- L'ENS, avec 65 professeurs permanents et 22 non permanents pour l'encadrement de 467 élèves/ professeurs et élèves /inspecteurs.

Pour l'UN, le taux d'encadrement en 2023/24 varie entre 12.1% à l'IUP et 24,2% à la FSJE. Entre ces deux extrêmes, se situent la FMPOS avec 182 professeurs pour 2.275 étudiants, la FLSH et la FST, avec respectivement 323 et 411 professeurs pour l'encadrement de 4.158 et 6.238 étudiants.

L'accroissement des effectifs étudiants entre 2022/23 et 2023/24 n'a pas été accompagné d'un recrutement de même ordre au niveau du corps enseignant, tout comme la réduction d'effectifs dans certains cas qui n'a pas entraîné un redéploiement ou une réduction majeure du nombre d'enseignants mobilisés. Dans quelques cas spécifiques, l'augmentation des effectifs va de pair avec une réduction parfois conséquente du nombre d'enseignants mobilisés (dont des vacataires) en guise d'amélioration de la gestion des ressources humaines.

Graphique 47 - UN: Evolution des taux d'encadrement



Source : Données du MESRS, 2024

C'est ainsi qu'à la FST, l'augmentation en 2023/24 de 824 étudiants n'a pas entraîné de changement dans l'effectif du corps enseignant de 2022/23 (411) ; avec pour conséquences une hausse du taux d'encadrement de deux points (passant de 13,2% à 15,2%). Dans la même logique, la FMPOS a reçu une augmentation de son effectif étudiants (+ 140) avec le même nombre de professeurs (182), entraînant une légère hausse du taux d'encadrement (+ 0.8%).

Quant au regain de l'intérêt pour une gestion plus optimale des ressources humaines utilisées dans le domaine de l'encadrement, il peut être illustré par le cas de la FSJE avec une hausse de 564 du nombre d'étudiants assortie d'une réduction de 9 éléments de l'effectif enseignant, d'où une hausse de 1.9% du ratio étudiants /enseignant.

Outre les éléments relatifs aux taux d'encadrement et l'utilisation abusive des enseignants non permanents, les acteurs du système font part de plusieurs défis liés notamment :

- À l'hétérogénéité de la formation initiale du corps enseignant (formations selon les offres reçues de nombreux pays étrangers);
- À la quasi inexistence des sessions de formation continue et de remise à niveaux académiques et didactiques;
- A l'enseignement dans un environnement où les étudiants, en majorité écrasante, ont de sérieuses lacunes en langues (surtout en français) pour effectuer une production académique et même parfois pour suivre les cours dispensés au niveau académique, surtout dans certaines disciplines scientifiques, avec entre autres conséquences les problèmes de viviers de recrutement des élèves – professeurs à l'ENS (voir rapport HCE 2023).

### 2.1.2.3. Bibliothèques, laboratoires, salles informatiques et ateliers

Dans le domaine des supports de formation et des équipements d'ateliers, l'enseignement supérieur en Mauritanie fait face à plusieurs défis qui affectent l'efficacité interne du secteur. Faute d'études réalisées récemment en la matière, nous présentons la synthèse des avis d'acteurs du système consultés :

- Beaucoup d'universités et d'établissements supérieurs, tant publics que privés, manquent de bibliothèques bien équipées. Les collections de livres sont souvent limitées. L'accès est restreint aux ressources numériques modernes et aux publications scientifiques récentes.
- Dans un contexte marqué par la pléthore des effectifs, les laboratoires des disciplines scientifiques et de langues sont souvent insuffisamment équipés, ce qui limite les opportunités de recherche et les expériences pratiques pour les étudiants.
- Bien que l'informatique soit incontournable dans la formation au XXIe siècle, dans les établissements supérieurs nationaux, les salles informatiques sont souvent sous-équipées et/ou mal entretenues, avec un nombre limité d'unités informatiques fonctionnelles et les connexions Internet sont lentes ou inexistantes.
- Pour les formations techniques, les ateliers sont généralement insuffisants ou mal dotés en outils et machines modernes, rendant difficile la formation pratique d'étudiants dont les effectifs ne cessent de croître sans que l'investissement dans les infrastructures et les équipements de formation ne suive.

Ces problèmes sont souvent exacerbés par un manque de financement, des contre-performances en matière de gestion et une infrastructure technologique globalement en retard.

### Encadré 21 – Difficultés liées à l'organisation et au suivi des stages

La faiblesse des relations avec les entreprises rend difficile l'organisation des stages. A la FST, en deuxième année des filières professionnelles, les stages ne sont plus organisés faute d'opportunités. En troisième année, tous les étudiants sont censés avoir un stage mais les conditions sont difficiles. Dans certains cas, il y a plus de trois étudiants en stage dans la même entreprise.

Cela tient, en grande partie, à la structure économique du pays. Pour certaines filières de la FST, comme celle de l'eau, il y a une seule entreprise susceptible d'accueillir des stagiaires.

A la FSJE, comme à l'IUP ou à l'ISCAE, les étudiants doivent trouver eux-mêmes leur stage. L'ISPLTI rapporte des opportunités de stage inexistantes (...).

Aucune structure de l'UN ne dispose d'une cellule de suivi des stages. L'exemple de la FSJE illustre les conséquences néfastes de l'absence de suivi par les enseignants. En effet, on estime que cette situation se traduit par un taux élevé de plagiat des mémoires de stage (estimé à 80%) .

Malgré l'aspect professionnalisant de l'institution, l'ISCAE non plus n'est pas doté d'une cellule des stages. Seule l'ESP semble échapper à ce constat.

#### 2.1.2.4. Gouvernance et Gestion

Par rapport à la gouvernance et à la gestion, il y a lieu de signaler qu'en dépit des efforts des dernières années notamment dans le domaine institutionnel et réglementaire (voir Rapport HCE 2023), les trois chantiers selon lesquels le renforcement de la gouvernance est structuré demeurent d'actualité. Pour rappel, il s'agit de (PNDSE III, 97) :

- la rationalisation et la dynamisation de la gestion des établissements d'enseignement supérieur et de leur personnel, qui passe par un certain nombre d'actions, parmi lesquelles la révision des textes de fondation des établissements, une réflexion sur les textes relatifs aux formations professionnelles, la mise en pratique des textes relatifs aux contrats-programmes, la révision des organigrammes des établissements, et le renforcement de leur administration;
- L'amélioration des modalités de recrutement des enseignants-chercheurs et l'introduction d'un régime spécifique de pensions;
- La mise en œuvre d'une politique spécifique de promotion de l'égalité de genre dans l'enseignement supérieur à tous les niveaux de l'accès des étudiantes au recrutement et à la gestion de la carrière des enseignantes, en passant par la qualité de l'environnement d'apprentissage, d'enseignement et de recherche.

A cela s'ajoutent les deux leviers de mise en œuvre de la Stratégie d'Enseignement Supérieur à l'horizon 2030 que sont : le Numérique et l'Assurance qualité.

## Encadré 22 – ESRS : Réalisations phares en 2023

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, les principales activités phares réalisées par le ministère en 2023 sont les suivantes :

### 1. Mobiliser les moyens adaptés aux évolutions de l'enseignement supérieur mauritanien :

- L'ouverture de deux nouveaux parcours de formation au niveau de l'Université de Nouakchott ;
- La création d'une filière de formation en « communication et multimédia » à la Faculté des lettres et des sciences humaines ;

### 2. Renforcer la gouvernance des étudiants d'enseignement supérieur :

- L'augmentation de la masse salariale des enseignants du Supérieur à hauteur de 664 192 200 MRU ;
- L'élaboration des termes de référence relatifs au processus de contractualisation avec les EESRS ;
- L'organisation de 13 sessions de formation de renforcement des capacités ;
- L'organisation d'un atelier relatif à l'assurance qualité dans les pays 5 + 5 ;
- La mise en place de 12 outils de gestion et d'administration ;
- La signature de 25 conventions de partenariat ;
- L'organisation de 12 communications/sensibilisations ;

### 3. Renforcer l'efficacité des établissements d'enseignement supérieur :

- L'évaluation de 7 offres de formation ;
- Le lancement des auto-évaluations de 3 formations (licences) ;
- L'étude par le conseil scientifique de l'AMAQ- ES de 49 dossiers de demandes d'habilitation et de renouvellement d'accréditation de filières de formation, écoles doctorales ou revues scientifiques ;
- L'équipement de 10 laboratoires ou salles ;
- L'organisation de 2 formations d'appui à la réussite étudiante ;
- L'organisation de 9 formations destinées aux enseignants ;

### 4. Améliorer les conditions de vie des étudiants

- L'ouverture de la résidence des filles au niveau du nouveau campus avec une capacité d'accueil de 500 étudiantes ;
- L'hébergement de 1500 étudiants au niveau de la résidence des garçons du nouveau campus ;
- Les bénéficiaires de la bourse : 8.623 étudiants au niveau national et 1.500 au niveau de l'étranger ;
- Le nombre d'étudiants transportés: 1.609.665 étudiants ;
- Le nombre de plats servis aux étudiants : 396 .444 ;
- Le nombre de consultations médicales effectuées par les services du CNOU au profit des étudiants : 3.753 ;
- Le nombre d'étudiants nouvellement orientés à l'étranger : 257 ;
- Le nombre d'étudiants nouvellement orientés sur le sol national : 10.760.

### 5. Promouvoir une recherche au service du développement :

- La signature de cinq conventions de partenariat ;
- L'octroi de 29 bourses doctorales d'excellence ;
- La soutenance de trois thèses de doctorat ;
- L'organisation de 22 manifestations scientifiques pour valoriser les résultats de la recherche ;
- Le financement de 52 mobilités de chercheurs ;
- L'abonnement à cinq plateformes numériques au profit des chercheurs ;
- La publication de 24 articles ;
- L'octroi de 4 prix de recherche et encadrement et de 16 primes de publication ;
- L'élaboration du draft du référentiel d'évaluation de la recherche ;
- L'élaboration d'une note de cadrage et d'un plan fonctionnel du centre d'excellence en énergie propre ;
- L'acquisition d'équipements mutualisables à hauteur de 50%.

Source : MESRS/Cellule de coordination du suivi des activités sectorielles, 2024

### 2.1.3. Efficacité externe

Globalement, par rapport à l'efficacité externe de l'enseignement supérieur, le diagnostic du PNDSE III (2024 - 2030) révèle quelques constats :

- le chômage et l'inactivité augmentent avec le niveau d'éducation, touchant près de 70 % des jeunes universitaires. Environ un quart des sortants trouve un emploi, mais le sous-emploi est répandu, surtout chez les anciens lycéens.

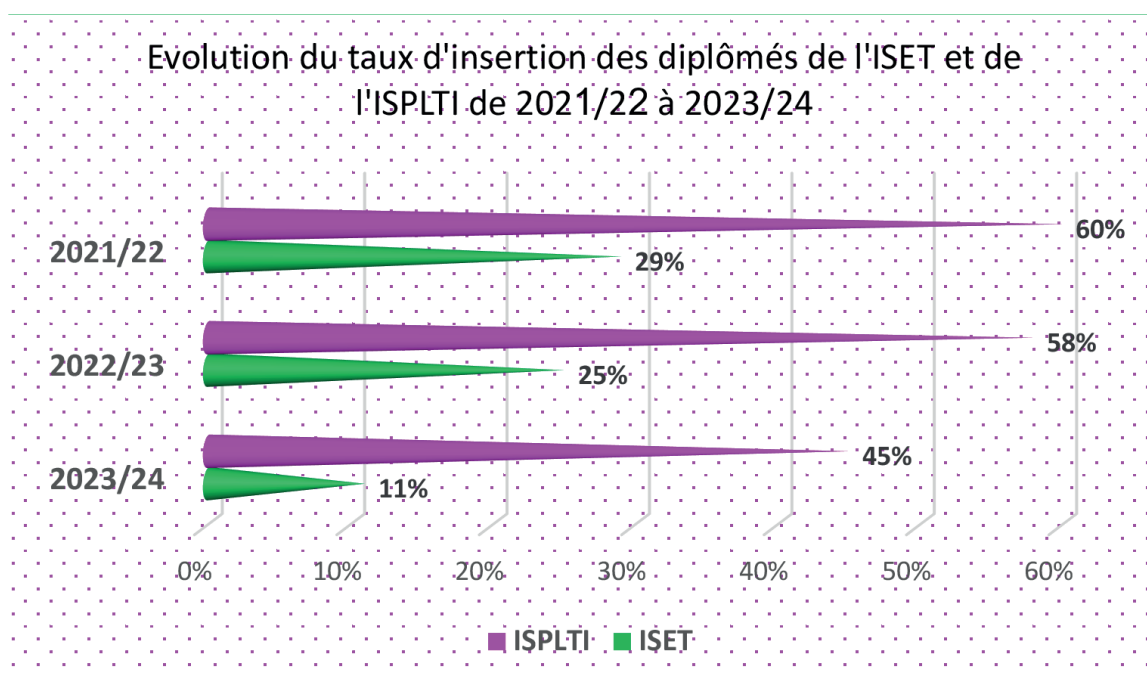
Les revenus varient selon le niveau d'éducation, avec une nette augmentation pour les diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

- Les hommes gagnent systématiquement plus que les femmes, mais cette différence diminue avec le niveau de diplôme.

De façon spécifique, il y a lieu de noter, entre autres, que : (i) les enquêtes de suivi de l'insertion des anciens étudiants des établissements d'enseignement supérieur sont rares, (ii) les mécanismes de rapprochement des filières professionnelles avec les besoins du marché nécessitent d'être activés et opérationnalisés à travers des contrats de facilitation des stages, des mesures pratiques de promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes et (iii) le désir d'améliorer la correspondance entre les habiletés et les compétences acquises par les étudiants et les besoins du marché de l'emploi a besoin d'être traduit via des évaluations externes permanentes effectuées sans complaisance.

Soulignons cependant que quelques établissements du supérieur professionnel ont réussi à mettre en place des mécanismes leur permettant de suivre le parcours d'insertion de leurs anciens étudiants. Ainsi, avec l'ISET de Rosso et l'ISPLTI de Nouadhibou, la situation d'insertion se présente au cours des trois dernières années comme suit :

Graphique 42 – Quatre instituts supérieurs relevant du MESRS: répartition des étudiants en 2023/24 (%)



Source : Données du MESRS, 2024

Pour l'ISET, des taux d'insertion moyens (entre 45% et 60%) et en régression, bien que les effectifs insérés dans le marché du travail soient modestes (respectivement et par année : 09 - 30 - 26). Pour l'ISPLTI, les taux sont plus faibles variant entre 11 % en 2023/24 et 29 % en 2021/22, c'est-à-dire entre 09 et 19 en valeurs absolues.

On pourrait être surpris par les faibles effectifs ayant pu être insérés en trois années par deux établissements professionnels dont l'un (ISET) intervient dans des secteurs vitaux de l'économie nationale (l'agriculture, l'élevage, la gestion de l'eau, les énergies renouvelables...), l'autre dans des

prestations de services très sollicités (langues, traduction, interprétariat, etc.). Mais, cela pourrait s'expliquer, d'une part, par l'exiguïté du marché national et, d'autre part, par le chemin que doivent encore parcourir les établissements professionnels nationaux pour s'arrimer aux besoins du marché tout en garantissant la qualité requise.

## 2.2. Par rapport à la recherche scientifique

Après s'être dotée d'une stratégie pour l'enseignement supérieur et avoir enclenché une dynamique en faveur de la recherche, en créant des unités de recherche, en instituant des écoles doctorales et en finançant des projets de recherche, la Mauritanie a élaboré en 2022 une stratégie de R&I mettant en place un cadre législatif et administratif approprié, fixant des axes prioritaires et posant les premiers jalons d'une coopération renforcée entre les différents acteurs concernés, avec pour finalité de stimuler les efforts en matière de R&I et augmenter leur impact sur l'économie et la société.

### 2.2.1. Des avancées notoires et des contraintes non négligeables

Pour créer un environnement approprié pour le développement d'une recherche scientifique durable, les autorités compétentes ont agi sur les différents aspects institutionnels, réglementaires et économiques, avec notamment : A l'actif de ces actions, des avancées notoires favorisant la R&I dont : la création d'un corps de chercheurs (décret n°2020-144), la mise en place d'un Haut Conseil de la Recherche scientifique et de l'innovation (HCRSI), d'une Agence Nationale chargée de la Recherche scientifique et de l'Innovation (ANRSI), de l'Autorité mauritanienne d'assurance qualité de l'enseignement supérieur (AMAQ-ES), l'adoption d'une stratégie nationale de la recherche scientifique et de l'innovation et la création d'un Fonds National de la Recherche (FNAR). A cela s'ajoutent quelques dizaines de structures de recherche relevant essentiellement du secteur public (Voir Rapport HCE 2023).

A l'opposé, plusieurs contraintes demeurent posées. Elles ont trait notamment à : (i) l'absence, au niveau des effectifs, d'un seuil critique de chercheurs ayant les compétences et les habiletés requises, (ii) l'évolution des équipes de recherches nationales en ordres dispersés sans coordination véritable pour la mutualisation des moyens et la capitalisation des atouts de la pluridisciplinarité, (iii) l'absence de collaboration significative entre les structures nationales de recherche et les structures et réseaux de recherche au niveau sous-régional et international, (iv) le manque de financement des unités et des groupes de recherche conjugué avec de faibles investissements dans le domaine des infrastructures et des équipements de recherche et d'innovation haut de gamme, (v) la prédominance de la recherche fondamentale au détriment de la recherche appliquée.

### 2.2.2. Une recherche appliquée et des priorités à privilégier

En dépit de l'intérêt académique et scientifique de la recherche fondamentale, les équipes de recherche en Mauritanie – pays en voie de développement faisant face à des défis éducatifs, socioéconomiques et environnementaux énormes – et au rendez-vous avec une exploitation gazière et minière qui marquera le devenir du pays, doivent s'orienter davantage vers la recherche appliquée qui pourrait appuyer la nouvelle réforme de son système éducatif, apporter des réponses non seulement aux préoccupations quotidiennes de la population mais aussi contribuer de façon directe ou indirecte à la satisfaction des besoins socio-économiques du pays. Le tableau ci-après donne, à titre indicatif, des priorités d'intervention pour la recherche et l'innovation en Mauritanie :

Défis économiques et sociétaux		Axes prioritaires	Enjeux de la recherche et de l'innovation
1	Sécurité énergétique, hydrique et alimentaire	Agriculture	- Atteindre l'autonomie alimentaire malgré le réchauffement climatique
		Eau	- Production, valorisation de l'eau potable, dessalement, mesures efficaces de gestion, ...
		Energies renouvelables	- Exploitation des gisements de ressources renouvelables (solaire, éolien, hydrogène vert) – Efficacité énergétique
2	Santé	Pandémies, épidémies	- Etablir des processus et des protocoles locaux et régionaux pour faire face à des crises sanitaires
3	Economie circulaire	Développement urbain	- Traitement et valorisation des rejets industriels et ménagers
4	Culture et autonomie	Savoirs autochtones	- Faire évoluer l'artisanat vers un secteur économique à plus forte valeur ajoutée - Valoriser les savoirs autochtones ancestraux pour répondre localement aux défis sociétaux
5	Digitalisation	Administration publique	- Faciliter et accompagner le travail en optimisant les processus (gestion des connaissances, gouvernement électronique, systèmes de planification des ressources d'entreprise, commerce électronique, services financiers, réseaux de la prochaine génération, intelligence artificielle, science des données / Big Data, Cloud computing, ...)
6	Transformation et industrialisation	Pêche	- Valorisation des produits et des sous-produits - Mise en place d'un Hub de la pêche pour l'Afrique de l'Ouest
		Elevage	- Amélioration des rendements - Adaptation des espèces à la sécheresse à venir
		Industries extractives Industrie agroalimentaire (filières lait, viande rouge, dattes, ...)	- Amélioration de la valeur ajoutée - Valorisation de la production agricole et de l'élevage
7	Lutte contre les changements climatiques	Multisectorielle (agriculture, élevage, pêche, santé et bien-être, gestion de l'eau, etc.)	- Amélioration de la capacité de réaction de la Mauritanie face aux défis que pose le changement climatique. - Développement de stratégies atténuant les impacts socio-économiques de la variabilité et du changement climatique

Source : Secrétariat OEACP, MSP (2022) Rapport de recommandations politiques Mauritanie  
- Programme OEACP R&I Mécanisme de soutien aux politiques (MSP), Bruxelles, 2022

Ces interventions doivent s'effectuer selon les règles de l'art et veiller au respect des critères du système d'assurance qualité.

### Encadré 23 – Développement du système d'Assurance Qualité

L'enseignement supérieur en Mauritanie, à l'instar des autres pays, notamment en Afrique, est confronté à des nombreux défis importants : la qualité, la gouvernance, et l'efficacité externe, pour ne citer que ceux-là.

L'AMAQ-ES a la lourde charge et l'obligation administrative de conduire les établissements, aussi bien publics que privés, dans leur démarche qualité, pour répondre à ces défis. Quatre recommandations sont formulées pour l'assurance qualité :

#### 1. Conduire la démarche qualité des établissements et développer la culture de l'évaluation et de l'amélioration continue

Les cellules dédiées à l'Assurance Qualité (CAQU) des établissements doivent s'atteler à mettre en place un SMQ pour mieux organiser et formaliser le pilotage de la gestion de la qualité. Les enseignants directement impliqués auront pour missions de conduire et d'animer toutes les étapes et tous les aspects de la mise en place du SMQ, notamment : la formation, la sensibilisation et l'encadrement du personnel, l'évaluation interne et l'élaboration de la documentation Qualité (stratégie, objectifs qualité, processus, manuel des procédures, fiches de suivi qualité et amélioration, etc.).

Les CAQU doivent, par ailleurs, élaborer et/ou adopter les référentiels qualité (référentiel ISO 9001), assurer l'accompagnement pour les évaluations interne et externe et assurer l'habilitation (autorisation à délivrer un ou des diplômes) et l'accréditation des formations (reconnaissance de la qualité des programmes).

#### 2. Améliorer la qualité des formations

Pour donner plus d'assurance à l'adéquation des formations à l'emploi, l'ingénierie des formations devra nécessairement reposer sur tous les processus, de la conception jusqu'à la mise en œuvre et le suivi/évaluation. L'accent devra être mis sur la communication et la coordination avec l'ensemble des partenaires impliqués et sur la mobilisation des ressources utiles, tout en ayant à l'esprit le double souci de l'efficacité et de l'efficience.

#### 3. Améliorer la qualité des enseignements

La question de l'amélioration de la qualité des enseignements est un véritable challenge. Après l'ingénierie des formations, il faudra relever le défi de l'ingénierie pédagogique. Il est question ici, plus précisément, de pédagogie universitaire et de la qualité des apprentissages des étudiants.

#### 4. Concevoir, décrire et cartographier sous forme de processus, l'ensemble des activités corrélées ou en interaction de chaque établissement

La cartographie des processus devra prendre en compte tous les éléments constitutifs de leur construction : la finalité du processus, le pilote de processus, les éléments entrants, les éléments sortants, les activités à mener, les indicateurs de suivi. Ces indicateurs doivent être pertinents et choisis en toute objectivité.

Source : MESRS (2022) Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur à l'horizon 2030

### 2.2.3. Pilotage et gestion de la recherche

De par sa nature, le pilotage est axé sur la dimension stratégique qui consiste à orienter et à ajuster les décisions en fonction des indicateurs de performance et des objectifs à long terme. En Mauritanie, la responsabilité du pilotage de la recherche relève principalement du MESRS qui, à travers ses organes spécialisés (HCRSI, ANRSI et AMAQ-ES), doit s'appuyer sur des outils d'analyse (tableaux de bord, indicateurs clés de performance ...) pour mesurer les écarts entre les résultats attendus et les résultats réels dans le souci de permettre une adaptation à temps aux changements de l'environnement interne ou externe.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la volonté du MESRS qui cherche à développer un cadre stratégique pour promouvoir la recherche et l'innovation, encourager la collaboration sous régionale et internationale, appuyer les équipes de recherche et améliorer la formation des chercheurs. Mais, le pilotage demeure handicapé par un manque de coordination entre les différents acteurs de la recherche, une insuffisance des infrastructures et des financements qui lui sont dédiés.

S'agissant de la gestion de la recherche scientifique, qui est centralisée au niveau des universités, des instituts et des centres spécialisés en Mauritanie, elle comprend l'administration des projets de recherche, l'appui aux équipes de chercheurs et la gestion des ressources financières et matérielles. Néanmoins, la gestion de la recherche doit faire face à des obstacles importants qui freinent l'innovation et le développement, tels que le manque de personnel qualifié, la rareté des financements, l'accès limité à des équipements de pointe et le manque de synergie entre les structures académiques et les entreprises locales.

#### Encadré 24 – Remarques relatives à la loi n°2010-043 relative à l'ESRS modifiée par la loi n°2016-028

Cette Loi comprend : trois (3) chapitres et soixante-huit (68) articles, organisés en dix (10) titres consacrés successivement à : 1) Missions, principes et objectifs ; 2) De l'Enseignement Supérieur Public ; 3) De l'Enseignement Supérieur Privé ; 4) De la Recherche Scientifique ; 5) Du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ; 6) Du Personnel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ; 7) Des Etudiants ; 8) Des Œuvres Universitaires ; 9) Des Mesures Incitatives ; 10) Dispositions Transitoires et Finales.

##### Eléments de révision demandée :

**R1. Réviser la tutelle des établissements d'enseignement supérieur de manière à respecter l'esprit de la loi ou modifier cette dernière pour l'adapter au contexte actuel de ces établissements.**

Institutions sous tutelle directe du MESRS (l'UN, l'ISCAE, l'ISET de Rosso, l'ENS, l'ISPLTI, SupNum et Nouakchott Business School) ;

Institutions sous cotutelle MESRS et Ministère de la Défense (Groupe Polytechnique et les établissements qui lui sont rattachés, ISA et Académie Militaire Interarmes d'Atar)

Institution sous tutelle directe du Ministère de la Défense (Académie Navale) ;

Institutions sous tutelle directe du Ministère des Affaires Islamique et de l'Enseignement Originel (USIA, ISERI, Grande Mahadra Chinguittiya) ;

Institution sous tutelle directe du Ministère de la Santé (ENSSS) ;

Institution sous tutelle directe du Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique (ISJS) ;

Institution sous tutelle directe de la Primature (ENAJM).

Conformément au document de la stratégie de l'enseignement supérieur, il est important de prendre les mesures suivantes :

« Pour ce qui est des institutions en cotutelle, il apparaît utile de réviser les textes afin de mieux préciser le rôle de chaque partenaire et situer les responsabilités de chacun ».

« Quant aux établissements qui ne dépendent pas encore du MESRS, il faudrait encourager l'établissement de co- tutelle ».

**R2. Respecter les dispositions des articles 2 et 66 de cette Loi afin de rendre effectives les contrats-programmes ou les modifier.**

**Article 2 :** L'action de l'Etat s'exerce, entre autres, par le moyen de contrats-programmes avec les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche scientifique. Le contrat-programme définit, dans le cadre de la politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, les objectifs et les résultats à atteindre par les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche scientifique et les moyens correspondants.

**Article 66 :** Les établissements publics d'enseignement supérieur et/ou de recherche scientifique existant à la date de publication de la présente loi doivent, dans un délai de 5 ans à compter de ladite date, conclure un contrat-programme avec l'Etat.

**R3. Respecter l'article 7** de cette Loi qui indique que « les établissements dispensant des formations, sanctionnées par un diplôme d'enseignement supérieur, rendent publiques des statistiques comportant les indicateurs de réussite aux examens et aux diplômes, de poursuites d'études et d'insertion professionnelle des étudiants ».

**R4. Respecter l'article 29** de cette Loi qui indique que « Les Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur ne relevant pas des Universités sont dirigés par des directeurs nommés parmi les enseignants chercheurs par décret pour une période de quatre ans renouvelable une seule fois. Les critères et procédures de sélection des directeurs sont fixés par décret ».

Il est important de rappeler qu'actuellement certains de ces établissements ne sont pas dirigés par des enseignants chercheurs.

Source : MESRS, 2024

### 2.3. Budget de l'ESRS

Selon le document du PNDSE III, les dépenses totales d'éducation représentent en pourcentage des dépenses totales hors dette 19,8% et 4,1% du PIB en 2023. La part de l'enseignement supérieur dans le budget de l'éducation a connu une progression constante ces dernières années : 13% à 14 % au début des années 2010, 17% en 2016 et 20% en 2020...

Signalons toutefois que les budgets des établissements vont pour l'essentiel à la masse salariale, à titre d'exemples dans la dernière loi des finances :

- A l'université de Nouakchott, la masse salariale représente 527 000 000 MRU, l'acquisition de biens et de services 85 519 793 MRU ;
- A l'ENS, la masse salariale représente 67.741.997 MRU, l'acquisition de biens et de services 16.591.499 MRU. Le budget de l'ESRS demeure donc insuffisant, mais mérite aussi d'être réparti, en interne, selon des critères pertinents et transparents.
- Selon la loi des finances 2024, la situation du budget de fonctionnement des établissements supérieurs relevant de la tutelle administrative du MESRS révèle des écarts importants avec:
  - deux instituts supérieurs ayant des budgets inférieurs respectivement à 9 millions (IUP) et 18 millions MRU (SupNum);
  - quatre facultés dont les budgets passent quasi-ment du simple au double (au plus bas, la FMPOS et la FLSH avec 21 millions MRU environ chacune et au plus haut la FSJE avec près de 40 millions MRU);
  - Près de 100 millions et plus de 78 millions MRU respectivement en guise de budget de l'ENS et de l'ISSET de Rosso.
- Certes, plusieurs paramètres entrent en jeu dans la répartition interne du budget des établissements supérieurs (effectifs étudiants, infrastructures, statuts techniques et professionnels des établissements, degré d'enclavement...). Mais, le tableau ci-après montre que l'effectif des étudiants n'est pas considéré comme le critère principal dans la clé de répartition :

Tableau 37 - Principaux établissements supérieurs publics relevant du MESRS

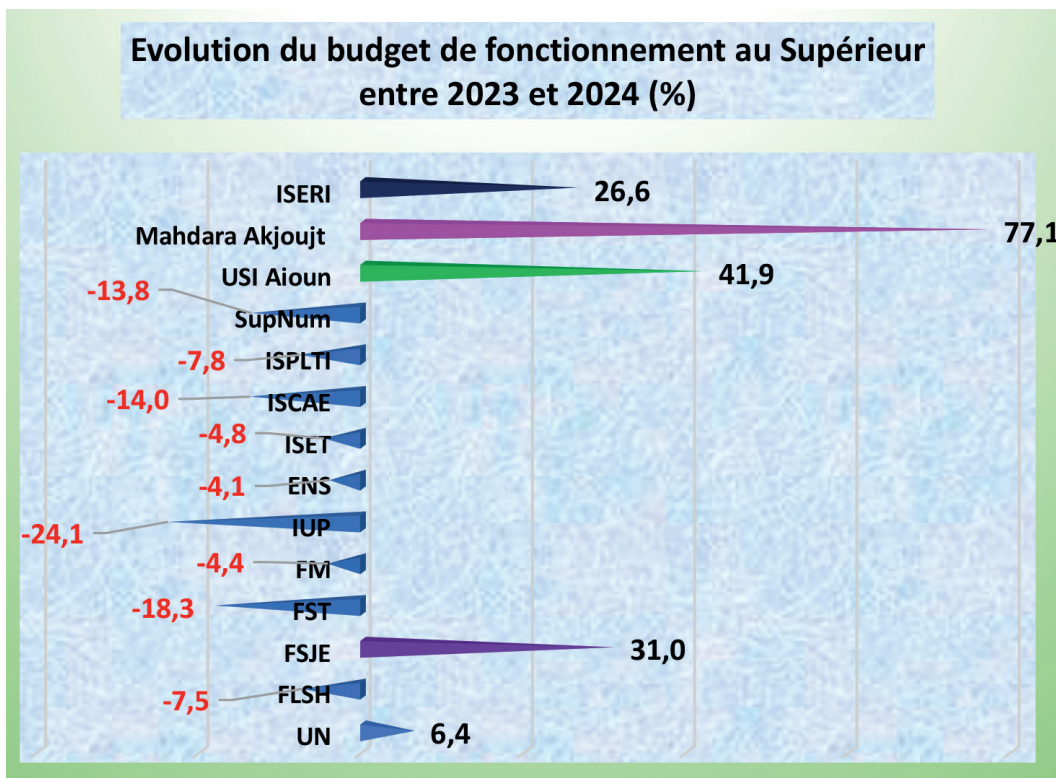
Etablissements supérieurs/ MESRS	Budget de fonctionnement en 2024 (MRU)	Effectifs Etudiants
IUP	8.376.000	1.141
SupNum	17.356.637	245
FMPOS	20.963.924	2.275
FLSH	21.528.723	4.158
FST	33.288.000	6.238
FSJE	39.397.838	9.250
ISCAE	47.636.167	2.137
ISPLTI	54.046.002	358
ISSET	78.647.135	277
ENS	99.955.195	467

Source : Données du MESRS, 2024

En effet, l'ENS, l'ISET et l'ISPLTI, avec des effectifs dont nul n'atteint 400 étudiants ont des budgets de fonctionnement variant entre 54.046.002 et 99.955.195 MRU, soit 257,8% à 476,8% le budget de la faculté de médecine qui compte près de 2.300 étudiants évoluant dans un environnement professionnel à haute technicité. Ils dépassent également de très loin les budgets des trois autres facultés (FLSH, FST et FSJE) qui comptent pourtant des effectifs, respectivement de 2.275, 4.158 et 9.250 étudiants.

Par ailleurs, en dépit de la volonté affichée d'accorder la priorité aux différents ordres d'enseignement dont le Supérieur, une comparaison des budgets de fonctionnement 2023 et 2024 d'établissements d'enseignement supérieur relevant de la tutelle administrative du MESRS et du MAIEO ne semble pas confirmer ce désir :

Tableau 37 - Principaux établissements supérieurs publics relevant du MESRS



Source : Données des lois des finances 2023 et 2024

Certes, le budget global de l'université de Nouakchott a progressé de 6,4 % entre 2023 et 2024 ; celui de la faculté des sciences juridiques et économiques a même connu une augmentation de près du tiers passant de 30.073.580 à 39.397.838 MRU, alors que tous les autres établissements supérieurs relevant administrativement du MESRS ont connu une diminution de leurs budgets de fonctionnement de 4,1 % (ENS) à 24,1 % (IUP), avec parfois des réductions importantes en valeurs absolues: ISCAE (- 7.724.505 MRU), FST (- 7.432.000 MRU) et ISPLTI (- 4.577.625 MRU).

Par contre, les établissements supérieurs relevant du MAIEO ont connu une évolution très positive de leurs budgets de fonctionnement entre 2023 et 2024: la Grande Mahadra Chinguittiya d'Akjoujt avec + 77,% en valeur relative et + 22.450.952 MRU en valeur absolue, l'USIA (+ 25.257.293 MRU) et l'ISERI (+ 34.724.929 MRU).

## 3. Principaux dysfonctionnements et défis au niveau de l'ESRS

### 3.1. Au niveau de l'Enseignement Supérieur

#### 3.1.1. Par rapport aux aspects institutionnels et réglementaires :

- Retard dans la révision du cadre réglementaire et législatif, afin de l'arrimer aux exigences de la réforme de 2022 et des stratégies de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Absence d'enquêtes systématiques pour le suivi de l'insertion des anciens diplômés et en vue du rapprochement des filières professionnelles avec le milieu économique;

- Absence d'évaluations externes permanentes et systématiques des formations supérieures de façon à améliorer la correspondance entre les compétences acquises dans les établissements d'enseignement supérieur et les attentes du marché du travail;

#### 3.1.2. Par rapport à l'offre et à l'équité :

- Offre supérieur largement dominée par les filières classiques des FLSH et FSJE qui favorisent très peu l'insertion dans le marché du travail ;
- Concentration des établissements supérieurs à Nouakchott (faible déconcentration, iniquité zonale...); Faible diversité de l'offre et des filières professionnelles peu développées (effectifs d'étudiants réduits) ;

#### 3.1.3. Par rapport à la qualité et à la pertinence :

- Un effectif insuffisant d'enseignants chercheurs ayant les compétences requises pour assurer un enseignement et un encadrement de qualité ;
- Forte prévalence de l'enseignement théorique, notamment due aux carences en équipements de laboratoires et d'ateliers et aux problèmes d'habilitation des personnels ;
- Faible investissement de l'enseignement supérieur dans des domaines prioritaires pour le pays, comme les sciences marines, l'exploitation minière, les énergies renouvelables, etc. ;
- Faible adéquation entre les programmes de formation et les besoins de l'économie nationale ; Faible efficacité interne que reflètent notamment les taux de redoublement et d'abandons particulièrement élevés ;

#### 3.1.4. Par rapport à la gestion et au pilotage :

Mauvaise gestion prévisionnelle des flux d'étudiants, sans cesse croissants;

- Faible partenariat entre les institutions de formation et le monde professionnel que renforce un manque d'implication des professionnels dans les filières du supérieur ;

#### 3.1.5. Par rapport au financement du supérieur :

Sous financement de l'Enseignement Supérieur et absence d'appui aux établissements supérieurs privés ;

### 3.2. Au niveau de la recherche scientifique

- Effectif insuffisant d'enseignants chercheurs de rang magistral, suffisamment motivés pour s'investir dans la recherche fondamentale et appliquée;
- Équipements de recherche haut de gamme inexistantes et équipements de base largement manquants ;
- Faible valorisation des travaux effectués au sein des Unités, Laboratoires et Centres de recherche ;
- Cloisonnement au sein de la communauté des chercheurs et faibles liens entre cette communauté et le secteur privé ;
- Faibles liens entre les acteurs de la recherche et l'environnement productif et sociétal;
- Faible intégration des Unités, Laboratoires et Centres de recherche nationaux dans les réseaux régionaux et internationaux de recherche ;
- Faible budget consacré à la recherche et à l'innovation (moins de 0,1% du PIB).

## 4. Recommandations du HCE au sujet de l'ESRS

### 4.1. Au niveau de l'enseignement supérieur :

- 1) Promouvoir la diversification de l'offre au Supérieur, tout en privilégiant les filières professionnelles arrimées aux pôles socioéconomiques du pays et aux besoins du marché de l'emploi ;
- 2) Mettre en place des mesures pratiques en matière d'orientation scolaire, de mise à niveau linguistique dans les parcours d'étude et de promotion d'approches pédagogiques adaptées, pour réduire les décrochages et les redoublements et promouvoir ainsi l'efficacité interne des établissements d'enseignement supérieur;
- 3) Assurer une gestion plus rationnelle et dynamique des établissements d'enseignement supérieur, avec notamment : la révision des organigrammes des établissements et l'instauration de contrats-programmes, l'amélioration de la qualité des supports de formation et de l'environnement des apprentissages, la révision des modes de recrutement et de gestion de la carrière des enseignants, la promotion de l'égalité de genre et le renforcement des compétences des personnels;
- 4) Veiller à l'harmonisation et à l'efficacité des interventions dans le domaine de l'ESRS et promouvoir l'efficacité externe du sous- système, en particulier à travers : (i) l'unicité de la base de données utilisée par les différentes entités (CNESRS, AMAQES, ANRSI...), la création d'un observatoire national de veille à la formation et à l'insertion des diplômés du supérieur chargé principalement du rapprochement des filières professionnelles avec le milieu économique (établissements de conventions, facilitation de stages, etc.), de la mise au point d'un système d'enquêtes systématiques auprès des anciens étudiants et la conduite d'une évaluation externe permanente et systématique des formations supérieures ;
- 5) Veiller à une forte implication du MESRS par le MERSE dans le dialogue technique pour la mise en œuvre de la réforme (curriculum, filières et orientations, etc.) ;6) Commanditer une étude sur la décentralisation des établissements d'enseignement supérieur dans une optique de prise en compte des spécificités socio-économiques et culturelles zonales, sans affecter la qualité de l'encadrement, l'efficacité et l'efficacité du rendement ; (Recommandation reprise).

### 4.2. Au niveau de la recherche scientifique :

- 7) Promouvoir la recherche et l'innovation à travers des mesures pratiques de « décloisonnement » de la Communauté des chercheurs et de création d'un « espace commun de recherche » susceptible de favoriser la création d'un vivier suffisant d'hommes et de femmes, investis dans la recherche à tous les niveaux (constitution d'une masse critique de chercheurs de hauts niveaux), l'acquisition d'équipements mutualisés, l'institution de prix annuels pour les auteurs de travaux significatifs en matière d'innovation, la création de revues nationales avec comités de lecture (composés de nationaux et internationaux) pour la publication des travaux de recherche, la vulgarisation des résultats des travaux de recherche (thèse de doctorat, master...), la participation aux rencontres scientifiques nationales, sous régionales et internationales, etc. ;
- 8) Faire de la recherche et de l'innovation un levier de transformation économique et sociale, de création de valeur et d'emplois, d'impulsion de la croissance et du bien-être social comme préconisé par la vision de la stratégie de R&I 2022-2026, ce qui requiert la promotion de la recherche appliquée, notamment au service du système éducatif, en favorisant les études et recherches ciblant le préscolaire, l'enseignement originel et formel, en vue d'en améliorer les pratiques, les approches et les procédures ; (Recommandation reprise)
- 9) Mettre en place des programmes de soutien à l'innovation, d'appui au dispositif d'incubation et d'émergence des startups, ainsi que le renforcement du rôle des grandes entreprises dans le développement de la R&I (mise à contribution des grandes sociétés comme la SNIM, des entreprises agissant dans les domaines du gaz, de l'hydrogène, etc.); (Recommandation reprise)
- 10) Augmenter la part du budget national consacré à la recherche et à l'innovation, étudier la possibilité de mise en place d'un dispositif de financement garantissant une plus grande pérennité de l'action (promotion de l'autofinancement, mise à contribution du privé et des PTFs, ...) et voire même la possibilité d'affectation de 0.5% à 1% des recettes douanières au niveau des ports des capitales politique et économique du pays (Nouakchott et Nouadhibou) à la recherche et à l'innovation;

11) Confier, dans la mesure du possible, la réalisation de certaines études stratégiques à l'université, dans une optique de promouvoir et de développer les unités de recherche au Supérieur (appui à travers une circulaire de PM)

## VIII. L'ENSEIGNEMENT PRIVE

L'enseignement privé joue un rôle clé dans de nombreux systèmes éducatifs à travers le monde. Bien régulé et encadré, il peut, en effet, constituer un atout précieux pour l'amélioration de l'accès, de la qualité et du pilotage de l'éducation /formation. Complément du système public, il pallie les insuffisances en matière d'offre éducative, notamment dans les zones où les écoles publiques sont surchargées ou mal équipées. Il peut être une source d'innovation, avec l'utilisation d'approches nouvelles, de technologies modernes ou d'activités extra-scolaires novatrices.

L'existence d'un secteur privé peut aussi, dans le cadre d'une saine émulation, inciter les établissements publics à améliorer leurs normes pour rester compétitifs ; avec comme résultantes des gains d'efficacité et de qualité dans l'ensemble du système éducatif.

En Mauritanie, la Loi d'Orientation précise qu'« en tant que composante du système éducatif national, l'enseignement privé contribue à l'atteinte des finalités, missions et objectifs éducatifs » du système (Article 49). Mais, faut-il que cette contribution se fasse suivant des normes et dans le respect de cahiers de charges précis, transparents et pertinents.

Dans cette section, nous examinerons l'état de la situation de l'enseignement privé en Mauritanie, sa contribution à l'effort de scolarisation aux différents paliers du système, ses principales contraintes et les mesures idoines pour les surmonter.

### 1. Cadrage référentiel

Pour orienter la mise en œuvre de la nouvelle réforme du système éducatif national en matière d'enseignement privé, la lettre de politique d'éducation/formation 2022-2032 a souligné que pour respecter le principe de gratuité de l'éducation de base, « l'enseignement primaire sera progressivement et exclusivement délivré par le système public » et d'ajouter qu'en « 2022-2023, la première année du primaire sera obligatoire dans les établissements publics pour l'ensemble des élèves de la Mauritanie et le processus d'extinction progressive du fondamental dans le privé sera finalisé au bout de 6 ans ».

Signalons toutefois que même si l'école primaire lui est retirée dans un souci d'équité et de raffermissement de l'unité nationale à travers l'instauration de l'Ecole Républicaine, l'enseignement privé demeure sollicité activement pour contribuer à la scolarisation/formation dans tous les autres paliers du système (préscolaire, collégial, secondaire, FTP et supérieur).

Pour mieux encadrer l'intervention de ce sous-système, la Loi d'Orientation dispose (article 50) que « l'autorité gouvernementale compétente doit revoir et repenser le cadre d'organisation de l'enseignement privé par les dispositions législatives et réglementaires appropriées. Cette révision doit prendre notamment en considération :

- Le respect des curricula officiels ;
- Le strict respect des clauses du cahier des charges, tout en renforçant les règles de transparence et de redevabilité ;
- La limitation progressive de l'intervention privée aux cycles post primaires ;
- La promotion d'indicateurs d'équité et de qualité des enseignements ;
- Le soutien apporté aux établissements privés afin qu'ils soient dotés de leur propre corps d'enseignants ;
- Le suivi de la formation continue et initiale des enseignants exerçant dans le secteur privé ;
- La fixation des modalités incitatives, notamment le bénéfice d'exonération partielle ou totale d'impôts et taxes à la réservation d'un nombre déterminé de places pour les enfants issus des familles défavorisées et ceux en situation d'handicap. Les modalités d'application du régime d'exonération sont fixées par un arrêté conjoint du Ministre chargé des finances et du Ministre chargé de l'Education Nationale ;

- Le contrôle strict des licences délivrées aux promoteurs étrangers pour en limiter le bénéfice aux écoles consulaires dans le cadre de relations bilatérales entre Etats et aux écoles homologuées qui respecteront les conditions spécifiques dans l'exécution des programmes d'enseignement à fixer par voie réglementaire ;
- Le respect des profils de qualification des personnels similaires à ceux des personnels des écoles publiques ;
- L'application stricte des dispositions réglementaires fixant les conditions d'inscription des élèves mauritaniens dans les écoles étrangères à l'intérieur du pays”.

## 2. Eléments de situation

Tous les paliers du système éducatif formel - depuis le Préscolaire jusqu'au Supérieur, en passant par le Primaire, le Collégial, le Secondaire et la FTP- ont connu à des degrés divers, depuis près de trois décennies, sous l'effet d'une démocratisation de la vie socio-économique et politique du pays, une participation plus ou moins conséquente de l'enseignement privé à l'effort national d'éducation/ formation.

Mais, la mise à contribution du Privé, entre autres, pour assurer la scolarisation universelle nécessite, surtout dans un pays où la pauvreté endémique touche encore près du tiers de la population, une mise aux normes et surtout un encadrement rapproché pour éviter toute dérive pouvant affecter la qualité du système et /ou l'unité nationale du pays. D'où le retrait des trois premières années du Primaire comme préconisé par la Loi d'Orientation 2022/023, néanmoins, le privé demeure fortement présent dans le système éducatif mauritanien dans son ensemble.

Par rapport à l'accès, au niveau du Préscolaire, les données récentes du MASEF font état, en 2023/24 de 45 696 enfants pré scolarisés dans 720 jardins ou garderies communautaires et 255 sections préscolaires évoluant dans des écoles primaires ou dans des écoles coraniques modèles. 51 % de cette offre préscolaire est assurée par le privé.

- Au primaire et au secondaire général, les données du MERSE révèlent qu'en 2023/24, au niveau national le privé compte :
- 583 écoles, avec 2745 salles de classe, accueillant 66 075 élèves ;
- 882 établissements secondaires, avec 3418 salles de classe, accueillant 213 874 élèves encadrés par 2050 Professeurs.

À la FTP, faute de données récentes sur la participation du privé et bien qu'on est loin de l'objectif du PNDSE II (faire passer la part du privé en FTP à 25% en 2020 », on peut souligner tout de même, comme mentionné dans la “Stratégie 2023 - 2030 de l'EFTP Mauritanie” que les établissements privés de l'EFTP se subdivisent en deux groupes : (i) un groupe de 8 établissements basés tous à Nouakchott, qui préparent aux diplômes nationaux et (ii) une cinquantaine d'établissements, ne préparant pas actuellement aux diplômes nationaux et qui est aussi basée majoritairement à Nouakchott.

Au supérieur, la contribution du privé à l'effort de formation demeure limitée (moins de 900 étudiants) quasi circonscrite à Nouakchott, selon les données du MESRS en 2022. En 2020 / 2021, elle était inférieure à 3%, alors que la cible du PNDSE II était 17% en 2020.

Par rapport à la qualité, bien que de nombreuses lacunes soient signalées (bachotage, horaires réduits et mobilisation de personnels non qualifiés pour l'enseignement des disciplines dites secondaires, etc.), au niveau du préscolaire, du primaire, du collégial et du secondaire, la qualité des enseignements/ apprentissages dans les établissements privés reste meilleure aux yeux de la plupart des acteurs et des partenaires du système éducatif national.

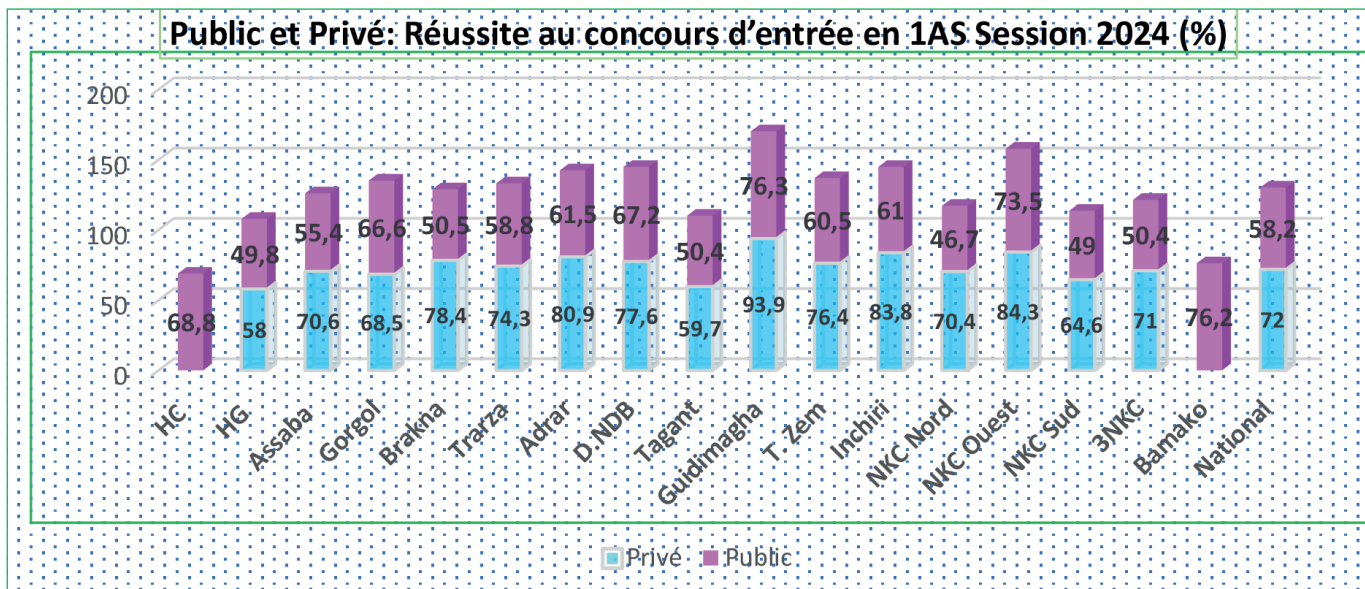
Plusieurs indicateurs corroborent ce sentiment. L'enquête SDI 2022 révèle qu'au niveau du privé, dans 20 % des classes, tous les élèves ont un manuel scolaire ; dans 24% les élèves ont plus d'un manuel pour deux alors qu'au niveau du public, 70% des classes en milieu rural et 62 % des classes en milieu urbain n'ont aucun manuel. Seules 16 % des classes rurales et 14 % des classes urbaines disposent de plus d'un manuel pour deux élèves.

Bien plus, SDI 2022 cite « la scolarisation dans le privé » comme l'un de trois facteurs corrélés positivement au niveau du primaire « en tant que facteurs favorisant l'apprentissage des élèves et améliorent leurs performances », les deux autres sont : « la fréquentation de l'école coranique ou du préscolaire formel » et « la prise du petit déjeuner ».

Par rapport au rendement, tel que mesuré par les résultats des concours et examens nationaux, le privé obtient globalement des résultats supérieurs depuis plusieurs années. Les sessions 2024 du concours d'entrée en première année secondaire, du BEPC et du baccalauréat abondent dans le même sens.

Au concours d'entrée en 1AS, le taux de réussite du privé au niveau national est de 72 % contre 52,2 % pour le public.

Graphique 50 – Public et Privé: réussite au concours d'entrée en 1AS, session 2024 (%)

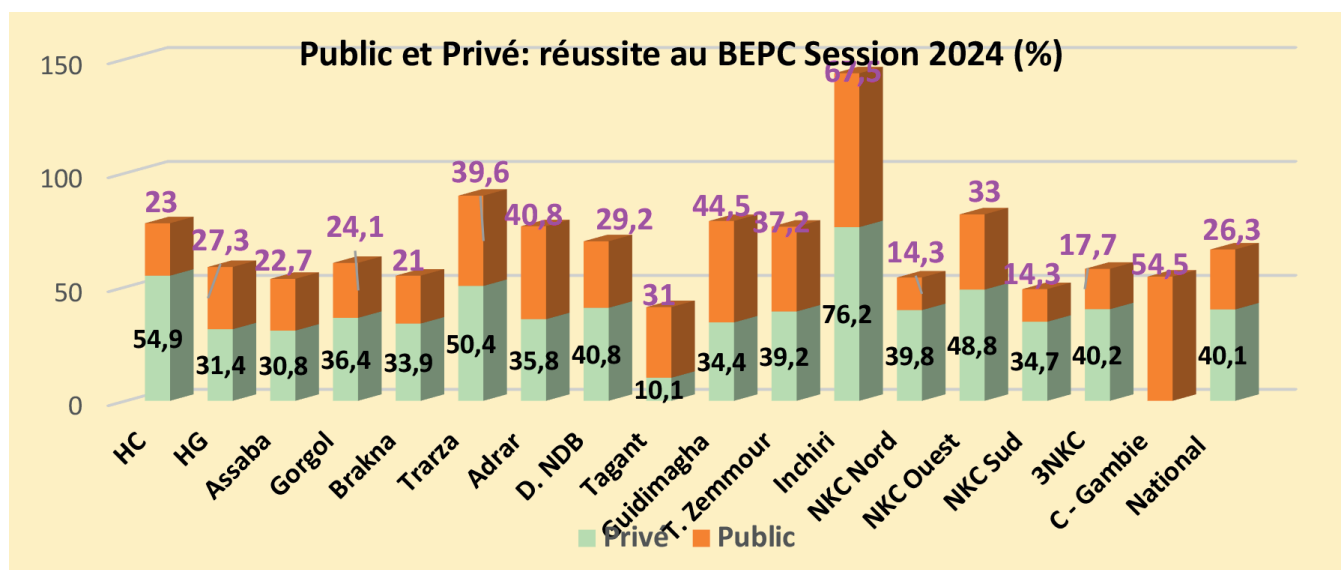


Source : Données du MERSE, 2024

Cette supériorité des taux de réussite du privé à ce niveau est perceptible de façon nette (voir histogramme supra) dans presque toutes les wilayas.

Au BEPC, session 2024, le privé obtient un taux de réussite au niveau national de 40,1 % contre 26,3 % pour le public. Là également, la majorité écrasante des wilayas affiche des résultats nettement supérieurs au privé en comparaison avec le public.

Graphique 51 – Public et Privé: réussite au BEPC, session 2024 (%)

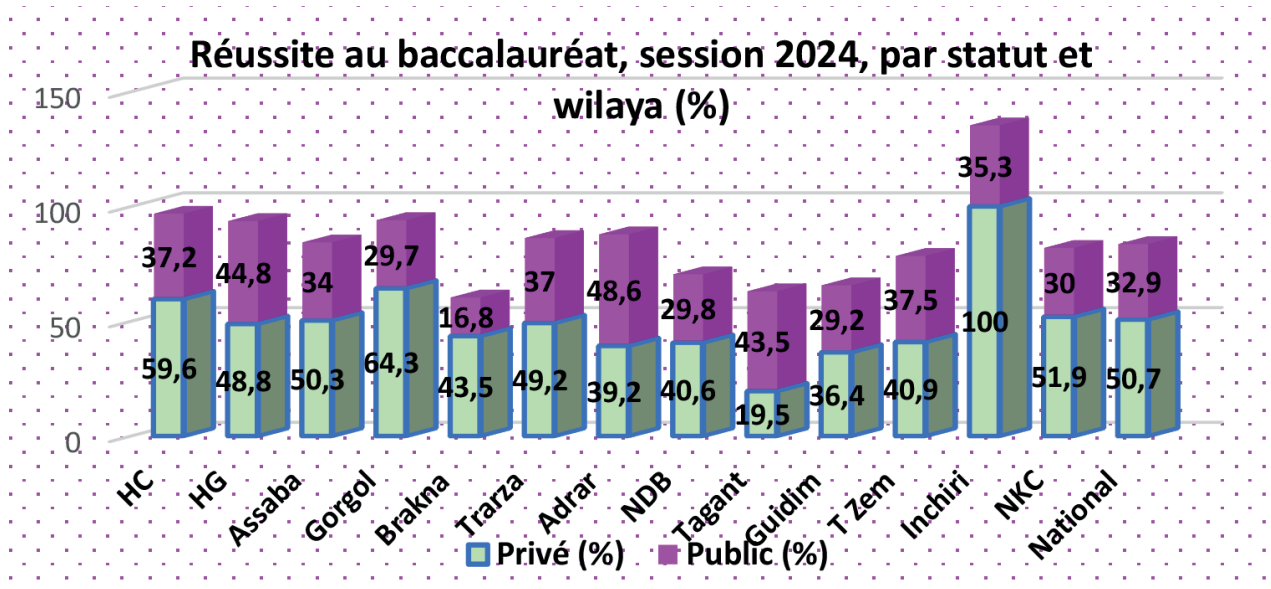


Source : Données du MERSE, 2024

Trois wilayas font tout de même exception. Il s'agit, d'une part, de l'Adrar et du Tagant, avec respectivement 35,8 % et 10,1 % dans les établissements privés contre 40,8 % et 31 % dans le public. Dans ces régions faiblement peuplées, l'implantation du privé semble limitée. Il s'agit d'autre part du Guidimagha, wilaya excentrique, quasi enclavée, où les candidats du privé affichent un taux de réussite de 34,4 %, inférieure de 10 points de moyenne à celui du public.

Par rapport aux performances scolaires telles que traduites par les résultats au baccalauréat, session 2024 ; comparés à ceux fréquentant les établissements publics, les élèves scolarisés dans le privé obtiennent globalement les meilleurs résultats.

Graphique 52 – Public et Privé: réussite au baccalauréat, session 2024 (%)



Source : Données du MERSE, 2024

Certes, le taux de réussite du public est plus élevé au Tagant (43,5 % contre 29,5 %) et en Adrar (48,6 % contre 39,2 %). Mais, hormis ces deux exceptions, la tendance se confirme largement au niveau régional, avec des taux de réussite du privé variant de 36,4 % au Guidimagha à 100% en Inchiri et des taux de réussite au public allant de 16,8 % au Brakna à 48,6% en Adrar.

### 3. Principaux défis

En Mauritanie, le développement du secteur privé éducatif fait face à plusieurs défis et contraintes dont principalement :

Au niveau institutionnel et réglementaire, (i) l'absence de normes et de critères arrêtés en concertation avec le privé et scrupuleusement respectés, tant au préscolaire, primaire, secondaire, en FTP qu'au supérieur, (ii) la faible implication des opérateurs privés dans l'élaboration des curricula de formation de l'EFTP ; et (iii) la non accréditation des filières de formation dans les établissements supérieurs privés ;

- Au niveau de l'offre, le non-respect des normes en infrastructures scolaires (exiguïté des bâtiments, des salles de classe, absence souvent d'enceinte scolaire ...) ;
- Au niveau de l'ingénierie curriculaire : (i) le non-respect par certaines écoles privées du curriculum mauritanien et des horaires fixés pour l'enseignement des disciplines ; (ii) la faible qualification de nombreux personnels enseignant les disciplines dites secondaires, (iii) la promotion du régime de bachotage au détriment de l'acquisition des habiletés et des compétences ;
- Au niveau des ressources humaines, l'exploitation abusive des compétences de l'enseignement public, le privé n'ayant pas réussi jusqu'à présent à posséder son propre corps d'enseignants ;
- Au niveau financier, coût de scolarité souvent très élevé au privé, d'où une fréquentation quasi exclusive par les enfants des classes aisées et parfois des classes moyennes (non accueil des enfants issus de milieux défavorisés).

### Encadré 25 - HCE /Ecole privée « Générations du futur » au Ksar

Visites de terrain HCE/ Wilaya de Nouakchott Ouest, 21 et 22 Février 2024

Elle dispose du préscolaire, du primaire, collège et lycée. Pour le primaire, à partir de la troisième année. L'école applique le programme national. Les effectifs au primaire sont de 25 élèves (classes doublées). Les frais de scolarité sont compris dans une fourchette de 1400 – 2500/MRU.

L'école dispose d'un système de vidéo surveillance avec un poste d'observation de toutes les classes, de la cour et des environs. Les classes sont suivies avec possibilité de Zoom (présence des enseignants, dynamisme pédagogique, gestion des compositions, etc.). Un système très avancé de l'utilisation des TIC.

#### 4. Recommandations

- 1) Accélérer la révision de l'arsenal juridique et réglementaire régissant l'enseignement privé en Mauritanie, pour tous les paliers du système, dans un souci d'harmonisation avec les dispositions de la Loi n° 2022-023 portant Loi d'Orientation du Système Éducatif National et, s'agissant de l'enseignement supérieur, pour se conformer aux lois n°2010-043 et n°2016-028 en veillant notamment à surseoir aux formations non accréditées par le CNESRS et en appliquant rigoureusement les dispositions de l'arrêté n°024-2016 approuvant le cahier des charges fixant les conditions de création, d'ouverture et d'accréditation des filières des établissements privés d'enseignement supérieur ;
- 2) Instituer des contrats programmes entre les EE privés et les départements de tutelle, avec des cahiers de charges dotés de critères précis, notamment en matière d'infrastructures, de respect des programmes, des horaires, des profils enseignants, des frais de scolarité, etc. ; avec des mécanismes de suivi-évaluation, suivant une périodicité arrêtée et respectée ;
- 3) Commanditer une étude sur les autorisations accordées aux écoles homologuées et leur impact au niveau du grand public sur la dynamique enclenchée par la promotion de l'Ecole Républicaine.

## IX. THEMATIQUES TRANSVERSALES

De façon générale, tout système éducatif qui se veut inclusif doit garantir à tous les élèves, quelle que soit leur origine socio-économique, leurs besoins ou leurs capacités, un accès à une éducation de qualité dans un environnement équitable et respectueux. Cela signifie que les établissements scolaires doivent s'adapter pour répondre aux divers besoins des apprenants, dont les jeunes filles (équité/genre), les enfants vivant avec handicaps, ceux ayant des besoins éducatifs particuliers, ou issus de milieux socioculturels ou linguistiques différents (émigrés, réfugiés...). Cette réponse doit permettre une accessibilité universelle à travers notamment : l'adaptation des infrastructures (rampe d'accès, latrines séparées, salles de classe appropriées, matériel pédagogique adapté, etc.) et l'accessibilité des contenus, y compris en utilisant des formats divers (braille, supports audiovisuels, outils numériques, etc.).

En Mauritanie, avec la Loi d'Orientation n°2022/ 23 qui sous-tend la nouvelle réforme du système éducatif national, l'une des orientations majeures est de promouvoir une école unificatrice, équitable, inclusive dispensant une éducation pour tous de qualité sur un pied d'égalité, qui tient compte des spécificités et des besoins individuels.

Nous examinerons cet aspect d'intégration/inclusion du système éducatif à travers deux thématiques transversales que sont le genre et l'inclusion des enfants handicapés, émigrés, ou réfugiés en Mauritanie.

### 1. Genre

Il est désormais établi qu'en milieu scolaire, la prise en compte du genre revêt une importance capitale, car elle permet, entre autres de (i) lutter contre les inégalités d'accès à l'éducation (réduction des disparités scolaires liées aux pesanteurs sociales, aux stéréotypes, ou aux contraintes économiques), (ii) promouvoir l'équité dans la réussite scolaire (réduction des stéréotypes, orientation...), (iii) favoriser un environnement scolaire inclusif et sûr (prévention des violences basées sur le genre, création de modèles positifs), (iv) répondre aux besoins spécifiques liés au genre (Hygiène et infrastructures, toilettes séparées, etc.) et (v) renforcer les bénéfices sociaux et économiques en matière d'autonomisation des femmes et des filles (réduction de la pauvreté, développement à la base, etc.).

Dans cette section, nous verrons, après un cadrage référentiel, qu'en est-il de la prise en compte du genre dans le contexte éducatif national.

#### 1.1. Cadrage référentiel

Au niveau international, les Objectifs de développement durable auxquels la Mauritanie a souscrit à l'instar des autres membres de la Communauté des Nations consacrent l'ODD 4 : « l'accès à une éducation de qualité », avec notamment des cibles couvrant tous les paliers du système scolaire.

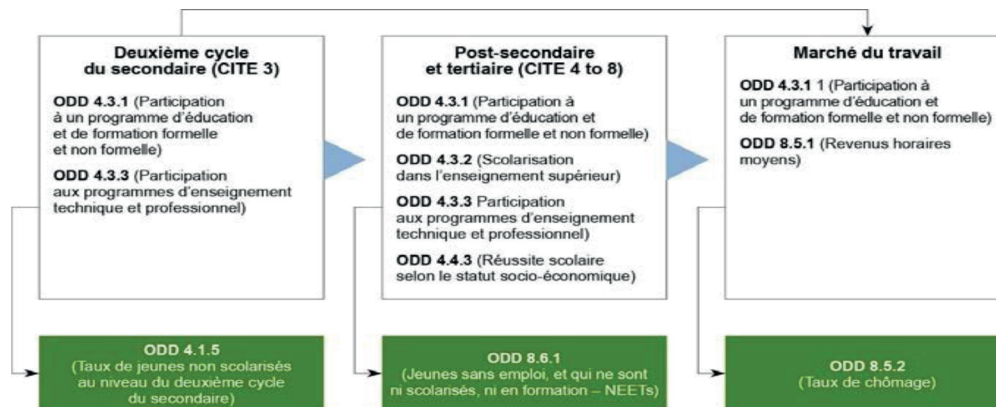
## Encadré 26- Les trajectoires d'apprentissage dans le cadre des ODD

Parmi les 17 Objectifs de développement durable et leurs cibles, plusieurs mentionnent explicitement les jeunes femmes et les jeunes hommes. L'ODD 4, relatif à l'égalité d'accès à une éducation de qualité, et l'ODD 8, dédié au travail décent, sont ceux qui concernent le plus directement les jeunes. Parmi les autres objectifs particulièrement pertinents à cet égard, citons l'ODD 10 (inégalités) et l'ODD 16 (paix et justice).

L'Objectif de développement durable relatif à l'éducation (ODD 4) insiste sur l'importance de l'accès de tous, sur un pied d'égalité, à une éducation de qualité et à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Pour suivre ce processus continu d'apprentissage, le programme d'action de l'ODD 4 propose une série d'indicateurs afin de mesurer la participation et les compétences des individus au fil de leur existence, couvrant les niveaux d'enseignement obligatoires ou non, ainsi qu'un large éventail de programmes (dont l'éducation formelle, mais aussi non formelle).

**Graphique des Trajectoires des jeunes de l'éducation à l'emploi :**



Parmi les cibles de l'ODD 4, l'ODD 4.1 et l'ODD 4.2 soulignent l'importance de la participation, mais aussi de la qualité, dans l'enseignement pré-primaire (ODD 4.2), l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire (ODD 4.1), tandis que l'ODD 4.3 s'attache à la participation aux niveaux supérieurs d'enseignement.

L'ODD 4.3 vise à « faire en sorte, d'ici à 2030, que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable ». Cette cible est étroitement liée aux ODD 4.4 et 4.6, qui mesurent tous deux les compétences essentielles que les jeunes et les adultes peuvent acquérir dans le cadre de l'enseignement professionnel ou tertiaire, ou de la formation pour adultes, notamment celles en littératie, en numératie, en culture numérique et en technologies de l'information et de la communication (TIC). Elle est également en lien étroit avec l'ODD 4.7, qui vise à faire en sorte que les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable.

L'ODD 4.3 inclut un indicateur mondial sur le taux de participation des jeunes et des adultes à l'éducation et la formation formelles ou non formelles, et deux indicateurs thématiques sur le taux brut de scolarisation dans l'enseignement tertiaire et le taux de participation à l'enseignement professionnel. La formulation de cette cible, ainsi que les indicateurs qu'elle comprend, reconnaissent la diversité des trajectoires que les jeunes et les adultes peuvent emprunter afin d'acquérir les compétences nécessaires pour faciliter leur entrée sur le marché du travail et vivre une vie meilleure.

Source : OCDE (2019), « Les jeunes dans l'Objectif de développement durable relatif à l'éducation »

Au niveau national, la lettre de politique du secteur de l'éducation et de la formation 2022 – 2032 souligne, dans son préambule, que l'amélioration de la qualité des apprentissages et le développement des compétences des jeunes constituent aujourd'hui des enjeux majeurs ainsi que la réduction des inégalités de genre qui se creusent au fur et à mesure du parcours scolaire et qui restent marquées en milieu rural et dans les wilayas les plus pauvres.

### 1.2. Éléments de situation

Par rapport à l'accès, des progrès restent à faire en particulier au niveau de la FTP et du supérieur, mais globalement, de nettes améliorations en matière de parité entre les sexes ont été observées en Mauritanie aux différents niveaux au cours des dernières décennies.

Selon le MASEF (2023), au préscolaire, les filles représentent plus de 54% des effectifs préscolarisés.

Au MERSE (SIRAGE, 2024), la parité garçon/ fille a été atteinte en 2012 au primaire et les filles représentent au sein des effectifs scolarisés au collégial et au secondaire en 2020/24 respectivement : 54,2% et 54,5%, presque sans changement avec les données de 2022/23.

A la FTP, la proportion des filles est de 44,8 % en 2021, selon les données du document de “Stratégie 2023 – 2030 de l’EFTP Mauritanie”.

Au supérieur, la représentation féminine est de 40% au niveau des effectifs étudiants, selon la lettre de politique éducative de 2022 – 2032.

Malgré les réussites notables dans ce domaine, en particulier au niveau de l’enseignement général, il y a lieu de se rappeler qu’il s’agit de moyennes qui cachent d’importantes disparités entre wilayas, au niveau zonal (urbain, périurbain et rural) et selon les conditions socio-économiques des ménages (SIRAGE, 2023).

L’analyse des goulets d’étranglement à l’égalité de genre au niveau de l’éducation met en exergue, du côté de l’offre : le coût de la scolarisation et le manque ou l’éloignement des écoles qui affectent davantage la scolarité des filles. L’intensité de ces obstacles diffère sensiblement en fonction du milieu de résidence des filles et des garçons : l’éloignement des écoles est évoqué comme cause d’abandon du secondaire par 35 % des filles en milieu rural, aucun garçon en milieu urbain, et seulement 5 % des garçons en milieu rural (PNDSE III, p. 49).

Pour les filles les études relèvent comme causes principales des déperditions scolaires, en plus de l’éloignement de l’école : l’insécurité (clôture) au sein de l’école, les mariages et les grossesses précoces, un environnement scolaire non favorable (latrine/adduction d’eau), l’échec scolaire résultant de faibles acquis, la violence basée sur le genre (absence de règlementation sur la violence en milieu scolaire). Alors que pour les garçons, il est noté : le travail des enfants, et l’échec scolaire résultant de faibles acquis.

Par rapport à la qualité et à la pertinence, les éléments suivants méritent d’être signalés :

- La part des femmes dans le corps enseignant mauritanien est faible dès le primaire et diminue aux cycles supérieurs : elles ne représentent que le tiers des instituteurs du primaire, 12 % des enseignants du lycée, et seulement 9 % des formateurs de l’EFTP (PNDSE III);
- Au secondaire, les filles sont peu présentes dans la Série (C ), au supérieur et dans les EEFTP; elles sont particulièrement sous-représentées dans les cursus longs et dans les cursus scientifiques et techniques (industries, ingénierie...) et quasiment absentes des formations les plus prestigieuses comme la Polytechnique.

Par rapport à la prise de décision et à la participation à la gestion, dans les administrations éducatives, les femmes sont mieux représentées au niveau central (46 % du personnel) que dans les structures décentralisées (30 %), toutefois, leur proportion diminue à mesure que le niveau de responsabilité augmente : moins du tiers occupent des fonctions de leadership ou fonctions stratégiques et seulement 14 % occupent des fonctions d’encadrement pédagogique (p. ex. : inspecteurs). Les cellules genre des ministères en charge de l’éducation (quand elles existent encore) ne disposent pas des capacités financières et techniques et du soutien nécessaire pour intégrer effectivement l’approche genre dans les politiques éducatives (PNDSE III).

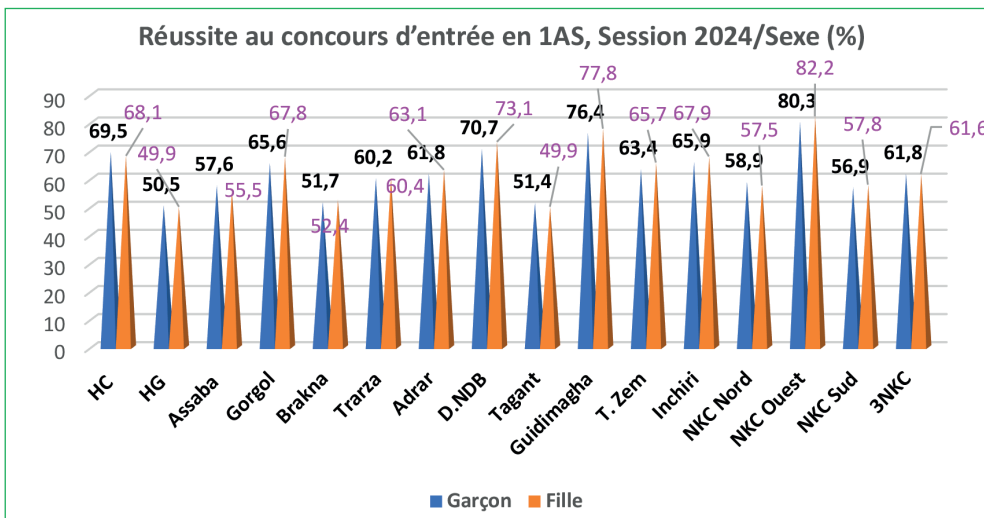
Par rapport aux performances des résultats scolaires et académiques et au rendement, il y a lieu de rappeler (Rapport HCE 2023) que :

- Au supérieur, avec 3866 diplômés en 2020-2021, les femmes représentent 36%, donc légèrement plus du tiers: une participation qui varie entre 38% en licence et 21% seulement en médecine.
- Au niveau des sortants de la FTP, les hommes arrivent à mieux s’insérer que les femmes (49,1 % contre 34,6 %), avec pour conséquence un taux de chômage qui frappe davantage les jeunes filles (45% contre 29,6 %) (IIPE-UNESCO Dakar, 2023).
- Bien que le seuil de réussite au concours d’entrée en première année du collège était fixé à 15 points en dessous de la moyenne (59,5 %), le taux de réussite des filles en 2023 était préoccupant (31.17%, soit un taux inférieur à celui des garçons de 28,33 points de moyenne). Une analyse fine des résultats au niveau des trois disciplines de base révèle des résultats féminins catastrophiques, avec 23,2% parmi elles qui ont obtenu la moyenne en langue arabe (contre 44,7% pour les garçons), 19,47% en Mathématiques (contre 22,1 % pour leurs collègues) et 11,77% en Français (contre 37,8% pour les garçons) (SIRAGE, 2023). En 2023, les taux globaux de réussite au BEPC se sont nettement améliorés, 39,1% (+ 12,1 % comparés à 2022) ; mais ceux des filles ne dépassent que de peu 20% (21,58 %) (SIRAGE, 2023).

Plus récentes sont les résultats du concours et des examens nationaux au niveau de l’enseignement général, sessions 2024.

Au concours d'entrée en première année secondaire (session 2024), le taux de réussite au niveau national est de 61.7% (61,6% pour les filles).

Graphique 53 - Réussite au concours d'entrée en 1AS, par sexe, en 2024 (%)

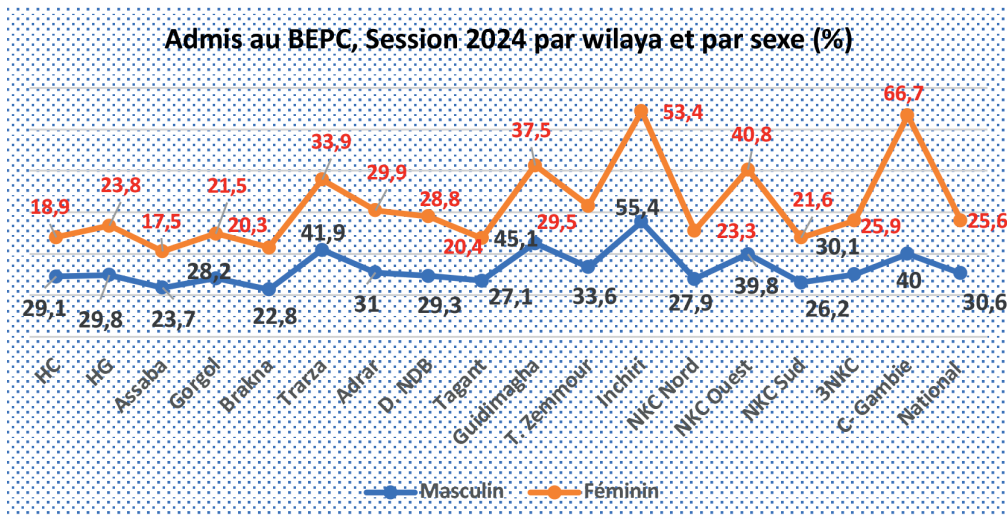


Source : Données du MERSE, 2024

Malgré cette légère avance pour les garçons (+0,1%) dans les résultats de ce concours sanctionnant six années d'études primaires, les filles arrivent tout de même à s'imposer dans de nombreuses wilayas importantes au point de vue effectifs scolarisés, comme Nouakchott Sud (57,8 % contre 56,9 %), Nouakchott Ouest (82,2 % contre 80,3 %), Dakhlet Nouadhibou (73,1 % contre 70,7 %) et Gorgol (67,8 % contre 65,6 %).

S'agissant des résultats du BEPC 2024, le taux d'admission au niveau national est de 27,53 %, avec une supériorité de cinq points de moyenne en faveur des garçons (30,6 % contre 25,6 %).

Graphique 53 - Réussite au concours d'entrée en 1AS, par sexe, en 2024 (%)

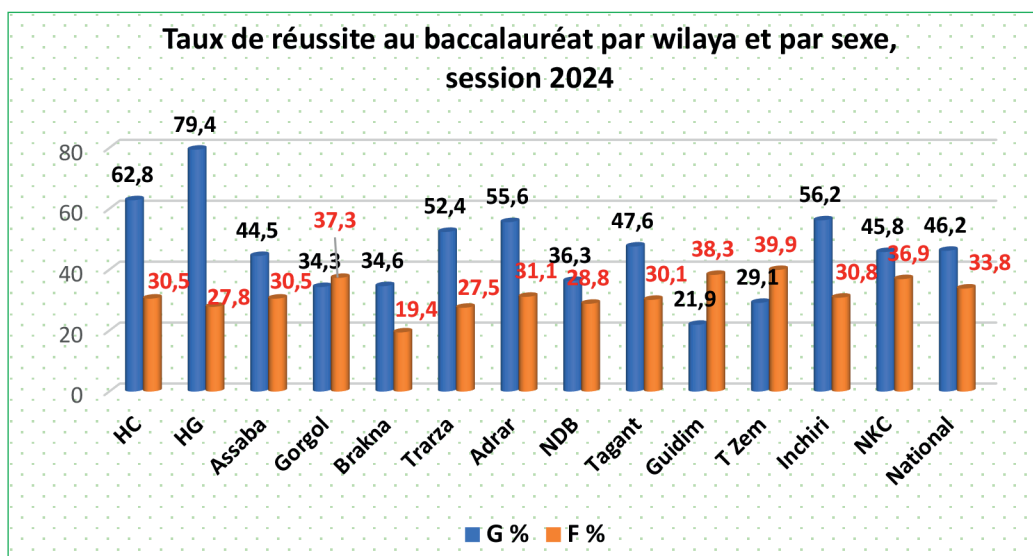


Source : Données du MERSE, 2024

À noter cependant que dans la wilaya Nouakchott Ouest, le taux de réussite féminin est supérieur à celui de leurs collègues masculins (40,8 % contre 39,8 %), tout comme le complexe de Gambie où les filles devancent les garçons de 26,7 points de moyenne.

A la dernière session du baccalauréat (2024), le taux de réussite global était de 39,28 % (46,2 % pour les garçons contre 33,8 % pour les filles) ; ces dernières accusant un taux de réussite inférieure à leurs collègues de 12,4 points de moyenne.

Graphique 53 – Réussite au concours d'entrée en 1AS, par sexe, en 2024 (%)



Source : Données du MERSE, 2024

Au Tiris Zemmour, au Guidimagha et au Gorgol, les filles obtiennent toutefois des résultats supérieurs à ceux des garçons: 39,9 %, 38,3 % et 37,3 % contre respectivement 29,1 %, 21,9 % et 34,3%.

Malheureusement, en l'absence de données désagrégées par filière - pourtant réclamées à plusieurs reprises aux services compétents par le HCE- on n'est pas en mesure de vérifier si la tendance de sessions passées d'accès limité des filles à la filière mathématiques et leur taux de réussite en cette filière nettement inférieure aux garçons se confirme ou non.

### 1.3. Principaux défis

Malgré les avancées obtenues au cours des dernières années dans la prise en compte du genre (construction d'une résidence des filles d'une capacité de 1.440 lits au niveau du campus de l'UN, 40.000 filles bénéficiant chaque année des services du projet SWEDD en matière de bourses scolaires, de transport et de cours de rattrapage, réalisation dans le cadre du C2D4 de 13 collèges de proximité...), plusieurs défis persistent dont principalement :

- Des systèmes d'information, des programmes et des budgets qui ne sont pas toujours sensibles au genre et ce dans les différents paliers du système d'éducation/formation ;
- Un manque d'attention particulière aux besoins spécifiques des filles et des enseignantes, notamment au niveau des infrastructures scolaires (hygiène, latrines séparées, gestion de l'espace, etc.) ;
- Un manque de sensibilisation et d'accompagnement en matière d'orientation pour favoriser le maintien des filles aux cycles scolaires et académiques supérieurs et les aider en matière d'orientation à s'orienter vers les séries porteuses et valorisantes (mathématique, technique/polytechnique, numérique...);
- La persistance, au niveau pédagogique, de stéréotypes sexistes véhiculés par les manuels scolaires et les pratiques pédagogiques des enseignants;
- Une faible attention accordée à la qualité des services pédagogiques dans les collèges de proximité/ collèges ruraux qui souffrent le plus souvent d'horaires réduits et de taux de couverture des programmes faibles notamment du fait d'effectifs enseignants insuffisants, peu expérimentés, non motivés ; d'effectifs élèves faibles n'atteignant pas les seuils requis pour des interactions pédagogiques fécondes... En l'absence, d'un suivi rigoureux et d'une vigilance de qualité, de tels établissements scolaires risquent de rendre la scolarisation des filles, une scolarisation au rabais.

### 1.4. Recommandations

1) Accélérer la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre du PNDSE III pour la promotion de la scolarisation des filles, surtout en milieu rural et pour la réduction des disparités de genre, dont notamment: l'amélioration des conditions de sécurité des établissements (clôtures, appui au transport), de l'environnement scolaire (latrines, demi-pension), l'organisation de cours de rattrapage, la remise de prix et la formation des chefs d'établissement aux questions de genre;

2) Elaborer, suivant une approche participative impliquant entre autres les filles scolarisées dans les différents paliers du système éducatif, une stratégie nationale d'élimination des inégalités en matière de genre en milieu scolaire, pour prendre en charge les différents aspects liés à l'accès à la qualité et au rendement scolaire, ainsi qu'aux questions procédurales liées à l'environnement des études (y compris la lutte contre les VBG), aux stéréotypes sexistes, à l'orientation scolaire et aux mesures d'accompagnement nécessaires pour la réussite de cette stratégie ;

3) Commanditer la réalisation d'un guide pour favoriser l'assimilation et l'utilisation des démarches appropriées pour élaborer des programmes, des plans d'action et des budgets sensibles au genre et prévoir des ateliers régionaux pour sa vulgarisation.

## 2. Inclusion

Après des siècles d'exclusion et de mépris, on assiste, depuis quelques décennies, au niveau international, à une évolution importante des politiques en faveur d'une démarche basée sur les droits des personnes en situation de handicap, des personnes réfugiées ou émigrées. L'accent est désormais mis sur l'inclusion et la lutte contre les préjugés et les formes de discrimination auxquels ces personnes se heurtent notamment dans la sphère éducative.

Nous examinerons, ci-après, la situation de ces franges vulnérables, en commençant par un cadrage référentiel.

### 2.1. Cadrage référentiel

La Mauritanie a pris des engagements internationaux concernant le droit des personnes handicapées à l'éducation et à la formation professionnelle, notamment via la CDPH (article 24), l'ODD 4 sur une éducation de qualité (y compris assurer l'égalité d'accès des personnes handicapées à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle (4.5.), la construction ou l'adaptation d'établissements scolaires adaptés aux personnes handicapées et la fourniture d'un cadre d'apprentissage accessible à tous (4.a.)), et la CDE (article 23).

En contexte national, la SCAPP 2016-2030 prévoit d'améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'éducation et de la formation professionnelle, y compris l'accès à une éducation primaire complète pour tous, dont les « enfants à besoins spécifiques ».

La Lettre de politique du secteur de l'éducation et de la formation 2022-2032 mentionne également comme première orientation principale la mise en place d'« une école unificatrice, équitable, inclusive dispensant une éducation pour tous de qualité sur un pied d'égalité, qui tient compte des spécificités et des besoins individuels » et qui prévoit « la création d'un environnement éducatif inclusif pour les enfants à besoins spécifiques, en particulier les enfants handicapés ».

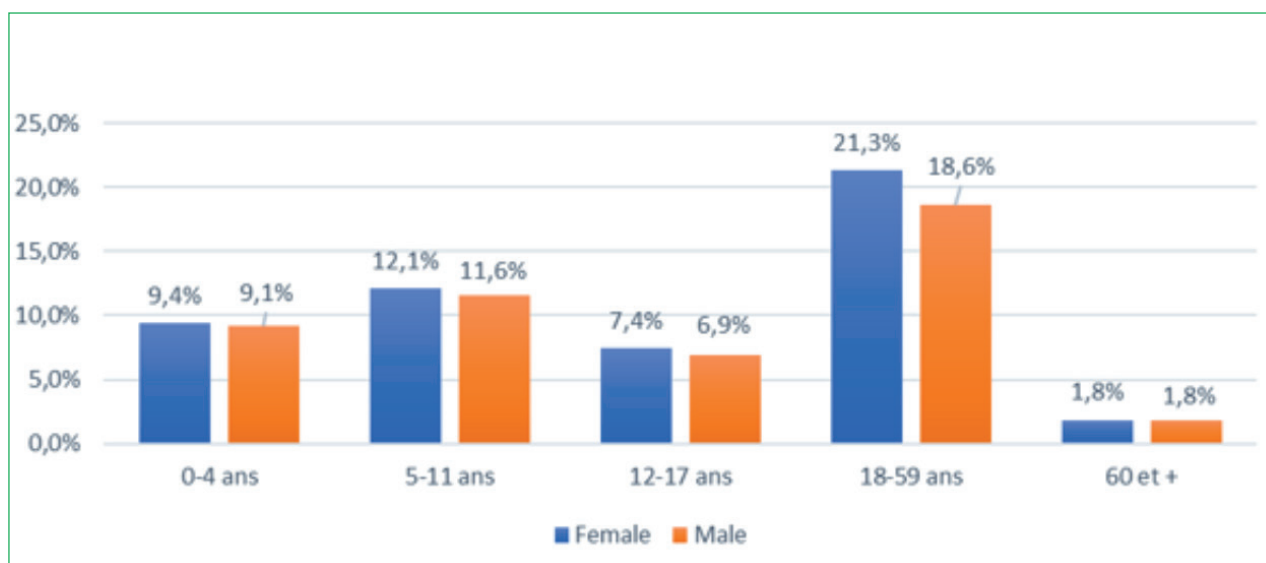
### 2.2. Éléments de situation

En Mauritanie, les enfants porteurs d'un handicap voient fortement baisser leur chance de scolarisation. Seuls 21 % des enfants porteurs d'un handicap sévère sont scolarisés selon les données de l'EPCV 2019. Parmi ceux qui ont accès à la scolarisation, la vaste majorité est scolarisée dans le cadre de l'enseignement originel (quelle que soit la forme du handicap) et non dans des structures de l'enseignement formel.

Notons toutefois que malgré les interventions encore limitées en faveur de la scolarisation des enfants et des adolescents vivant avec handicap, l'Ecole Nationale d'Action Sociale (ENAS) commence à former des formateurs en braille, en langue de signes, et dans le domaine de l'autisme et du handicap intellectuel et il est prévu que ces formateurs soient affectés aux centres spécialisés.

S'agissant des réfugiés, la Mauritanie, au 31 décembre 2022, accueille 101 096 réfugiés qui proviennent en majorité du Mali et 5 449 demandeurs d'asile.

Graphique 56 : Répartition de la population des réfugiés par âge et par sexe



Source : Tableaux de bord du HCR, décembre 2022

Les réfugiés sont majoritairement des enfants et des adolescents, les 0-17 ans représentent environ 57% de la population totale.

En matière d'éducation et hormis le préscolaire, les enfants réfugiés du Camp de Mbera ont des taux bruts de scolarisation pour l'année scolaire 2021-2022 très inférieurs à la moyenne nationale et bien que depuis la rentrée 2020-2021, le MENRSE facilite l'inscription des réfugiés dans les écoles publiques mauritaniennes, ces réfugiés sont principalement scolarisés dans les écoles privées.

Pour l'année 2021-2022, leurs TBS sont de 50% pour le primaire et 37% pour le secondaire, avec une différence d'environ 4 points à la défaveur des filles (47,7%) pour le primaire. La tendance s'inverse pour le secondaire en faveur des filles avec un écart de 4 points par rapport aux garçons. Quel que soit les cycles, les taux d'achèvement des réfugiés sont très faibles : 14 % pour le primaire, 8% pour le collège, 7% pour le lycée.

Avec la mise en œuvre de la nouvelle réforme du système éducatif et pour réussir la gestion de la scolarité des enfants réfugiés, le pays a désigné un point focal « Education en situation d'Urgence », basé au MENRSE dont l'une des missions est de superviser les examens des réfugiés du camp de Mbera.

Une stratégie d'inclusion des réfugiés au système éducatif mauritanien est adoptée, elle est sous-tendue par les principes suivants (PNDSE III) :

- Progression graduelle, cohorte par cohorte, et accompagnement de la transition au camp de Mbera, notamment via le renforcement en langue arabe, afin de permettre aux enfants réfugiés maliens de passer du programme malien vers le programme mauritanien.
- Prise en compte des besoins spécifiques des réfugiés du camp de Mbera et des localités avoisinantes, des réfugiés en zones urbaines, principalement à Nouakchott et Nouadhibou, et des communautés hôtes, et participation des réfugiés à la politique d'inclusion.
- S'assurer que le processus d'inclusion des réfugiés du camp de Mbera dans le système éducatif mauritanien constitue une opportunité de cohésion sociale et de développement pour la région du Hodh Chargui par le renforcement structurel de son système éducatif en matière d'accès, de qualité, et de pilotage.

### 2.3. Principaux défis

Malgré les réalisations effectuées au cours des dernières années avec l'appui des PTFs, les infrastructures et équipements scolaires, les matériels d'enseignement et d'apprentissage sont toujours insuffisants ; le personnel éducatif est insuffisamment formé au droit à l'éducation inclusive et aux pédagogies inclusives ; les ressources allouées demeurent insuffisantes et la coordination entre les différents intervenants demeure faible.

A cela s'ajoute l'absence d'un système d'information produisant des données fiables pertinentes et constamment actualisées au sujet des réfugiés et des émigrés.

## 2.4. Recommandations

- 1) Mettre en place, dans le cadre du SIRAGE, des stratégies de collecte de données inclusives, notamment en intégrant des indicateurs spécifiques sur le handicap et le statut de réfugié dans les bases de données scolaires nationales ;
- 2) Veiller au niveau de la réalisation des infrastructures à adapter les bâtiments scolaires aux besoins des enfants handicapés (rampe d'accès, toilettes adaptées, etc.) ;
- 3) Elaborer, suivant une approche participative et dans le cadre d'une coordination entre les différents départements concernés (MASEF, MERSE, Ministères en charge de la FTP et du numérique, Taazour, CSA...), une stratégie d'éducation inclusive à base d'un diagnostic des besoins différenciés des différentes catégories de cibles, qui tient compte, entre autres : (i) du développement des techniques d'apprentissage et des méthodes inclusives adaptées aux enfants handicapés ; (ii) de l'appui en ingénierie éducative appropriée, tout en tirant meilleur profit des opportunités offertes par le numérique.

## X- GOUVERNANCE, GESTION ET FINANCEMENT DU SEN

En contexte international, comme en contexte national, il est désormais établi que la gouvernance et le financement du système éducatif sont des piliers essentiels pour garantir l'accès équitable à une éducation de qualité et pour répondre aux défis en matière d'éducation/formation.

Une bonne gouvernance : (i) assure une gestion efficace et équitable basée sur une planification stratégique et une répartition qui priorise les régions marginalisées et les groupes vulnérables (ZEP, filles, enfants handicapés, réfugiés...), (ii) renforce la transparence et la responsabilité par le suivi/évaluation des performances (indicateurs) et la participation des parties prenantes (approche participative) et (iii) encourage l'autonomie locale (projet/ école, projet /établissement) pour permettre aux autorités locales de prendre des décisions adaptées à leur contexte.

Quant au financement, il constitue le levier principal pour transformer le système éducatif et garantir sa durabilité, assurant un accès universel à l'éducation, garantissant la qualité de l'enseignement doublée d'une promotion de l'équité et de l'inclusion.

Les deux piliers sont interdépendants : une gouvernance solide garantit une utilisation optimale des ressources et un financement adéquat renforce la capacité de gouvernance.

Mais, en contexte national, qu'en est-il de la Gouvernance et du Financement du SEN dans la politique éducative et dans la pratique ?

### 1. La Gouvernance et le Financement du SEN : Eléments de référence

Dans son programme quinquennal « Mon Ambition pour la Patrie », le Président de la République, convaincu que « le développement des compétences techniques et professionnelles améliore la compétitivité des économies et contribue, par la création de richesses, à renforcer l'inclusion sociale et la création d'emplois », entend « continuer à placer le secteur de l'Éducation au premier rang de toutes les politiques publiques » et s'engage « à porter la part des dépenses qui lui sont allouées à 5,5% du PIB avant 2030, en mettant l'accent sur la motivation et la qualité de la formation des ressources humaines » et pour renforcer les moyens financiers alloués au secteur de l'Éducation, il a « décidé d'augmenter substantiellement les ressources qui lui sont affectées pour qu'elles atteignent, en 2024, 4,5% du PIB et 20,2% des dépenses budgétisées ».

Au niveau de la Loi d'Orientation 2022-023, la gouvernance, la gestion et le financement du SEN font l'objet du titre VII. Les articles 78,79,80 et 81 définissent les principes et règles qui doivent permettre de mettre en place une gouvernance performante, transparente et asseoir la redevabilité du SEN.

Quant au PNDSE III, il a prévu -dans son cadre de suivi - des indicateurs dont le renseignement tarde à être finalisé. Il s'agit, en plus de Revue sectorielle organisée annuellement, des indicateurs suivants :

- % du secteur dans les dépenses de l'État hors dette;
- Nombre de réunions des comités de pilotage;
- Taux d'exécution des budgets.

## 2. La Gouvernance et la gestion du SEN : Eléments de situation

Sont abordés successivement dans cette sous-section : les outils de pilotage, la gestion des ressources humaines et la gestion administrative.

### 2.1. Les outils de pilotage

En sus de l'ESRS et de la FTP qui disposent, aux niveaux programmatiques et opérationnels, de leurs outils propres, la Loi d'Orientation et le PNDSE III qui en assure l'opérationnalisation dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du SEN font état de plusieurs outils de pilotage stratégiques et opérationnels.

#### Le pilotage et la gestion programmatique et opérationnelle

En définissant les dispositifs de pilotage, de programmation et de gestion, la Loi d'Orientation, la lettre de politique du secteur de l'éducation et de la formation et le PNDSE III ont distingué deux niveaux, celui dit d'orientation stratégique et celui dit opérationnel.

#### Au niveau de l'orientation stratégique

Le Gouvernement a mis en place un Comité interministériel de suivi de la réforme qui se réunit chaque mois. Le HCE participe à ce comité (voir chapitre sur le HCE).

La Loi d'Orientation du SEN prévoit la mise en place d'un Comité national de suivi de la réforme (article 87) et d'une institution autonome pour le suivi - évaluation (article 73). L'institution n'est pas encore créée.

En revanche, le Comité national de suivi de la réforme a fait l'objet d'un arrêté (n° 1110). Le HCE observe que ce texte ne lui a pas été soumis pour avis, comme il se doit et il ressort de l'exploitation de ce texte réglementaire certaines appréhensions portant sur la large composition centrée sur les ministères sans participation d'autres acteurs de la communauté éducative, missions étendues qui dépassent les compétences prévues par la Loi d'Orientation (arrêter les mesures de réforme, accompagnement et suivi de textes d'application, suivi des objectifs dans les délais impartis, article 87) et charge de travail des Secrétaires Généraux qui en constituent l'ossature. De plus, le secrétariat technique retenu est très limité.

En fait, avec sa composition actuelle principalement de secrétaires généraux des départements en charge de l'éducation/formation et des autres ministères concernés, ce comité ne peut jouer le rôle d'outil de pilotage technique et dynamique de la réforme, les membres étant absorbé par une gestion complexe de leurs ministères respectifs où s'entremêle souvent le stratégique avec l'opérationnel. Pour corroborer cette idée largement partagée par les acteurs du SEN contactés, signalons que jusqu'à présent, aucune réunion n'a été organisée par cette structure qui a été créée depuis plus d'une année.

#### Au niveau opérationnel

- La Lettre de politique du secteur de l'éducation et de la formation (2022-2032) retient un dispositif de pilotage plus ample axé sur la mise en œuvre du PNDSEIII (niveau programmatique et opérationnel). Il est composé d'une instance centrale, d'un dispositif national de pilotage et d'un cadre de coordination avec les partenaires techniques et financiers. L'opérateur technique du PNDSE III est la Direction des projets Éducation - formation (DPEF).
- Le dispositif national de pilotage est constitué d'un comité interministériel d'orientation stratégique, d'un comité de pilotage sectoriel et de comités de coordination sous sectoriels.
- Le cadre de coordination avec les PTF est traduit par un protocole de financement concerté Gouvernement -PTF et un cadre consultatif de concertation et de suivi.

Dans le dispositif de gouvernance et de suivi - évaluation de la SCAPP, le dispositif comprend un CDS (comité de développement sectoriel) sur l'éducation.

- Dans le cadre de sa fonction étude et recherche, le HCE a engagé trois études citées dans le chapitre HCE du présent rapport (mécanisme d'évaluation des politiques éducatives ; cohérence des politiques éducatives sectorielles avec l'esprit de la réforme, y compris une analyse de la cohérence des politiques éducatives sectorielles, au niveau déconcentré).

Il ressort de ces études que le dispositif national de pilotage actuel montre certaines incohérences institutionnelles peu compatibles avec les efforts déployés vers plus de performance et de redevabilité. Ainsi, il existe deux conseils interministériels sur l'éducation ; il est noté une faible implication des autres ministères parties prenantes qui ont tendance à « abandonner » la réforme au Ministère en charge de celle-ci. Plusieurs comités ne sont pas encore créés et un grand nombre de mesures urgentes de la loi ne sont pas encore appliquées (exemple de l'institution chargée de l'évaluation).

Au niveau du suivi-évaluation, on observe une pluralité de cadres (cadre de suivi du PNDSE III, cadre de suivi de la SCAPP, cadres de suivi des stratégies sectorielles, etc.).

## 2.2. La gestion des ressources humaines

Plusieurs chantiers sont concernés par cette gestion des RH, ils ont trait notamment à la formation initiale et à la formation continue (recrutements, niveau des enseignants, polyvalence, prestataires de service...), à la gestion de la carrière (promotion et motivation, taux d'aléas au niveau des affectations ...), à la gestion des statuts (mise en place effective des modalités relatives à l'éducation de base dissociant les deux niveaux du secondaire...).

Le document du PNDSE III souligne que « l'élaboration d'une stratégie de gestion des ressources humaines (GRH) du secteur, la mise en œuvre de la Politique Enseignante et l'adaptation de la carte scolaire accompagneront la restructuration et la redynamisation du système de gestion de l'éducation ». Il s'agit là de plusieurs priorités à réaliser sans délais.

Un manuel des processus et des procédures de GRH aurait été récemment élaboré par le MERSE afin de moderniser et professionnaliser le système de gestion des ressources humaines de l'éducation. Il mérite d'être partagé notamment avec le HCE avant sa mise en œuvre et avant la formation des structures centrales et décentralisées chargées des RH sur son utilisation.

Un coup d'accélérateur est aussi nécessaire pour la mise en pratique de la Politique Enseignante (PNE 2023-2030) avec ses trois objectifs stratégiques : (i) l'amélioration de la qualification des enseignants (ii) la revitalisation de la profession enseignante pour en assurer la qualité et la pertinence, et (iii) la gestion rationnelle et efficace des enseignants.

## 2.3. La gestion administrative

Gestion axée sur les Résultats (GAR), décentralisation et culture de l'évaluation et de rendu de compte, voilà les trois piliers de la gestion administrative préconisée par la Loi d'Orientation 2022/023.

La Loi d'Orientation a opté résolument pour une gestion axée sur les résultats (GAR). En plus de cette GAR, des mesures spécifiques sont relatives à la mise en œuvre d'un système d'information et de gestion adéquat, à l'instauration d'une démarche qualité, à la mise en place d'un système de suivi évaluation efficace permettant de mesurer les performances du SEN, en particulier le pilotage de la qualité des apprentissages.

Il s'agit aussi de faire la promotion de la décentralisation impliquant les acteurs qui doivent jouer un rôle efficace dans la gestion du SEN et dans la mise en place progressive de la démarche de contractualisation au sein du SEN (article 78).

Pour la GAR, selon la loi, un horizon temporel doit être fixé par l'autorité compétente en vue d'assurer une progression vers une culture des résultats. Cet horizon n'a pas encore été défini.

Au niveau du système d'information, ajoutons aux réflexions émises supra (in éducation de base) au sujet de la plateforme numérique SIRAGE du Ministère de l'éducation nationale et de la réforme de l'enseignement que le HCE avait recommandé de redynamiser cette plateforme et de l'étendre à tout le système éducatif national. Cette redynamisation doit prendre en compte l'accessibilité à certains acteurs institutionnels comme le HCE, le MASEF et le MAIEO et diversifier son paramétrage pour prendre en compte par exemple la dimension "manuels scolaires et matériel didactique" qui en est absente.

En ce qui concerne le suivi évaluation, la loi 2022-023 prescrit la mise en place d'une institution autonome par décret pris en conseil des ministres (article 73).

Cette structure aura en charge l'ensemble du dispositif d'évaluation, avec un accent spécifique sur les acquis des élèves. Cette importante institution n'a pas encore vu le jour.

La décentralisation et la démarche de contractualisation au sein du SEN demeurent également des chantiers non engagés.

### 3. Le Financement du Système éducatif

L'article 79 de la Loi d'Orientation établit le principe d'assurer un financement traduisant la priorité nationale absolue reconnue à l'éducation (article 3 de la loi).

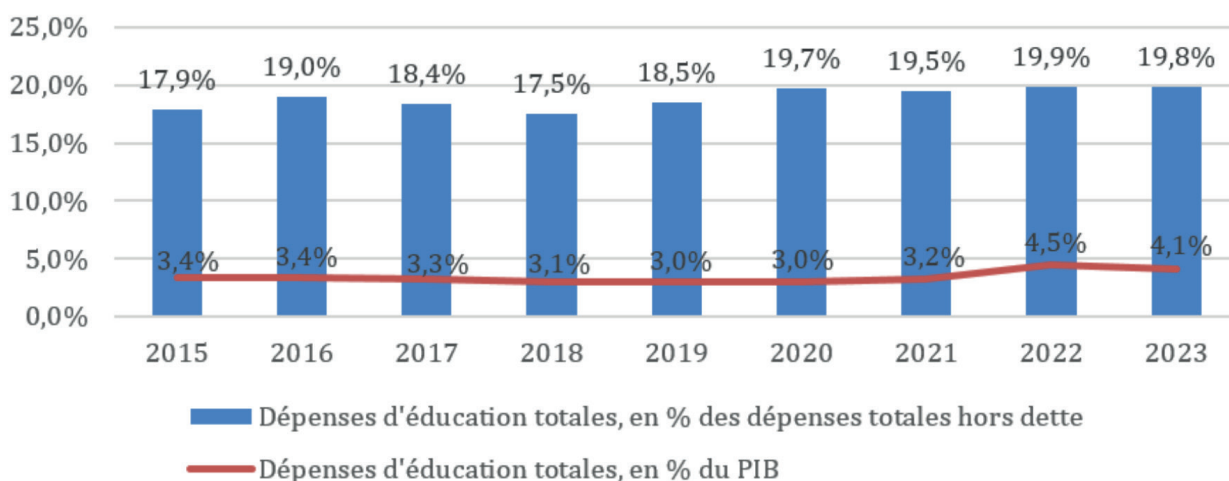
Ce financement doit être accru en provenance du budget national, avec des allocations entre les différentes composantes du SEN, en privilégiant la généralisation d'une éducation de base pour tous pertinente, inclusive, équitable et de bonne qualité. Le financement est aussi à mobiliser auprès des collectivités territoriales et des partenaires économiques nationaux et internationaux.

Selon la lettre de politique sectorielle (2022 - 2032), le Ministère en charge de l'éducation table sur une progression du PIB d'environ 5,5% jusqu'en 2030. Sur cette base, les ressources financières dédiées à l'éducation augmenteront d'environ 7%, d'ici 2030. Le budget alloué à l'éducation représente, en 2020, 23% des dépenses courantes totales (hors dette) et devrait être porté à 25% dès 2025 pour le maintenir à ce niveau jusqu'en 2030.

L'outil programmatique support de la stratégie éducative est le PNDSE III. La formulation de sa phase III, a donné lieu à des travaux sur le financement de l'éducation.

Le graphique suivant restitue les dépenses d'éducation entre 2015-2023. Rapportée au PIB, la courbe est relativement plate, avec un petit rebond en 2022 avec 4,5% pour redescendre en 2023, à 4,1%. Cet effort louable reste cependant modeste, même s'il permet à la Mauritanie de mettre un pied dans l'espace des standards internationaux 4-6% du PIB à l'éducation (UNESCO).

Graphique 57 - PNDSE III : Évolution des dépenses d'éducation, 2015-2023



Source : PNDSE III, 2024 - 2030

En 2023, la dépense d'éducation s'élève à 17 516,1 millions MRU soit 19,8% des dépenses totales du budget général, hors intérêts de la dette et hors comptes d'affectation spéciale. (Loi de finances rectificatives 2023 in PNDSE III). Le tableau suivant en donne les détails.

Les allocations sont en majorité consommées en fonctionnement (salaires, primes et autres), au détriment de l'investissement qui est largement « laissé » aux partenaires techniques et financiers.

Tableau 38 - Les dépenses pour l'éducation dans la loi de finances rectificative pour 2023

	Fonctionnement	Investissement
Budget pour l'éducation	14 350	3 165,8
MENRSE	8 107,7	111,9
MESRS	1 709,4	65,8
MEFP	414,4	228,3
MASEF	305,5	3,5
MAIEO	760,1	26,8
MEF/DPEF		58,4
MINHUAT		761,8
MSGPR	34,9	0,0
Autres ministères	921,0	118,9
TAAZOUR	111,1	963,0
Dépenses communes	861,1	827,5
Caisse de retraite	1 125,0	0,0
<i>% éducation dans les dépenses totales hors dette</i>	<i>24,4%</i>	<i>10,7%</i>
Dépenses courantes hors caisse de retraite	13 225,3	
<b>Total dans budget général</b>		<b>17 516,1</b>
<i>% des dépenses totales, hors dette, hors CAS</i>		<i>19,8%</i>

Source : PNDSE III, 2024 - 2030

Par ailleurs, le budget de l'État enregistre aussi des dépenses d'éducation sur les comptes d'affectation spéciale et certains projets ont une exécution extérieure au budget général.

L'élaboration du PNDSE III comprend une simulation financière qui estime le coût de ce programme à 162 milliards MRU de 2024 à 2030. Le tableau suivant fournit les détails de la répartition des coûts.

Tableau 38 - Les dépenses pour l'éducation dans la loi de finances rectificative pour 2023

	Base	Plan d'Action			PNDSE III			
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Dépenses totales par ministère</b>	17 516,1	20 098,8	21 597,5	22 041,4	21 601,1	22 643,9	23 859,6	25 140,2
MENRSE	8 219,6	12 860,0	11 732,7	12 121,5	13 258,7	13 992,1	14 707,3	15 468,2
MESRS	1 775,3	3 211,2	5 512,7	5 367,6	3 554,9	3 632,1	3 884,2	4 143,9
MEFP	642,7	1 108,7	1 178,2	1 250,0	1 324,1	1 400,5	1 479,3	1 560,4
MASEF	309,0	471,9	693,7	782,5	894,3	999,8	1 118,2	1 244,8
MAIEO	786,9	869,0	883,3	891,6	908,3	925,3	942,7	960,4
MEF/DPEF	58,4	85,4	85,4	86,6	88,3	90,1	91,9	93,7
Autres ministères	1 039,9	1 060,7	1 081,9	1 103,5	1 125,6	1 148,1	1 171,1	1 194,5
MINHUAT	761,8							
MSGPR	34,9	46,5	36,4	37,1	37,8	38,6	39,4	40,1
TAAZOUR	1 074,1	385,5	393,2	401,1	409,1	417,3	425,6	434,1
<b>Dépenses communes et caisse retraite</b>	2 813,6							
<b>Dépenses courantes par ministère</b>	14 768,4	15 515,2	15 789,7	16 660,6	17 332,5	18 419,5	19 508,9	20 706,9
MENRSE	8 152,6	10 084,7	9 693,5	10 193,2	10 593,5	11 300,4	11 976,5	12 729,0
MESRS	1 709,4	2 262,1	2 651,3	2 777,3	2 827,8	2 976,8	3 148,1	3 340,4
MEFP	434,7	434,1	499,3	566,8	636,5	708,4	782,6	858,9
MASEF	307,0	409,6	578,8	718,7	822,8	933,8	1 052,2	1 178,8
MAIEO	760,1	823,6	837,4	845,1	861,3	877,7	894,5	911,6
MEF/DPEF	30,5	85,4	85,4	86,6	88,3	90,1	91,9	93,7
Autres ministères	975,0	994,5	1 014,4	1 034,7	1 055,4	1 076,5	1 098,1	1 120,0
MINHUAT	0,0							
MSGPR	34,9	35,6	36,4	37,1	37,8	38,6	39,4	40,1
TAAZOUR	377,9	385,5	393,2	401,1	409,1	417,3	425,6	434,1
<b>Dépenses communes et caisse retraite</b>	1 986,1							
<b>Investissement par ministère</b>	2 747,7	4 572,9	5 807,8	5 380,9	4 268,6	4 224,4	4 350,7	4 433,3
MENRSE	67,0	2 775,3	2 039,2	1 928,3	2 665,2	2 691,8	2 730,8	2 739,2
MESRS	65,8	949,1	2 861,5	2 590,3	727,1	655,3	736,0	803,5
MEFP	208,0	674,6	678,9	683,2	687,6	692,1	696,8	701,5
MASEF	2,0	62,4	115,0	63,8	71,5	66,0	66,0	66,0
MAIEO	26,8	45,3	45,9	46,4	47,0	47,6	48,2	48,8
MEF/DPEF	27,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres ministères	64,8	66,1	67,5	68,8	70,2	71,6	73,0	74,5
MINHUAT	761,8							
MSGPR	0,0	10,8						
TAAZOUR	696,1							
<b>Dépenses communes et caisse retraite</b>	827,5							

Source : PNDSE III, 2024 - 2030

On observe que certains ministères sont moins bien dotés. Il s’agit du MEFP, du MASEF et du MAIEO.

Si la priorité doit être accordée à l’éducation de base, la dotation conséquente des autres ministères constitue un enjeu important dans la réalisation d’une vision systémique de la réforme. Celle-ci intègre la valorisation de l’enseignement originel et du préscolaire comme premier palier de l’enseignement primaire ainsi que la formation technique professionnelle courte, comme seconde chance pour les milliers d’enfants qui abandonnent précocement le système scolaire.

Le besoin de financement de la stratégie apparaît au tableau ci-après :

Graphique 52 – Public et Privé: réussite au baccalauréat, session 2024 (%)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dépenses avec estimation caisse de retraite	17 516,1	21 281,0	22 855,9	23 349,8	22 961,8	24 059,0	25 331,3	26 670,8
En % du budget général de l’État	19,8%	22,9%	23,1%	22,7%	21,5%	21,7%	21,9%	22,2%
En % du PIB	4,1%	4,8%	4,8%	4,8%	4,5%	4,5%	4,6%	4,6%

Source : Données du MERSE, 2024

Il faut en moyenne entre 1,5 à 3 milliards MRU, selon les années, d’ici à 2030.

Le Président de la République dans son programme électoral 2024 « Mon Ambition pour la Patrie » s’est engagé à consacrer au minimum 5,5% du PIB à l’éducation avant 2030. Il s’agit là d’un engagement fort qu’il y a lieu de traduire dans la nouvelle démarche de planification “Budgets-programmes” pour assurer une meilleure gouvernance des ressources financières, en cours d’implémentation au niveau du Ministère de l’Éducation et de la Réforme de l’Enseignement. Cet engagement permet aussi à la Mauritanie de répondre aux recommandations internationales dans le domaine de l’éducation.

Dans le cadre de la mobilisation des financements, il y a lieu de noter quelques apports de collectivités locales (prise en charge des écoles, livres, tenues scolaires, etc.) et le concours de certains opérateurs du secteur privé national (prise en charge de la tenue scolaire), même si à une échelle modeste.

Il semble utile de développer une réflexion sur le financement du secteur de l’éducation que l’on doit situer dans une perspective de souveraineté éducative nationale. Les perspectives de ressources de l’exploitation du Gaz et de l’hydrogène vert peuvent offrir des marges budgétaires dont une partie peut être consacrée au développement du capital humain.

Dans les allocations financières, une stratégie alternative est de se focaliser sur les 4 premières années du primaire qui doivent permettre d’installer l’alphabétisation irréversible (article 64 de la Loi d’Orientation). Le parcours de l’élève doit être sécurisé pour un accès aux livres, à l’alimentation, à la mobilité et à la santé scolaire. La promotion du projet d’école contenu dans les engagements du Président de la République peut constituer un outil majeur pour les allocations budgétaires, sous forme de budget école, en associant les APE et les COGES.

Au plan programmatique, un des supports de la stratégie éducative est le PNDSE III qui couvre tous les paliers du SEN. Il est piloté par la DPEF qui relève du ministère en charge de l’économie. Des discussions et des observations faites révèlent la nécessité d’une meilleure appropriation des mécanismes de pilotage de la réforme et singulièrement du PNDSE III et du rôle de coordination et de mobilisation des ressources que joue la DPEF. Bref, des discussions s’imposent entre les Ministères pour les engager de façon décisive dans une formule d’exécution et de suivi du PNDSE III pertinente et agréée de tous.

#### 4. Recommandations du HCE au sujet de la Gouvernance et du Financement du Système

1) Redynamiser le pilotage de la réforme du système éducatif national, en insufflant une dynamique de responsabilité collégial mobilisant les différents départements et secteurs concernés par l’éducation et la formation et en procédant, dans un souci de fonctionnalité et quête de la performance, à (i) la révision des textes créant le Comité National de Suivi de la Réforme (CNSR) et la Commission Nationale des Curricula (CNC) et (ii) à la mise en place, sans délai, des autres instances de pilotage de la réforme, notamment l’institution autonome chargée du suivi-évaluation dont l’ancrage serait plus approprié au HCE du fait de sa mission indépendante, consultative et de conseil;

- 2) Asseoir une décentralisation progressive, mais effective (avec un transfert des compétences et des ressources), favorisant plus d'autonomie en matière de prise de décision (au niveau de la carte scolaire notamment), de la gestion des ressources et des moyens (recrutement, affectations, promotions, gestion des carrières ...) au niveau régional et départemental ; ce qui permettrait de mieux gérer les absences des personnels, de réduire les aléas dans l'affectation des enseignants et de transformer plus efficacement les intrants en résultats ;
  
- 3) Organiser, sous le haut patronage du Premier Ministre, une table ronde de mobilisation des ressources pour le financement du PNDSE III à laquelle le gouvernement réitérera l'engagement du Président de la République de consacrer 5,5% du PIB au secteur de l'éducation comme outil de mobilisation de ressources additionnelles auprès des participants dont les PTFs, mais aussi les opérateurs économiques nationaux, les régions et les communes ;
  
- 4) Créer un fonds spécial pour le développement du préscolaire et la promotion de l'école républicaine dont les ressources peuvent provenir d'un pourcentage des recettes du Gaz, des saisies relatives à la corruption et aux détournements des deniers publics, d'un téléthon ou toutes autres formes de mobilisation des ressources ;
  
- 5) Veiller à une répartition rationnelle et pertinente des ressources allouées au secteur de l'éducation/formation entre les différentes composantes et au sein de chaque département, conformément aux priorités de la politique éducative privilégiant notamment la généralisation d'une éducation de base pour tous qui soit à la fois pertinente, inclusive, équitable et de bonne qualité ;
  
- 6) Prendre les mesures qui s'imposent en vue de concrétiser les principes de moralisation et de rationalisation de la gestion du système éducatif, notamment par (i) la mise en place des règles de transparence en matière de gestion des ressources budgétaires et matérielles allouées au système; (ii) l'élaboration et la vulgarisation de référentiels et guides de gestion des ressources humaines, pédagogiques matérielles et financières ; (iii) l'instauration de mécanismes de reddition des comptes aux niveaux central, régional et local ; et (iv) le renforcement de l'efficacité des dispositifs de contrôle au niveau de tous les paliers du système éducatif national.

## XI. RÔLE DU SEN DANS LA PROMOTION DE L'UNITÉ NATIONALE/COHÉSION SOCIALE

Le système éducatif, par ses principes fondamentaux qui promeuvent les règles du vivre ensemble dans un esprit de citoyenneté et de fraternité, joue un rôle clé dans la formation des citoyens et la promotion des valeurs d'égalité, de responsabilité et de solidarité.

L'école républicaine, qui en constitue la pierre angulaire, offre à tous les enfants, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou économiques, une même base d'enseignement (égalité des chances, gratuité de l'enseignement public, etc.), avec pour objectif de promouvoir l'émancipation des individus, de consolider les valeurs de citoyenneté et de favoriser la réussite scolaire en tant que levier d'ascension sociale. Le but final est la participation du système éducatif à la formation d'individus autonomes et sa contribution à asseoir une société plus juste et solidaire.

Par rapport à ses principes généraux qui guident l'école républicaine et tout système éducatif soucieux d'équité et de qualité, où en est notre système éducatif national ? Comment contribue-t-il à la promotion de l'unité nationale et de la cohésion sociale ?

### 1. Rappel historique : de l'École élitiste à la démocratisation de l'enseignement

Les premières années de l'indépendance du pays étaient marquées par un système éducatif qui a réussi à (i) promouvoir la qualité (comme les révèlent les compétences acquises, le rendement scolaire et le niveau des outputs), (ii) consolider le vivre-ensemble à travers des écoles et des établissements secondaires dotés d'internats favorisant le brassage culturel (dialogue, échanges fructueux à travers des activités éducatives et socioculturelles qui transcendent les particularismes de tous ordres). Mais, les nostalgiques de ce passé oublient le plus souvent qu'il s'agit d'un système éducatif national élitiste, scolarisant de faibles effectifs dans des écoles et des établissements secondaires peu nombreux, car la plupart des populations de l'époque vivait en milieu rural et nomade et se contentait de l'enseignement originel comme mode d'éducation. Les moyens consentis par l'État en faveur de l'éducation, conjugués à une aide au développement non négligeable pouvaient alors assurer une scolarisation digne de ce nom au sein d'un système éducatif plus ou moins performant, mais non équitable, car plus de 70 % des effectifs en âge scolaire n'étaient pas à l'école.

Suite aux sécheresses des années 70 du siècle dernier, les populations nomades qui ont perdu leurs troupeaux s'adonnent à un exode rural massif et à une sédentarisation anarchique le long des routes bitumées et autour des grands centres urbains. Ils commencent alors à réclamer au jeune Etat, dont les moyens sont très limités, les services liés à cette sédentarisation, notamment la scolarisation de leurs enfants. Sous la pression des effectifs à scolariser, les infrastructures, les équipements scolaires et les programmes baissent de qualité ; les enseignants sont recrutés au rabais et le rendement scolaire en fait l'écho.

A l'actif de la démocratisation de l'école au milieu des années 80, l'offre scolaire atteint les points les plus reculés du pays. Des projets d'appui à la scolarisation des filles et à la scolarisation en Zones d'Education Prioritaire (ZEP) se développent. L'école publique est ouverte à tous, sans distinction aucune, ce qui se traduit par des taux bruts de scolarisation (TBS) de plus en plus élevés, une participation des filles de plus en plus importante et un relèvement général du niveau d'alphabétisation dans l'ensemble du pays. Mais, le revers de la médaille, c'est une scolarisation quasi au rabais dans le contexte des programmes d'ajustement structurel dictés par les institutions financières internationales, notamment le Fonds monétaire international (FMI). Les classes deviennent pléthoriques, avec des supports didactiques de plus en plus rares, un recours fréquent au multigrade, au double-flux et à la double vacation sans mesures d'accompagnement, le recrutement de centaines d'enseignants faiblement qualifiés, en contexte de quasi disparition des bibliothèques scolaires et des laboratoires....

Dans un contexte où l'option libérale a dominé, le développement peu encadré de l'enseignement privé affecte alors le principe d'unification du système éducatif, gage important d'équité. En attirant les meilleurs enseignants du public et exigeant des frais de scolarisation élevés, les établissements privés de renom élisent domicile dans les quartiers les plus aisés, l'école publique ne demeure fréquentée que par les enfants issus de couches sociales déshéritées. « Au lieu d'être un creuset de l'unité, l'école publique devient ainsi un marqueur de l'exclusion sociale ».

Les retouches menées dans le cadre des différents projets éducatifs et les toilettages des programmes effectués n'ont pas pu redresser une situation devenue critique au fil du temps. Il fallait attendre l'intervention de la nouvelle réforme du système éducatif (2022) pour asseoir une Ecole Républicaine qui promeut l'égalité, la citoyenneté et œuvre pour la consolidation de la cohésion sociale et de l'unité nationale.

## 2. La nouvelle réforme du SEN : une opportunité pour l'unité nationale et la cohésion sociale

Selon la nouvelle Loi d'Orientation du SEN, « l'éducation est une priorité nationale absolue (...); un droit fondamental assuré à tous les mauritaniens sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique. C'est aussi un devoir qu'assument conjointement les individus et la collectivité » (Article 3).

Les Principes Généraux du Chapitre Préliminaire de la loi 2022/023 annoncent les couleurs. Ils définissent le rôle de l'école républicaine dans (i) le respect des instructions de l'Islam qui joue le rôle de ciment d'unité dans cette « république islamique » où l'Islam est partagé par toutes les communautés et les citoyens, (ii) la promotion des valeurs qui contribuent au raffermissement de la cohésion nationale (modération, tolérance, ouverture sereine sur autrui, équité et cohésion, égalité des chances, volontariat et entraide) et (iii) le développement de l'amour de la patrie à travers le respect des symboles y afférents (levée des couleurs, hymne national au sein de l'école...) :

- “Veiller au respect des instructions de notre sainte religion, l'Islam, prônant la modération, la tolérance et l'ouverture sereine sur autrui ;
- Créer une école d'équité et de cohésion, tournée vers l'avenir, assurant l'égalité des chances et promouvant l'enseignement des sciences et de la technologie ;
- Cultiver l'amour de la patrie, stimuler le sentiment d'appartenance à la Nation et le respect de ses symboles (levée des couleurs, hymne national au sein de l'école, etc.) ;
- Développer l'esprit de volontariat et d'entraide”.

Il y a aussi l'utilisation du curriculum qui s'inscrit dans la durée (instruction civique, droits de l'Homme, environnement...) pour cultiver, notamment à travers des approches curriculaires, mais aussi inter disciplinaires, l'amour de la Patrie et consolider l'Unité nationale (comportements citoyens, vivre ensemble, respect des différences, lutte contre les discriminations, les appels à la haine et les actes de stigmatisation) :

- “Promouvoir l'instruction civique en tant que discipline autonome dotée d'enseignants bien formés et d'un curriculum véhiculant des concepts, notions et contenus de nature à :
- Concrétiser les valeurs civiques, à travers les attitudes et tes comportements citoyens en milieu scolaire des enseignants et des élèves;
- Favoriser le vivre ensemble, le respect des différences ;
- Lutter contre les discriminations de tous genres, les appels à la haine, les actes de stigmatisation... ;

Intégrer dans les curricula scolaires du fondamental, du secondaire et des établissements de formation (ENIs et ENS), aussi bien dans les programmes d'instruction civique que celles d'autres disciplines porteuses des thématiques des droits de l'Homme, d'environnement, de communication et de compétences de la vie quotidienne, selon une approche interdisciplinaire”.

Dans sa définition des principales orientations en matière d'éducation/formation, la lettre de politique du secteur de l'éducation et de la formation 2022 – 2032, précise que l'École mauritanienne est fondée sur les valeurs de l'Islam sunnite et tolérant, de la cohésion et de la paix sociales, de l'équité et de la solidarité, de l'unité nationale, de la justice et de la démocratie, de la transparence et des droits de l'Homme dans un cadre de bonne gouvernance.

En écho à ces orientations générales, les qualificatifs de cette Ecole Républicaine Mauritanienne en font :

- Une école unificatrice, équitable, inclusive dispensant une éducation pour tous de qualité sur un pied d'égalité, qui tient compte des spécificités et des besoins individuels ;
- Une école qui assure à chaque enfant mauritanien une éducation multilingue renforçant l'enracinement culturel, l'unité nationale, la cohésion sociale et l'ouverture sur les autres cultures et civilisations universelles ;

Les curriculums promus à travers la Loi d'Orientation mettent en relief, entre autres: (i) une scolarisation universelle de qualité permettant à chaque élève de participer pleinement à la vie en société (programme scolaire conçu pour transmettre un socle commun de connaissances, de compétences et de culture), (ii) l'autonomisation, avec la promotion de la créativité, de l'esprit d'initiative et de responsabilité, tout en développant l'esprit critique pour donner aux élèves les moyens de s'émanciper, de comprendre le monde et de prendre des décisions éclairées, (iii) la promotion d'une citoyenneté active en élevant les jeunes dans le goût de l'effort, l'amour du travail et l'aspiration à l'excellence (pour les préparer à devenir des citoyens responsables, respectueux des lois et engagés au niveau sociétal) et (iv) l'accélération de la mobilité sociale (permettre aux enfants des milieux défavorisés d'accéder à des perspectives d'avenir meilleures).

La consolidation de l'Unité nationale et de la cohésion sociale sous - tendent également de nombreuses mesures préconisées dans le cadre de la nouvelle réforme au plan de l'accès et de l'équité (développement des infrastructures éducatives, réduction des disparités régionales, encouragement du privé par des mesures incitatives à accueillir des enfants issus de milieux défavorisés...), de la qualité et de pertinence (configuration linguistique soucieuse d'équité et d'inclusion, activités socioéducatives effectuées en guise de consolidation et d'ouverture de l'école sur son environnement, projet d'établissement impliquant les principaux acteurs éducatifs, chaîne partenariale, etc.).

### 3. Le SEN et la promotion de l'unité nationale : des atouts et des faiblesses

En pratique, quels sont les principaux atouts et insuffisances du système éducatif mauritanien en matière d'inclusion et de raffermissement de l'unité nationale et de la cohésion sociale ?

#### 3.1. Des atouts

Depuis la mise en place de la nouvelle réforme du système éducatif, des avancées non négligeables sur la voie de l'unité nationale ont été enregistrées. On peut en citer :

- La pratique de levée des couleurs et de chant de l'hymne national dans les écoles primaires, avec la symbolique que cela représente en matière de communion entre les enfants issus de milieux divers ;
- L'uniforme scolaire au primaire qui a allégé le coût de la scolarisation des enfants (en particulier les filles) pour les foyers démunis ;
- L'uniformisation du modèle architectural des infrastructures scolaires qui contribue à forger une identité unique pour le système scolaire en matière de bâtiments;
- L'investissement dans le préscolaire par le public (qui en était quasi absent plusieurs décennies durant), avec des infrastructures et des équipements publics nouveaux, ainsi qu'un partenariat public/privé où l'Etat paye au privé une contribution à la préscolarisation des enfants issus de milieux déshérités ;
- L'augmentation de 6 à 8% du quota additionnel des bourses accordées aux filles ;
- La construction d'une résidence des filles d'une capacité de 1.440 lits au niveau du campus de l'université de Nouakchott et la construction d'une résidence à l'USIA à Aioun dont la capacité est 570 lits ;
- L'offre d'un paquet de services, comprenant bourses scolaires, transport, cours de rattrapage et inscription dans des espaces sûrs pour 40.000 filles chaque année dans le cadre du "Projet d'autonomisation des femmes et dividende démographique" (SWEDD) ciblant les wilayas de l'Assaba, du Guidimagha et des deux Hodhs;
- La redynamisation des COGES : généralisation à toutes les écoles primaires à structure complète, implication davantage dans les activités scolaires (cantine, projet établissement, etc.) et dans les initiatives marquant le système éducatif national, comme l'expérimentation d'une stratégie de distribution des manuels scolaires en option gratuite, dans des sites pilotes à Nouakchott et au Brakna ;
- L'institution d'une dynamique nouvelle en faveur des cantines scolaires, avec l'augmentation du nombre d'écoles qui en bénéficient (passant de 512 en 2019 à 1 228 en 2023) et des élèves rationnaires (de 63.025 en 2019 à 199.337 en 2023).

### 3.2. Des défis et des contraintes

- En dépit des atouts évoqués ci - dessus, certaines pratiques risquent de nuire à l'objectif capital du système éducatif visant à consolider l'unité nationale et la cohésion sociale. Parmi ces pratiques notons :
- la pléthore des classes qui a été accentuée en milieu urbain par l'accueil au sein de l'école publique des premières années du primaire sans que la cadence de construction et d'extension des bâtiments scolaires publics n'évolue au même rythme que la dé-privatisation progressive de cet ordre d'enseignement. Avec des classes de 90, de 100 élèves, voire plus, la qualité et le rendement scolaire sont quasi sacrifiés ;
- Le recours abusif au multigrade, au double-flux et à la double vacation, sans mesures d'accompagnement (supports d'enseignement, cours de rattrapage, système de monitorat ...) et en contexte de faible qualification des enseignants risque également d'affecter lourdement la qualité des acquis scolaires et poser ainsi un problème d'équité (un système scolaire à deux vitesses, voire une scolarisation au rabais pour les milieux ruraux et périurbains déshérités) ;
- L'offre scolaire privée et consulaire peu encadrée, avec des programmes scolaires hétérogènes, une éthique scolaire non conforme à nos valeurs cardinales, avec pour conséquences de jeunes générations non dotées de repères clairs et parfois peu soucieuses des constantes qui constituent l'essence même de notre culture et notre civilisation. Les coûts de scolarisation dans cet enseignement privé et consulaire en font "un îlot éducatif" dont sont exclus de fait les enfants issus de milieux pauvres et déshérités (schisme au niveau de l'unité nationale);
- Le peu de contrôle sur la scolarisation des enfants mauritaniens dans les écoles consulaires et les autorisations accordées récemment à certains établissements homologués qui, selon l'avis de certains acteurs éducatifs, ont pour conséquence de nuire fortement à la dynamique engagée en faveur de l'école républicaine, creuset éducatif où évoluent au primaire tous les enfants du pays.
- La scolarisation au sein des écoles et établissements d'excellence. Il s'agit certes d'institutions éducatives publiques, mais qui posent tout de même un problème d'iniquité comparable celui posé par les écoles privées, consulaires ou homologuées.
- Comme mentionné dans le rapport précédent (HCE, 2023), avec d'importantes ressources mobilisées (personnels d'enseignement et d'encadrement qualifiés et motivés, effectifs et équipements aux normes, bourses aux élèves...), l'enseignement public, à travers les établissements d'excellence qu'il a créés, a démontré qu'il est capable de remonter la pente, voire d'être performant (résultats au baccalauréat entre 95 % et 100 % de réussite), mais à quel prix ? Pour quel effectif et au profit de quel public ?

Malgré les taux élevés de réussite, de nombreux éducateurs et chercheurs considèrent qu'il s'agit d'une expérience qui doit faire l'objet d'une étude en profondeur à la lumière des effectifs et des profils concernés d'une part, mais aussi des moyens humains, matériels et financiers mobilisés d'autre part;

- Un émiettement de la cartographie scolaire qui, conjugué à une sédentarisation anarchique sur de vastes territoires, risque de favoriser l'éparpillement au détriment du regroupement, les écoles et les établissements secondaires non viables au lieu d'une efficacité et d'une efficience de la carte scolaire qui corrige les disparités zonales par des mesures efficaces telles des internats fonctionnels gérés en étroite collaboration avec les COGES et les communautés. Les établissements scolaires de proximité, garantissant viabilité et qualité, constituent un succès notoire pour le système éducatif qui favorise la scolarisation universelle inclusive et promeut en particulier la scolarisation des filles; mais des institutions éducatives de proximité non viables et peu soucieuses de la qualité (enseignants peu qualifiés, effectif insuffisant, horaires réduits et programmes scolaires peu couverts, effectifs élèves n'atteignant pas les seuils pédagogiques requis...) pénalisent plus les communautés fragiles, à travers une scolarisation au rabais.

Que faire face à de tels défis et contraintes ?

### 4. Des pistes pour promouvoir un système éducatif au service de l'unité et de la cohésion sociale

Dans son acte constitutif qui vise à promouvoir la paix et la sécurité dans le monde grâce à la coopération internationale dans les domaines de l'éducation, l'UNESCO mentionne en 1945 (après la seconde guerre) : « les Guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». Aujourd'hui également, dans un contexte de « crise du vivre ensemble » à l'échelle planétaire et quasiment dans chaque pays, c'est aussi à travers l'éducation que l'on peut promouvoir les capacités

d'une société, ou d'un pays à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation. Il s'agit d'assurer une mobilisation de tous en faveur d'un système éducatif qui promeut l'égalité des chances et les règles de liberté, de solidarité et du vivre-ensemble.

En contexte national, pour permettre au système éducatif de jouer pleinement son rôle au service de l'unité nationale et de la cohésion sociale, des mesures variées, mais complémentaires, s'imposent. Elles concernent l'ancrage des symboles de l'État, la valorisation et la transmission des valeurs nationales et la promotion de l'école comme espace de dialogue et de créativité commune.

#### 4.1. L'ancrage des symboles nationaux

Au niveau basique (préscolaire et primaire), les enfants nécessitent d'être familiarisés avec les symboles nationaux, comme le drapeau et l'hymne national.

Outre son rôle éducatif (sens des couleurs et des symboles qui le composent), le drapeau renforce l'appartenance commune à une même nation, en plus du partage des moments solennels lors de sa levée.

Quant à l'hymne national, il transmet des valeurs à travers son contenu, raffermir l'apprentissage civique, en plus de l'opportunité du chant rituel collectif qu'il offre.

A ce stade, on peut ajouter également l'uniforme scolaire, par l'identité scolaire qu'il crée et sa symbolique égalitaire et disciplinaire.

#### 4.2. La valorisation et la transmission des valeurs nationales

Aux différents paliers du système éducatif se construit et se consolide le sentiment d'appartenance à une même nation à travers notamment la promotion de l'éducation islamique, de l'éducation à la citoyenneté et de l'Histoire nationale partagée.

Dans un pays comme la Mauritanie où "L'Islam est la religion du peuple et de l'État " (article 5 de la Constitution de 1991 amendée en 2012), partagé par tous, l'éducation islamique est un élément de renforcement de l'identité qui permet aux apprenants : (i) de comprendre et de s'identifier aux principes et aux traditions islamiques, (ii) d'acquérir les valeurs morales et éthiques fondamentales comme la justice, la tolérance, la compassion, l'intégrité, le respect d'autrui..., (iii) de se préparer à la vie sociale et citoyenne (solidarité, respect, responsabilité, etc.). Bref, l'éducation islamique est un vecteur efficace pour la formation d'individus vertueux, équilibrés et engagés, capables de contribuer, de façon positive et efficace, à la fois à leur épanouissement propre et au bien-être de la société dans son ensemble.

De façon complémentaire avec l'éducation islamique, l'éducation à la citoyenneté joue un rôle clé dans la formation des individus en tant que membres actifs, responsables et engagés au niveau sociétal. C'est en effet un pilier essentiel pour former des hommes et des femmes capables de contribuer positivement à une société juste, équitable et durable à travers notamment : (i) la transmission des valeurs démocratiques (tolérance, respect, compréhension des droits et des devoirs, etc.), (ii) la préparation à la participation socio-politique (conseils de classe, élection des représentants, apprentissage de la solidarité et du vivre-ensemble...), (iii) le développement d'un esprit critique (réflexion, analyse, comparaison, jugement...) et (iv) la sensibilisation aux grands défis mondiaux (droits de l'homme, changements climatiques, etc.).

En plus des principes de « l'Islam sunnite et tolérant » et des valeurs connexes de chez nous (paix sociale, équité, solidarité, unité, justice ...) et des principes dont le libellé est emprunté à la civilisation universelle (démocratie, droits de l'Homme, cadre de bonne gouvernance), le système éducatif doit promouvoir, au niveau du curriculum et des activités extra curriculaires, l'Histoire nationale partagée par les différentes communautés (héros de la résistance contre l'occupation coloniale, éminents lettrés sortants des Mahdaras qui ont acquis une notoriété au niveau national, sous régional et international...). Cette valorisation par le système éducatif de l'histoire partagée permet en effet : (i) la construction d'une mémoire collective qui consolide le sentiment d'appartenance commune sur la base d'une reconnaissance des contributions de tous, (ii) la consolidation de l'identité nationale qui permet de réduire les tensions communautaires et de déconstruire les préjugés (transmission de valeurs communes, richesse culturelle, respect mutuel à travers la reconnaissance de l'apport de chacune des composantes...).

Ainsi, l'école, loin d'effacer les différences culturelles, œuvre pour leur intégration dans une vision globale qui renforce l'identité à travers la valorisation de la diversité culturelle enrichissante et la promotion des œuvres communes, contribuant ainsi à créer une société unie et solidaire où chacun se reconnaît dans l'histoire commune.

### 4.3. L'école comme espace de dialogue

Comme aux premières années de l'indépendance du pays, l'école doit être une institution qui représente, en miniature, la Mauritanie dans sa diversité culturelle et ethnique : brassage culturel au sein de l'établissement scolaire, mais aussi au sein de l'internat qui, dans certains établissements pilotes, doit reprendre son rôle d'avant-garde dans le raffermissement de l'unité nationale et l'amélioration de la qualité et du rendement scolaire.

Cette symbiose culturelle est également nécessaire pour le préscolaire notamment dans les écoles coraniques et pour l'alphabétisation au sein des mahadras, car elle encourage la coexistence pacifique, le respect des différences, le dialogue et l'échange (discussion constructive, résolution pacifique des différents...), lutte contre les préjugés et les stéréotypes, construction d'une citoyenneté active et valorisation des apports de tout un chacun.

Parmi les mesures du système éducatif qui favorisent la rencontre, le dialogue et les échanges avec pour résultat la consolidation de l'unité nationale, on note également l'usage des langues nationales prévu par la nouvelle réforme du SEN (programme du préscolaire, expérimentation au primaire...) et la planification des programmes sportifs et socioculturels en milieux éducatifs (clubs scolaires, journal scolaire, équipe théâtrale, etc.).

### 5. Recommandations :

En plus des pistes ci-dessus, on peut ajouter les recommandations suivantes :

- 1) Prendre les mesures qui s'imposent pour éviter de briser la dynamique sociétale engagée en faveur de l'Ecole Républicaine, ce qui requiert principalement : (i) de faire respecter scrupuleusement les conditionnalités d'accès des enfants mauritaniens aux écoles consulaires et aux établissements homologués et (ii) assurer, à travers les structures concernées, le suivi régulier et strict de l'inscription des enfants à l'école publique au lieu des écoles consulaires et des établissements homologués.
- 2) Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale multidimensionnelle de promotion du vivre ensemble et de consolidation de l'unité nationale et de la cohésion sociale à travers l'éducation, avec notamment :

**Un volet institutionnel favorisant le brassage culturel au sein des établissements (internat, bourses...) ;**

**Un volet socioculturel (réhabilitation des clubs sportifs et socioculturels, des tournois et des compétitions saisonnières, etc.) ;**

**Un volet pédagogique avec l'élaboration de guides présentant des contes et des activités valorisant le multiculturalisme, l'organisation de séjours et de colonies de vacances guidés par le souci de découvrir les différentes facettes de la Mauritanie, etc. (reprise)**

## XII. LE HCE : DEUXIEME ANNÉE D'EXISTENCE

Pour contribuer à l'harmonisation des interventions et favoriser le succès de la nouvelle réforme du système éducatif, deux mesures phares ont été prises en 2022 : l'élaboration de la Loi d'Orientation n° 2022/0 23 largement reprise dans les chapitres précédents du présent rapport et la création du Haut Conseil de l'Education (HCE) par le décret n° 2022-073 du 23 mai 2022 abrogeant et remplaçant le décret n° 2020-041 du 23 mars 2020, modifié par le décret n° 2021-116 du 1er juillet 2021.

Placé sous la tutelle de la Présidence de la République, le HCE est une Institution indépendante et consultative au service du secteur de l'Education Nationale qui a pour missions principales de : (i) veiller au respect des grandes options éducatives de l'État, (ii) évaluer la mise en œuvre des lois portant sur les réformes et orientations du Secteur de l'Education nationale, (iii) donner un avis sur la coordination de tout le système éducatif en République Islamique de Mauritanie, (iv) veiller au caractère inclusif du système éducatif et (v) formuler des recommandations pour le renforcement du rôle de l'éducation nationale dans l'unité nationale, la cohésion sociale et l'émancipation de la société.

### 1. Bilan des activités de l'année II du HCE

Le bilan de l'année 2024 est focalisé sur des activités opérationnelles variées dont la production et la remise des rapports, les études, recherches et production des avis, le renforcement des capacités techniques, les visites de terrain et le partenariat.

#### 1.1. Production de rapports

Le premier rapport du HCE porte sur l'état du système éducatif national pour l'année scolaire et académique 2022-2023. Il s'agit du produit phare du HCE qui précise notamment pour le SEN les avancées enregistrées, les déviations observées ainsi que les actions correctives entreprises ou à entreprendre et leurs effets.

Lors de l'audience qui lui a été accordée le 13 février 2024, le **Président du HCE, Monsieur Brahim Vall Ould Mohamed Lemine**, a présenté une synthèse du rapport du HCE pour l'année 2023 à Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, avant la remise officielle du rapport en versions arabe et française, assorties de résumés exécutifs.

A l'issue de cette audience, le rapport a été transmis au Premier Ministre et aux différents ministères parties prenantes à la réforme, à travers des audiences spécifiques. Le rapport a fait aussi l'objet d'une distribution aux acteurs du SEN et des partenaires techniques et financiers.

Par ailleurs, le HCE produit un rapport d'étape trimestriel sur ses activités et le soumet au Premier Ministre, avec copies aux ministres concernés par son champ organique de compétence et le Président du HCE participe, de façon active et régulière, aux réunions mensuelles du Comité Interministériel de suivi de la réforme présidées par le Premier ministre.

#### 1.2. Renforcement des capacités techniques

Le HCE a engagé des formations pour le renforcement des capacités de son personnel en matière de documentation, de secrétariat et d'archivage. De plus, il a réalisé un guide méthodologique pour l'élaboration des avis du HCE. Ce guide décrit les procédures et outils pour répondre aux avis sollicités par les partenaires du HCE, notamment les ministères du secteur de l'éducation/formation.

Une étude sur la mise en œuvre de groupes de travail est en cours pour soutenir les travaux des commissions. Signalons qu'au niveau des membres du HCE répartis en commissions, six conseillers ont été renouvelés (deux représentant le secteur public et le secteur privé de l'enseignement supérieur, deux le MASEF, deux dont un pour l'enseignement de base et secondaire privé et un représentant l'association des maires de Mauritanie) et qu'un comptable a été désigné pour le HCE et a pris fonction, en octobre 2024.

Dans le domaine du numérique, le HCE a obtenu du ministère en charge, son domaine. La salle des réunions du HCE a été dotée d'équipements électroniques. Le HCE a conçu son logo et dispose désormais d'une plateforme de communication en construction qui sera en ligne au début de l'année 2025. Il a également validé sa stratégie de communication pour appuyer ses efforts en matière de communication et de plaidoyer.

S'agissant de l'Assemblée Plénière (AP), le HCE a organisé la première session ordinaire de son Assemblée plénière (mai 2024). Cette session a validé les outils de gouvernance du HCE (manuel des procédures techniques, administratives, financières et comptables, le plan stratégique opérationnelle et son plan d'action 2024). La seconde session a été organisée au mois de décembre 2024.

### 1.3. Etudes, recherches et production des avis

Dans ce domaine, le Conseil a réalisé et transmis à l'ensemble des secteurs de l'éducation/formation une matrice de textes d'application et de mesures institutionnelles qu'ils doivent réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme, conformément aux dispositions de la loi d'orientation. Il a également lancé sa saison annuelle de réflexion sur différents thèmes, animés par des experts et des personnes ressources. Ces thèmes concernent : les passerelles entre l'enseignement originel et l'école formelle, l'enseignement obligatoire, l'atlas des langues nationales, le cadre de référence des programmes éducatifs, l'enseignement privé, les filières de l'enseignement secondaire et les corps de l'enseignement primaire et secondaire.

Au terme d'un processus de validation par les pairs pour rehausser la qualité scientifique des études, le HCE procédera à leur publication, comme contribution à une meilleure gestion des connaissances du SEN d'une part et facteur accélérant le rythme de mise en œuvre de la réforme, d'autre part.

Dans l'immédiat, les résultats de cette session de réflexion ont permis de formuler deux avis relatifs à l'obligation scolaire et les passerelles entre l'enseignement originel et l'enseignement formel. Ces avis ont été transmis au MERSE pour la préparation des projets de décrets correspondants. Les remarques du HCE sur les autres textes pour lesquels son avis a été sollicité par le MERSE sont en cours de finalisation. Le Conseil prépare également un avis pour le MASEF sur l'enseignement préscolaire.

Avec un appui financier du projet PAIRE de l'Union Européenne, le HCE a engagé deux études qui sont en cours de finalisation. L'une porte sur l'analyse et le renforcement de la cohérence des politiques éducatives sectorielles avec les réformes engagées ; l'autre, sur la mise en place d'un système de suivi-évaluation des politiques éducatives.

### 1.4. Visites de terrain

En vue de mieux cerner les réalités du SEN et enrichir la documentation de son deuxième rapport par des observations menées sur le terrain, le HCE a engagé, à travers ses conseillers et sur la base de termes de références, deux séries de missions dans les wilayas. La première série au titre de l'année scolaire 2023-2024 a couvert toutes les wilayas du pays, en février 2024 ; la seconde série a été effectuée en juin 2024, avec un focus sur les wilayas transfrontalières (Assaba, Guidimakha, Hodh El Chargui et Hodh El Gharbi). Des institutions du préscolaire, des mahadras modèles, des écoles primaires, des établissements de l'enseignement secondaire, de la FTP et du Supérieur ont été visités, en coordination avec les Départements concernés et les autorités administratives aux niveaux régional et local.

Globalement, les missions notent que :

- La rentrée scolaire 2023-2024 s'est globalement bien déroulée : enseignants/enseignantes et élèves présents dans leur grande majorité ;
- La deuxième année de l'école républicaine a été effective ;
- Les ressources humaines et didactiques ont pu être disponibles pour les 1ères et 2èmes années du primaire.

Cependant, le système connaît, au niveau de l'offre éducative, un déficit qui se manifeste par la pléthore des classes et le manque de SDC qui conduit certains établissements, surtout en milieu rural, à s'installer dans des locaux éphémères.

Par ailleurs, les missions observent que les établissements performants sont ceux qui sont dirigés par un directeur faisant preuve d'un leadership fort et qui a pu associer les partenaires locaux. Cette synergie est fondamentale pour la réussite du système éducatif. Rappelons que la responsabilité du directeur dans la gestion de son établissement fait l'objet de l'article 14 de la Loi d'Orientation 2022-023.

### Encadré 27 - HCE / Des suggestions et doléances

Visites de terrain HCE/ Wilayas du Nord (Inchiri, Adrar, D. Nouadhibou et Tiris Zemmour), Janvier – Février 2024

#### 1. A l'intention du département en charge du préscolaire et de l'enseignement inclusif (MASEF) :

- Renforcer les structures publiques d'accueil du préscolaire et en améliorer les équipements ;
- Réviser les programmes d'éveil et assurer la mise à niveau des monitrices et personnels d'encadrement du préscolaire ;
- Assurer un appui multiforme (formation, équipement, budget...) aux centres et aux autres structures qui accueillent des effectifs de plus en plus importants des handicapés issus de milieux sociaux vulnérables.

#### 2. A l'intention du département en charge de l'EO et de l'alphabétisation (MAIEO) :

- Assurer la sélection des Cheikhs et des enseignants de l'enseignement originel sur la base de la compétence et de l'expérience ;
- Doter les mahadras d'infrastructures d'accueil décentes et d'équipements pédagogiques appropriés par niveaux ;
- Valoriser l'enseignement originel et améliorer la motivation de ses personnels.

#### 3. A l'intention du département en charge de la FTP (MFPAM)

- Assurer l'ouverture de spécialités et de nouveaux parcours de FTP plus pertinents pour le développement au niveau régional ;
- Assurer la réhabilitation des ateliers, le renforcement et le renouvellement des équipements techniques et des supports de formation ;
- Renforcer les effectifs des formateurs et en améliorer les qualifications tout en veillant au recrutement des ressources humaines spécialisées ;
- Mettre en place des structures opérationnelles chargées du suivi des sortants de la FTP et de l'appui à l'emploi (orientation, appui aux mécanismes d'autofinancement...).

#### 4. A l'intention du département en charge du supérieur et de la recherche scientifique (MESRS) :

- Créer une université à Dakhlet Nouadhibou notamment pour favoriser la rétention scolaire et académique des jeunes filles ;
- Renforcer les capacités d'accueil de l'Institut Supérieur Professionnel de Langues, de Traduction et d'Interprétariat (ISPLTI), le doter d'un poste de santé et de buanderie, renforcer sa bibliothèque, médiathèque, etc.
- Dynamiser le partenariat au niveau national et étranger notamment en matière de recherche – action.

#### 5. A l'intention du département en charge de l'Education de base et de l'Enseignement secondaire (MERSE) :

- Veiller au contrôle rigoureux des constructions scolaires (la dégradation commence à affecter les nouveaux bâtiments...) ;
- Assurer l'extension des infrastructures scolaires pour faire face à la pléthore des effectifs des classes ;
- Réadapter la carte scolaire aux impératifs socioéconomiques et professionnels pour combattre les déperditions et améliorer le rendement scolaire ;
- Veiller au renforcement du personnel enseignant de certaines disciplines : mathématiques, français et arabe ;
- Envisager le recrutement des enseignants au niveau régional pour pallier aux déficits, tout en veillant à la stabilité des personnels ;
- Valoriser le rôle des enseignants et améliorer leurs conditions de travail et de vie, avec – entre autres- la mise en place d'une politique de logement en leur faveur ;
- Établir pour tous les ordres d'enseignement des critères d'affectation et de promotion objectifs et bien partagés avec les différents acteurs concernés ;
- Revaloriser le corps des IDEN et le doter de moyens de transport pour lui permettre d'assurer ses missions d'encadrement et de contrôle ;
- Assurer l'appui et la valorisation du rôle des COGES et des associations des parents d'élèves.

Enfin, les missions ont formulé des recommandations spécifiques dont l'une est la nécessité d'accorder une attention particulière aux wilayas transfrontalières en termes d'infrastructures et d'encadrement pédagogique. Les rapports de ces visites contribueront à la formulation de recommandations différenciées aux Départements concernés ainsi qu'à l'élaboration des rapports périodiques du Conseil.

### 1.5. Partenariat

Dans le domaine du partenariat, le HCE a accueilli à Nouakchott une délégation du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique du Maroc, conduite par son Président. Des échanges forts riches ont eu lieu avec cette institution constitutionnelle du Maroc dotée d'une longue expérience. La convention de partenariat de coopération technique signée entre les deux parties a connu un début de mise en œuvre suite à la visite d'une délégation de notre conseil à Rabat (décembre 2024) en réponse à l'invitation du conseil supérieur marocain.

Le partenariat avec le projet PAIRE, certains bailleurs de fonds des projets d'éducation et avec le Fonds des Nations Unies pour la population sera renforcé au cours du début de l'année 2025.

Pour élargir le cercle de ce partenariat et de plaider, le HCE a tenu des réunions avec les responsables du projet PAIRE, le Représentant Résident du FNUAP, le Directeur Régional du FNUAP pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre basé à Dakar, les missions techniques de la Banque Islamique de Développement, de l'Union Européenne et de la Caisse Française de Développement, en plus des réunions avec certains acteurs locaux concernés par les questions de l'éducation tels que les syndicats, les associations de parents d'élèves et les associations de promotion des langues nationales.

Le HCE a par ailleurs pris part à plusieurs rencontres et sessions importantes :

- Participation à la rencontre de haut niveau des Présidents de Conseils Arabes de l'Éducation, tenue à Tunis ;
- Participation à l'atelier de lancement du processus d'élaboration de la stratégie nationale de l'enseignement préscolaire ;
- Participation à la revue annuelle du PNDSE 2023 ;
- Participation à la planification du Plan d'Action Triennal Budgétisé (PATB) 2024-2026 du PNDSE III ;
- Participation au lancement du PNDSE III 2024 - 2030.

## 2. Éléments généraux d'appréciation du HCE

Le décret 2022/073 précise qu'à travers ses «attributions liées à la fonction de conseil à l'évaluation», le HCE «joue le rôle d'observatoire du système pour s'assurer de la conformité des décisions majeures ou des actions entreprises avec les politiques, stratégies, lois, règlements, normes et standards en vigueur» (article 9).

A ce titre, les éléments d'appréciation du HCE par rapport à la politique sectorielle et la mise en œuvre de la réforme du SEN, au niveau de coordination entre les différentes composantes du système et par rapport aux principaux engagements internationaux de la Mauritanie (ODD, Agenda UA) ont été présentés dans le rapport 2023 du HCE après une synthèse desdits engagements.

Dans le présent rapport (2024), il est procédé à une actualisation sommaire des appréciations du HCE par rapport à ces trois axes.

### 2.1. Politique sectorielle et mise en œuvre de la réforme

Comme développé dans les chapitres précédents, par rapport à la politique sectorielle et à la mise en œuvre de la réforme du SEN, d'importantes réalisations ont été effectuées au niveau législatif et réglementaire, dans les domaines de l'offre/équité, de la qualité / pertinence et du pilotage et de la gestion.

Mais, l'on ne peut que constater certaines contreperformances, ainsi que des retards dans la mise en œuvre, avec notamment :

- La non actualisation au vu des exigences de la nouvelle réforme des décrets fixant les attributions et l'organisation de départements chargés de certains sous-secteurs de l'éducation, comme l'alphabétisation et l'enseignement originel, l'enseignement privé, l'éducation de base, etc. ;

- Le retard dans l'élaboration du texte fixant les normes et les critères de gestion de l'offre éducative au niveau des cycles primaire, collégial, secondaire et technique (carte scolaire), du décret fixant le nouveau régime des filières au secondaire, etc. ;
- La création du Comité National de suivi de la Réforme de l'Éducation (CNRE) et de la Commission Nationale des Curricula (CNC) suivant des configurations qui ne permettent pas la réalisation des missions qui leur sont assignées (voir supra l'analyse des lacunes in chapitres éducation de base et gouvernance et gestion du système) ;
- Des carences, à des degrés variés, en ressources humaines compétentes (pas de statisticien, ni de démographe et de sociologue) pour asseoir et maintenir la viabilité d'un SIGE (ou SIRAGE) à même de rendre disponible en temps opportun des données fiables et actualisées sur les différentes composantes du système (infrastructures, personnel, curriculum, rendement...) ;
- Les retards dans la mise en œuvre des dispositions favorisant la réussite du volet langues de la nouvelle réforme du SEN, notamment la formation des instituteurs arabophones sur la prise en charge des disciplines du primaire désormais enseignées en langue arabe, etc. ;
- La faible sensibilisation accompagnant l'expérimentation de l'enseignement en langues nationales.

## 2.2. Coordination au sein du système éducatif national

Par rapport au niveau de coordination entre les différentes composantes du SEN, outre les instances de coordination en vigueur depuis la réforme de 1999 (comité de pilotage du PNDSE, Comité technique multisectoriel du PNDSE, Revues sectorielles annuelles...), un renforcement des mécanismes de coordination et d'harmonisation a été opéré en appui à la mise en œuvre de la nouvelle réforme, avec notamment la création du HCE, d'un comité interministériel chargé du suivi de la réforme, du Comité National de suivi de la Réforme de l'Éducation (CNSRE)...

Signalons toutefois, qu'en dépit de la mise en place de ces mesures institutionnelles quasi redondantes dans certains cas, la coordination entre les différents départements en charge de l'éducation/ formation reste faible, limitée à quelques mesures et activités ponctuelles (célébration d'une journée, mise en place d'un protocole d'accord au service des cantines scolaires ou de l'extension de l'offre préscolaire, présentation d'un rapport d'ouverture, etc.).

Un déficit se fait toujours sentir quant à la conjugaison des efforts dans le même sens pour assurer un pilotage réussi de la réforme du SEN (prise de conscience du caractère systémique de la réforme, analyse collégiale et approfondie des goulets d'étranglement, recherche de solutions dans le cadre d'une vision systémique, etc.).

Pour faire face aux sources de méfiance et de suspicion, il y a lieu de promouvoir la communication. Il peut s'agir de journées de réflexion et d'échanges pour l'appropriation du PNDSE III, la définition claire des rôles dans le pilotage et la mise en œuvre de la réforme et l'arrêt de mécanismes de production et de partage des données (rapport annuel produit par chaque département ministériel concerné, recrutement de statisticiens pour appuyer le SIRAGE ...). Il s'agit là de préalables indispensables pour prendre conscience des enjeux et des défis d'une réforme systémique de l'éducation. Les acquis pourront alors être consolidés dans le cadre des revues annuelles du PNDSE.

## 2.3. Respect des engagements internationaux

Les chapitres précédents révèlent que d'importants progrès ont été réalisés sur le chemin de l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) et de l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA). Cela concerne aussi bien les indicateurs d'accès et d'équité (TBS, équité en matière de genre et de réduction des disparités zonales et socio-économiques, de programmation de rampes d'accès dans les nouvelles constructions scolaires, etc.) de qualité (progrès en matière de révision des programmes des premières années à la lumière de la nouvelle réforme, distribution gratuite des manuels scolaires aux deux premières années du primaire, diversification de l'offre FTP, résidence des filles, etc.) que les indicateurs de gestion (projet d'établissement, COGES, décentralisation de certains examens nationaux...). Des progrès restent cependant à faire aux différents niveaux.

En matière d'accès et d'équité, il y a lieu de souligner en particulier (i) le taux net de scolarisation (TNS) peu performant, avec près du cinquième des enfants en âge d'être scolarisés qui ne fréquentent pas l'école ; (ii) la

rétenion des filles qui chute au fur et à mesure qu'on progresse dans le cursus scolaire ; (iii) L'analphabétisme avec une situation où 27,7 % des 15 ans et plus sont analphabètes ; une proportion qui atteint 32,6 % chez les femmes et 40,7 % chez des ruraux.

En matière de qualité et de rendement scolaire, soulignons aussi notamment : (i) la faible orientation des filles vers la série mathématiques et les filières professionnelles prestigieuses de la FTP et du Supérieur, (ii) une offre de formation technique et professionnelle peu développée (210 apprenants pour 100 000 habitants en 2021), (iii) une faible qualification des enseignants, car (iii a) selon l'enquête SDI 2022 la proportion des enseignants ayant atteint le seuil désiré (80% ou plus du score global de la discipline de niveau primaire) est de 0% en français, 6,6% en arabe et 11,2% en mathématiques ; (iii b) L'évaluation des enseignants du fondamental, (CNE, 2021) a montré qu'en français, le niveau est alarmant, avec 0 % pour le score « désiré », 12,5 % pour le niveau moyen et 87,5% pour le niveau insuffisant à faible ; en mathématiques, près des deux tiers des bilingues et un peu moins de 60 % des enseignants arabophones et francophones ont un niveau faible ou insuffisant en mathématiques, discipline principale qu'ils doivent enseigner aux jeunes apprenant en contexte d'éducation de base ; (iii c) L'évaluation des professeurs des disciplines scientifiques, (CNE, 2023) révèle qu'en physique chimie, les professeurs ont des lacunes considérables ; 68,4 % parmi eux affichent un niveau faible ou insuffisant à la fois en physique et en chimie ; 6 % seulement des professeurs disposent des prérequis nécessaires pour enseigner à la fois la physique et la chimie au niveau secondaire ; (iv) des acquis des élèves quasi alarmants, avec 93 % des enfants à la fin du cursus primaire qui ne peuvent pas lire un texte adapté à leur âge et des élèves de 4e année qui obtiennent en moyenne seulement 12% de bonnes réponses au test de français, 35% au test de mathématiques et 50,8% en arabe (SDI, 2022).

### 3. Contraintes et perspectives

#### 3.1. Contraintes.

Contraintes liées à l'accès à l'information. La collecte de l'information auprès des ministères s'avère difficile. Le processus est lent, nécessitant beaucoup de temps et plusieurs rappels afin que les services compétents fournissent des informations au HCE pour documenter ces avis, suivre l'état d'exécution des recommandations formulées au titre de son précédent rapport et pour élaborer le présent rapport annuel. Le HCE poursuit le dialogue avec les différents ministères pour les sensibiliser sur cette question d'accès nécessaire à une information institutionnelle valide.

Contraintes relatives aux ressources humaines. Si le HCE est composé de compétences dans plusieurs domaines, l'ampleur des missions et les compétences sollicitées nécessitent la mobilisation d'une expertise pluridisciplinaire.

#### 3.2. Perspectives.

Après avoir analysé les réalisations et les défis de l'année écoulée, il est essentiel de se tourner vers les perspectives d'avenir.

Avec les outils élaborés (dont le guide qui décrit les procédures et les outils pour répondre aux avis sollicités par les partenaires du HCE ...) et le renforcement des compétences réalisé, le HCE est désormais doté des principaux outils de gestion et des capacités techniques indispensables. Il entame une montée en puissance vers la vitesse supérieure pour délivrer des avis et conseils sur des bases scientifiques et avec objectivité, en vue d'une mise en œuvre réussie de la réforme du SEN. D'où l'importance, dans le cadre de son nouvel organigramme, de renforcer son équipe par des compétences techniques, soit à travers un recrutement ou un détachement assorti de motivation.

### 1. Recommandations

1) Asseoir un partenariat stratégique entre l'ANSADE et les différents départements en charge de l'éducation/ formation pour garantir la disponibilité des données, leur analyse et leur diffusion selon les règles de l'art et de manière régulière, viable à même de fournir, en temps opportun, des données pertinentes, fiables et actualisées sur les différentes composantes du système (infrastructures, personnel, curriculum, rendement...);

2) Prévoir le recrutement, au sein des différents départements en charge de l'éducation/ formation et en particulier au MERSE, d'un statisticien, d'un démographe et d'un sociologue pour aider, au niveau départemental, à la mise en place et à une gestion technique performante du SIRAGE.

- 3) Exiger des différents ministères chargés de l'éducation et de la formation de produire un rapport annuel exhaustif sur l'exécution des plans de travail et sur le déroulement de l'année scolaire et universitaire, adressé à la primature, avec copies aux différents acteurs et partenaires concernés dont le HCE ;
- 4) Créer et/ou mettre à jour, avec l'appui technique du ministère en charge de la transition numérique, les sites web des ministères pour faciliter l'accès aux informations relatives à l'éducation/ formation;
- 5) Elaborer, en conformité avec la loi d'orientation (article 75), un texte réglementaire relatif aux statuts des personnels de l'éducation mettant en évidence leurs spécificités et valorisant leur positionnement dans la hiérarchie des corps de la fonction publique.
- 6) Mettre en place et implémenter un système informatisé de gestion axée sur les résultats (GAR), avec l'appui du Ministère de la Transformation Numérique et de la Modernisation de l'Administration (Article 78 de la loi d'orientation)
- 7) Adopter, avec l'appui du Ministère de la Transformation Numérique et de la Modernisation de l'Administration, une politique de l'enseignement des SMT assortie d'un cadre stratégique à même de guider l'action de promotion des SMT à court, moyen et long terme (Article 71 de la loi d'orientation)
- 8) Elaborer, avec l'appui du Ministère de la Transformation Numérique et de la Modernisation de l'Administration, une politique de digitalisation de l'enseignement permettant l'intégration pérenne de l'enseignement à distance (Article 72 de la loi d'orientation)
- 9) Elaborer, par arrêté conjoint du Ministre chargé des Finances et du Ministre chargé de l'Education Nationale, les modalités d'application du régime d'exonération partielle ou totale d'impôts et taxes des écoles privées à la réservation d'un nombre déterminé de places pour les enfants issus des familles défavorisées et ceux en situation de handicap (Article 50 de la loi d'orientation)
- 10) Veiller, dans le cadre de l'élaboration du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et des lois de finances annuelles à assurer la mobilisation des ressources financières et prendre les mesures appropriées pour (i) la réalisation de l'objectif stratégique de généralisation de l'enseignement obligatoire dans l'horizon temporel fixée par le PNDSE III (Article 27 de la loi d'orientation) et (ii) pour la mise en œuvre réussie de la réforme du système éducatif. (Article 79 de la loi d'orientation).



التربية  
والتعليم  
HCE



Tevragh zeina / Nouakchott - Mauritanie  
BP : 7488, Tél : +222 45 25 11 00  
Site web : [www.hce.gov.mr](http://www.hce.gov.mr)

تفرغ زينة / نواكشوط - موريتانيا  
ص.ب : 7488 / هاتف : +222 45 25 11 00  
الموقع : [www.hce.gov.mr](http://www.hce.gov.mr)